3 1761 11650539 7


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761116505397

XC40
-N18

234
Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1 (Meeting Nos. 1 to 10)

Tuesday, March 12, 1996
Tuesday, March 19, 1996
Thursday, March 21, 1996
Tuesday, March 26, 1996
Tuesday, April 16, 1996
Tuesday, April 23, 1996
Wednesday, April 24, 1996
Thursday, April 25, 1996
Wednesday, May 1, 1996
Tuesday, May 7, 1996

Chairperson: Andy Mitchell

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 1 (Séances nºs 1 à 10)

Le mardi 12 mars 1996
Le mardi 19 mars 1996
Le jeudi 21 mars 1996
Le mardi 26 mars 1996
Le mardi 16 avril 1996
Le mardi 23 avril 1996
Le mercredi 24 avril 1996
Le jeudi 25 avril 1996
Le mercredi 1er mai 1996
Le mardi 7 mai 1996

Président: Andy Mitchell

Minutes of Proceedings of the Standing Committee on

Natural Resources

Procès–verbaux du Comité permanent des

Ressources naturelles

LIBRARY
JUN 20 1996
University of Toronto

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a study on rural economic development and natural resources

Pursuant to Standing Order 108(2), a briefing session on the 1996–97 Main Estimates of the Department of Natural Resourcers

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of the environmental regulations in the mining sector

Pursuant to Standing Order 108(2), briefing on the water levels in Lake Ontario and St.–Lawrence River by the International Joint Commission

Main Estimates 1995–96: Votes 1, 5, 10, L15, 20, 25 and 30 under NATURAL RESOURCES

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude sur le développement économique rural et les ressources naturelles

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une séance d'information au sujet du Budget des dépenses principal 1996–1997 du ministère des Ressources naturelles

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude sur la réglementation environnementale dans le secteur minier

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, séance d'information portant sur les niveaux d'eau du lac Ontario et du fleuve St–Laurent par la Commission mixte internationale

Budget des dépenses principal 1995–1996: Crédits 1, 5, 10, L15, 20, 25 et 30 sous la rubrique RESSOURCES NATURELLES

APPEARING:

The Honourable Anne McLellan, Minister of Natural Resources

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Anne McLellan, ministre des Ressources naturelles

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty–fifth Parliament, 1996

Deuxième session de la trente–cinquième législature, 1996

STANDING COMMITTEE ON NATURAL RESOURCES

Chairperson: Andy Mitchell

Vice–Chairs: René Canuel
Peter Thalheimer

Members

Réginald Bélair
Dave Chatters
Marlene Cowling
Bernard Deshaies
Monique Guay
Bonnie Hickey
David Iftody
Julian Reed
Benoît Serré
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Bob Wood—(15)

Associate Members

Jim Abbott
Leon E. Benoit
Roy Cullen
John Finlay
Roger Gallaway
Jay Hill
John Solomon
Brent St. Denis
Derek Wells

(Quorum 8)

Roger Préfontaine

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Andy Mitchell

Vice–présidents: René Canuel
Peter Thalheimer

Membres

Réginald Bélair
Dave Chatters
Marlene Cowling
Bernard Deshaies
Monique Guay
Bonnie Hickey
David Iftody
Julian Reed
Benoît Serré
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Bob Wood—(15)

Membres associés

Jim Abbott
Leon E. Benoit
Roy Cullen
John Finlay
Roger Gallaway
Jay Hill
John Solomon
Brent St. Denis
Derek Wells

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Roger Préfontaine

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 12, 1996
(Meeting No. 1)

[*Text*]

The Standing Committee on Natural Resources met at 3:38 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, for the purpose of electing a Chair pursuant to Standing Order 106(1).

Members of the Committee present: René Canuel, Dave Chatters, Bernard Deshaies, Bonnie Hickey, David Iftody, Ron MacDonald, Julian Reed, Chuck Strahl and Peter Thalheimer.

Acting Members present: Brent St–Denis for Réginald Bélair; Glen McKinnon for Marlene Cowling; Rex Crawford for Benoît Serré and Yvan Bernier for Monique Guay.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

The Clerk presided over the election of a Chair.

On motion of Julian Reed, it was agreed, — That Andy Mitchell do take the Chair of the Committee as Chairman.

The Chairman took the Chair.

Dave Chatters moved, — That Chuck Strahl be elected Vice–Chair of the Committee.

After debate, the question being put on the motion, it was negatived on the following division:

YEAS

Dave Chatters	Chuck Strahl — (2)

NAYS

Yvan Bernier	Ron MacDonald
René Canuel	Glen McKinnon
Bernard Deshaies	Julian Reed
Bonnie Hickey	Brent St–Denis
David Iftody	Peter Thalheimer — (10)

Bernard Deshaies moved, — That René Canuel be elected Vice–Chair of the Committee.

After debate, the question being put on the motion, it was agreed to on the following division:

YEAS

Yvan Bernier	Ron MacDonald
René Canuel	Glen McKinnon
Bernard Deshaies	Julian Reed
Bonnie Hickey	Brent St–Denis
David Iftody	Peter Thalheimer — (10)

NAYS

Dave Chatters	Chuck Strahl — (2)

On motion of Bonnie Hickey, it was agreed, — That Peter Thalheimer be elected Vice–Chair of the Committee.

PROCÈS–VERBAUX

LE MARDI 12 MARS 1996
(Séance nº 1)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 15 h 38, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, pour élire un président conformément à l'article 106(1) du Règlement.

Membres du Comité présents: René Canuel, Dave Chatters, Bernard Deshaies, Bonnie Hickey, David Iftody, Ron MacDonald, Julian Reed, Chuck Strahl et Peter Thalheimer.

Membres suppléants présents: Brent St–Denis pour Réginald Bélair; Glen McKinnon pour Marlene Cowling; Rex Crawford pour Benoît Serré et Yvan Bernier pour Monique Guay.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Le greffier du Comité procède à l'élection d'un président.

Sur motion de Julian Reed, il est convenu, — Qu'Andy Mitchell prenne place au fauteuil en qualité de président du Comité.

Le président prend place au fauteuil.

Dave Chatters propose, — Que Chuck Strahl soit élu vice–président du Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est rejetée au partage des voix suivant:

POUR

Dave Chatters	Chuck Strahl — (2)

CONTRE

Yvan Bernier	Ron MacDonald
René Canuel	Glen McKinnon
Bernard Deshaies	Julian Reed
Bonnie Hickey	Brent St–Denis
David Iftody	Peter Thalheimer — (10)

Bernard Deshaies propose, — Que René Canuel soit élu vice–président du Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée au partage des voix suivant:

POUR

Yvan Bernier	Ron MacDonald
René Canuel	Glen McKinnon
Bernard Deshaies	Julian Reed
Bonnie Hickey	Brent St–Denis
David Iftody	Peter Thalheimer

CONTRE

Dave Chatters	Chuck Strahl — (2)

Sur la motion de Bonnie Hickey, il est convenu, — Que Peter Thalheimer soit élu vice–président du Comité.

On motion of Julian Reed, it was agreed, — That the Chair, the two Vice–Chairs and two other members appointed by the Chair after the usual consultations with the Whips of the different parties, do compose the Sub–Committee on Agenda and Procedure.

It was agreed, — That during the questioning of witnesses at any meeting of this Standing Committee, there be allocated ten (10) minutes for the first questioner of each party and that thereafter five (5) minutes be allocated to each subsequent questioner.

It was agreed, — That, the Clerk of the Committee be authorized to distribute documents, such as briefs, letters and other papers received from the public and addressed to the Members of the Committee in the language received, the Committee Clerk to ensure that such documents are translated and circulated as promptly as possible.

It was agreed, — That the Committee retain the services of one or more Research Officers from the Library of Parliament, as needed, to assist the Committee in its works, at the discretion of the Chair.

It was agreed, — That, unless there is unanimous consent of the chief representative of the three parties, forty–eight (48) hours notice must be given to the members of the Committee before any new item of business is considered by the Committee.

It was moved, — That the Chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present provided that four (4) members of the Committee be present and provided that both Government and Opposition members are present.

David Chatters moved, — That the motion for hearing evidence and printing the same be amended by adding the word "Official" before the word "Opposition".

After debate, the question being put on the motion it was, by a show of hands, negatived.

YEAS: 2; NAYS: 11.

The motion for hearing evidence and printing was agreed to.

It was agreed, — That, at the discretion of the Chair, reasonable travelling expenses, as per the regulation established by the Board of Internal Economy, be paid to witnesses invited to appear before the Committee, and that for such payment of expenses a limit of two (2) representatives per organization be established.

It was agreed, — That the Committee authorize the Chairman, from time to time, as the need arises, to take, in conjunction with the Clerk of the Committee, the appropriate measures to provide lunches for the Committee and its Sub–Committees, for working purposes, and that the cost of these lunches be charged to the budget of the Committee.

It was agreed, — That the Committee print 550 copies of its Minutes of Proceedings as established by the Board of Internal Economy.

At 4:15 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Sur la motion de Julian Reed, il est convenu, — Que le président, les deux vice–présidents et deux autres membres du Comité nommés par le président après les consultations d'usage auprès des whips des différents partis, constituent le Sous–comité du programme et de la procédure.

Il est convenu, — Qu'au cours de l'interrogation des témoins pendant toute séance du Comité, dix (10) minutes soient accordées au premier intervenant de chaque parti et cinq (5) minutes par la suite à chaque autre intervenant.

Il est convenu, — Que le greffier du Comité soit autorisé à distribuer des documents, comme les mémoires, les lettres et autres documents reçus du public et adressés aux membres du Comité, dans la langue d'origine, qu'il s'assure que ces documents soient traduits et que leur traduction soit distribuée le plus rapidement possible.

Il est convenu, — Que le Comité retienne, au besoin et à la discrétion du président, les services d'un ou de plusieurs attachés de recherche de la Bibliothèque du Parlement pour l'aider dans ses travaux.

Il est convenu, — Que soit donné, sauf sur consentement unanime du représentant en chef des trois partis, un préavis de quarante–huit (48) heures aux membres du Comité avant que le Comité n'examine tout nouveau sujet d'étude.

Il est proposé, — Que le président soit autorisé à tenir des réunions, à entendre des témoignages et à en permettre l'impression en l'absence de quorum à la condition qu'au moins quatre (4) membres du Comité soient présents, dont deux représentent respectivement le gouvernement et l'opposition.

David Chatters propose, — Que l'on modifie la motion portant audition et impression des témoignages en ajoutant le mot «officielle» après le mot «opposition».

Après débat, la motion, mise aux voix par vote à main levée, est rejetée par:

POUR: 2; CONTRE: 11.

La motion portant audition des témoignages et impression est adoptée.

Il est convenu, — Que, à la discrétion du président, des dépenses de déplacement raisonnables, conformes aux règlements établis par le Bureau de régie interne, soient remboursées aux témoins invités à comparaître devant le Comité et que le paiement de telles dépenses soit limité à deux (2) représentants par organisme.

Il est convenu, — Que le Comité autorise le président à prendre, de temps à autre et, au besoin, de concert avec le greffier, les dispositions nécessaires pour commander des déjeuners de travail pour le Comité et ses sous–comités, et que le coût de ces déjeuners de travail soit imputé au budget du Comité.

Il est convenu, — Que le Comité fasse imprimer 550 copies de ses Procès–verbaux conformément aux directives établies par le Bureau de régie interne.

À 16 h 15, la séance est levée jusqu'à convocation du président.

TUESDAY, MARCH 19, 1996
(Meeting No. 2)

[*Text*]

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:05 o'clock a.m. this day, in Room 536, Wellington Bldg., the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, Dave Chatters, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Bonnie Hickey, Julian Reed and Peter Thalheimer.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: Ron Duhamel, M.P. *From Treasury Board of Canada:* Tom Hopwood, Director, Improved Reporting to Parliament Project; David Miller, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a briefing session on the 1996–97 Main Estimates of the Department of Natural Resources.

The witnesses made opening statements and answered questions.

The Chair presented the First Report of the Sub–Committee on Agenda and Procedure, which is as follows:

Your Sub–Committee met on March 14, 1996 to consider the Committee's future business and agreed to make the following recommendations:

That the Committee study the Main Estimates 1996–97 and the Supplementary Estimates (B) 1995–96.

That the Committee consider Bill C–229.

That the Committee undertake a study on natural resources and rural economic development.

On motion of Bernard Deshaies, it was agreed that the First Report of the Sub–Committee on Agenda and Procedure be agreed to.

At 11:40 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE MARDI 19 MARS 1996
(Séance nº 2)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 05, dans la pièce 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, Dave Chatters, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Bonnie Hickey, Julian Reed et Peter Thalheimer.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: Ron Duhamel, député. *Du Conseil du Trésor du Canada:* Tom Hopwood, directeur, Projet d'amélioration des rapports au Parlement; David Miller, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité procède à une séance d'information sur le Budget des dépenses principal de 1996–1997 du ministère des Ressources naturelles.

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

Le président présente le Premier rapport du Sous–comité du programme et de la procédure qui est ainsi libellé:

Votre Sous–comité s'est réuni le 14 mars 1996 pour étudier les travaux futurs du Comité et il convient de faire les recommandations suivantes:

Que le Comité étudie le Budget des dépenses principal de 1996–1997 et le Budget des dépenses supplémentaire (B) de 1995–1996.

Que le Comité étudie le projet de loi C–229.

Que le Comité entreprenne une étude sur les ressources naturelles et le développement économique rural.

Sur motion de Bernard Deshaies, il est convenu que le Premier rapport du Sous–comité du programme et de la procédure soit adopté.

À 11 h 40, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, MARCH 21, 1996
(Meeting No. 3)

[*Text*]

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:08 o'clock a.m. this day, in Room 701, La Promenade, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Bonnie Hickey, Darrel Stinson, Benoît Serré and Peter Thalheimer.

Acting Member present: John Maloney for Julian Reed.

Other Member present: Ovid Jackson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

LE JEUDI 21 MARS 1996
(Séance nº 3)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 08, dans la pièce 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Bonnie Hickey, Darrel Stinson, Benoît Serré et Peter Thalheimer.

Membre suppléant présent: John Maloney pour Julian Reed.

Autre député présent: Ovid Jackson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Witnesses: From the Mining Association of Canada: C. George Miller, President; Justyna Lawrie–Jean, Vice–President, Environment and Health. *From Teck Corporation:* Robert H. Stan, Director, Coal Marketing. *From the Department of Indian Affairs and Northern Development:* Hiram Beaubier, Director General, Natural Resources and Environment Branch.

The Committee commenced consideration of a study of the environmental regulations in the mining sector (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, March 19, 1996, Issue No. 1*).

George Miller and Hiram Beaubier made opening statements and with the other witnesses answered questions.

At 12:34 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Témoins: De l'Association minière du Canada: C. George Miller, président; Justyna Lawrie–Jean, vice–présidente, Environnement et santé. *De Teck Corporation:* Robert H. Stan, directeur, Marketing du charbon. *Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:* Hiram Beaubier, directeur général, Ressources naturelles et de l'environnement.

Le Comité entreprend une étude sur la réglementation environnementale dans le secteur minier (*Voir le Procès–verbal du mardi 19 mars 1996, fascicule nº 1*).

George Miller et Hiram Beaubier font des déclarations et, avec les autres témoins, répondent aux questions.

À 12 h 34, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, MARCH 26, 1996
(Meeting No. 4)

[*Text*]

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:10 o'clock a.m. this day, in Room 269, West Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, Marlene Cowling, Bonnie Hickey, Julian Reed, Benoît Serré, Darrel Stinson and Chuck Strahl.

Acting Member present: Gérard Asselin for René Canuel.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From Keep Mining in Canada: Eileen Wykes, Program Co–ordinator; Victor Power, Mayor of Timmins; Denis Prince, Director of International Exploration, Falcon Bridge.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study of the environmental regulations in the mining sector (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, March 19, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 12:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE MARDI 26 MARS 1996
(Séance nº 4)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 10, dans la pièce 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, Marlene Cowling, Bonnie Hickey, Julian Reed, Benoît Serré, Darrel Stinson et Chuck Strahl.

Membre suppléant présent: Gérard Asselin pour René Canuel.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: De «Keep Mining in Canada»: Eileen Wykes, coordonnatrice de programme; Victor Power, maire de Timmins; Denis Prince, directeur de l'exploration internationale, Falcon Bridge.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité poursuit une étude sur la réglementation environnementale dans le secteur minier (*Voir le Procès–verbal du mardi 19 mars 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 12 h 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, APRIL 16, 1996
(Meeting No. 5)

[*Text*]

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:07 o'clock a.m. this day, in Room 269, West Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Bonnie Hickey, Julian Reed, Benoît Serré, Chuck Strahl, Peter Thalheimer and Bob Wood.

LE MARDI 16 AVRIL 1996
(Séance nº 5)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 07, dans la pièce 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Bonnie Hickey, Julian Reed, Benoît Serré, Chuck Strahl, Peter Thalheimer et Bob Wood.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From the Canadian Institute for Environmental Law and Policy (Toronto): Marc Winfield, Director of Research. *From the Canadian Environmental Law Association:* Paul Muldoon, Representative. *From the Canadian Environmental Network:* Cathy Wilkinson, Caucus/Consultation Coordinator.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study of the environmental regulations in the mining sector (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, March 19, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 12:55 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: De l'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement (Toronto): Marc Winfield, recherchiste en chef. *De l'Association canadienne du droit de l'environnement:* Paul Muldoon, représentant. *Du Réseau canadien de l'environnement:* Cathy Wilkinson, coordonnatrice caucus–consultation.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité poursuit une étude sur la réglementation environnementale dans le secteur minier (*Voir le Procès–verbal du mardi 19 mars 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 12 h 55, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, APRIL 23, 1996
(Meeting No. 6)

[*Text*]

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:07 o'clock a.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Bonnie Hickey, Julian Reed, Benoît Serré, Darrel Stinson, Chuck Strahl and Peter Thalheimer.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses From the Quebec Environmental Law Centre: Franklin Gertler. *From the Canadian Institute of Resources Law:* Steven Kennett.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study of the environmental regulations in the mining sector (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, March 19, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 12:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE MARDI 23 AVRIL 1996
(Séance nº 6)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 07, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Bonnie Hickey, Julian Reed, Benoît Serré, Darrel Stinson, Chuck Strahl et Peter Thalheimer.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: Du Centre québécois du droit de l'environnement: Franklin Gertler. *De l'Institut canadien du droit des ressources:* Steven Kennett.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, une étude sur la réglementation environnementale dans le secteur minier (*Voir le Procès–verbal du mardi 19 mars 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 12 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

WEDNESDAY, APRIL 24, 1996
(Meeting No. 7)

[*Text*]

The Standing Committee on Natural Resources met jointly with the Standing Committee on Environment and Sustainable Development at 3:34 o'clock p.m. this day, in Room 253–D, Centre Block, the Chairmen, Andy Mitchell and Charles Caccia, presiding.

Members of the Standing Committee on Natural Resources present: Réginald Bélair, Marlene Cowling, Julian Reed, Benoît Serré and Peter Thalheimer.

LE MERCREDI 24 AVRIL 1996
(Séance nº 7)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit conjointement avec le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, aujourd'hui à 15 h 34, dans la pièce 253–D de l'édifice du Centre, sous la présidence d'Andy Mitchell et de Charles Caccia (*présidents*).

Membres du Comité permanent des ressources naturelles présents: Réginald Bélair, Marlene Cowling, Julian Reed, Benoît Serré et Peter Thalheimer.

Members of the Standing Committee on Environment and Sustainable Development present: Peter Adams, Gérard Asselin, Charles Caccia, Gar Knutson, Karen Kraft Sloan, Raymond Lavigne and Paul Steckle.

Other Members present: Joe Comuzzi and John Finlay.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg, Jean–Luc Bourdages and Thomas Curran, Research Officers.

Witnesses: From the International Joint Commission: Adèle Hurley, Chair, Canadian Section; Pierre Béland, Commissioner, Canadian Section; Thomas L. Baldini, Chair, United States Section; Murray Clamen, Engineering Advisor, Canadian Section; Michael Vechsler, Legal Advisor, Canadian Section; David Fay, Assistant Regulation Representative, International St. Lawrence Board of Control; Lisa Bourget, Engineering Advisor, United States Section; Numan E. Eryuzlu, Director, Waterways Development, Marine Navigation Services.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), briefing on the regulations of the water levels in Lake Ontario and St.–Lawrence River.

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 5:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable: Peter Adams, Gérard Asselin, Charles Caccia, Gar Knutson, Karen Kraft Sloan, Raymond Lavigne et Paul Steckle.

Autres députés présents: Joe Comuzzi et John Finlay.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg, Jean–Luc Bourdages et Thomas Curran, attachés de recherche.

Témoins: De la Commission mixte internationale: Adèle Hurley, présidente, section canadienne; Pierre Béland, commissaire, section canadienne; Thomas L. Baldini, président, section américaine; Murray Clamen, conseiller ingénieur, section canadienne; Michael Vechsler, conseiller juridique, section canadienne; David Fay, représentant adjoint en matière de réglementation, Conseil international de contrôle du fleuve Saint–Laurent; Lisa Bourget, conseillère ingénieur, section des États–Unis; Numan E. Eryuzlu, directeur, Développement des voies navigables, Services de la navigation maritime.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, une séance d'information sur les niveaux d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint–Laurent.

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 17 h 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, APRIL 25, 1996
(Meeting No. 8)

[*Text*]

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:20 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Julian Reed, Benoît Serré, Peter Thalheimer and Bob Wood.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From Natural Resources Canada: Jean C. McCloskey, Deputy Minister; Yvan Hardy, Assistant Deputy Minister, Canadian Forest Services; Mike Cleland, Assistant Deputy Minister, Energy Sector; David Bickerton, Acting Assistant Deputy Minister, Corporate Services Sector; Ron Sully, Assistant Deputy Minister, Mining and Metals Sector.

The Order of Reference dated Thursday, March 7, 1996 relating to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1997 being read as follows:

ORDERED,—That Votes 1, 5, 10, L15, 20, 25 and 30 under NATURAL RESOURCES be referred to the Standing Committee on Natural Resources.

Jean C. McCloskey made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 12:37 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE JEUDI 25 AVRIL 1996
(Séance nº 8)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 20, dans la pièce 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Julian Reed, Benoît Serré, Peter Thalheimer et Bob Wood.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: De Ressources naturelles Canada: Jean C. McCloskey, sous–ministre; Yvan Hardy, sous–ministre adjoint, Service canadien des forêts; Mike Cleland, sous–ministre adjoint, Secteur de l'énergie; David Bickerton, sous–ministre adjoint intérimaire, Secteur des services intégrés; Ron Sully, sous–ministre adjoint, Secteur des minéraux et des métaux.

Lecture de l'ordre de renvoi du jeudi 7 mars 1996 relatif au Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1997 est donnée en ces termes:

IL EST ORDONNÉ,—Que les crédits 1, 5, 10, L15, 20, 25 et 30, inscrits sous la rubrique RESSOURCES NATURELLES, soient renvoyés au Comité permanent des ressources naturelles.

Jean C. McCloskey fait une déclaration et, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 12 h 37, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

WEDNESDAY, MAY 1, 1996
(Meeting No. 9)

[*Text*]

The Standing Committee on Natural Resources met at 4:20 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: René Canuel, Marlene Cowling, Julian Reed, Benoît Serré, Chuck Strahl, Peter Thalheimer and Bob Wood.

Acting Members present: Stéphane Bergeron for Bernard Deshaies; Roy Cullen for Bonnie Hickey.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Appearing: The Honourable Anne McLellan, Minister of Natural Resources.

Witnesses: From the Department of Natural Resources: Jean C. McCloskey, Deputy Minister; Marc–Denis Everell, Assistant Deputy Minister, Earth Sciences Sector.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, March 7, 1996, relating to the Main Estimates for the fiscal year 1996–97 (*See Minutes of Proceedings dated Thursday, April 25, 1996, Issue No. 1*).

The Minister made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 5:21 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 6:00 o'clock p.m., the sitting resumed.

At 6:03 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE MERCREDI 1er MAI 1996
(Séance nº 9)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 16 h 20, dans la pièce 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: René Canuel, Marlene Cowling, Julian Reed, Benoît Serré, Chuck Strahl, Peter Thalheimer et Bob Wood.

Membres suppléants présents: Stéphane Bergeron pour Bernard Deshaies; Roy Cullen pour Bonnie Hickey.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Comparaît: L'honorable Anne McLellan, ministre des Ressources naturelles.

Témoins: Du ministère des Ressources naturelles: Jean C. McCloskey, sous–ministre; Marc–Denis Everell, sous–ministre adjoint, Secteur des sciences de la terre.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 7 mars 1996, le Comité reprend l'étude du Budget des dépenses principal pour l'exercice 1996–1997 (*Voir le Procès–verbal du jeudi 25 avril 1996, fascicule nº 1*).

La ministre fait une déclaration et, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 17 h 21, la séance est suspendue.

À 18 heures, la séance reprend.

À 18 h 03, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, MAY 7, 1996
(Meeting No. 10)

[*Text*]

The Standing Committee on Natural Resources met at 1:05 o'clock a.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Cowling, Bernard Deshaies, David Iftody, Julian Reed, Benoît Serré, Peter Thalheimer and Bob Wood.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From Statistics Canada: Ray Bollman, Research Economist. *From Human Resources Development Canada:* Ken Donnelly, Secretary, Interdepartmental Committee on Rural and Remote Canada.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on rural economic development and natural resources (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, March 19, 1996, Issue No. 1*).

LE MARDI 7 MAI 1996
(Séance nº 10)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 05, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Marlene Cowling, Bernard Deshaies, David Iftody, Julian Reed, Benoît Serré, Peter Thalheimer et Bob Wood.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: De Statistique Canada: Ray Bollman, attaché de recherche, Économie. *Du Développement des ressources humaines Canada:* Ken Donnelly, secrétaire, Comité interministériel sur les collectivités rurales et éloignées du Canada.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, une étude sur le développement économique rural et les ressources naturelles (*Voir le Procès–verbal du mardi 19 mars 1996, fascicule nº 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 12:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Roger Préfontaine

Clerk of the Committee

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 12 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Roger Préfontaine

WITNESSES

Tuesday, March 19, 1996 (Meeting No. 2)

Treasury Board of Canada:

Tom Hopwood, Director, Improved Reporting to Parliament Project;

David Miller, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector.

Thursday, March 21, 1996 (Meeting No. 3)

Department of Indian Affairs and Northern Development:

Hiram Beaubier, Director General, Natural Resources and Environment Branch.

Mining Association of Canada:

Justyna Lawrie–Jean, Vice–President, Environment and Health;

C. George Miller, President.

Teck Corporation:

Robert H. Stan, Director, Coal Marketing.

Tuesday, March 26, 1996 (Meeting No. 4)

Keep Mining in Canada:

Victor Power, Mayor of Timmins;

Denis Prince, Director of International Exploration, Falcon Bridge;

Eileen Wykes, Program Co–ordinator.

Tuesday, April 16, 1996 (Meeting No. 5)

Canadian Environmental Law Association:

Paul Muldoon, Representative.

Canadian Environmental Network:

Cathy Wilkinson, Caucus/Consultation Coordinator.

Canadian Institute for Environmental Law and Policy (Toronto):

Marc Winfield, Director of Research.

Tuesday, April 23, 1996 (Meeting No. 6)

Canadian Institute of Resources Law:

Steven Kennett.

Quebec Environmental Law Centre:

Franklin Gertler.

Wednesday, April 24, 1996 (Meeting No. 7)

International Joint Commission:

Thomas L. Baldini, Chair, United States Section;

Pierre Béland, Commissioner, Canadian Section;

Lisa Bourget, Engineering Advisor, United States Section;

Murray Clamen, Engineering Advisor, Canadian Section;

Numan E. Eryuzlu, Director, Waterways Development, Marine Navigation Services;

David Fay, Assistant Regulation Representative, International St. Lawrence Board of Control;

Adèle Hurley, Chair, Canadian Section;

Michael Vechsler, Legal Advisor, Canadian Section.

Thursday, April 25, 1996 (Meeting No. 8)

Natural Resources Canada:

David Bickerton, Acting Assistant Deputy Minister, Corporate Services Sector;

Mike Cleland, Assistant Deputy Minister, Energy Sector;

Yvan Hardy, Assistant Deputy Minister, Canadian Forest Services;

Jean C. McCloskey, Deputy Minister;

Ron Sully, Assistant Deputy Minister, Mining and Metals Sector.

Wednesday, May 1, 1996 (Meeting No. 9)

Department of Natural Resources:

Marc–Denis Everell, Assistant Deputy Minister, Earth Sciences Sector;

Jean C. McCloskey, Deputy Minister.

Tuesday, May 7, 1996 (Meeting No. 10)

Human Resources Development Canada:

Ken Donnelly, Secretary, Interdepartmental Committee on Rural and Remote Canada.

Statistics Canada:

Ray Bollman, Research Economist.

TÉMOINS

Le mardi 19 mars 1996 (Séance nº 2)

Conseil du Trésor du Canada:

Tom Hopwood, directeur, Projet d'amélioration des rapports au Parlement;

David Miller, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses.

Le jeudi 21 mars 1996 (Séance nº 3)

Association minière du Canada:

Justyna Lawrie–Jean vice–présidente, Environnement et santé.

C. George Miller, président.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

Hiram Beaubier, directeur général, Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement.

«Teck Corporation»:

Robert H. Stan, directeur, Marché du charbon.

Le mardi 26 mars 1996 (Séance nº 4)

«Keep Mining in Canada»:

Victor Power, maire de Timmins;

Denis Prince, Directeur de l'Exploration internationale, «Falcon Bridge»;

Eileen Wykes, coordonnatrice.

Le mardi 16 avril 1996 (Séance nº 5)

Association canadienne du droit de l'environnement:

Paul Muldoon, représentant.

Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement (Toronto):

Marc Winfield, recherchiste en chef.

Réseau canadien de l'environnement:

Cathy Wilkinson, Coordonnatrice des caucus/consultations.

Le mardi 23 avril 1996 (Séance nº 6)

Centre québécois du droit de l'environnement:

Franklin Gertler.

Institut canadien du droit des ressources:

Steven Kennett.

Le mercredi 24 avril 1996 (Séance nº 7)

Commission mixte internationale:

Thomas L. Baldini, président, Section États–Unis;

Pierre Béland, commissaire, Section canadienne;

Lisa Bourget, conseiller ingénieur, Section États–Unis;

Murray Clamen, conseiller ingénieur, Section canadienne;

Numan E. Eryuzlu, directeur, Développement des voies navigables, Services de la navigation maritime.

David Fay, adjoint à l'agent de la réglementation, «International St. Lawrence Board of Control»;

Adèle Hurley, présidente, Section canadienne;

Michael Vechsler, conseiller juridique, Section canadienne.

Le jeudi 25 avril 1996 (Séance nº 8)

Ressources naturelles Canada:

David Bickerton, sous–ministre adjoint intérimaire, Division des services corporatifs;

Mike Cleland, sous–ministre adjoint, Secteur de l'énergie;

Yvan Hardy, sous–ministre adjoint, Service canadien des forêts;

Jean C. McCloskey, sous–ministre;

Ron Sully, sous–ministre adjoint, Secteur des minéraux et des métaux.

Le mercredi 1er mai 1996 (Séance nº 9)

Ministère des Ressources naturelles:

Marc–Denis Everell, sous–ministre adjoint, Secteur des sciences de la terre;

Jean C. McCloskey, sous–ministre.

Le mardi 7 mai 1996 (Séance nº 10)

Développement des ressources humaines Canada:

Ken Donnelly, secrétaire, Comité interministériel sur les collectivités rurales et éloignées du Canada.

Statistique Canada:

Ray Bollman, attaché de recherche, Économie.

MAIL POSTE

Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid | Port payé

Lettermail | Poste–lettre

8801320
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :
Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:
http://www.parl.gc.ca

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

XC40
-N18

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2 (Meetings Nos. 11 to 21)

Thursday, May 9, 1996
Tuesday, May 14, 1996
Thursday, May 16, 1996
Tuesday, May 28, 1996
Thursday, May 30, 1996
Tuesday, June 4, 1996
Wednesday, June 5, 1996
Tuesday, June 11, 1996
Tuesday, June 18, 1996
Wednesday, June 19, 1996

Chairman: Andy Mitchell

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 2 (Séances nºs 11 à 21)

Le jeudi 9 mai 1996
Le mardi 14 mai 1996
Le jeudi 16 mai 1996
Le mardi 28 mai 1996
Le jeudi 30 mai 1996
Le mardi 4 juin 1996
Le mercredi 5 juin 1996
Le mardi 11 juin 1996
Le mardi 18 juin 1996
Le mercredi 19 juin 1996

Président: Andy Mitchell

Minutes of Proceedings of the Standing Committee on

Natural Resources

Procès–verbaux du Comité permanent des

Ressources naturelles

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of the environmental regulations in the mining sector and a study on natural resources and rural economic development

Pursuant to Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural economic development

Main Estimates 1995–96: Votes 1, 5, 10, L15, 20, 25 and 30 under NATURAL RESOURCES

Future business of the Committee

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude sur la réglementation environnementale dans le secteur minier et une étude sur les ressources naturelles et le développement économique rural

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude sur les ressources naturelles et le développement économique rural

Budget des dépenses principal 1995–1996: crédits 1, 5, 10, L15, 20, 25 et 30 sous la rubrique RESSOURCES NATURELLES

Travaux futurs du Comité

APPEARING:

The Honourable Anne McLellan,
Minister of Natural Resources

WITNESSES:

(See end of document)

COMPARAÎT:

L'honorable Anne McLellan,
Ministre des Ressources naturelles

TÉMOINS:

(Voir fin du document)

OCT 4 1996
...ersity of Toronto

Second Session of the Thirty–fifth Parliament, 1996

Deuxième session de la trente–cinquième législature, 1996

STANDING COMMITTEE ON NATURAL RESOURCES

Chairman: Andy Mitchell

Vice–Chairmen: René Canuel
Peter Thalheimer

Members

Réginald Bélair
Marlene Cowling
Bernard Deshaies
Monique Guay
Bonnie Hickey
Jay Hill
David Iftody
Julian Reed
Benoît Serré
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Bob Wood—(15)

Associate Members

Jim Abbott
Leon E. Benoit
John Finlay
Roger Gallaway
John Solomon
Brent St. Denis
Derek Wells

(Quorum 8)

Roger Préfontaine

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Andy Mitchell

Vice–présidents: René Canuel
Peter Thalheimer

Membres

Réginald Bélair
Marlene Cowling
Bernard Deshaies
Monique Guay
Bonnie Hickey
Jay Hill
David Iftody
Julian Reed
Benoît Serré
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Bob Wood—(15)

Membres associés

Jim Abbott
Leon E. Benoit
John Finlay
Roger Gallaway
John Solomon
Brent St. Denis
Derek Wells

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Roger Préfontaine

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MAY 9, 1996
(Meeting No. 11)

[*Text*]

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:15 o'clock a.m. this day, in Room 237–C, Centre Block, the Chair, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed and Darrel Stinson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From the Prospectors and Developers Association of Canada: Tony Andrews, Executive Director; Leonard Surges, Director, Environment, Noranda Mining and Exploration Inc. *From the Department of Natural Resources:* Yvan Hardy, Assistant Deputy Minister, Canadian Forest Service; Marc–Denis Everell, Assistant Deputy Minister, Earth Sciences Sector; Dan Whelan, Director General, Energy Resources Branch; Glen Kendall, Director, Policy Analysis and Coordination, Minerals and Metals Sector.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study of the environmental regulations in the mining sector and a study on natural resources and rural economic development (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, March 19, 1996, Issue No. 1*).

Tony Andrews and Leonard Surges made opening statements and answered questions.

At 12:20 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 12:25 o'clock p.m., the sitting resumed.

Yvan Hardy made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 1:19 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, MAY 14, 1996
(Meeting No. 12)

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:05 o'clock a.m. this day, in Room 701, La Promenade, the Chair, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, David Iftody, Julian Reed, Darrel Stinson, Peter Thalheimer and Bob Wood.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From Environment Canada: Mel Cappe, Deputy Minister; Tony Clarke, Assistant Deputy Minister.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study of the environmental regulations in the mining sector (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, March 19, 1996, Issue No. 1*).

PROCÈS–VERBAUX

LE JEUDI 9 MAI 1996
(Séance nº 11)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 15, dans la pièce 237–C de l'édifice du Centre, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed et Darrel Stinson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: De l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs: Tony Andrews, directeur exécutif; Leonard Surges, directeur de l'environnement, «Noranda Mining and Exploration Inc.» *Du ministère des Ressources naturelles:* Yvan Hardy, sous–ministre adjoint, Service canadien des forêts; Marc–Denis Everell, sous–ministre adjoint, Secteur des sciences de la terre; Dan Whelan, directeur général, Direction des ressources énergétiques; Glen Kendall, directeur, Analyse de politique et coordination, Secteur des minéraux et des métaux.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, une étude sur la réglementation environnementale dans le secteur minier et une étude sur les ressources naturelles et le développement économique rural (*Voir le Procès–verbal du mardi 19 mars 1996, fascicule nº 1*).

Tony Andrews et Leonard Surges font des déclarations et répondent aux questions.

À 12 h 20, la séance est suspendue.

À 12 h 25, la séance reprend.

Yvan Hardy fait une déclaration et, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 13 h 19, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 14 MAI 1996
(Séance nº 12)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 05, dans la pièce 701 de l'immeuble, La Promenade, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, David Iftody, Julian Reed, Darrel Stinson, Peter Thalheimer et Bob Wood.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: D'Environnement Canada: Mel Cappe, sous–ministre; Tony Clarke, sous–ministre adjoint.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, une étude sur la réglementation environnementale dans le secteur minier (*Voir le Procès–verbal du mardi 19 mars 1996, fascicule nº 1*).

Mel Cappe made an opening statement and, with the other witness, answered questions.

At 12:00 noon o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, MAY 16, 1996
(Meeting No. 13)

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:20 o'clock a.m. this day, in Room 237–C, Centre Block, the Chair, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed and Peter Thalheimer.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From Agriculture and Agri–Food Canada: Terry Hayward, Director, Rural Secretariat. *From the Canadian Federation of Agriculture:* Jack Wilkinson, President; Loretta Smith, Board Member. *From the Federation of Canadian Municipalities:* Michael Roche, Director, Programs and Policies.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural economic development (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 12:41 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, MAY 28, 1996
(Meeting No. 14)

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:12 o'clock a.m. this day, in Room 209, West Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Bonnie Hickey, Benoît Serré and Peter Thalheimer.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From the Canadian Rural Restructuring Foundation: Bill Reimer, President; Peter Apedaile, Past President.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural economic development (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 12:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Mel Cappe fait une déclaration et, avec l'autre témoin, répond aux questions.

À 12 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 16 MAI 1996
(Séance nº 13)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 20, dans la pièce 237–C de l'édifice du Centre, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed et Peter Thalheimer.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: D'Agriculture et Agroalimentaire Canada: Terry Hayward, directeur, Secrétariat rural. *De la Fédération canadienne de l'agriculture:* Jack Wilkinson, président; Loretta Smith, membre du conseil d'administration. *De la Fédération canadienne des municipalités:* Michael Roche, directeur, Politiques et Programmes.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, une étude sur les ressources naturelles et le développement économique rural (*Voir le Procès–verbal du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 12 h 41, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 28 MAI 1996
(Séance nº 14)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 12, dans la pièce 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Bonnie Hickey, Benoît Serré et Peter Thalheimer.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: De la «Canadian Rural Restructuring Foundation»: Bill Reimer, président; Peter Apedaile, ancien président.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, une étude sur les ressources naturelles et le développement économique rural (*Voir le Procès–verbal du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 12 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, MAY 30, 1996
(Meeting No. 15)

The Standing Committee on Natural Resources met at 8:50 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chair, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Chuck Strahl, Peter Thalheimer and Bob Wood.

Acting Member present: Réal Ménard for Bernard Deshaies.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Appearing: The Honourable Anne McLellan, Minister of Natural Resources.

Witnesses: From the Department of Natural Resources: Jean C. McCloskey, Deputy Minister; Ron Sully, Assistant Deputy Minister, Mining and Metals Sector.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, March 7, 1996, relating to the Main Estimates for the fiscal year 1996–97 (*See Minutes of Proceedings dated Thursday, April 25, 1996, Issue No. 1*).

The Minister, with the other witnesses, answered questions.

At 9:54 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, JUNE 4, 1996
(Meeting No. 16)

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:06 o'clock a.m. this day, in Room 269, West Block, the Chair, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Bonnie Hickey, Julian Reed, Benoît Serré, Peter Thalheimer and Bob Wood.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg, Research Officer.

Witnesses: From the Canadian Association of Petroleum Producers: Chris Peirce, Vice–President. *From the Canadian Gas Association:* John Klenavic, Vice–President, Policy. *From the Canadian Electrical Association:* Hans Konow, President and Chief Executive Officer; Veikko Kammonen, Vice–President, Customer Services.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 12:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, JUNE 5, 1996
(Meeting No. 17)

The Standing Committee on Natural Resources met at 3:35 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Chair, Andy Mitchell, presiding.

LE JEUDI 30 MAI 1996
(Séance nº 15)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 8 h 50, dans la pièce 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Chuck Strahl, Peter Thalheimer et Bob Wood.

Membre suppléant présent: Réal Ménard pour Bernard Deshaies.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Comparaît: L'honorable Anne McLellan, ministre des Ressources naturelles.

Témoins: Du ministère des Ressources naturelles: Jean C. McCloskey, sous–ministre; Ron Sully, sous–ministre adjoint, Secteur des mines et des métaux.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 7 mars 1996, le Comité reprend son examen du Budget des dépenses principal pour l'exercice 1996–1997 (*Voir le Procès–verbal du jeudi 25 avril 1996, fascicule nº 1*).

La ministre, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 9 h 54, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 4 JUIN 1996
(Séance nº 16)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 06, dans la pièce 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Bonnie Hickey, Julian Reed, Benoît Serré, Peter Thalheimer et Bob Wood.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg, attaché de recherche.

Témoins: De l'Association canadienne des producteurs pétroliers: Chris Peirce, vice–président. *De l'Association canadienne du gaz:* John Klenavic, vice–président, Politique. *De l'Association canadienne de l'électricité:* Hans Konow, président et directeur général; Veikko Kammonen, vice–président, Services à la clientèle.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, une étude sur les ressources naturelles et le développement rural (*Voir le Procès–verbal du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 12 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 5 JUIN 1996
(Séance nº 17)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 15 h 35, dans la pièce 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Julian Reed, Benoît Serré and Peter Thalheimer.

Acting Member present: Geoff Regan for Marlene Cowling.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From Keep Mining in Canada: Eileen Wykes, Project Manager; Colin Seeley, Placer Dome Canada Limited. *From the Canadian Pulp and Paper Association:* Lise Lachapelle, President. *From the Canadian Federation of Woodlot Owners:* Peter DeMarsh, President.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 5:01 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Julian Reed, Benoît Serré et Peter Thalheimer.

Membre suppléant présent: Geoff Regan pour Marlene Cowling.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: De «Keep Mining in Canada»: Eileen Wykes, gérante de projet; Colin Seeley, «Placer Dome Canada Limited». *De l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers:* Lise Lachapelle, présidente. *De la Fédération canadienne des propriétaires de boisés:* Peter DeMarsh, président.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, une étude sur les ressources naturelles et le développement rural (*Voir le Procès–verbal du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 17 h 01, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, JUNE 11, 1996
(Meeting No. 18)

The Standing Committee on Natural Resources met at 8:35 o'clock a.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Bernard Deshaies, Julian Reed, Darrel Stinson and Bob Wood.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From the Canadian Energy Pipeline Association: Brian Curtis, Vice–President, Regulation and Policy. *From the Rural Education and Development Association:* John Melicher, Executive Director. *From the Department of Industry:* Doug Hull, Director General, Science Promotion and Academic Affairs; Wayne Tosh, Manager, Community Access.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 10:07 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE MARDI 11 JUIN 1996
(Séance nº 18)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 8 h 35, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Bernard Deshaies, Julian Reed, Darrel Stinson et Bob Wood.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: De la «Canadian Energy Pipeline Association»: Brian Curtis, vice–président, Réglementation et Politique. *De la «Rural Education and Development Association»:* John Melicher, directeur général. *Du ministère de l'Industrie:* Doug Hull, directeur général, Promotion des sciences et des affaires académiques; Wayne Tosh, gestionnaire, Accès des collectivités.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, une étude sur les ressources naturelles et le développement rural (*Voir le Procès–verbal du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 10 h 07, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, JUNE 18, 1996
(Meeting No. 19)

The Standing Committee on Natural Resources met *in camera* at 10:11 o'clock a.m. this day, in Room 701, La Promenade, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Darrel Stinson, Peter Thalheimer and Bob Wood.

LE MARDI 18 JUIN 1996
(Séance nº 19)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à huis clos, à 10 h 11, dans la pièce 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Darrel Stinson, Peter Thalheimer et Bob Wood.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

The Committee proceeded to examine its future business.

It was agreed, — That the Research staff prepare a draft report on environmental regulations in the mining sector during the months of July and August and that the draft report be circulated to members early September.

It was agreed, — That the Committee consider Bill C–23 when the House reconvenes in September.

At 10:40 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Le Comité délibère de ses travaux futurs.

Il est convenu, — Que le personnel de recherche rédige, au cours des mois de juillet et août, une ébauche de rapport sur la réglementation environnementale dans le secteur minier et que ce document soit distribué aux membres au début de septembre.

Il est convenu, — Que le Comité examine le projet de loi C–23 lorsque la Chambre reviendra en septembre.

À 10 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, JUNE 18, 1996
(Meeting No. 20)

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:07 o'clock a.m. this day, in Room 701, La Promenade, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Julian Reed, Darrel Stinson, Peter Thalheimer and Bob Wood.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From the University of Guelph: Tony Fuller, Professor, School for Rural Planning and Development. *From the Rural Development Institute:* Richard Rounds, Director. *From the University of Saskatchewan:* Jack Stabler, Chair, Department of Agricultural Economics.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 12:45 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE MARDI 18 JUIN 1996
(Séance nº 20)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 07, dans la pièce 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Julian Reed, Darrel Stinson, Peter Thalheimer et Bob Wood.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: De l'Université de Guelph: Tony Fuller, professeur, «School for Rural Planning and Development». *De l'Institut du développement rural:* Richard Rounds, directeur. *De l'Université de la Saskatchewan:* Jack Stabler, président, Département de l'économie agricole.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, une étude sur les ressources naturelles et le développement rural (*Voir les Procès–verbaux du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 12 h 45, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

WEDNESDAY, JUNE 19, 1996
(Meeting No. 21)

The Standing Committee on Natural Resources met at 3:35 o'clock p.m. this day, in Room 701, La Promenade, the Chair, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Julian Reed, Darrel Stinson, Peter Thalheimer and Bob Wood.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From the Business Development Bank of Canada: John Ryan, Executive Vice–President and Chief Executive Officer; Don Layne, Senior Vice–President, Corporate Affairs. *From the Canadian Bankers Association:* David

LE MERCREDI 19 JUIN 1996
(Séance nº 21)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 15 h 35, dans la pièce 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Julian Reed, Darrel Stinson, Peter Thalheimer et Bob Wood.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: De la «Business Development Bank of Canada»: John Ryan, vice–président à la direction et chef de l'exploitation; Don Layne, premier vice–président, Affaires générales. *De l'Association des banquiers canadiens:* David McInnes,

McInnes, Director, Government Relations; John Leckie, Senior Vice–President, Business Banking Service, Toronto Dominion Bank; Craig Rothwell, Vice–President, Agriculture Division, CIBC; Paul Toriel, Senior Manager, Small and Medium–sized Enterprises, Royal Bank of Canada. *From the Credit Union Central of Canada:* Mary Pat MacKinnon, Director, Policy; Michel Paulin, First Vice–President and Director General, "Alliance des Caisses populaires de l'Ontario".

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

John Ryan, David McInnes and Michel Paulin made opening statements and, with the other witnesses, answered questions.

At 5:15 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Roger Préfontaine

Clerk of the Committee

directeur, Relations gouvernementales; John Leckie, premier vice–président, Service bancaire commercial, Banque Toronto–Dominion; Craig Rothwell, vice–président, Division de l'agriculture, CIBC; Paul Toriel, directeur principal, Petites et moyennes entreprises, Banque Royale du Canada. *Du «Credit Union Central of Canada»:* Mary Pat MacKinnon, directrice, Politique; Michel Paulin, premier vice–président et directeur général, Alliance des Caisses populaires de l'Ontario.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, une étude sur les ressources naturelles et le développement rural (*Voir le Procès–verbal du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

John Ryan, David McInnes et Michel Paulin font des déclarations et, avec les autres témoins, répondent aux questions.

À 17 h 15, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Roger Préfontaine

WITNESSES

Thursday, May 9, 1996 (Meeting No. 11)

Department of Natural Resources:

Marc–Denis Everell, Assistant Deputy Minister, Earth Sciences Sector;

Yvan Hardy, Assistant Deputy Minister, Canadian Forest Service;

Glen Kendall, Director, Policy Analysis and Coordination, Minerals and Metals Sector;

Dan Whelan, Director General, Energy Resources Branch.

Prospectors and Developers Association of Canada:

Tony Andrews, Executive Director;

Leonard Surges, Director, Environment, Noranda Mining and Exploration Inc.

Tuesday, May 14, 1996 (Meeting No. 12)

Environment Canada:

Mel Cappe, Deputy Minister;

Tony Clarke, Assistant Deputy Minister.

Thursday, May 16, 1996 (Meeting No. 13)

Agriculture and Agri–Food Canada:

Terry Hayward, Director, Rural Secretariat.

Canadian Federation of Agriculture:

Loretta Smith, Board Member;

Jack Wilkinson, President.

Federation of Canadian Municipalities:

Michael Roche, Director, Programs and Policies.

Tuesday, May 28, 1996 (Meeting No. 14)

Canadian Rural Restructuring Foundation:

Peter Apedaile, Past President;

Bill Reimer, President.

Thursday, May 30, 1996 (Meeting No. 15)

Department of Natural Resources:

Jean C. McCloskey, Deputy Minister;

Ron Sully, Assistant Deputy Minister, Mining and Metals Sector.

Tuesday, June 4, 1996 (Meeting No. 16)

Canadian Association of Petroleum Producers:

Chris Peirce, Vice–President.

Canadian Gas Association:

John Klenavic, Vice–President, Policy.

Canadian Electrical Association:

Veikko Kammonen, Vice–President, Customer Services;

Hans Konow, President and Chief Executive Officer.

Wednesday, June 5, 1996 (Meeting No. 17)

Canadian Federation of Woodlot Owners:

Peter DeMarsh, President.

Canadian Pulp and Paper Association:

Lise Lachapelle, President.

Keep Mining in Canada:

Colin Seeley, Placer Dome Canada Limited;

Eileen Wykes, Project Manager.

Tuesday, June 11, 1996 (Meeting No. 18)

Canadian Energy Pipeline Association:

Brian Curtis, Vice–President, Regulation and Policy.

Department of Industry:

Doug Hull, Director General, Science Promotion and Academic Affairs;

Wayne Tosh, Manager, Community Access.

Rural Education and Development Association:

John Melicher, Executive Director.

Tuesday, June 18, 1996 (Meeting No. 20)

Rural Development Institute:

Richard Rounds, Director.

University of Guelph:

Tony Fuller, Professor, School for Rural Planning and Development.

University of Saskatchewan:

Jack Stabler, Chair, Department of Agricultural Economics.

Wednesday, June 19, 1996 (Meeting No. 21)

Business Development Bank of Canada:

Don Layne, Senior Vice–President, Corporate Affairs;

John Ryan, Executive Vice–President and Chief Executive Officer.

Canadian Bankers Association:

John Leckie, Senior Vice–President, Business Banking Service, Toronto Dominion Bank;

David McInnes, Director, Government Relations;

Craig Rothwell, Vice–President, Agriculture Division, CIBC;

Paul Toriel, Senior Manager, Small and Medium–sized Enterprises, Royal Bank of Canada.

Credit Union Central of Canada:

Mary Pat MacKinnon, Director, Policy;

Michel Paulin, First Vice–President and Director General, ''Alliance des Caisses populaires de l'Ontario''.

TÉMOINS

Le jeudi 9 mai 1996 (Séance nº 11)

Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs:

Tony Andrews, directeur exécutif;

Leonard Surges, directeur de l'environnement, «Noranda Mining and Exploration Inc.¿

Ministère des Ressources naturelles:

Marc–Denis Everell, sous–ministre adjoint, Secteur des sciences de la terre;

Yvan Hardy, sous–ministre adjoint, Service canadien des forêts;

Glen Kendall, directeur, Analyse de politique et coordination, Secteur des minéraux et des métaux;

Dan Whelan, directeur général, Direction des ressources énergétiques.

Le mardi 14 mai 1996 (Séance nº 12)

Environnement Canada:

Mel Cappe, sous–ministre;

Tony Clarke, sous–ministre adjoint.

Le jeudi 16 mai 1996 (Séance nº 13)

Agriculture et Agroalimentaire Canada:

Terry Hayward, directeur, Secrétariat rural.

Fédération canadienne de l'agriculture:

Loretta Smith, membre du conseil d'administration;

Jack Wilkinson, président.

Fédération canadienne des municipalités:

Michael Roche, directeur, Politiques et Programmes.

Le mardi 28 mai 1996 (Séance nº 14)

«Canadian Rural Restructuring Foundation»:

Peter Apedaile, ancien président;

Bill Reimer, président.

Le jeudi 30 mai 1996 (Séance nº 15)

Ministère des Ressources naturelles:

Jean C. McCloskey, sous–ministre;

Ron Sully, sous–ministre adjoint, Secteur des mines et des métaux.

Le mardi 4 juin 1996 (Séance nº 16)

Association canadienne des producteurs pétroliers:

Chris Peirce, vice–président.

Association canadienne du gaz:

John Klenavic, vice–président, Politique.

Association canadienne de l'électricité:

Veikko Kammonen, vice–président, Services à la clientèle;

Hans Konow, président et directeur général.

Le mercredi 5 juin 1996 (Séance nº 17)

Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers:

Lise Lachapelle, présidente.

«Keep Mining in Canada»:

Colin Seeley, «Placer Dome Canada Limited»;

Eileen Wykes, gérante de projet.

Fédération canadienne des propriétaires de boisés:

Peter DeMarsh, président.

Le mardi 11 juin 1996 (Séance nº 18)

«Canadian Energy Pipeline Association»:

Brian Curtis, vice–président, Réglementation et Politique.

Ministère de l'Industrie:

Doug Hull, directeur général, Promotion des sciences et des affaires académiques;

Wayne Tosh, gestionnaire, Accès des collectivités.

«Rural Education and Development Association»:

John Melicher, directeur général.

Le mardi 18 juin 1996 (Séance nº 20)

Institut du développement rural:

Richard Rounds, directeur.

Université de Guelph:

Tony Fuller, professeur, «School for Rural Planning and Development».

Université de la Saskatchewan:

Jack Stabler, président, Département de l'économie agricole.

Le mercredi 19 juin 1996 (Séance nº 21)

«Business Development Bank of Canada»:

Don Layne, premier vice–président, Affaires générales;

John Ryan, vice–président à la direction et chef de l'exploitation;

Association des banquiers canadiens:

John Leckie, premier vice–président, Service bancaire commercial, Banque Toronto–Dominion;

David McInnes, directeur, Relations gouvernementales;

Craig Rothwell, vice–président, Division de l'agriculture, CIBC;

Paul Toriel, directeur principal, Petites et moyennes entreprises, Banque Royale du Canada.

«Credit Union Central of Canada»:

Mary Pat MacKinnon, directrice, Politique;

Michel Paulin, premier vice–président et directeur général, Alliance des Caisses populaires de l'Ontario.

MAIL POSTE

Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid | Port payé

Lettermail | **Poste–lettre**

8801320
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :
Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:
http://www.parl.gc.ca

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

XCAD
-N18

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3 (Meetings Nos. 22 to 31)

Tuesday, September 24, 1996
Wednesday, September 25, 1996
Thursday, September 26, 1996
Tuesday, October 1, 1996
Wednesday, October 2, 1996
Thursday, October 3, 1996
Tuesday, October 8, 1996
Wednesday, October 9, 1996
Thursday, October 10, 1996
Tuesday, October 22, 1996

Chairman: Andy Mitchell

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 3 (Séances nºs 22 à 31)

Le mardi 24 septembre 1996
Le mercredi 25 septembre 1996
Le jeudi 26 septembre 1996
Le mardi 1er octobre 1996
Le mercredi 2 octobre 1996
Le jeudi 3 octobre 1996
Le mardi 8 octobre 1996
Le mercredi 9 octobre 1996
Le jeudi 10 octobre 1996
Le mardi 22 octobre 1996

Président: Andy Mitchell

Minutes of Proceedings of the Standing Committee on

Natural Resources

Procès–verbaux du Comité permanent des

Ressources naturelles

RESPECTING:

Election of a Chairman and Vice–Chairs

Bill C–23, An Act to establish the Canadian Nuclear Safety Commission and to make consequential amendments to other Acts

CONCERNANT :

Élection d'un président et de vice–présidents

Projet de loi C–23, Loi constituant la Commission canadienne de sûreté nucléaire et modifiant d'autres lois en conséquence

---

APPEARING:

The Honourable Anne McLellan,
Minister of Natural Resources

WITNESSES:

(See end of document)

COMPARAÎT:

L'honorable Anne McLellan,
Ministre des Ressources naturelles

TÉMOINS:

(Voir fin du document)

Second Session of the Thirty–fifth Parliament, 1996

Deuxième session de la trente–cinquième législature, 1996

STANDING COMMITTEE ON NATURAL RESOURCES

Chairman: Andy Mitchell

Vice–Chairmen: René Canuel
Peter Thalheimer

Members

Réginald Bélair
Marlene Cowling
Dave Chatters
Bernard Deshaies
Monique Guay
David Iftody
Julian Reed
Bob Ringma
Benoît Serré
Roseanne Skoke
Darrel Stinson
Bob Wood—(15)

Associate Members

Jim Abbott
Gérard Asselin
Leon E. Benoit
John Finlay
Roger Gallaway
John Solomon
Brent St. Denis
Derek Wells

(Quorum 8)

Roger Préfontaine

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Andy Mitchell

Vice–présidents: René Canuel
Peter Thalheimer

Membres

Réginald Bélair
Marlene Cowling
Dave Chatters
Bernard Deshaies
Monique Guay
David Iftody
Julian Reed
Bob Ringma
Benoît Serré
Roseanne Skoke
Darrel Stinson
Bob Wood—(15)

Membres associés

Jim Abbott
Gérard Asselin
Leon E. Benoit
John Finlay
Roger Gallaway
John Solomon
Brent St. Denis
Derek Wells

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Roger Préfontaine

ORDERS OF REFERENCE

2nd Session / 35th Parliament

Extract from the Journals of the House of Commons of Wednesday, June 12, 1996:

The Order was read for the second reading and reference to the Standing Committee on Natural Resources of Bill C–23, An Act to establish the Canadian Nuclear Safety Commission and to make consequential amendments to other Acts.

Mr. Gagliano (Minister of Labour and Deputy Leader of the Government in the House of Commons) for Ms. McLellan (Minister of Natural Resources), seconded by Mr. Robichaud (Secretary of State (Agriculture and Agri–Food, Fisheries dans Oceans)), moved, — That the Bill be now read a second time and referred to the Standing Committee on Natural Resources.

Debate arose thereon.

The question was put on the amendment and it was negatived on division.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to the Standing Committee on Natural Resources.

ATTEST

ORDRES DE RENVOI

2e Session / 35e Législature

Extrait des Journaux de la Chambre des communes du mercredi 12 juin 1996:

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des ressources naturelles du projet de loi C–23, Loi constituant la Commission canadienne de sûreté nucléaire et modifiant d'autres lois en conséquence.

M. Gagliano (ministre du Travail et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes), au nom de Mme McLellan (ministre des Ressources naturelles), appuyée par M. Robichaud (secrétaire d'État (Agriculture et Agroalimentare, Pêches et Océans)), propose, — Que le projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des ressources naturelles.

Il s'élève un débat.

La motion, mise aux voix, et agréée avec dissidence.

En conséquence, le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des ressources naturelles.

ATTESTÉ

Extract from the Journals of the House of Commons of Thursday, September 19, 1996:

Mr. Zed (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons), from the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented the 25th Report of the Committee, which was as follows:

The Committee recommends, pursuant to Standing Orders 104 and 114, that the list of Members and Associate Members for Standing Committees of this House be as follows:

Natural Resources

Members / Membres

Bélair	Deshaies	Mitchell	Stinson
Canuel	Guay	Reed	Thalheimer
Chatters	Hickey	Ringma	Wood — (15)
Cowling	Iftody	Serré	

Associate Members / Membres associés

Abbott	Asselin	Benoit

It is further recommended that a message be sent to the Senate to acquaint their Honours of the names of the members to serve on behalf of this House on the Standing Joint Committees.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Issue No. 2 which includes this Report*) is tabled.

ATTEST

Extrait des Journaux de la Chambre des communes du jeudi 19 septembre 1996:

M. Zed, (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes), du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre présente le 25e rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Votre Comité recommande, conformément au mandat que lui confèrent les articles 104 et 114 du Règlement, que la liste des membres et membres associés aux comités permanents de la Chambre figurent comme suit:

Ressources naturelles

Membres / Members

Bélair	Deshaies	Mitchell	Stinson
Canuel	Guay	Reed	Thalheimer
Chatters	Hickey	Ringma	Wood — (15)
Cowling	Iftody	Serré	

Membres associés / Associate Members

Abbott	Asselin	Benoit

Votre Comité recommande enfin qu'un message soit transmis au Sénat afin d'informer les honorables sénateurs des noms des députés qui représenteront la Chambre aux comités mixtes permanents.

Un exemplaire des Procès–verbaux pertinents (*fascicule no 2 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

ATTESTÉ

Extract from the Journals of the House of Commons of Thursday, September 19, 1996:

By unanimous consent, it was ordered, — That, notwithstanding any Order of the House, debate on a motion to concur in the report of the Standing Committee of Procedure and House Affairs on the composition of Committees tabled earlier this day, be concluded no later than 1:50 p.m. today and that at the conclusion of the said debate, the motion be deemed to have been put and carried on division, and that the Standing Committee on Justice and Legal Affairs and the Standing Committee on Finance be permitted to hold organisation meetings later this day.

By unanimous consent, Mr. Zed (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons), seconded by Mr. Boudria (Glengarry — Prescott — Russell), moved, — That the 25th Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented earlier today, be concurred in.

Debate arose thereon.

At 1:50 p.m., pursuant to Order made earlier today, the Speaker interrupted the proceedings.

Pursuant to Order made earlier today, the question on the motion was deemed to have been put and carried on division.

ATTEST

Extrait des Journaux de la Chambre des communes du jeudi 19 septembre 1996:

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que, nonobstant tout ordre de la Chambre, le débat sur la motion portant adoption du rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre sur la composition des comités qui a été déposé plus tôt aujourd'hui se termine au plus tard à 13h50 aujourd'hui et que, à la fin de ce débat, la motion soit réputée avoir été mise aux voix et agréée avec dissidence, et que le Comité permanent de la justice et des questions juridiques et le Comité permanent des finances soient autorisés à tenir des réunions d'organisation plus tard au cours de la journée.

Du consentement unanime, M. Zed (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes), appuyé par M. Boudria (Glengarry — Prescott — Russell), propose, — Que le 25e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

Il s'élève un débat.

À 13h50, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, le Président interrompt les délibérations.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la motion est réputée avoit été mise aux voix et agréée avec dissidence.

ATTESTÉ

Extract from the Journals of the House of Commons of Friday, September 20, 1996:

Ms. Catterall (Ottawa West), from the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented the 26th Report of the Committee, which was as follows:

The Committee recommends, pursuant to Standing Orders 104 and 114, that the following Members be added to the list of Associate Members of Standing Committees:

Natural Resources

Finlay	Solomon
Gallaway	

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Issue No. 2 which includes this Report*) is tabled.

ATTEST

Extrait des Journaux de la Chambre des communes du vendredi 20 septembre 1996:

Mme Catterall (Ottawa–Ouest), du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présente le 26e rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Le Comité recommande, conformément aux articles 104 et 114 du Règlement, que les députés suivants fassent partie de la liste des membres associés des comités permanents:

Ressources naturelles

St. Denis	Wells

Un exemplaire des Procès–verbaux pertinents (*fascicule nº 2 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

ATTESTÉ

Extract from the Journals of the House of Commons of Friday, September 20, 1996:

By unanimous consent, Ms. Catterall (Ottawa West), seconded by Mr. Boudria (Glengarry — Prescott — Russell), moved, — That the 26th Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented earlier today, be concurred in.

The question was put on the motion and it was agreed to.

ATTEST

Extrait des Journaux de la Chambre des communes du vendredi 20 septembre 1996:

Du consentement unanime, Mme Catterall (Ottawa–Ouest), appuyée par M. Boudria (Glengarry — Prescott — Russell), propose, — Que le 26e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

La motion, mise aux voix, est agréée.

ATTESTÉ

Extract from the Journals of the House of Commons of Friday, September 27, 1996:

Ms. Catterall (Ottawa West), from the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented the 31th Report of the Committee, which was as follows:

The Committee recommends, pursuant to Standing Orders 104 and 114, the following changes in the membership of the Standing Committee:

Natural Resources

Skoke for/pour Hickey

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Issue No. 2 which includes this Report*) is tabled.

ATTEST

Extrait des Journaux de la Chambre des communes du vendredi 27 septembre 1996:

Mme Catterall (Ottawa–Ouest), du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présente le 31e rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Le Comité recommande, conformément au mandat que lui confèrent les articles 104 et 114 du Règlement, les changements suivants dans la liste des membres des comités permanents:

Ressources naturelles

Skoke for/pour Hickey

Un exemplaire des Procès–verbaux pertinents (fascicule no 2 qui comprend le présent rapport) est déposé.

ATTESTÉ

Extract from the Journals of the House of Commons of Friday, September 27, 1996:

By unanimous consent, Ms. Catterall (Ottawa West), seconded by Mr. Boudria (Glengarry — Prescott — Russell), moved, — That the 31st Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented earlier today, be concurred in.

The question was put on the motion and it was agreed to.

ATTEST

Extrait des Journaux de la Chambre des communes du vendredi 27 septembre 1996:

Du consentement unanime, Mme Catterall (Ottawa–Ouest), appuyée par M. Boudria (Glengarry — Prescott — Russell), propose, — Que le 31e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

La motion, mise aux voix, est agréée.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, SEPTEMBER 24, 1996
(Meeting No. 22)

[*Text*]

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:30 o'clock a.m. this day, in Room 208, West Block, for the purpose of electing a Chair.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Dave Chatters, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Monique Guay, Bonnie Hickey, Julian Reed, Bob Ringma, Benoît Serré, Darrel Stinson, Peter Thalheimer and Bob Wood.

Other Members present: Don Boudria and Madeleine Dalphond–Guiral.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

The Clerk of the Committee presided over the election of a Chair.

On motion of Julian Reed, it was agreed, — That Andy Mitchell take the Chair of the Committee as Chairman.

The Chairman took the Chair.

On motion of Marlene Cowling, it was agreed, — That Peter Thalheimer be elected Vice–Chairman of the Committee.

Monique Guay moved, — That René Canuel be elected Vice–Chairman of the Committee.

The question being put on the motion, it was agreed to, on the following division:

YEAS

Réginald Bélair	Julian Reed
René Canuel	Benoît Serré
Marlene Cowling	Peter Thalheimer
Bernard Deshaies	Bob Wood — (9)
Monique Guay	

NAYS

Dave Chatters	Bob Ringma — (2)

It was agreed, — That the budget submission of $25,000 for additional operating funds for the fiscal year of April 1, 1996 to March 31, 1997 be adopted.

It was agreed, — That, pursuant to Standing Order 108(2) concerning rural economic development, the Committee travel to Western Canada during the week of October 27 to November 1, 1996 and to Eastern Canada during the week of November 3 to 9, 1996 and that the budget, totalling $133,321.00, be adopted.

At 12:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, SEPTEMBER 25, 1996
(Meeting No. 23)

The Standing Committee on Natural Resources met at 3:43 o'clock p.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

PROCÈS–VERBAUX

LE MARDI 24 SEPTEMBRE 1996
(Séance nº 22)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 30, dans la pièce 208 de l'édifice de l'Ouest, pour élire un président.

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Dave Chatters, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Monique Guay, Bonnie Hickey, Julian Reed, Bob Ringma, Benoît Serré, Darrel Stinson, Peter Thalheimer et Bob Wood.

Autres députés présents: Don Boudria et Madeleine Dalphond–Guiral.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Le greffier du Comité préside l'élection d'un président.

Sur motion de Julian Reed, il est convenu, — Que Andy Mitchell assume la présidence du Comité.

Le président prend place au fauteuil.

Sur motion de Marlene Cowling, il est convenu, — Que Peter Thalheimer soit élu vice–président du Comité.

Monique Guay propose, — Que René Canuel soit élu vice–président du Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:

POUR

Réginald Bélair	Julian Reed
René Canuel	Benoît Serré
Marlene Cowling	Peter Thalheimer
Bernard Deshaies	Bob Wood — (9)
Monique Guay	

CONTRE

Dave Chatters	Bob Ringma — (2)

Il est convenu, — Que la demande de budget de 25 000$ visant à obtenir des fonds opérationnels pour l'exercice allant du 1er avril 1996 au 31 mars 1997 soit approuvée.

Il est convenu, — Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement pour ce qui est du développement économique rural, le Comité se rende dans l'Ouest canadien pendant la semaine du 27 octobre au 1er novembre 1996 et dans l'Est du Canada pendant la semaine du 3 au 9 novembre 1996, et que le budget, d'un montant total de 133 321 $ soit approuvé.

À 12 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 25 SEPTEMBRE 1996
(Séance nº 23)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 15 h 43, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Dave Chatters, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed, Bob Ringma, Benoît Serré, Peter Thalheimer and Bob Wood.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Appearing: The Honourable Anne McLellan, Minister of Natural Resources.

Witnesses: From Atomic Energy Control Board: Agnes J. Bishop, President; John J. McManus, Special Adviser to the Director of the Secretariat. *From the Department of Natural Resources:* Bob Morrison, Director General, Uranium and Nuclear Energy Branch.

The Order of Reference dated Wednesday, June 12, 1996, being read as follows:

ORDERED, — That Bill C–23, An Act to establish the Canadian Nuclear Safety Commission and to make consequential amendments to other Acts be now read a second time and referred to the Standing Committee on Natural Resources.

The Minister made an opening statement and, with the other witnesses answered questions.

At 5:07 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Dave Chatters, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed, Bob Ringma, Benoît Serré, Peter Thalheimer et Bob Wood.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Comparaît: L'honorable Anne McLellan, ministre des Ressources naturelles.

Témoins: De la Commission de contrôle de l'énergie atomique: Agnes J. Bishop, présidente; John J. McManus, conseiller spécial du directeur du secrétariat. *Du ministère des Ressources naturelles:* Bob Morrison, directeur général, Uranium et Énergie nucléaire.

Lecture de l'ordre de renvoi du mercredi 12 juin 1996 est donnée en ces termes:

IL EST ORDONNÉ, — Que le projet de loi C–23, Loi constituant la Commission canadienne de sûreté nucléaire et modifiant d'autres lois en conséquence soit maintenant lu une seconde fois et renvoyé au Comité permanent des ressources naturelles.

La ministre fait une déclaration et, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 17 h 07, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, SEPTEMBER 26, 1996
(Meeting No. 24)

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:07 o'clock a.m. this day, in Room 209, West Block, the Vice–Chairman, Peter Thalheimer, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed, Bob Ringma, Benoît Serré and Peter Thalheimer.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From Atomic Energy Control Board: Agnes J. Bishop, President; John J. McManus, Special Adviser to the Director of the Secretariat. *From Atomic Energy of Canada Limited:* William Hancox, Vice–President, Strategic Development; David Torgerson, Vice–President, Research and Product Development.

The Committee resumed consideration of Bill C–23, An Act to establish the Canadian Nuclear Safety Commission and to make consequential amendments to other Acts.

Agnes J. Bishop and William Hancox made opening statements and, with the other witnesses, answered questions.

At 12:27 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE JEUDI 26 SEPTEMBRE 1996
(Séance nº 24)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 07, dans la pièce 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Peter Thalheimer (*vice–président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed, Bob Ringma, Benoît Serré et Peter Thalheimer.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: De la Commission de contrôle de l'énergie atomique: Agnes J. Bishop, présidente; John J. McManus, conseiller spécial du directeur du secrétariat. *D'Énergie atomique du Canada Limitée:* William Hancox, vice–président, Développement stratégique; David Torgerson, vice–président, Recherche et Développement de produit.

Le Comité reprend l'étude du projet de loi C–23, Loi constituant la Commission canadienne de sûreté nucléaire et modifiant d'autres lois en conséquence.

Agnes J. Bishop et William Hancox présentent des exposés et, avec les autres témoins, répondent aux questions.

À 12 h 27, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, OCTOBER 1, 1996
(Meeting No. 25)

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:07 o'clock a.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

LE MARDI 1er OCTOBRE 1996
(Séance nº 25)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 07, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Members of the Committee present: René Canuel, Marlene Cowling, David Iftody, Julian Reed, Bob Ringma, Benoît Serré, Peter Thalheimer and Bob Wood.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From the Canadian Nuclear Association: Murray Stewart, President; Collin Hunt, Director of Publications. *From Cameco Corporation:* Stan Frost, Vice–President, Environment and Safety; Harold MacKay, Q.C.

The Committee resumed consideration of Bill C–23, An Act to establish the Canadian Nuclear Safety Commission and to make consequential amendments to other Acts (*See Minutes of Proceedings dated Wednesday, September 25, 1996, Issue No. 3*).

Murray Stewart and Stan Frost made opening statements and, with the other witnesses, answered questions.

At 12:19 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Membres du Comité présents: René Canuel, Marlene Cowling, David Iftody, Julian Reed, Bob Ringma, Benoît Serré, Peter Thalheimer et Bob Wood.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: De l'Association nucléaire canadienne: Murray Stewart, président; Collin Hunt, directeur des publications. *De «Cameco Corporation»:* Stan Frost, vice–président, Environnement et Sécurité; Harold MacKay, c.r.

Le Comité reprend l'étude du projet de loi C–23, Loi constituant la Commission canadienne de sûreté nucléaire et modifiant d'autres lois en conséquence (*Voir le Procès–verbal du mercredi 25 septembre 1996, fascicule nº 3*).

Murray Stewart et Stan Frost présentent des exposés et, avec les autres témoins, répondent aux questions.

À 12 h 19, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

WEDNESDAY, OCTOBER 2, 1996
(Meeting No. 26)

The Standing Committee on Natural Resources met at 4:30 o'clock p.m. this day, in Room 701, La Promenade, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: René Canuel, Marlene Cowling, Julian Reed, Bob Ringma and Peter Thalheimer.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From Ontario Hydro: Ron Field, General Manager, Nuclear; Ian Motherwell, Assistant General Counsel, Law Division. *From Quebec Hydro:* Roger Émard, Director, Nuclear; Gilles Marchand, Chief Counsel, Legal Department. *From New Brunswick Hydro:* Rex Johnson, General Manager, Nuclear.

The Committee resumed consideration of Bill C–23, An Act to establish the Canadian Nuclear Safety Commission and to make consequential amendments to other Acts (*See Minutes of Proceedings dated Wednesday, September 25, 1996, Issue No. 3*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 5:39 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE MERCREDI 2 OCTOBRE 1996
(Séance nº 26)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 16 h 30, dans la pièce 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réné Canuel, Marlene Cowling, Julian Reed, Bob Ringma et Peter Thalheimer.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: D'Hydro Ontario: Ron Field, gérant général, Gestion nucléaire; Ian Motherwell, avocat général adjoint, Division du contentieux. *D'Hydro Québec:* Roger Émard, directeur, Gestion nucléaire; Gilles Marchand, avocat général, Service juridique. *D'Hydro Nouveau–Brunswick:* Rex Johnson, gérant général, Gestion nucléaire.

Le Comité reprend l'étude du projet de loi C–23, Loi constituant la Commission canadienne de sûreté nucléaire et modifiant d'autres lois en conséquence (*Voir le Procès–verbal du mercredi 25 septembre 1996, fascicule nº 3*).

Les témoins présentent des exposés et répondent aux questions.

À 17 h 39, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, OCTOBER 3, 1996
(Meeting No. 27)

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:18 o'clock a.m. this day, in Room 371, West Block, the Vice–Chairman, Peter Thalheimer, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, Bernard Deshaies, Julian Reed, Bob Ringma and Peter Thalheimer.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

LE JEUDI 3 OCTOBRE 1996
(Séance nº 27)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 18, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Peter Thalheimer (*vice–président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, Bernard Deshaies, Julian Reed, Bob Ringma et Peter Thalheimer.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Witnesses: From Atomic Energy of Canada Limited Research and Development Advisory Panel to the Board of Directors: Daniel Rozon, Chairman; A. Driedger, Vice–President; Jon H.F. Jennekens, Member.

The Committee resumed consideration of Bill C–23, An Act to establish the Canadian Nuclear Safety Commission and to make consequential amendments to other Acts (*See Minutes of Proceedings, dated Wednesday, September 25, 1996, Issue No. 3*).

Daniel Rozon made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 12:31 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, OCTOBER 8, 1996
(Meeting No. 28)

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:15 o'clock a.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Dave Chatters, Marlene Cowling, Julian Reed, Bob Ringma, Roseanne Skoke and Bob Wood.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From the Canadian Coalition for Nuclear Responsibility: Gordon Edwards, President. *From Campaign for Nuclear Phaseout:* Kristen Ostling. *From Nuclear Awareness Project:* Irene Kock; Douglas Chapman, Staff Lawyer. *From the Canadian Nuclear Society:* Hong M. Huynh, President; Ken Smith, Treasurer; Fred Boyd, Member.

The Committee resumed consideration of Bill C–23, An Act to establish the Canadian Nuclear Safety Commission and to make consequential amendments to other Acts (*See Minutes of Proceedings, dated September 25, 1996, Issue No. 3*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 1:25 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, OCTOBER 9, 1996
(Meeting No. 29)

The Standing Committee on Natural Resources met at 3:44 o'clock p.m. this day, in Room 701, La Promenade, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, Dave Chatters, Marlene Cowling, Bernard Deshaies and Bob Ringma.

Acting Member present: Lawrence O'Brien for Roseanne Skoke.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From the Ontario Ministry of the Attorney General and Correctional Services: Jim Ellard, Coordinator, Emergency Measures Ontario. *From the Ontario Ministry of Consumer and Corporate Relations:* John Walter, Assistant Deputy Minister. *From Bruce–Grey–Owen Sound Health Unit (Owen Sound, Ontario):* Murray McQuigge, Medical Officer of Health.

Témoins: D'Énergie atomique du Canada limitée et du Comité consultatif de recherche et développement pour le Bureau des directeurs: Daniel Rozon, président; A. Driedger, vice–président; Jon H.F. Jennekens, membre.

Le Comité reprend l'étude du projet de loi C–23, Loi constituant la Commission canadienne de sûreté nucléaire et modifiant d'autres lois en conséquence (*Voir le Procès–verbal du mercredi 25 septembre 1996, fascicule nº 3*).

Daniel Rozon présente un exposé et, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 12 h 31, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 8 OCTOBRE 1996
(Séance nº 28)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 15, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Dave Chatters, Marlene Cowling, Julian Reed, Bob Ringma, Roseanne Skoke et Bob Wood.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: Du Regroupement pour la surveillance des responsabilités nucléaires: Gordon Edwards, président. *De la Campagne contre l'expansion nucléaire:* Kristen Ostling. *Du «Nuclear Awareness Project»:* Irene Kock; Douglas Chapman, avocat. *De la Société nucléaire canadienne:* Hong M. Huynh, président; Ken Smith, trésorier; Fred Boyd, membre.

Le Comité reprend l'étude du projet de loi C–23, Loi constituant la Commission canadienne de sûreté nucléaire et modifiant d'autres lois en conséquence (*Voir le Procès–verbal du 25 septembre 1996, fascicule nº 3*).

Les témoins présentent des exposés et répondent aux questions.

À 13 h 25, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 9 OCTOBRE 1996
(Séance nº 29)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 15 h 44, dans la pièce 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, Dave Chatters, Marlene Cowling, Bernard Deshaies et Bob Ringma.

Membre suppléant présent: Lawrence O'Brien pour Roseanne Skoke.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: Du ministère ontarien du Procureur général et des Services correctionnels: Jim Ellard, coordonnateur, Mesures d'urgence Ontario. *Du ministère ontarien de la Consommation et des Relations corporatives:* John Walter, sous–ministre adjoint. *Du «Bruce–Grey–Owen Sound Health Unit (Owen Sound, Ontario)»:* Murray McQuigge, médecin hygiéniste.

The Committee resumed consideration of Bill C–23, An Act to establish the Canadian Nuclear Safety Commission and to make consequential amendments to other Acts (*See Minutes of Proceedings dated Wednesday, September 25, 1996, Issue No. 3*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 4:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Roger Préfontaine

Clerk of the Committee

Le Comité reprend l'étude du projet de loi C–23, Loi constituant la Commission canadienne de sûreté nucléaire et modifiant d'autres lois en conséquence (*Voir le Procès–verbal du mercredi 25 septembre 1996, fascicule nº 3*).

Les témoins présentent des exposés et répondent aux questions.

À 16 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Roger Préfontaine

THURSDAY, OCTOBER 10, 1996
(Meeting No. 30)

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:02 o'clock a.m. this day, in Room 237–C, Centre Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Dave Chatters, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, David Iftody, Julian Reed and Peter Thalheimer.

Acting Members present: Raymond Bonin for Réginald Bélair; Rex Crawford for Roseanne Skoke; Lawrence O'Brien for Bob Wood.

Other Member present: John Solomon.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From the Canadian Labour Congress: Chris Dassios Legal Counsel, Power Workers' Union. *From the Citizens Organized for Responsible Process:* Arleen Reinsborough, Spokesperson; Dan Silvester, Researcher. *From Energy Probe Research Foundation:* Normand Rubin, Director, Nuclear Research.

The Committee resumed consideration of Bill C–23, An Act to establish the Canadian Nuclear Safety Commission and to make consequential amendments to other Acts (*See Minutes of Proceedings dated Wednesday, September 25, 1996, Issue No. 3*).

Chris Dassios made opening remarks and answered questions. Arleen Reinsborough and Dan Silvester made opening remarks and answered questions.

Normand Rubin made opening remarks and answered questions.

At 12:46 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Paulette Nadeau

Acting Clerk of the Committee

LE JEUDI 10 OCTOBRE 1996
(Séance nº 30)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 02, dans la pièce 237–C de l'édifice du Centre, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Dave Chatters, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, David Iftody, Julian Reed et Peter Thalheimer.

Membres suppléants présents: Raymond Bonin pour Réginald Bélair; Rex Crawford pour Roseanne Skoke; Lawrence O'Brien pour Bob Wood.

Autre député présent: John Solomon.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: Du Congrès du Travail du Canada: Chris Dassios, conseiller juridique, Power Workers' Union. *Du «Citizens Organized for Responsible Process»:* Arleen Reinsborough, porte–parole; Dan Silvester, chercheur. *De Enquête énergétique:* Normand Rubin, directeur, Recherche nucléaire.

Le Comité reprend l'étude du projet de loi C–23, Loi constituant la Commission canadienne de sûreté nucléaire et modifiant d'autres lois en conséquence (*Voir le Procès–verbal du mercredi 25 septembre 1996, fascicule nº 3*).

Chris Dassios présente un exposé et répond aux questions. Arleen Reinsborough et Dan Silvester présentent des exposés et répondent aux questions.

Normand Rubin présente un exposé et répond aux questions.

À 12 h 46, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière suppléante du Comité

Paulette Nadeau

TUESDAY, OCTOBER 22, 1996
(Meeting No. 31)

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:10 o'clock a.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

LE MARDI 22 OCTOBRE 1996
(Séance nº 31)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 10, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, David Iftody, Julian Reed, Bob Ringma, Benoît Serré, Peter Thalheimer and Bob Wood.

In attendance: From the Committees and Parliamentary Associations Directorate: Paulette Nadeau, Legislative Clerk. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From the Department of Justice: Audrey Nowack, Legal Services Unit at the Atomic Energy Control Board. *From Atomic Energy Control Board:* John McManus.

The Order of Reference dated Wednesday, June 12, 1996 being read as follows:

The Committee resumed consideration of Bill C–23, An Act to establish the Canadian Nuclear Safety Commission and to make consequential amendments to other Acts.

The witnesses answered questions.

Pursuant to Standing Order 75(1) consideration of Clause 1 was postponed.

Clause 2 carried.

On Clause 3

Marlene Cowling moved, — That Clause 3 be amended in the English version only, by striking out lines 4 to 12, at page 4, and substituting the following therefor:

"(a) the limitation, to a reasonable level and in a manner that is consistent with Canada's international obligations, of the risks to national security, the health and safety of persons and the environment that are associated with the development, production and use of nuclear energy and the production, possession and use of nuclear substances, prescribed equipment and prescribed information; and"

After debate thereon, Bernard Deshaies moved, — That the amendment be further amended

(a) by striking out the words "in the English version only", and

(b) by striking out the word "reasonable" and substituting the following therefor:

"minimal"

After debate thereon, by unanimous consent, the sub–amendment, the amendment and Clause 3 were allowed to stand.

Clauses 4 to 8 inclusive carried severally.

On Clause 9

Bob Ringma moved, — That Clause 9 be amended by striking out line 29, at page 5, and substituting the following therefor:

"(b) to disseminate objective scientific, technical and"

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Marlene Cowling moved that Clause 9 be amended, in the English version only, by striking out line 30, at page 5, and substituting the following therefor:

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, David Iftody, Julian Reed, Bob Ringma, Benoît Serré, Peter Thalheimer et Bob Wood.

Aussi présents: De la Direction des comités et des associations parlementaires: Paulette Nadeau, greffière de comité législatif. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: Du ministère de la Justice: Audrey Nowack, Section des services juridiques à la Commission de contrôle de l'énergie atomique. *De la Commission de contrôle de l'énergie atomique:* John McManus.

Lecture de l'ordre de renvoi du mercredi 12 juin 1996 est donnée en ces termes:

Le Comité reprend l'étude du projet de loi C–23, Loi constituant la Commission canadienne de sûreté nucléaire et modifiant d'autres lois en conséquence.

Les témoins répondent aux questions.

Conformément à l'article 75(1) du Règlement, l'étude de l'article 1 est reportée.

L'article 2 est adopté.

Article 3

Marlene Cowling propose, — Que l'article 3 soit modifié par substitution, dans la version anglaise, aux lignes 4 à 12, page 4, de ce qui suit:

«a) the limitation, to a reasonable level and in a manner that is consistent with Canada's international obligations, of the risks to national security, the health and safety of persons and the environment that are associated with the development, production and use of nuclear energy and the production, possession and use of nuclear substances, prescribed equipment and prescribed information; and»

Après débat, Bernard Deshaies propose que l'amendement soit modifié

a) par la suppression des mots «dans la version anglaise, aux lignes 4 à 12», et leur remplacement par ce qui suit:

« à la ligne 11, »

b) par la suppression de tous les mots entre les guillemets et leur remplacement par ce qui suit:

« a) la limitation, à un niveau minimum, des »

Après débat, par consentement unanime, le sous–amendement, l'amendement et l'article 3 sont réservés.

Les articles 4 à 8 inclusivement sont respectivement adoptés.

Article 9

Bob Ringma propose, — Que l'article 9 soit modifié par substitution, à la ligne 32, page 5, de ce qui suit:

« b) d'informer objectivement le public — sur les plans »

Après débat, l'amendement mis aux voix est adopté.

Marlene Cowling propose que l'article 9 soit modifié, dans la version anglaise, par substitution, à la ligne 30, page 5, de ce qui suit:

"regulatory information to the public concerning the ac–"

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 9, as amended, carried.

Clauses 10 to 19 inclusive carried severally.

On Clause 20

Marlene Cowling moved, — That Clause 20 be amended by striking out line 28, at page 10, and substituting the following therefor:

"tions of fairness permit, but, in any case, within the prescribed period of time."

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 20, as amended, carried.

On Clause 21

Bob Ringma moved, — That Clause 21 be amended by striking out line 6, at page 12, and substituting the following therefor:

"(e) disseminate objective scientific, technical and "

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 21, as amended, carried.

Clauses 22 and 23 carried severally.

On Clause 24

Marlene Cowling moved, — That Clause 24 be amended by striking out lines 1 to 4, at page 15, and substituting the following therefor:

"(7) The Commission shall grant to any person who provided a financial guarantee under subsection (5) a refund of any of the proceeds of the guarantee that have not been spent and may"

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 24, as amended, carried.

Clauses 25 and 26 inclusive carried severally.

After debate thereon, Clause 27 carried.

Clauses 28 and 29 carried severally.

After debate thereon, Clause 30 carried.

Clause 31 carried.

On Clause 32

Marlene Cowling moved, — That Clause 32 be amended in the English version only,

(a) By striking out lines 13 and 14, at page 18, and substituting the following therefor:

"32. The measures that an inspector may take, in exercising authority under this Act, include";

(b) By striking out lines 32 to 38, at page 18, and substituting the following therefor:

"(g) examining any records that are required to be kept or reports that are required to be made under this Act, or any books, records, electronic data or other documents that the inspector believes on reasonable grounds relate to such records or reports; or"

«regulatory information to the public concerning the ac–»

Après débat, l'amendement mis aux voix est adopté.

L'article 9 ainsi modifié est adopté.

Les articles 10 à 19 inclusivement sont respectivement adoptés.

Article 20

Marlene Cowling propose, — Que l'article 20 soit modifié par substitution, à la ligne 28, page 10, de ce qui suit:

« des circonstances et de l'équité, mais en tout état de cause dans le délai prévu par règlement. »

Après débat, l'amendement mis aux voix est adopté.

L'article 20 ainsi modifié est adopté.

Article 21

Bob Ringma propose, — Que l'article 21 soit modifié par substitution, à la ligne 8, page 12, de ce qui suit:

« informer objectivement le public — sur les plans scien–»

Après débat, l'amendement mis aux voix est adopté.

L'article 21 ainsi modifié est adopté.

Les articles 22 et 23 sont respectivement adoptés.

Article 24

Marlene Cowling, — Que l'article 24 soit modifié par substitution aux lignes 1 à 6, page 15, de ce qui suit:

« 7) La Commission rembourse à la personne qui a fourni la garantie la partie non utilisée de celle–ci; le cas échéant, elle peut ajouter les intérêts calculés au taux réglementaire sur le »

Après débat, l'amendement mis aux voix est adopté.

L'article 24 ainsi modifié est adopté.

Les articles 25 et 26 inclusivement sont respectivement adoptés.

Après débat, l'article 27 est adopté.

Les articles 28 et 29 sont respectivement adoptés.

Après débat, l'article 30 est adopté.

L'article 31 est adopté.

Article 32

Marlene Cowling propose, — Que l'article 32 soit modifié

a) par substitution, dans la version anglaise, aux lignes 13 et 14, page 18, de ce qui suit:

«32. The measures that an inspector may take, in exercising authority under this Act, include»

b) par substitution, aux lignes 29 à 33, page 18, de ce qui suit:

« g) examiner les documents dont la tenue est exigée ou les rapports qui doivent être faits sous le régime de la présente loi, ou les livres, registres, données électroniques ou autres documents qui, à son avis, s'y rapportent; »

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 32, as amended, carried.

Clauses 33 to 39 inclusive carried severally.

On Clause 40

Marlene Cowling moved, — That Clause 40 be amended by adding immediately after line 10, at page 24, the following:

"(5) The Commission shall, subject to any bylaws made under section 15 and any regulations made under section 44, hold a public hearing with respect to

(a) the proposed exercise by the Commission, or by a panel established under section 22, of the power under subsection 24(2) to issue, renew, suspend, amend, revoke or replace a licence; and

(b) any other matter within its jurisdiction under this Act, if the Commission is satisfied that it would be in the public interest to do so.

(6) Subsection (5) does not apply in respect of any matter in relation to which subsection 14(2) applies."

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 40, as amended, carried.

Clauses 41 to 43 inclusive carried severally.

On Clause 44

Marlene Cowling moved, — That Clause 44 be amended by striking out line 14, at page 29, and substituting the following therefor:

"(o) establishing requirements to be complied"

The question being put on the amendment, it was agreed to.

Marlene Cowling moved, — That Clause 44 be amended

(a) by striking out lines 13 and 14, at page 31, and substituting the following therefor:

"incorporating an Act or instrument shall, with the consent of the ap–"

(b) by striking out lines 20 and 21, at page 31, and substituting the following therefor:

"incorporating an Act or instrument shall, with the consent of the appro–"

The question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 44, as amended, carried.

Clause 45 carried.

On Clause 46

Marlene Cowling moved, — That Clause 46 be amended

(a) by striking out line 12, at page 32, and substituting the following therefor:

"the Commission may conduct a public hearing in"

(b) by striking out line 38, at page 32, and substituting the following therefor:

"shall conduct a public hearing in accordance with the"

Après débat, l'amendement mis aux voix est adopté.

L'article 32 ainsi modifié est adopté.

Les articles 33 à 39 inclusivement sont respectivement adoptés.

Article 40

Marlene Cowling propose, — Que l'article 40 soit modifié par adjonction, après la ligne 8, page 24, de ce qui suit:

« 5) Sous réserve des règlements administratifs pris en vertu de l'article 15 et des règlements pris en vertu de l'article. 44, la Commission tient une audience publique:

a) sur son intention — ou celle d'une formation constituée aux termes de l'article 22 — d'exercer son pouvoir de délivrer, renouveler, suspendre, modifier, révoquer ou remplacer une licence ou un permis au titre du paragraphe 24(2);

b) sur toute question qui relève de sa compétence, si elle est convaincue que l'intérêt public l'exige.

6) Le paragraphe (5) ne s'applique pas aux affaires visées par le paragraphe 14(2). »

Après débat, l'amendement mis aux voix est adopté.

L'article 40 ainsi modifié est adopté.

Les articles 41 à 43 inclusivement sont respectivement adoptés.

Article 44

Marlene Cowling propose, — Que l'article 44 soit modifié par substitution, à la ligne 31, page 29, de ce qui suit:

« o) fixer les exigences applicables à la posses–»

L'amendement mis aux voix est adopté.

Marlene Cowling propose, — Que l'article 44 soit modifié

a) par substitution, à la ligne 13, page 31, de ce qui suit:

« est, avec le consentement du »

b) par substitution, à la ligne 19, page 31, de ce qui suit:

« est, avec le consentement du mi–»

L'amendement mis aux voix est adopté.

L'article 44 ainsi modifié est adopté.

L'article 45 est adopté.

Article 46

Marlene Cowling propose, — Que l'article 46 soit modifié

a) par substitution, à la ligne 9, page 32, de ce qui suit:

« un lieu donné, elle peut tenir une audience publique »

b) par substitution, à la ligne 30, page 32, de ce qui suit:

« audience publique, conformément aux règles de procé–»

The question being put on the amendment, it was agreed to.

Marlene Cowling moved, — That Clause 46 be amended, in the English version only, by striking out line 39, at page 32, and substituting the following therefor:

"prescribed rules of procedure to determine whether"

The question being put on the amendement, it was agreed to.

Clause 46, as amended, carried.

Clauses 47 and 48 carried severally.

On Clause 49

Marlene Cowling moved, — That Clause 49 be amended by striking out lines 26 to 33, at page 34, and substituting the following therefor:

49. (1) Notwithstanding the occurrence of a legal strike or lockout, every person commits an offence who

(a) while in charge of a nuclear facility, fails to ensure that there is present in that facility at all times the staff required, under the licence for that facility, to maintain that facility in a safe condition; or

(b) does not report for duty at a nuclear facility or who, while on duty at a nuclear facility, withdraws their services, except where the person is not required to report or is relieved in accordance with a procedure set out in the licence for that facility."

The question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 49, as amended, carried.

By unanimous consent, Clauses 50 to 78 carried.

On Clause 79

Marlene Cowling moved, — That Clause 79 be amended in the English version only, by striking out line 38, at page 43, and substituting the following therefor:

"employee of the Board, to have been em–"

The question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 79, as amended, carried.

By unanimous consent, Clauses 80 to 124 carried.

On Clause 125

Marlene Cowling moved, — That Clause 125 be amended in the English version only, by striking out lines 17 and 18, at page 54, and substituting the following therefor:

"ter after consultation with the Canadian Nuclear Safety Commission, the Governor in Council"

The question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 125, as amended, carried.

Clauses 126 and 127 carried severally.

The Committee reverted to the consideration of Clause 3, the amendment of Marlene Cowling, — That Clause 3 be amended in the English version only, by striking out lines 4 to 12, at page 4, and substituting the following therefor:

"(a) the limitation, to a reasonable level and in a manner that is consistent with Canada's international obligations, of the risks to national security, the health and safety of persons and the environment that are associated with the development, production and use of nuclear energy and the production, possession and use of nuclear substances, prescribed equipment and prescribed information; and"

L'amendement mis aux voix est adopté.

Marlene Cowling propose, — Que l'article 46 soit modifié, dans la version anglaise, par substitution, à la ligne 39, page 32, de ce qui suit:

«prescribed rules of procedure to determine whether»

L'amendement mis aux voix est adopté.

L'article 46 ainsi modifié est adopté.

Les articles 47 et 48 sont respectivement adoptés.

Article 49

Marlene Cowling propose, — Que l'article 49 soit modifié par substitution, aux lignes 31 à 38, page 34, de ce qui suit:

« 49. Commet une infraction, même en cas de grève ou de lock–out:

a) le responsable d'une installation nucléaire qui ne prend pas les mesures nécessaires pour qu'il y ait, en tout temps, sur les lieux le personnel requis, aux termes de la licence ou du permis délivré à l'égard de l'installation nucléaire, pour le maintien de la sécurité de celle–ci;

b) toute personne travaillant dans une installation nucléaire qui omet de se présenter au travail ou quitte son poste de travail alors qu'elle est en service, si ce n'est en conformité avec la procédure prévue par la licence ou le permis délivré à l'égard de l'installation nucléaire. »

L'amendement mis aux voix est adopté.

L'article 49 ainsi modifié est adopté.

Par consentement unanime, les articles 50 à 78 sont adoptés.

Article 79

Marlene Cowling propose, — Que l'article 79 soit modifié par substitution, dans la version anglaise, à la ligne 38, page 43, de ce qui suit:

«employee of the Board, to have been em–»

L'amendement mis aux voix est adopté.

L'article 79 ainsi modifié est adopté.

Par consentement unanime, les articles 80 à 124 sont adoptés.

Article 125

Marlene Cowling propose, — Que l'article 125 soit modifié par substitution, dans la version anglaise, aux lignes 17 et 18, page 54, de ce qui suit:

«ter after consultation with the Canadian Nuclear Safety Commission, the Governor in Council »

L'amendement mis aux voix est adopté.

L'article 125 ainsi modifié est adopté.

Les articles 126 et 127 sont respectivement adoptés.

Le Comité reprend l'étude de l'article 3 et de l'amendement de Marlene Cowling, — Que l'article 3 soit modifié par substitution, dans la version anglaise, aux lignes 4 à 12, page 4 de ce qui suit:

«a) the limitation, to a reasonable level and in a manner that is consistent with Canada's international obligations, of the risks to national security, the health and safety of persons and the environment that are associated with the development, production and use of nuclear energy and the production, possession and use of nuclear substances, prescribed equipment and prescribed information; and»

and the sub–amendment of Bernard Deshaies, — That the amendment be further amended

a) by striking out the words "in the English version only", and

b) by striking out the word "reasonable" and substituting the following therefor:

"minimal"

After further debate, the question being put on the sub–amendment, it was negatived.

The question being put on the amendment, it was agreed to on division.

Clause 3, as amended, carried on division.

Clause 1 carried.

The Preamble carried.

The Title carried.

The Bill, as amended, carried.

It was agreed, — That Bill C–23, An Act to establish the Canadian Nuclear Safety Commission and to make consequential amendments to other Acts, be reprinted as a working copy for the use of the House of Commons at Report Stage.

It was agreed, — That the Chairman report the Bill as amended to the House.

At 12:29 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

et le sous–amendement de Bernard Deshaies, — Que l'amendement soit modifié

a) par la suppression des mots «dans la version anglaise, aux lignes 4 à 12», et leur remplacement par ce qui suit:

« à la ligne 11, »

b) par la suppression de tous les mots entre guillemets et leur remplacement par ce qui suit:

«a) la limitation, à un niveau minimum, des»

Après débat, le sous–amendement mis aux voix est rejeté.

L'amendement mis aux voix est adopté avec dissidence.

L'article 3 ainsi modifié est adopté avec dissidence.

L'article 1 est adopté.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Le projet de loi ainsi modifié est adopté.

Il est convenu, — Que le projet de loi C–23, Loi constituant la Commission canadienne de sûreté nucléaire et modifiant d'autres lois en conséquence soit réimprimé dans sa forme modifiée pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Il est convenu, — Que le président fasse rapport à la Chambre du projet de loi ainsi modifié.

À 12 h 29, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Roger Préfontaine

Clerk of the Committee

Le greffier du Comité

Roger Préfontaine

WITNESSES

Wednesday, September 25, 1996 (Meeting No. 23)

Atomic Energy Control Board:

Agnes J. Bishop, President;

John J. McManus, Special Adviser to the Director of the Secretariat.

Department of Natural Resources:

Bob Morrison, Director General, Uranium and Nuclear Energy Branch.

Thursday, September 26, 1996 (Meeting No. 24)

Atomic Energy Control Board:

Agnes J. Bishop, President;

John J. McManus, Special Adviser to the Director of the Secretariat.

Atomic Energy of Canada Limited:

William Hancox, Vice–President, Strategic Development;

David Torgerson, Vice–President, Research and Product Development.

Tuesday, October 1, 1996 (Meeting No. 25)

Cameco Corporation:

Stan Frost, Vice–President, Environment and Safety.

Harold MacKay, Q.C.

Canadian Nuclear Association:

Collin Hunt, Director of Publications;

Murray Stewart, President.

Wednesday, October 2, 1996 (Meeting No. 26)

New Brunswick Hydro:

Rex Johnson, General Manager, Nuclear.

Ontario Hydro:

Ron Field, General Manager, Nuclear;

Ian Motherwell, Assistant General Counsel, Law Division.

Quebec Hydro:

Roger Émard, Director, Nuclear;

Gilles Marchand, Chief Counsel, Legal Department.

Thursday, October 3, 1996 (Meeting No. 27)

Atomic Energy of Canada Limited:

A. Driedger, Vice–President;

Jon H.F. Jennekens, Member, Research and Development Advisory Panel;

Daniel Rozon, Chairman, Research and Development Advisory Panel, Board of Directors.

Tuesday, October 8, 1996 (Meeting No. 28)

Campaign for Nuclear Phaseout:

Kristen Ostling.

Canadian Coalition for Nuclear Responsibility:

Gordon Edwards, President.

Canadian Nuclear Society:

Fred Boyd, Member;

Hong M. Huynh, President;

Ken Smith, Treasurer.

Nuclear Awareness Project:

Douglas Chapman, Staff Lawyer;

Irene Kock.

Wednesday, October 9, 1996 (Meeting No. 29)

Bruce–Grey–Owen Sound Health Unit (Owen Sound, Ontario):

Murray McGuigge, Medical Officer of Health.

Ontario Ministry of Consumer and Corporate Relations:

John Walter, Assistant Deputy Minister.

Ontario Ministry of the Attorney General and Correctional Services:

Jim Ellard, Coordinator, Emergency Measures Ontario.

Thursday, October 10, 1996 (Meeting No. 30)

Canadian Labour Congress:

Chris Dassios, Legal Counsel, Power Workers' Union.

Citizens Organized for Responsible Process:

Arleen Reinsborough, Spokesperson;

Dan Silvester, Researcher.

Energy Probe Research Foundation:

Normand Rubin, Director, Nuclear Research.

Tuesday, October 22, 1996 (Meeting No. 31)

Atomic Energy Board:

John J. McManus, Special Adviser to the Director of the Secretariat.

Department of Justice:

Audrey Nowack, Legal Services Unit at the Atomic Energy Control Board.

TÉMOINS

Le mercredi 25 septembre 1996 (Séance nº 23)

Commission de contrôle de l'énergie atomique:

Agnes J. Bishop, présidente;

John J. McManus, conseiller spécial au directeur général du Secrétariat.

Ministère des Ressources naturelles:

Bob Morrison, directeur général, Uranium et Énergie nucléaire.

Le jeudi 26 septembre 1996 (Séance nº 24)

Commission de contrôle de l'énergie atomique:

Agnes J. Bishop, présidente;

John J. McManus, conseiller spécial au directeur général du Secrétariat.

Énergie atomique du Canada Limitée:

William Hancox, vice–président, Développement stratégique;

David Torgerson, vice–président, Recherche et Développement des produits.

Le mardi 1er octobre 1996 (Séance nº 25)

Association nucléaire canadienne:

Collin Hunt, directeur des publications;

Murray Stewart, président.

«Cameco Corporation»:

Stan Frost, vice–président, Environnement et Sécurité.

Harold MacKay, c.r.

Le mercredi 2 octobre 1996 (Séance nº 26)

Hydro Nouveau–Brunswick:

Rex Johnson, gérant général, Gestion nucléaire.

Hydro–Québec:

Roger Émard, directeur, Gestion nucléaire;

Gilles Marchand, avocat général, Service juridique.

Ontario Hydro:

Ron Field, gérant général, Gestion nucléaire;

Ian Motherwell, avocat général adjoint, Division du contentieux.

Le jeudi 3 octobre 1996 (Séance nº 27)

Énergie atomique du Canada limitée:

A. Driedger, vice–président;

Jon H.F. Jennekens, membre, Comité consultatif de recherche et développement;

Daniel Rozon, président, Comité consultatif de recherche et développement, Bureau des directeurs.

Le mardi 8 octobre 1996 (Séance nº 28)

Campagne contre l'expansion nucléaire:

Kristen Ostling.

«Nuclear Awareness Project»:

Douglas Chapman, avocat;

Irene Kock.

Regroupement pour la surveillance des responsabilités nucléaires:

Gordon Edwards, président.

Société nucléaire canadienne:

Fred Boyd, membre;

Hong M. Huynh, président;

Ken Smith, trésorier.

Le mercredi 9 octobre 1996 (Séance nº 29)

«Bruce–Grey–Owen Sound Health Unit (Owen Sound (Ontario))»:

Murray McGuigge, officier médical (Santé).

Ministère ontarien de la Consommation et des Relations corporatives:

John Walter, sous–ministre adjoint.

Ministère ontarien du Procureur général et des Services correctionnels:

Jim Ellard, coordonnateur, Mesures d'urgence Ontario.

Le jeudi 10 octobre 1996 (Séance nº 30)

Congrès du Travail du Canada:

Chris Dassios, conseiller juridique, «Power Workers' Union».

«Citizens Organized for Responsible Process»:

Arleen Reinsborough, porte–parole;

Dan Silvester, recherchiste.

Enquête énergétique:

Normand Rubin, directeur, Recherche nucléaire.

Le mardi 22 octobre 1996 (Séance nº 31)

Commission de contrôle de l'énergie atomique:

John J. McManus, conseiller spécial du directeur du secrétariat.

Ministère de la Justice:

Audrey Nowack, Unité des services législatifs à la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

MAIL POSTE

Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid | Port payé

Lettermail | **Poste–lettre**

8801320
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC40
-N18
Issue #4

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

STREAMLINING ENVIRONMENTAL REGULATION FOR MINING: FINAL REPORT

STANDING COMMITTEE ON NATURAL RESOURCES

LIBRARY
MAR 21 1997

Andy Mitchell,
Chairman

November 1996



Publications Service

STREAMLINING ENVIRONMENTAL REGULATION FOR MINING: FINAL REPORT

STANDING COMMITTEE ON NATURAL RESOURCES

Andy Mitchell,
Chairman

November 1996

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Thurday, October 24, 1996

Chairperson: Andy Mitchell

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 4

Le jeudi 24 octobre 1996

Président : Andy Mitchell

Minutes of Proceedings of the Standing Committee on

Natural Resources

Procès–verbaux du Comité permanent des

Ressources naturelles

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of environmental regulations in the mining sector

CONCERNANT :

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude de la réglementation environnementale dans le secteur minier

INCLUDING:

The Second Report to the House

Y COMPRIS :

Le deuxième rapport à la Chambre

Second Session of the Thirty–fifth Parliament, 1996

Deuxième session de la trente–cinquième législature, 1996

STANDING COMMITEE ON NATURAL RESOURCES

CHAIRPERSON

Andy Mitchell

VICE-CHAIRMEN

René Canuel
Peter Thalheimer

MEMBERS

Réginald Bélair
Dave Chatters
Monique Guay
Julian Reed
Benoît Serré
Darrel Stinson
Marlene Cowling
Bernard Deshaies
David Iftody
Bob Ringma
Roseanne Skoke
Bob Wood

ASSOCIATE MEMBERS

Jim Abbott
Leon E. Benoit
Roger Gallaway
Brent St. Denis
Gérard Asselin
John Finlay
John Solomon
Derek Wells

CLERK OF THE COMMITTEE

Roger Préfontaine

RESEARCH STAFF

From the Research Branch of the Library of Parliament

Peter Berg

Jean-Luc Bourdages

THE STANDING COMMITTEE ON NATURAL RESOURCES

has the honour to present its

SECOND REPORT

Pursuant to Standing Order 108(2), the Standing Committee on Natural Resources undertook a study of environmental regulations in the mining sector.

During its study, the Committee tabled an Interim Report in December 1995 (*See Minutes of Proceedings, Issue No. 42, First Session of the Thirty-fifth Parliament, 1994-95*) and now wishes to table its Final Report.

FOREWORD

In December 1994, the Standing Committee on Natural Resources tabled in the House of Commons its first report on the mining industry in Canada (*Lifting Canadian Mining Off The Rocks*). In addition to addressing tax-related issues, the Committee recommended that the federal government work together with its provincial counterparts to eliminate structural impediments to mineral investment by the year 2000. The Committee also stated its intention to examine certain structural issues identified through the Whitehorse Mining Initiative (WMI), foremost among them the need for an efficient regulatory regime for the mining sector, a critical ingredient in generating mineral investment.

Notwithstanding the existence of a variety of initiatives then underway to examine environmental regulation and other issues, and concerned by both the pace and the substance of the regulatory reforms being undertaken, the Natural Resources Committee decided to initiate its own examination of how the environmental regulatory regime facing the mining sector could be best modified to the benefit of Canadians. The Committee's decision to table an interim report in December 1995 (*Streamlining Environmental Regulation for Mining)* was designed to send a strong signal that immediate action to streamline regulation was required. The Committee also wanted to contribute to the reforms under way at the time by reflecting on a number of key regulatory issues, such as environmental assessment, fisheries regulation and the definition of waste.

Recognizing the magnitude and complexity of efforts to reform and streamline environmental regulation in the Canadian mining sector, as well as the brevity of its initial examination, the Committee launched a second and final phase of its regulatory review. Having heard primarily from representatives of the federal government and the mining industry, the Committee gathered testimony from other parties interested in the issue of environmental regulatory reform in the mining sector, including the mining industry and the environmental community. With this final report, the Committee is continuing its efforts to influence and accelerate the current reform of environmental regulations applicable to the mining industry.

Once again, the Committee wishes to reiterate that in no way does it advocate a weakening of current environmental standards. On the contrary, it fully supports the government's desire as expressed in the last Throne Speech to ensure that optimum environmental quality is assured while maintaining a robust domestic economy. What the Committee envisions, above all else, is that the various partners and stakeholders will be able to work together in a constructive way to implement an environmental regulatory regime for the mining sector that is streamlined, consistent, clear and efficient. This report's overall goal

is to assist in this process by proposing achievable, concrete ways to maximize environmental protection while minimizing cost and "red tape" for the mining industry and governments. Falling short of achieving a streamlined regulatory regime for mining will be unacceptable.

Andy Mitchell
Ottawa, November 1996

EXECUTIVE SUMMARY

There is absolutely no question that mining is an extremely important natural resource sector, one that provides benefits to all Canadians. The Standing Committee on Natural Resources continues to be of the view, however, that the environmental regulatory system in place represents a sizeable obstacle to the health of the industry, both in terms of the uncertainty that arises and the discouragement of investment that it causes. It is incumbent upon policy-makers to ensure that the industry be able to operate within a regulatory climate that is efficient in its application and yet also effective in ensuring a high degree of environmental protection. There continues to be an urgent need to streamline environmental regulation in Canada, both within the federal government itself and between the senior levels of government.

This report represents the conclusion of the Committee's work towards achieving this desired streamlining objective. In its December 1995 interim report (*Streamlining Environmental Regulation for Mining: An Interim Report*), the Committee presented the federal government with 15 recommendations designed to:

- increase regulatory speed, clarity and certainty within the federal government itself, through the use of binding time lines for environmental assessment; adoption of a regulatory code of conduct and practices; the designation of Natural Resources Canada as the lead agency for the regulation of large-scale mining projects; the consistent application of fish habitat regulations; and the inclusion of an improved definition of "navigability" in the *Navigable Waters Protection Act*;

- reduce the regulatory overlap and duplication currently existing between federal and provincial governments, through the use of improved environmental assessment procedures; delegation by the federal government of fresh water fish habitat management; and harmonization of the Metal Mining Liquid Effluent Regulations with provincial effluent regulations; and

- adopt, at the federal level, a more realistic approach to water quality regulation and to the definition of mineral waste.

The Committee is generally satisfied with much of the federal government's response to the above suggestions and urges prompt action where commitments have been made. However, this Final Report outlines several important areas where additional progress, over and beyond what the federal government has agreed to, is required. With respect to environmental assessment of new mining activity, the report calls on the federal, provincial and territorial governments to jointly produce a single nationwide process of assessment

that would help generate regulatory certainty for the industry. The allocation of the actual work of assessing mining projects would then be determined on a province-by-province basis. Similarly, national minimum standards of fresh water fish habitat management should be established, with the administration and the enforcement of the accompanying regulations delegated by the federal government in a rational manner. In those cases where ongoing federal regulatory activity is delegated to other governments, monetary compensation for this transfer of responsibilities should be made available.

The Committee also supports the testimony it received that the federal government's entire "no net loss" of fish habitat policy, which insists that mining projects not result in a net reduction in such habitat, be made subject to a thorough review, such an assessment never having taken place. In tandem with this review, a realistic habitat compensation policy should be developed. Until such time as the review process is completed, the consequences of the policy for each mining project proponent should be clearly spelled out.

Finally, the report argues that the regulatory rules and requirements in place at the outset of a mining project's approval process should be adhered to for that project, during the course of the regulatory review. Grandfathering provisions should ideally accompany any and all changes in regulatory requirements affecting projects for which a sizeable investment has already been made.

TABLE OF CONTENTS

FOREWORD vii

EXECUTIVE SUMMARY ix

LIST OF RECOMMENDATIONS xiii

INTRODUCTION 1

ENVIRONMENTAL CHALLENGES AND PROGRESS IN THE MINING SECTOR 2

A. PRIMARY ENVIRONMENTAL EFFECTS OF MINING 4

B. PROGRESS MADE IN THE MINING SECTOR 6

REFORMING THE ENVIRONMENTAL REGULATORY REGIME 8

KEY REGULATORY ISSUES 10

A. ENVIRONMENTAL ASSESSMENT: THE NEED FOR REGULATORY CERTAINTY 10

1. The Designation of Lead Agencies 11
2. The Imposition of Binding Time Lines 12
3. Towards Greater Coordination of Federal Regulation 14
4. Assessment of Cumulative Effects 14
5. Harmonization of Federal and Provincial Environmental Assessment 16
6. Environmental Assessment and Competitiveness 19

B. FISHERIES ACT 20

1. The "No Net Loss" Provision for Fish Habitat 21
2. Towards a More Realistic Regulation of Water Quality 22
3. Harmonization of Fresh Water Fish Habitat Management 25
4. Harmonization of Federal and Provincial Effluent Regulations 27

C. DEFINITION OF WASTE 28

D. NAVIGABLE WATERS PROTECTION ACT 30

E. USE OF VOLUNTARY MEASURES 32

F. REGULATORY GRANDFATHERING 32

G. PROVISION OF FEDERAL COMPENSATION 33

CONCLUSION 33

APPENDIX A — List of witnesses
First Session, Thirthy-fifth Parliament 35

APPENDIX B — List of witnesses
Second Session, Thirthy-fifth Parliament 37

APPENDIX C — Briefs presented to the Committee 39

REQUEST FOR GOVERNMENT RESPONSE 41

MINUTES OF PROCEEDINGS 43

LIST OF RECOMMENDATIONS

1. That when incorporating time lines into environmental assessment regulation, the federal government ensure that the duration of the entire assessment process be limited to a period of one year. For subsequent permitting, authorization and other regulatory requirements, an overall time line of six months should be enshrined in regulation. (page 14)

2. That the federal government clearly limit project proponent responsibility under the CEAA provision on cumulative effects to being project-specific. Federal, provincial and local governments should cooperate to produce baseline environmental data necessary for regional policy and land-use planning.(page 15)

3. That the federal and provincial governments work diligently and quickly towards the achievement of the Whitehorse Mining Initiative's stated objective of a single nationwide environmental assessment process containing nationally agreed-upon standards. How the regulatory tasks are allocated between the two levels of government should be determined on the basis of each province's own regulatory capacity, and would be reflected in a set of amended bilateral agreements with each province. In the interim period, until such time as the current environmental assessment system is restructured, new and improved agreements should be negotiated with those provinces willing to sign bilateral deals. (page 19)

4. That the federal government rapidly complete its review of CEAA's impact on industrial competitiveness. The shift away from the Joint Monitoring Program towards a more informal review process should only be undertaken if the final program evaluation results indicate conclusively that CEAA's introduction has not materially harmed the competitiveness of the Canadian mining sector. (page 20)

5. That the federal government's entire policy of "no net loss" of fish habitat be subjected to a thorough review, including extensive consultation with stakeholders. Until such time as this review process is completed, the government should, in clear and practical terms, explain to each and every mining project proponent what the consequences of the "no net loss" policy are for their specific project. (page 22)

6. That to assist in updating and modernizing the regulation of water quality under the *Fisheries Act*, the federal government should quickly review and adopt where

appropriate the recommendations contained in the AQUAMIN report. In order for the MMLERs to take its data into account, the government should strive to ensure that the Metals in the Environment Program now being developed by the Geological Survey of Canada be completed promptly. (page 24)

7. That the federal government should, collectively with all provincial and territorial governments, negotiate one set of effective nationwide minimum standards in freshwater fish habitat management. Once these standards have been determined, the federal government should provide the other involved governments with every opportunity to assume as much of the regulatory responsibility in this area as would be feasible while ensuring that fish habitat is effectively protected. (page 26)

8. That in conjunction with ongoing, hopefully accelerated, efforts on the part of the federal government to attain harmonization agreements with the provinces and territories on the application of Metal Mining Liquid Effluent Regulations, these regulations should be updated and aligned with provincial regulation, by no later than the spring of 1997. The harmonization agreements should allow for an optimal take up by each province of administration and enforcement responsibilities regarding those effluent regulations. (page 28)

9. That the federal government undertake to complete its announced modernization of the *Navigable Waters Protection Act* by the spring of 1997, following consultation with stakeholders, to be completed by the end of the 1996 calendar year. (page 31)

10. That any regulatory changes affecting mining project proposals should, when investment expenditures have already been committed, be accompanied by an explicit grandfathering provision. (page 33)

11. That adequate financial compensation be provided by the federal government in those instances where environmental regulatory functions affecting the mining sector are transferred to provincial governments. In the future, unilateral intervention by the federal government in areas of predominantly provincial jurisdiction such as mining should be avoided. (page 33)

INTRODUCTION

The mining industry in Canada is a huge $20 billion industry which provides high salaries for its workers and generates roughly 16% of the nation's export revenues. Direct employment in mines, mills and smelters stands at over 80,000, with this industrial activity spinning off over 300,000 in additional employment in downstream industries using metals and minerals. The sector is also one of the leading drivers of the rural Canadian economy, supporting roughly 150 communities nationwide and the almost 1 million individuals who live and work there.

To sustain this level of economic activity and the mineral reserves on which it is based, it is absolutely critical that sufficient levels of exploration expenditures are being committed by the industry. Natural Resources Canada (NRCan) has estimated that a sustained ten-year period of $1 billion annual exploration spending is required to replenish existing reserves. As the Prospectors and Developers Association (PDAC) informed the Standing Committee on Natural Resources, there certainly has occurred a turnaround in exploration to that targeted amount from the record low level experienced in 1992.[1] Much of the domestic recovery, however, has been fuelled by two major discoveries, diamonds in the Lac de Gras area of the Northwest Territories and nickel at Voisey's Bay in Labrador. In no way can this resurgence in exploration be attributed to an improvement in the investment climate. In fact, as PDAC noted, it has occurred in spite of the regulatory impediments that still exist.

Moreover, our share of global exploration spending has declined, from 35% of total exploration on non-ferrous metals and minerals in 1988 to 12% in 1995. Canada's standing as an attractive location for mineral investment needs to be improved. While it is perhaps unreasonable to expect our share of the global exploration market to rebound to 1988 levels, given the heightened competition in formerly dormant developing-country markets, a rise to the 20% mark is not out of the question. What is urgently required is a strengthening of the recovery process and a broadening of the exploration focus to include other minerals and other geographical areas. PDAC is confident that Canada can regain its competitive standing with an improvement in its regulatory system.

---

1 According to NRCan, Canadian exploration expenditures have risen from $385 million in 1992 to a projected level of $945 million in 1996.

The Committee is in full agreement. A strong and effective regulatory regime is essential given the economic importance of the Canadian mining industry and the overall impact of mining on the environment. However, the ongoing development of technological expertise, mounting interest in environmental issues and the constant addition of new legislative and regulatory measures have made the web of rules applicable to the mining sector in particular and the industrial sector in general even more complex. The regulatory system is viewed as a major impediment to the health of the Canadian mining industry, particularly in terms of the delays and uncertainties that it causes for the industry and the discouragement of investment that inevitably results from the regulatory burden. As the final Whitehorse Mining Initiative (WMI) report noted, "... regulations overlap with or duplicate other regulations, thereby causing unnecessary costs and confusion for the industry as well as for other stakeholders participating in public regulatory processes."[2]

The Standing Committee on Natural Resources believes the time has come for the efforts of all the participants in the WMI to produce results and give rise to specific improvements to the domestic regulatory regime. The mining industry is too important to the well-being of Canadians for us to allow its competitiveness to wane. Canada as a whole and rural communities in particular are certain to benefit from real regulatory reform and will be better off in the years ahead.

ENVIRONMENTAL CHALLENGES AND PROGRESS IN THE MINING SECTOR

The mining industry plays a vital role in the Canadian economy and provides tremendous benefits for all Canadians. Those benefits do not come, however, without some impact on the environment. By nature, mining activities produce changes in the biophysical environment in which they take place. These changes, however, can be adequately managed, if sound environmental planning and practices are built into a proposed mining project right from the start.

Mining affects the environment on various levels. During the exploration phase and especially when infrastructure is being built, the environment is altered, particularly in terms of the landscape and existing ecosystems. Ore extraction and especially smelting and refining produce solid and liquid waste that can be harmful if it finds its way into the natural environment. Table 1 describes the primary environmental effects of each of the four main phases of mining activity.

---

2 Whitehorse Mining Initiative, *Searching for Gold*, October 1994, p. 18.

Table 1 — Key Activities and Potential Environmental Impacts of Each Phase of Mining

Mining Phase	Key Activities	Potential Environmental Impacts
Exploration	• Prospecting • Geochemical and geophysical surveys • Drilling and trenching • Staking mining claims	• Generally low or no impact • When exploration reaches a stage of requiring trenching, drilling, or road access, habitat disturbance increases and the discharge of contaminants can occur
Mining and milling	• Feasibility and engineering design studies • Public review • Mine construction and preproduction • Extraction and crushing and/or grinding of ore • Flotation or chemical concentration of ore	• Discharge of acid mine drainage that contains contaminants that are released to surface water and groundwater; particular concerns are related to: - heavy metals originating in the ore and tailings (can be accelerated by naturally occurring acid generation) - organic compounds originating in the chemical reagents used in the milling process - cyanide, particularly from gold milling processes - ammonia • Alienation of land as a result of waste rock piles and tailings disposal areas • Increased erosion; silting of lakes and streams • Dust and noise
Smelting and refining	• Subject mineral concentrate to high heat to form ingots, bars, etc., of pure metal or alloy	• Discharge of contaminants to air, including heavy metals, organics, and SO_2 • Alienation of land as a result of slag • Indirect impacts as a result of energy consumption (smelting and refining take most of the energy used by mining processes)
Post-operational waste management	• Mine reclamation and abandonment	• Continuing discharge of contaminants to groundwater and surface water (particularly heavy metals when naturally occurring acid generation exists) • Alienation of land and one-time pulse discharge of contaminants and sediment to water as a result of dam failure

Source: Environment Canada, *The State of Canada's Environment — 1996*, Ottawa, Government of Canada, 1996, Chapter 11, Tables 11.14 and 11.15.

A. Primary Environmental Effects of Mining

As indicated above, the Committee believes that sound environmental planning and practices must be built into all stages of a proposed mining project. Contrary to what one might expect, even the earliest stage can impact the environment. For example, trenching or diamond-drilling to prove up the size of a mineral find, if not done properly, could leave a hillside exposed to the ravages of erosion. Once a large concentration of mineral has been proven, the project's economic viability often will depend on its distance from existing infrastructure, especially roads and powerlines, with their great potential for harming the environment if routing or construction techniques do not follow the highest national standards.

Regarding the next three stages as shown in Table 1, the most significant environmental impacts are clearly related to the actual operation of mining sites. There is impact on the physical environment from the moment a new mine is planned and construction of the mine infrastructure begins. This impact results primarily from constructing roads and buildings, sinking mine shafts and removing vegetation, soil and rock to access surface deposits.

Environmental impacts also occur during ore extraction and refining. The primary environmental effects at these stages include leaching and transportation of pollutants from tailing stockpile areas, coarse rock areas, precipitates and waste, extraction sites and burial areas. If not properly managed, nearby soil and waterways, animal species or indeed the entire food chain can become contaminated by heavy metals and acid-generating tailings.[3] However, all metal mines in Canada are required to comply with strict regulations on effluent concentrations.

The environmentalists who recently appeared before the Committee drew attention to the scope of Canadian mining industry activities and the impact of those activities on the environment. They noted that in terms of waste[4] production, the industry generates some one million tonnes of waste rock per day and 950,000 tonnes of tailings; this translates to approximately 650 million tonnes of waste a year,[5] half of which comes from mine operations and the processing of sulphur-bearing metal minerals (see Table 2).[6] Moreover, the primary metals industry, in particular smelting and refining, is one of the leading

---

3 The issue of acid-mine drainage has been extensively covered in Chapter 4 of the 1994 Committee's report: *Lifting Canadian Mining Off The Rocks.*

4 When considering the word "waste" in this section, one must differentiate between acid and non-acid-producing waste rock and tailings. By and large, it is acid-generating waste material which requires specific management and treatment.

5 House of Commons Standing Committee on Natural Resources, *Evidence*, 16 April 1996, Meeting No. 5, p. 2.

6 Environment Canada, *The State of Canada's Environment — 1996*, Ottawa, Chapter 11: Human Activities — Minerals, Metals and Mining.

sources of many ground and air pollutants in Canada, including lead, mercury, cadmium, arsenic, copper, nickel, antimony and sulphur dioxide, which ultimately produces acid rain.

Table 2: Estimates of acid-producing and potentially acid-producing mine waste as well as neutral and basic waste in Canada as of 1994

	Acid-producing and potentially acid-producing waste[a]			Neutral and basic waste[b]		
	Tailings		Waste rock	Tailings		Waste rock
Province/territory	t, millions	ha	t, millions	t, millions	ha	t, millions
Newfoundland	29.5	170	0.5	578	3, 860	604
New Brunswick	76.5	564	25.7	1.5	50	1.0
Nova Scotia	11.3	90	35.9	7.4	100	9.7
Quebec	254.0	2, 390	70.0	1, 630	6, 015	2, 635
Ontario	984.0	6, 481	80.1	693	5, 406	48.3
Manitoba	200.0	1, 780	68.8	8.5	620	33.0
Saskatchewan	66.4	273	19.9	325	1, 830	34.2
British Columbia	192.0	571	421.0	1, 540	10, 000	2, 150
Yukon/Northwest Territories	64.0	243	17.0	149	1, 000	10.1
Canada	**1, 877.7**	**12, 562**	**738.9**	**4, 932.4**	**28, 881**	**5, 524.3**

a Estimates include waste at mine sites that has been fully rehabilitated or at sites where waste has been deposited under water cover. Where estimates of either hectares or tonnes were unavailable, the assumption used was that there were150 000 t of tailings per hectare and 400, 000 t of waste rock per hectare.

b Excludes estimates of waste from surface coal mining in Saskatchewan and Alberta and waste from oil sands mining in Alberta.

Source: Environment Canada, *The State of Canada's Environment — 1996*, Ottawa: Government of Canada, 1996, Chapter 11, Table 11.16; G. Feasby and R.K. Jones, *Report of Results of a Workshop on Mine Reclamation — Toronto, Ontario,10 and 11 March 1994*, Ottawa: CANMET and Mining Sector, Natural Resources Canada, 1994, p. 11.

On top of the immediate environmental impact of mining, there is the issue of abandoned mine sites. The Standing Committee on Natural Resources examined the issue fairly comprehensively in its 1994 report *Lifting Canadian Mining Off The Rocks*; special emphasis was placed on the tax treatment of abandoned mines, for example in cases where a mine reclamation fund has been established. The main purpose of mine reclamation is to return land to a natural and stable state in order to restore it to its initial purposes and make it available for other uses, such as forestry, pasture or recreation or as a wildlife refuge. The reclamation issue concerns both currently operating and future mines, as well as sites where mining has been stopped for a number of years or where operations have been abandoned, whether or not the owner is known. If the owner is unknown, reclamation becomes the responsibility of the government; mines of this type are referred to as "orphaned."

Metal mines usually pose the most problems for reclamation because they require large mining pits and especially because the generally high sulphide content of the waste

rock and tailings requires long-term management. It is estimated that there are currently more than 6,000 active, abandoned (the mine is no longer operating but the owner is known) and orphaned (the mine is no longer operating and the owner is unknown) mines, but little is still known about the risk these mines pose, a problem the Committee criticized in its 1994 report. What is known, however, is that Canada has approximately 7 billion tonnes of tailings from metal mining and industrial activity spread over 41,000 hectares of land. In addition, there are some 6 billion tonnes of waste rock stored above ground at Canadian mines.[7] The Mining Association of Canada has pegged the cost of reclaiming abandoned and orphaned mines at more than $6 billion.[8] Of particular concern are problems related to acid drainage and metal contamination at abandoned and orphaned mines.

B. Progress Made in the Mining Sector

The Canadian mining industry has made substantial progress in recent years in cutting atmospheric emissions of metal particles. Between 1988 and 1993, Canadian smelters lowered their emissions of arsenic by 67%, cadmium by 30%, lead by 40%, mercury by 59% and nickel by 54%. In terms of individual initiatives, Cominco has installed a new refiner at its plant in Trail, British Columbia, that should enable it to reduce its lead emissions by 70% to 80%. Despite all the efforts the industry and governments have made, in particular to improve facilities and apply regulations, some environmental groups have pointed out to the Committee that deplorable accidents had occurred in the last few years.[9]

Smelters are the largest source of sulphur dioxide emissions into the atmosphere in Canada. In 1994, they accounted for 50% of all emissions in eastern Canada; electric power stations and other sources accounted for 20% and 30% respectively. Although the 10 Canadian smelters that process base metals — nickel, copper, lead and zinc — still produce a relatively large amount of sulphur dioxide, current regulations, in particular the Acid Rain Control Program, have contributed significantly to a decrease in emissions since 1980[10] (see Figure 1). The industry's total contribution was expected to drop from 50% to 37% after 1994 as a result of additional efforts under the Canadian Sulphur Dioxide Control

---

7 Environment Canada (1996).

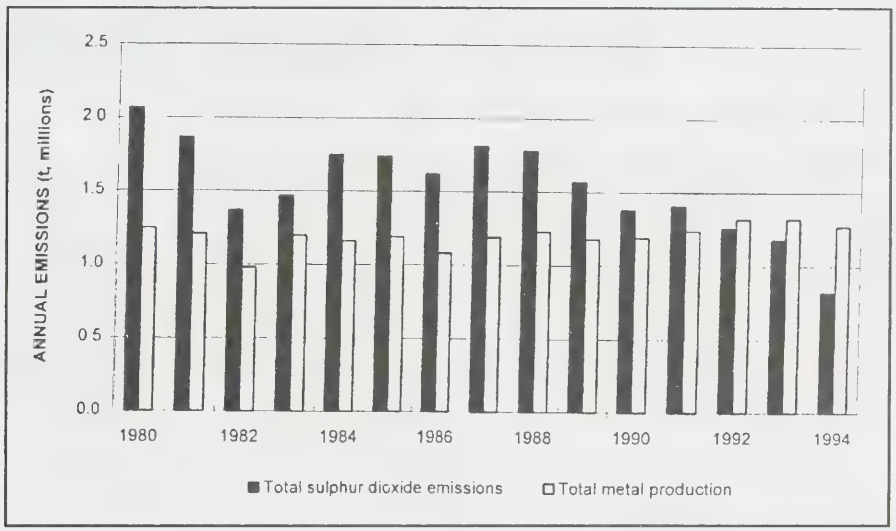
8 Canadian Environmental Law Association and Canadian Institute for Environmental Law and Policy (1996), p. 11.

9 Canadian Environmental Law Association and Canadian Institute for Environmental Law and Policy, *Brief to the House of Commons Standing Committee on Natural Resources Regarding Mining and Canada's Environment*, 16 April 1996, p. 12-13.

10 *Ibid.*

Strategy.[11] The $83.2 million invested by Noranda's Horne division and the federal and Quebec governments helped reduce SO_2 emissions from 550 kilotonnes in 1980 to 156 kilotonnes in 1995. Additional investment is needed to lower emissions to 40 kilotonnes a year, the new Quebec standard that takes effect in 2002. Similarly, INCO modernized its smelter in Copper Cliff near Sudbury at a cost of $600 million, an initiative that enabled it to introduce new, high-performance technology and increase its SO_2 retention from 70% to 90%.[12] Applying new technologies serves two purposes: it not only reduces air pollution, but also contributes generally to increased productivity and lower operating costs.

Figure 1: Sulphur dioxide emissions and base metal production from eastern Canadian base metal smelters, 1980-1994



Source: Environment Canada, *The State of Canada's Environment — 1996*, Ottawa, Government of Canada, 1996, Chapter 11, Figure 11.315.

A number of initiatives aimed at reducing that impact have been taken at various levels over the past decade. Leading Canadian mining organizations have adopted official environmental policies, and several companies have individually begun publishing an annual environmental report. Industry activities have taken on an international scope through discussions on the International Standards Organization's environmental management system (standard ISO 14000) and within the new International Council on Metals and the Environment. The industry, governments and other players have also built an effective partnership to develop joint approaches to specific environmental problems.

WMI was probably the cornerstone of a new approach to all the problems, issues and challenges facing a unique industrial sector. In this context, the Canadian mining industry

---

11 Environment Canada (1991), Chapter 11, p. 14

12 Environment Canada (1996).

has made a clear commitment to assume its full environmental responsibilities and implement the "polluter pay" principle. An excellent example of the industry's commitment and non-regulatory voluntary measures is the Accelerated Reduction/Elimination of Toxics (ARET) program launched in 1992 to accelerate the reduction or elimination of 12 toxic substances: arsenic, cadmium, chromium, cobalt, copper, lead, mercury, nickel, silver, zinc, cyanide, and hydrogen sulphide. Thirteen mining companies representing more than 80% of Canada's total base metal production are participating in this voluntary program. Together, these companies had already reduced their releases by 43% between the base year (1988) and 1993. Under ARET, they have committed to total reductions of 71% of the annual releases of the 12 toxic substances combined, from 7,927 tonnes in the base year to 2,307 tonnes in the year 2000.[13] If the initial objectives are met by the target date, the ARET program will have proven that high environmental goals can be met faster and at a lower cost using voluntary measures than they can using conventional regulatory approaches.

The AQUAMIN process was introduced in 1993 by Environment Canada to evaluate the Metal Mining Liquid Effluent Regulations (MMLERs) and make recommendations on the development of a national environmental impact monitoring program. Participants include representatives of all interested parties: the industry, the provinces, environmental and Aboriginal groups, and federal departments. The plan is for the process to wind up and the findings to be released to the public in 1996. The four-year Aquatic Effects Technology Evaluation (AETE) program complements AQUAMIN in that it is designed to assess available technology for evaluating the impact of mine effluent on the aquatic environment. By 1998, the program should provide a common scientific base for the industry's environmental monitoring needs.

The Mine Environment Neutral Drainage (MEND) program is a voluntary, cooperative technological development program funded and administered by 21 mining companies, five federal departments and eight provincial governments. It is basically a $18.5-million research program that began in 1989 and is scheduled to run until 1997 and whose objectives are to: (a) provide the scientific, technical and economic expertise to project needs related to the management of acid-generating tailings and waste rock; and (b) identify techniques for treating and shutting down storage areas that are predictable, affordable, environmentally acceptable and timely. Other elements of the MEND program are related to technology transfer.

REFORMING THE ENVIRONMENTAL REGULATORY REGIME

Governments across the country have heard the call for regulatory reform and have promised to undertake changes. The federal government document *Building a More*

---

13 Government of Canada (1996), p. 21.

Innovative Economy targeted mining as one of six areas where regulatory reform needed to be quickly achieved. The BAMIE initiative identified certain areas in which improvements should be made on a priority basis: administration of the *Fisheries Act*; land use and related decision-making; the definition of waste; management of toxic substances; regulatory regimes north of the 60th parallel; and regulatory impact analysis. Many other initiatives are still being carried out by the federal government alone or jointly by the federal, provincial and territorial governments. The dialogue has already produced tangible results, in particular bilateral agreements between the federal government and some provinces, such as British Columbia, Alberta and Manitoba, on the coordination of environmental assessment mechanisms.

Despite the solid efforts of many parties concerned about the future of mining in Canada, **the Committee believes that even more progress is needed to improve the current environmental protection regime applicable to the mining sector**. Four principles guided the Committee in its examination and analysis of the entire issue.

First, **no downgrading or weakening of existing environmental standards is to be proposed.** On the contrary, the Committee has its sights set on better, "smarter" and more effective regulations that would maintain current high environmental standards and at the same time facilitate mine exploration and development in Canada. This is a basic requirement for the successful implementation of sustainable development, which must ensure that environmental, social and economic factors are taken into account in making decisions.

Second, **the Committee believes that environmental regulatory reform must be undertaken by the level of government best able to administer the specific elements of the regulations in question.** This approach would certainly be advantageous in terms of effectiveness and would serve to limit the overlap and duplication that currently exist within federal regulations and between federal and provincial regulations.

Similarly, **the Committee believes that changes in the regulatory regime applicable to the mining sector should centre around cooperation agreements wherever possible.** Ideally, these agreements should be multilateral, although the political reality in Canada means that it is often easier to strike bilateral agreements. The Committee hopes that the spirit of cooperation and partnership that helped shaped the Whitehorse Mining Initiative can go beyond the consensus, wishes and commitments expressed at that time and be translated into the real results that all the parties would like to see.

Finally, **the Committee embraces the principle of ongoing monitoring and periodic updating of the environmental regulatory regime.** This principle is rooted first and foremost in the fact that scientific expertise and technology are advancing at such a pace that approaches now have to be continually re-examined to determine whether they

are still the most relevant and appropriate in a given situation. The Committee also holds the view that legislative and regulatory reform must include permanent monitoring, as only monitoring enables the legislature to react quickly and with full knowledge of the facts when new measures have to be considered or existing measures altered.

In keeping with the principles that guided its examination, the Committee also identified four main objectives that must be pursued in changing the environmental regulations applicable to the mining sector. **Those objectives are consistency, simplicity, clarity and effectiveness in each element of the regulations.** The Committee firmly believes in the need for, indeed the urgent need for, environmental regulations that are streamlined in terms of administration; regulations that will be applied consistently throughout Canada, in proportion and tailored to the degree of environmental impact; regulations that will foster confidence and certainty among investors and the mining industry and will not unduly delay project-related decisions and financial planning; and regulations that will be implemented effectively and efficiently in all respects.

KEY REGULATORY ISSUES

A. Environmental Assessment: The Need for Regulatory Certainty

The coming into force of the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA) in January 1995 has substantially increased the involvement of the federal government in the permitting of mining projects. Under CEAA, authorizations required under the *Fisheries Act* have now become a trigger for an environmental assessment. Since most mining projects in Canada require an authorization under that Act, discussions surrounding the reform of CEAA have taken on a new sense of urgency.

Interviews conducted by NRCan on the subject of environmental assessment[14] show that both industry and non-industry respondents broadly support the principle of environmental assessment. However, one of the most widespread criticisms from industry is that the public hearing process is costly, unduly time consuming, unnecessarily bureaucratic and uncertain in cost, time and outcome. The lack of predictability of the process was in fact a concern expressed by most industry respondents.

Regarding specific issues, the NRCan study indicates that there was wide agreement among both industry and environmental group representatives on the need for regulated time lines to limit the length of the process. It has been estimated that the time required for the panel hearing process to take place, from referral to the minister for the holding of public hearings to a decision by ministers, is normally one-and-a-half to two-and-a-half

---

14 R.A. Edwards and J.M. King, *Federal Environmental Assessment Panel Process*, Department of Natural Resources, October 1995, 27 p.

years, considered by virtually all industry representatives to be too long. In this respect, some environmentalists believed that delays were often attributable to political decision-making or to proponents' actions.[15]

The authors' principal recommendations based on the observations of interviewees were that:

- criteria used to refer projects to panel hearings should be clarified and publicized to reduce unpredictability;
- regulatory time lines should be established to govern all elements of the public hearing process, and a requirement be implemented that this process take no longer than one year from the time of referral to the ministerial decision, exclusive of the time required to produce the environmental impact statement;
- where cumulative impact assessments are required, regional information requirements should be provided by governments;
- work on harmonization agreements to clarify the application of CEAA and on elimination of duplication of process should continue; and
- panel reviews should show greater flexibility in accommodating subsequent modifications to project proposals. Limits to the changes to project descriptions should be determined through clear policy and guidelines.

1. The Designation of Lead Agencies

To date, the new federal environmental assessment procedure has been mostly applied to small projects merely requiring screening review by the Canadian Environmental Assessment Agency (CEA Agency). This pattern has now started to change, however, as a number of major mining projects have begun to be assessed. For example, the BHP diamond mining project in the Northwest Territories has already gone through public review and has received Cabinet approval. It is also expected that the massive Voisey's Bay project in Labrador will soon enter the comprehensive environmental assessment process.

With respect to the latter project, the Committee has already registered its pleasure in the fact that federal authorities have already started to meet and plan their respective roles and participation in the assessment process. In the interim report, we even went one step further by recommending that a lead agency (Natural Resources Canada) be designated to anticipate environmental assessment and coordinate federal participation in the

---

15 *Ibid.*, p. 6-7.

assessment process. Regrettably, the Committee omitted to suggest in its recommendation that the coordinating role for mining projects North of 60° be given to the Department of Indian Affairs and Northern Development (DIAND), an omission that the Chairman addressed during the Committee's meeting with the department. The Committee was, and continues to be, of the opinion that the designation of lead agencies is required to ensure that the review process be conducted in a timely and efficient manner.

During the Committee's second round of hearings, two witnesses made substantive comments on this issue. Dennis Prince of the mining company Falconbridge provided an international perspective by pointing out that a number of other mineral producers such as Indonesia have designated an office or focal point within government to guide mineral development projects through the regulatory system. On the other hand, the representative of the Quebec Environmental Law Centre (QELC) argued that the idea of a lead agency goes somewhat against the prescription in CEAA stating that each of the affected departments has its independent discretion and duties with respect to environmental assessment. Moreover, QELC correctly stated that under its governing Act, CEAA currently has the authority to obtain cooperation between the individual departments.

Albeit recognizing that in law, the responsibility of managing and coordinating the federal environmental assessment process lies with CEEA, the federal government has chosen to agree with the Committee's request to assign the responsibility of coordinating federal policy responses for major mining projects south of 60° to Natural Resources Canada. For projects North of 60°, ensuring an efficient and effective regulatory regime will continue to be a task performed by DIAND, the department responsible for mineral development in the North. **The Committee finds the government's response to be entirely appropriate, in that improved coordination between federal departments and agencies can only lead to a more efficient environmental assessment process.**

2. The Imposition of Binding Time Lines

Projects having to undergo an environmental assessment either face a screening, a comprehensive study or public review involving mediation, or alternatively an assessment panel. While the mining industry appears to be generally satisfied with the relatively timely and efficient screenings of minor mining projects under CEAA, a number of concerns have been identified with respect to the influence of the environmental assessment process on the more sizeable development initiatives, subject to more comprehensive assessment. Foremost among these is the lack of a mechanism to ensure that the environmental review would be completed in a timely manner.

Regulatory uncertainty can be a serious impediment to mineral investment, and impinge upon the financial viability of projects already initiated. To introduce greater

certainty into the process, the Committee recommended in its interim report that binding time lines be introduced into federal environmental assessment, and that provincial time lines be adopted in instances where bilateral assessment agreements have been entered into.

This recommendation evoked a number of important responses. Dennis Prince pointed out that it was not unheard of for countries to impose regulatory deadlines past which government approvals are provided by default. Leonard Surges of Brunswick Mining and Smelting Corporation Ltd. insisted that regulations were required to ensure that the scope of federal assessment, including one triggered by the fish habitat provision, was appropriate and that the assessment would be completed in a timely fashion. QELC, while raising no objection in principle to the creation of time lines, voiced his opposition to the term "binding," arguing that the assessment process had to remain flexible. Its representative noted that there could be attenuating circumstances that would require that more time be spent on individual assessments than the time lines would allow. Finally, Environment Canada distinguished between two kinds of process time lines: the environmental assessment itself, on which the department would be in favour of placing time limits; and the various permitting, authorization and other regulatory requirements, on which many of the industry's concerns seem to be targeted.

In its response, the federal government stated its concurrence with the Committee's contention that time lines are necessary to help allay investor uncertainty. It noted that the CEA Agency, through its Regulatory Advisory Committee, is in the process of developing improved public review procedures for its panel review process. These, it is promised, would be enshrined in a regulation or guideline by December 1996 and would include federal time lines (following consultation with stakeholders) and the acceptance of provincial time lines in cases where bilateral agreements have been signed. To help project proponents in the preparation of comprehensive study reports and environmental impact statements, the CEA Agency will produce generic guidelines specific to the mining sector. These are to be released prior to the fall of 1997.

The Committee, while somewhat disappointed with the fact that the government did not agree to impose "binding" time lines, is hopeful that the mere imposition of time constraints will serve to expedite regulatory effort. The fact that regulatory decisions have been rendered well within the 60-day limit on the two cases of comprehensive studies to date, provide hope for future decision-making. At the same time, however, we would encourage the federal government to place strict overall time lines on the environmental assessment process, as well as on the permitting and other regulatory requirements that inevitably follow. There is no denying the fact that mining investors throughout the world will be watching and making investment decisions based on whether the government follows through on

its essential commitments. To enhance regulatory certainty for potential investors, the Committee recommends:

Recommendation No. 1

That when incorporating time lines into environmental assessment regulation, the federal government ensure that the duration of the entire assessment process be limited to a period of one year. For subsequent permitting, authorization and other regulatory requirements, an overall time line of six months should be enshrined in regulation.

3. Towards Greater Coordination of Federal Regulation

Regulatory certainty would be further enhanced if the various federal departments and agencies involved in environmental assessment generally, and with the CEA Agency specifically, would live by a set of rules designed to harmonize the various approaches to the assessment process and the interpretations of the Act. It was mentioned by the Mining Association of Canada (MAC) in the first round of hearings that "Each department involved in an assessment is free to make its own interpretation of CEAA and set its own requirements and time lines, without due regard for burden to the proponent or the economy." Comparatively little progress has been attained in attempting to harmonize regulatory approaches within the federal government itself. In order to ensure clarity, certainty and predictability of the environmental regulatory process facing the mining industry, the Committee recommended in its interim report that a code of conduct and practices be developed at the federal level to guide and harmonize the involvement of departments involved in the assessment process.

The government agreed with the Committee that a rigorous code of practices needs to be in place to ensure that federal regulatory participation is coordinated and made more efficient. To this end, the CEA Agency will accelerate the development of its Federal Coordination Regulation (formerly called the Process Efficiency Regulation) to provide project proponents with regulatory certainty, to reduce the chance of second assessments and to facilitate successful harmonization with the provinces on environmental assessment. This task is to be completed by the end of 1996. **The Committee is satisfied that the government response in this area meets the intention of its recommendation, and looks forward to reviewing this promised regulatory code.**

4. Assessment of Cumulative Effects

A good example of the lack of overall consistency and clarity in the interpretation of federal regulation can be found in the requirement under CEAA for a project sponsor to present to regulatory authorities information on the expected cumulative effects

(combined impacts of various projects in a given area) of a project proposal. The mining industry has claimed that there is considerable inconsistency within federal departments as to the interpretation of this new provision.[16] It has also been argued that a technical consensus on how these aggregate impacts should be assessed has not been reached. For its part, the industry made a strong argument for removing from the project proponent's environmental assessment obligations broad policy and regional land use issues, thought to be the more appropriate domain of government.

In *Streamlining Environmental Regulation For Mining: An Interim Report*, the Committee recommended that the federal government clarify the CEAA provision on cumulative effects to more adequately delineate project proponents' regulatory requirements. We concurred with industry that broader policy and land use planning issues were more appropriately dealt with by governments and thus should not be the responsibility of project proponents.

The Committee received mixed evidence on this recommendation. MAC felt it was wrong to require project proponents to assess the project's cumulative environmental impacts (the effects resulting from the environmental impacts of the proposed project added to those of other projects and activities), rather than that project's individual contribution to cumulative effects. QELC, on the other hand, countered that it should be expected that an honest effort be made to assess the cumulative effects of a project, using the analytical and scientific tools available at the time.

The federal government continues to maintain that cumulative environmental effects must be considered, although making the point that the Act does not force project proponents to be responsible for broad policy and land-use planning issues. Building on the publication of a November 1994 reference guide to cumulative effects assessment, the government pledges to continue providing the mining industry with a better understanding of the application and requirements of cumulative effects assessment.

The Committee finds the government's response to be disappointing. We continue to believe that no company or project proponent be required to provide information on anything more than the contribution of the environmental impact of its own project to cumulative environmental effects. Joint federal/provincial collection, updating and reporting of baseline environmental data by region should continue. The Committee therefore recommends:

Recommendation No. 2

That the federal government clearly limit project proponent responsibility under the CEAA provision on cumulative effects to being project-specific.

---

16 The cumulative effects provision was not found in the old EARP Guidelines Order.

Federal, provincial and local governments should cooperate to produce baseline environmental data necessary for regional policy and land-use planning.

5. Harmonization of Federal and Provincial Environmental Assessment

A certain degree of progress has been achieved with respect to federal/provincial streamlining of environmental assessment processes. Bilateral deals have been discussed with several provinces to coordinate regulatory activity, with the recently initialled agreement with British Columbia perhaps recognized as the most useful model to date for such bilateral arrangements. In essence, this five-year agreement is designed to eliminate administrative overlap and duplication while ensuring effective environmental assessment of new projects. It provides for the retention of each government's environmental assessment decision-making responsibilities; the delegation of specified administrative responsibilities, including the conduct of project screenings and comprehensive studies under CEAA, to B.C.'s environmental assessment process; and the direct involvement of the federal government in the B.C. process as members of project committees, working with First Nations, provincial and local government representatives.[17] The agreement also establishes that the parties will follow the prescribed timeframes, other than those for final project decisions, for completing each stage of the assessment process as described in the regulations under the B.C. *Environmental Assessment Act*.[18] Finally, it includes provisions for the nomination, by both parties, of members on review panels.

In some areas, the draft agreement provides for a single-window approach in the realization of an environmental assessment. However, since the two parties keep their respective decision-making responsibilities, the agreement does not procure all the advantages of a complete single-window procedure. In its interim report, the Committee recognized the shortcomings of bilateral agreements but concluded, nevertheless, that moving to a single-window approach for the entire nation was not likely realistic. The Committee recommended that efforts to negotiate bilateral agreements with the other provinces be accelerated, and that these new agreements should provide for a single-window procedure even superior to that contained in the agreement with B.C. It was also recommended that the federal government recognize the predominance of the relevant provincial assessment process in those provinces where an assessment policy equivalent to that of the federal government already exists.

---

17 Draft Canada-British Columbia Agreement for Environmental Assessment Cooperation, notice, 20 October 1995, 1 p.

18 Draft Canada-British Columbia Agreement for Environmental Assessment Cooperation, section 10, 20 October 1995.

Not surprisingly, this recommendation prompted a host of responses. MAC continued to hold out for WMI's desired "single process led by a single lead agency," that would assess projects for their environmental impacts and make a recommendation that would take into account both federal and provincial interests. In a nutshell, MAC reiterated their desire for a single process, rather than two or harmonized processes.

DIAND wanted the recommendation amended to reflect the role of that department North of 60°. With the legislated responsibility to coordinate the federal presence in the North and the staff to operate "the single window," DIAND is striving for a "one project, one assessment" outcome.

The representative from the Canadian Institute of Resources Law (CIRL) provided an excellent account of the pros and cons associated with various regulatory options. On the whole, he felt that CEAA and the bilateral agreements negotiated under it represent a useful model for the federal role in environmental matters. He noted that the agreements provide clear legal guidelines for delegation and coordination of activities and joint processes as long as they meet certain standards. They send a signal that while there is a strong federal interest in environmental assessment, there is no need for two separate processes. On the downside, he argued that such federal-provincial arrangements may reduce federal accountability and make decision- and policy-making less transparent. On this point, he noted that perhaps the harmonization agreement currently being negotiated (the Environmental Management Framework Agreement or EMFA) might represent an improved choice over the collection of individual bilateral deals, and that the EMFA does indeed address the accountability and transparency issues to a certain extent. He questioned the capacity and fiscal ability of certain provinces to fulfil regulatory responsibilities if they were delegated, and thus argued for flexibility in this delegation ensuring that the regulatory approach would vary from one province to another. Finally, he referred to the recent cutbacks in environmental management in certain provinces (notably Ontario), thus rendering it necessary to appropriately review and monitor the consequences of the various bilateral agreements.

The environmental groups appearing before the Committee expressed their concerns about movement to "single-window" procedures and tended to prefer the bilateral approach to the multilateral one. The Canadian Institute For Environmental Law And Policy (CIELAP) argued that the use of bilateral agreements would enable the federal government to differentiate its role in each province by the relevant characteristics of that province. For example, the federal role in P.E.I. would be significantly more active than in British Columbia. CIELAP was of the opinion that whatever type of agreement was reached, provision had to be left for the federal government to be able to carry out its own assessment if the provincial assessment was found to be wanting. The Canadian Environmental Law Association (CELA) argued that any move to single-window assessment should not result in a lowering of standards, but rather include the most

stringent requirements of both the federal and provincial environmental assessment regimes. QELC reiterated the concerns of CIRL regarding the need for accountability and transparency.

The federal government supported the Committee's initial recommendation that efforts to attain additional bilateral agreements be accelerated, and continued to point to the B.C. agreement as the model for future federal-provincial cooperation on environmental assessment. The argument was made that the initialled agreement with B.C. goes further than those signed with Alberta and Manitoba since it adopts the provincial regulatory standard. In other words, if the provincial regulatory authorities are satisfied, then there is no need for further federal review and the federal permits/authorization process can begin.

As the representatives from Environment Canada pointed out to the Committee, the government is in the process of negotiating similar bilateral agreements with Saskatchewan and Ontario and is prepared, at any time, to negotiate an arrangement with Quebec. To make the bilateral approach as efficient as possible and to provide better service locally, the federal government has opened single-window environmental assessment offices in Vancouver, Edmonton, Winnipeg and Halifax. The government is also working with Newfoundland to develop an efficient regulatory approach for the Voisey's Bay project. The latter project-specific approach will be the one adopted in cases where bilateral agreements do not exist.

The Committee recognizes the contribution that the bilateral approach has brought, in the short term, to efforts to streamline the existing regulatory system. No doubt, the content of future agreements can and should be improved upon. Having reviewed the evidence carefully, however, the Committee is convinced more than ever of the need in this country for an effective single nationwide environmental assessment process that would incorporate nationally agreed-upon regulatory standards. Such an approach, if implemented, would certainly satisfy the WMI's stated objective of attaining a single environmental review process and would contribute to much greater investor certainty. For the Committee, it is clear that both levels of government should work at a feverish pace to eliminate the duplication of decision-making that continues to plague the current regulatory structure.

Whereas the process of assessment and the standards to be sought need to be consistent throughout the nation and determined jointly by the various levels of government, it is our view that the distribution of the actual regulatory workload by province can and should differ. Since regulatory capacities vary within each jurisdiction, flexibility needs to be built into how this regulatory activity is allocated. Under no condition should it be up to the federal government to decide how the administration and enforcement of regulations should be divided. Instead, it is our

view that each province should be entitled to as many of the environmental assessment responsibilities as it can reasonably accommodate. In the hope of attaining a regulatory system significantly more streamlined than what is achievable under the current bilateral agreements, the Committee recommends:

Recommendation No. 3

That the federal and provincial governments work diligently and quickly towards the achievement of the Whitehorse Mining Initiative's stated objective of a single nationwide environmental assessment process containing nationally agreed-upon standards. How the regulatory tasks are allocated between the two levels of government should be determined on the basis of each province's own regulatory capacity, and would be reflected in a set of amended bilateral agreements with each province. In the interim period, until such time as the current environmental assessment system is restructured, new and improved agreements should be negotiated with those provinces willing to sign bilateral deals.

6. Environmental Assessment and Competitiveness

Above all else, governments have to make sure that environmental assessment processes do not discourage investment in the mining sector. The Committee has, for some time now, considered this to be a fundamental precondition for Canada's industrial sector remaining globally competitive.

A Joint Monitoring Program (JMP) was established precisely to determine whether or not CEAA was exerting negative impacts on competitiveness. Undertaken jointly by the CEA Agency and Industry Canada, with the participation of Natural Resources Canada, this one-year program was designed to collect comments on any problems encountered by proponents; to carry out a competitiveness study to establish the actual cost of the environmental assessment process to proponents; and to document the benefits of the process to both environmental protection and the promotion of environmental technologies. Launched on 1 April 1995, the JMP was terminated on 31 March 1996.

The Committee was told in its first round of hearings by representatives of the CEA Agency that the first year of the program's implementation may not have been sufficient to provide an accurate picture of the new federal environmental assessment process and that, up to that point, no mining-related issues had been identified. The Committee thus saw fit to recommend in its interim report, therefore, that the JMP be extended until such time as the required baseline information on the assessment of large-scale mining projects was gathered. Indeed, this course of action seemed to be entirely logical at the time.

In its response, the federal government countered with the claim that its preliminary examination of program results has not shown any signs that the Act is harming industry

competitiveness. Without the benefit of a complete assessment, the government proposed to replace the formal JMP with a more informal and ongoing review process, carried out by CEAA in collaboration with other departments. Emphasis would be placed on comprehensive study and panel review processes to remedy problems affecting major mining projects.

At this point in time, the Committee is not prepared to accept the federal government's move to informal review. In the absence of a thorough assessment of the competitiveness impacts of the new CEAA, it is difficult indeed to assess the validity of a formal JMP. The Committee therefore recommends:

Recommendation No. 4

That the federal government rapidly complete its review of CEAA's impact on industrial competitiveness. The shift away from the Joint Monitoring Program towards a more informal review process should only be undertaken if the final program evaluation results indicate conclusively that CEAA's introduction has not materially harmed the competitiveness of the Canadian mining sector.

B. Fisheries Act

When a mineral deposit has been found and a mining project is being proposed, the project proponent is required by law to obtain an authorization from the Minister of Fisheries and Oceans, if that proponent believes that fish habitat will be harmed as a result of the development of the project. The power granted to the Minister to require authorization is contained in Subsection 35(2) of the *Fisheries Act*.

An authorization under the Act is provided on the basis of whether the development of the project in question meets the test of the fish habitat policy of the Department of Fisheries and Oceans (DFO). The overall objective of the federal fish habitat policy, in turn, is to achieve no net loss of the productive capacity of fisheries resources within Canada. The Committee was told by DFO officials that net habitat gain is accomplished through three different means: the conservation, the restoration, and the development of fish habitat. The authorization process is designed to ensure that, in cases where harm to fish habitat is expected, compensation for this damage is provided, possibly in the form of creating new habitat elsewhere.

The mining industry has typically had several concerns about the authorization process, and the *Fisheries Act* more generally. One area of concern is the fact that the socio-economic importance of mineral development projects are not given enough weight in the authorization decision, relative to the consideration of the effects associated with fish

habitat destruction. Of course, it bears noting that the principal preoccupation of DFO is the protection of fish habitat, with the value of economic benefits derived from the project of secondary importance.

With the proclamation of the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA), authorizations under the *Fisheries Act* have now become a trigger for an environmental assessment under CEAA. **The industry is naturally concerned about the delays involved in this additional regulatory requirement, and is seeking to clarify the conditions under which DFO officials will be involved in the assessment process and the costs of complying with the regulation. It is critical that a clear and timely decision on whether or not the habitat provisions will be triggered by a project must be made and communicated to proponents. We have already recommended that a regulatory code of conduct and practices be established to deal with this issue, an idea to which the government has responded with a positive reply. In the meantime, we would urge DFO to provide project proponents with clear and timely regulatory decisions.**

1. The "No Net Loss" Provision for Fish Habitat

In the Committee's interim report, concern was expressed about the lack of national consistency in the application of DFO's "no net loss" guiding principle. To ensure that regulatory certainty is achieved, the industry had been requesting that the regional variation in the application of this guideline by officials be eliminated. Sympathizing with the frustration of inconsistent regulatory enforcement, the Committee recommended that DFO take quick action (by the summer of 1996) to rectify this problem of inconsistently applied regulation.

The federal government responded by noting that one has to differentiate between inconsistent application of "no net loss" and project-specific differences in the type of fishery resource or habitat impact. On the former point, the government supported the objectives of certainty and consistency in applying the Policy for the Management of Fish Habitat and its "no net loss" principle. With this in mind, DFO has already developed a number of tools to promote consistent decision-making and fairness in applying the habitat protection provisions of the *Fisheries Act*. DFO will also be taking measures to improve communication with the mining industry to ensure that it has a clear understanding of how the Policy for the Management of Fish Habitat applies to mineral development projects.

DFO has also begun a review of its habitat compensation policy and plans to release a draft discussion paper to stakeholders by the end of 1996. **In the Committee's view, such an examination is worthy and long overdue. Although the Committee recognizes the "no net loss" principle as an appropriate objective, there is definitely a need in this country for government to introduce realism into habitat compensation policy. It is**

damaging to the mining sector's ability to attract investment capital when substantial sums of money are required to be expended by industry, sometimes over a small number of non-endangered fish in isolated regions of the country. We would urge DFO to listen carefully to stakeholders in its current review of habitat compensation, so that a common-sense, affordable policy to increase overall fish habitat can be achieved.

Most importantly, the Committee heard evidence that the entire "no net loss" policy should be reviewed by Cabinet, such a review never having occurred. MAC argued that an absolute policy such as the one in place is not consistent with the concepts of integrated resource management and sustainable development. According to Leonard Surges, it comes as no surprise that the "no net loss" policy and the Act's fish habitat provisions have been a key factor in every instance where regulatory delays (e.g. Kemess and Huckleberry mining projects in B.C.; Musselwhite in Ontario) have occurred. He stressed the need for clear and timely decisions on whether or not the habitat provisions will be triggered by a given mineral development project, and thought it important that these decisions be communicated to project proponents. Moreover, Surges argued that the policy in question is flawed in that it fails to consider other resource uses or users. According to Surges, that conclusion was shared by the Pearse Commission, which identified the *Fisheries Act* as an obstacle to the development of an integrated federal water policy owing to its absolute focus on fish as opposed to other uses.

The Committee is struck by the need for a comprehensive review of DFO's "no net loss" policy, and recommends:

Recommendation No. 5

That the federal government's entire policy of "no net loss" of fish habitat be subjected to a thorough review, including extensive consultation with stakeholders. Until such time as this review process is completed, the government should, in clear and practical terms, explain to each and every mining project proponent what the consequences of the "no net loss" policy are for their specific project.

2. Towards a More Realistic Regulation of Water Quality

Another concern is the fact that industry is not entirely clear as to what constitutes harmful alteration of fish habitat, and is seeking clarification on this point. It is industry's contention, for instance, that a certain amount of water chemistry alteration should be acceptable when developing a mine. Under the BAMIE initiative of the federal government, DFO is attempting to respond to these concerns by developing new guidelines in this area.

Of utmost relevance in this discussion is section 36 of the *Fisheries Act*, administered through administrative agreement by Environment Canada. This section of the Act

prohibits mining firms from depositing deleterious substances into bodies of water unless this action is permitted under the Metal Mining Liquid Effluent Regulations (MMLERs). These regulations, which are pursuant to the *Fisheries Act*, are also administered by Environment Canada.

The mining industry continues to be concerned with the broad scope of Section 36, in particular the fact that consideration is not given to the amount of the substance deposited into the water and its actual effect. The industry argued during the first round of Committee hearings that it was wrong for government to impose an absolute prohibition on the deposit of deleterious substances in fish habitat waters. It was of the view that such factors as risk assessment, the length of exposure, the concentration of the contaminant, and the chemical nature of the water body in question are all important factors that need to be considered by departmental officials before making regulatory decisions. The Committee, sympathetic to the industry's desire for a more practical assessment of water quality, recommended in its interim report that Section 36 (and other related sections of the Act) be amended so that regulation of water quality could be undertaken in a more scientifically-based and realistic manner. It also urged the government to amend the MMLERs to take into account natural background levels of metals in water and sediments.

On the above points, industry representatives subsequently appearing before the Committee placed great faith in the recommendations coming out of the AQUAMIN program. MAC made the point that these recommendations would offer scientifically valid guidance on the future of the MMLERs, and that the government would be asked to adopt these in their entirety. Leonard Surges was more precise, stating that subsection 36(3) should be amended to clearly reflect a more appropriate emphasis on the risk from exposure rather than on hazard. More specifically, the use of an acute lethality test and undiluted effluent shows hazard but does not reflect the risk posed to fish as a result of exposure to a particular contaminant concentration over a given period of time. On the question of natural background levels of metals, MAC argued that the reference to background levels should apply to water quality objectives, rather than to standards (regulation) for effluent composition.

Once again, the environmental groups appearing before the Committee were opposed to the two recommendations, claiming that they were in fact not necessary. The joint CELA/CIELAP submission to the Committee argued that the criticism that MMLERs are not "scientifically based" was simply out of place and did not reflect the nature of how the regulations were developed and administered. The regulations remain technically defensible since they are based on what is technologically feasible, and not what is required from an ecological point of view. In actual fact, the problem is not the existence of poor science, but rather that the MMLERs are not tough enough to protect local

ecosystems.[19] The joint brief went on to note that as a general principle, the natural background levels of metals in waters and sediments are not germane to the notion of technology-based standards. The two groups do not support the recommendation that effluent limits take into account natural background levels of metals, primarily since they believe that the discharger must accept the state of the waterways as they are, and ensure that there is no further degradation.[20]

For its part, the federal government holds the view that section 36 is sufficiently broad and flexible to allow for a science-based approach and realistic implementation measures. Since 1993, the AQUAMIN project has been used to evaluate the Metal Mining Liquid Effluent Regulations (MMLERs), which were promulgated in 1977 under section 36 of the *Fisheries Act*, to determine whether they need to be updated and strengthened. The recommendations of the many stakeholders involved in the project were to be submitted to the Department of the Environment and then made publicly available. Subsequently, the department is to announce by the end of the year if any measures to update, strengthen or further harmonize the MMLERs are needed.

The government's response to the recommendation that natural background levels of metals be taken into account, states that current data do not reveal any apparent situations where the MMLERs limits for operating metal mines are lower than natural background levels of the same metals. The Metals in the Environment Program being developed by the Geological Survey of Canada (within NRCan) should make it possible to distinguish the relative contributions of metals to the environment from natural sources and human activities so that appropriate limits can, if necessary, be established. The government, once again, believes the regulatory framework of section 36 to be sufficiently broad as to allow such adjustments.

The Committee is encouraged by the commitment of stakeholders to the AQUAMIN process and is struck by their belief that its recommendations will help resolve the issues in question. We are also cognizant of the importance of the Metals in the Environment Program in providing some background on the contribution of metals to the environmental situation. The Committee therefore recommends:

Recommendation No. 6

That to assist in updating and modernizing the regulation of water quality under the *Fisheries Act*, the federal government should quickly review and adopt where appropriate the recommendations contained in the AQUAMIN report. In order for the regulations to take its data into account, the

---

19 Canadian Environmental Law Association and Canadian Institute for Environmental Law and Policy (1996), p. 35-36.

20 *Ibid.*, p. 37.

government should strive to ensure that the Metals in the Environment Program now being developed by the Geological Survey of Canada be completed promptly.

3. Harmonization of Fresh Water Fish Habitat Management

Although the federal government has made arrangements with several provinces for the management of fisheries, it has not formally delegated its responsibilities for fish habitat. However, the Committee understands that under its program review, DFO was seriously contemplating a formal delegation of fresh water fish habitat management to those provinces which currently manage their own fisheries under federal legislation. In our interim report, we shared the views of the department officials when they said that "this approach ... has a number of benefits, including the potential for the up-front integration of fish habitat concerns in provincial land and water planning processes, integrating federal and provincial decision-making, a reduction in overlap and duplication, a fostering of the one-window approach, more timely decision-making and the capability to have a local management responding to local needs." Appropriately we felt at the time, the Committee recommended that the federal government, through DFO, promptly undertake a formal delegation of fresh water fish habitat management to those provinces already managing their own fisheries.

This recommendation received a thorough rejection from the environmental groups appearing before the Committee. CELA argued, quite convincingly, that the track record of most provinces with informal delegation of authority over fresh water fish habitat management is not terribly strong. The requirements for the protection of fish habitat comparable to those provided under subsection 35(2) of the *Fisheries Act* exist only in certain provinces. Indeed, in most provinces and territories, the federal habitat protection provisions and the requirements for federal approvals of habitat changes represent the only legal protection. A formal delegation of responsibility, it was noted by CELA, would also eliminate subsection 35(2) authorizations as a trigger for federal environmental assessment under the law list regulation. Such a move would represent a major, negative alteration to the current assessment process, it was pointed out.

QELC also voiced strong opposition to the delegation proposal, arguing that the power and responsibility of the federal government for fisheries under the *Constitution Act* is the clearest and most potent of federal environmental powers. It was the organization's view that the provinces currently have neither the expertise, funding or political will to enforce subsection 35(2) of the *Fisheries Act*, which guards against threats to fish habitat. In many cases, QELC claims, the provinces are reluctant to act since they are either closely linked to the proponents of development projects or are themselves the actual project proponents.

Finally, CIELAP argued that the consequences of a province's failure to act would have impacts outside of the province in question (e.g. transboundary pollution where damage to a river system overflows into another province). It was felt that continued strong federal protection for fish habitat was essential to the recovery and sustainability of Canada's marine and inland fisheries. As a result of all of these arguments, both CELA and CIELAP have asked the Minister of Fisheries and Oceans to consider alternatives to the amendment of the Act to delegate decision-making authority to the provinces and territories.

The government's written response to the recommendation that federal responsibility for freshwater fish habitat management be delegated to the provinces simply refers to the last Throne Speech, which proposed a strengthened process for working in partnership with provinces in this area. More recently, however, the federal government introduced new fisheries legislation (Bill C-62), whose Clause 58 would render it possible for precisely such a delegation to occur.

The issue of fresh water fish habitat management was discussed at length during the Committee's meetings with environmental and other groups. We recognize that the provinces differ in their respective abilities to administer and enforce the regulation of fish habitat, with some currently in a better position than others to accommodate a delegation of responsibilities. What the Committee has concluded is that there should not be an all encompassing shift in regulatory functions to the provinces, at least not yet. Rather, the federal government together with the provincial and territorial governments, should jointly agree on a set of effective minimum national standards to guide fish habitat regulation. Once that process is completed, provinces should then be given the right to adopt as much of the administrative and enforcement burden as their regulatory capacities would permit. The model the Committee would like to see adopted is, in essence, similar in nature to that we have proposed in Recommendation 3 dealing with environmental assessment. Therefore, in order to simplify the environmental regulatory process for mining insofar as fish habitat is concerned, the Committee recommends:

Recommendation No. 7

That the federal government should, collectively with all provincial and territorial governments, negotiate one set of effective nationwide minimum standards in freshwater fish habitat management. Once these standards have been determined, the federal government should provide the other involved governments with every opportunity to assume as much of the regulatory responsibility in this area as would be feasible while ensuring that fish habitat is effectively protected.

4. Harmonization of Federal and Provincial Effluent Regulations

A final yet important consideration in the area of fisheries regulation is the apparently complete duplication of federal effluent regulations under the *Fisheries Act* with provincial regulatory requirements. The Committee, of the view that this duplication was unnecessary, recommended in its interim report that the MMLERs be harmonized with those of the provinces.

Industry witnesses placed a great deal of faith in the AQUAMIN process and, within that, provincial participation in it. MAC made the point that having the provinces involved in AQUAMIN would hopefully ensure consistency with federal application of the regulations and harmonization of regulatory reporting, monitoring and enforcement. Leonard Surges urged the federal government to adopt all of the AQUAMIN recommendations, particularly that which carves out responsibility for the regulations as follows: the federal government develops national standards and regulations, with administrative responsibility for these to be delegated through administrative or equivalency agreements. He did acknowledge, however, that federal regulators are reluctant to trust the competence of the provinces and territories in carrying out the administration of these regulations.

This latter theme was one picked up by environmental groups as well. CELA argued that since most provinces have neither comprehensive effluent limits for mining (relying instead on federal limits) nor strong enforcement records, the federal government should continue to act as a safety net against provincial inaction. CIELAP agreed, noting that for many provinces the MMLERs were the only standards applicable to discharges from metal mining activities. These regulations, it was argued, should be updated and strengthened, and not effectively repealed as the Committee was proposing.

Environment Canada representatives made a number of good points as well, observing that the MMLERs, in place since 1977, were in need of modernization. Given that scientific understanding and the industry itself had changed, it was indeed time to update the MMLERs. The department also pointed out the divergence of provincial standards from that of its federal counterpart, and advocated an alignment.

The government's response to the recommendation that the MMLERs be harmonized with provincial effluent regulations states that while problems have been reported in the areas of compliance monitoring and enforcement, there does not appear to be any significant uncertainty with respect to numerical limits (of effluents). Where provinces have more stringent or comprehensive limits, these, rather than the federal baseline standards, would apply. The government does, however, support the intent of the Committee's recommendation, noting that it would like to negotiate multilateral or bilateral agreements to harmonize application of the MMLERs with corresponding provincial regulations, as it did for the Pulp and Paper Regulations.

The Committee is pleased with the government's support of its harmonization objective. We have also listened carefully to the concerns raised by environmental groups on the subject of provincial enforcement capacity. Yet, it bears mentioning that harmonization agreements can be quite flexible in their application, with provinces not choosing to assume identical administrative responsibilities.

We also find the evidence of Environment Canada officials to be compelling. It is certainly past due for the MMLERs to be updated and aligned with those of the provinces. The Committee therefore recommends:

Recommendation No. 8

That in conjunction with ongoing, hopefully accelerated, efforts on the part of the federal government to attain harmonization agreements with the provinces and territories on the application of Metal Mining Liquid Effluent Regulations, these regulations should be updated and aligned with provincial regulation, by no later than the spring of 1997. The harmonization agreements should allow for an optimal take up by each province of administration and enforcement responsibilities regarding those effluent regulations.

C. Definition of Waste

There is no question that metal recycling provides significant economic and environmental benefits to Canadians. More than 1,000 firms are involved in the domestic scrap metal recycling industry, generating direct employment for approximately 20,000 individuals and handling over 11 million tonnes of metals annually valued at more than $3 billion.[21] From a trade point of view, combined exports and imports of recycled metals totalled $2.3 billion in 1994. Apart from its economic importance, metal recycling provides huge benefits for the environment, including reduced demand for virgin material and more efficient use of the country's mineral resources; increased energy conservation; less pressure on landfills; and diversion of hazardous products into new uses.[22]

Metals are, in fact, the most recycled of all materials, which probably explains why they are such a highly sought-after commodity and are subject to intense competition, both nationally and internationally. Most metal products manufactured in Canada are made from a mix of primary and recycled metals. For example, approximately 50% of the 15 million tonnes of iron and steel produced in Canada each year is sourced from recycled

---

21 Environment Canada (1996).

22 Natural Resources Canada, *Sustainable Development and Minerals and Metals*, Issues Paper, Ottawa, September 1995, p. 43-44.

iron and steel scrap. The story is the same for lead production, where roughly 40% of total domestic refined lead production was accounted for by secondary lead production. For the Canadian minerals and metals industry to be successful from a sustainable development perspective, it must have available to it an abundant supply of recycled products. These products, in turn, are dependent on a healthy international metals recycling industry.

The issue at stake is the current definition of waste at both the domestic and international levels. In 1989, for example, the federal government amended the "Transport of Dangerous Goods Regulations," redefining "waste" to include recyclable materials. Similarly, regulatory rules on international trade also tend to impose the same level of control on material destined for recycling as on waste directed for final disposal. The U.N. Basel Convention on the Transboundary Movements of Hazardous Wastes and their Disposal (Basel Convention), which came into force in May 1992, defines "waste" to include recyclable metals and "disposal" to comprise recovery-recycling operations.[23] In order to comply with the Basel Convention, the federal government enacted the "Export and Import of Hazardous Wastes Regulations," also in 1992. These latter regulations refer to the definition of "waste" contained in the "Transport of Dangerous Goods Regulations" and establish a regulatory structure for the movement of hazardous waste that is inappropriate for most recycled metals.

The problem is that the present national and international definitions of "waste" make it more difficult for firms to access economic sources of many grades of recyclable metals, rendering the minerals and metals industry less efficient. The less attractive position of these recyclable materials brought about by the regulatory controls also implies that there will be a greater tendency to dispose of these useful materials in landfill locations. In its interim report, the Committee argued that the term "waste" be reserved only for materials destined for final disposal, while recycled metals trading as commodities be considered simply as products. Only if these products generate hazardous concerns should they be treated as dangerous goods under the "Transport of Dangerous Goods Regulations."

Recognizing that discussions on the waste issue had already been initiated at the CCME level, the Committee recommended (a) that the federal government's definition of "waste" exclude metal recyclables; and (b) that, in conjunction with its international counterparts, it strive to exempt materials containing metals used in recycling or other environmentally beneficial processes from the Basel Convention's transboundary movements restrictions.

Subsequent evidence from both Environment Canada and CIELAP brought home the valid point that the Committee's original recommendation, as drafted, did not distinguish

---

23 *Ibid.*, p. 45.

between those recycled materials deemed to be hazardous in nature and those that were not (although the preamble leading up to the recommendation did). Environment Canada officials noted that due caution must be exercised when dealing with potentially toxic substances (e.g. lead with its potential impact on human health). It was their view that while recycling should be promoted, appropriate environmental standards should be established. It was felt that the issue would be resolved at the international level by the year 1997, and that the modified definition would take recyclable materials into consideration. The evidence presented by CIELAP was also of benefit, in that it became clear that the Committee's recommendation, if not modified to distinguish between hazardous and non-hazardous materials, would undermine the intention of the September 1995 amendments to the Basel Convention banning exports of hazardous waste for recycling or recovery from OECD to non-OECD countries.

The federal government's response reflected many of these points of view as well, arguing that one had to differentiate between those recyclable materials posing a risk to human health and the environment and having to be assigned waste-like controls, and those that do not. The government is now consulting with the provinces, through the CCME, to develop an appropriate definition of waste for both domestic use and for input to OECD discussions, with this work to be finished by March 1997. The ultimate intention is to remove transboundary movements restrictions from those recyclable materials not posing a risk to human health and the environment and being well managed in their use by industry.

The Committee finds the response to its interim report on this point to be entirely appropriate. We would urge the federal government to continue its work to obtain a usable definition of "waste" that excludes safe and environmentally appropriate metal recyclables. Only with a successful resolution of this issue will the negative connotation given to recyclable materials associated with the term "waste" be eliminated. A clear definition will also serve to enhance the competitiveness of the metals recycling industry and support this country's efforts to meet the CCME's target of reducing total waste by 50% from the 1988 base by the turn of the century.

D. Navigable Waters Protection Act

The *Navigable Waters Protection Act* requires federal government approval prior to the construction of any type of work in, under, over or through a navigable body of salt or fresh water. Since a Supreme Court decision seven years ago, the Act has become a trigger for the application of CEAA and, prior to the Act's implementation, the regulatory regime that preceded the legislation. Departmental responsibility for this Act recently shifted from Transport Canada to DFO.

In a broad sense, navigable waters refer to any body of water, including canals, capable of being navigated for the purpose of transportation, recreation or commerce.

This having been said, the Committee expressed its surprise in its interim report that the Act or its related regulations did not include a clear definition of "navigability." It was the view of the Committee at that time that the criteria used under the Act to determine the navigability of a water body should not leave room for interpretation and regional inconsistency in its implementation. To achieve the desired result, the Committee recommended that the Act and its accompanying regulations be amended to increase regulatory certainty and reduce delays for mining projects. As an integral part of this exercise, it was felt that the term "navigability" needed to be well defined in the Act.

The issue of navigability was not explored in much detail by the witnesses that subsequently appeared before the Committee (in Phase II of the hearings). In fact, only three groups commented on this issue. QELC supported the effort to obtain a clear definition, while the joint CELA/CIELAP submission argued against the need for legislative change, pointing out that the issue could be resolved by industry obtaining competent legal advice regarding the definition.[24] The fact that the subject was not broached in great detail does not indicate, however, a lack of interest on the part of witnesses. Rather, it may simply suggest considerable support for the Committee's original position.

We are pleased to see that the federal government, in its response to our interim report, has accepted the Committee's recommendation. The government has pledged to modernize the Act in question and to harmonize it with other regulatory processes, sometime in 1997 following the completion of a round of consultation with stakeholders. Included in the legislative amendments will be a provision to allow for delegation of certain responsibilities under the Act to interested provinces and other jurisdictions.

While we recognize and support the government's 1997 target for modernization of the Act, we see no reason why the necessary legislative changes cannot be implemented by the spring of that year. The Committee therefore recommends:

Recommendation No. 9

That the federal government undertake to complete its announced modernization of the *Navigable Waters Protection Act* by the spring of 1997, following consultation with stakeholders, to be completed by the end of the 1996 calendar year.

E. Use of Voluntary Measures

In the Committee's interim report, the point was made that "command and control" regulation should not be considered as the only appropriate instrument to achieving

---

24 Canadian Environmental Law Association and Canadian Institute for Environmental Law and Policy (1996), p. 39.

higher levels of environmental protection. Instead of mostly relying on the regulatory approach, the government should make greater use of such tools as education, communication, partnership, performance-based regulation, economic instruments and, in particular, voluntary measures which can achieve similar results as regulation, with lower costs and less administrative burden. When formulating new environmental policy, attention should be first placed on the above-mentioned alternatives to traditional forms of regulation. Above all else, the alternative policy tools to be considered should not lead to a reduction in environmental protection.

The success of the Accelerated Reduction/Elimination of Toxics (ARET) voluntary program speaks for itself. As was mentioned earlier, the mining sector has already reduced emissions of toxic substances by 41% and has committed to a total reduction in ARET-listed emissions of 71% by the year 2000. It bears mentioning that these new corporate commitments are over and above the standards set out in the existing regulatory structure.

It is difficult to be opposed to the promotion of voluntary measures, although CELA did make a valid point that such measures should not seek to undermine or replace the existing regulatory system. For its part, the federal government agreed to consider non-regulatory measures, including voluntary measures, prior to the implementation of new environmental regulations. Essentially, these new initiatives are seen by federal policy-makers as complements, not substitutes, to the current regulatory regime. Voluntary measures, as the government's response makes clear, are not necessarily appropriate in all situations. **This response on the part of the government satisfies the intent of the Committee's original recommendation and receives our whole-hearted approval.**

F. Regulatory Grandfathering

An important issue that arose in the course of the Committee's hearings involved the shifting of regulatory "goal posts" during the project approvals process. When mining projects are first launched, the proponents involved face a number of regulatory requirements which they wish to hold steady. Should these requirements change in mid-stream, either in the form of changes in the regulations themselves or in additional requests for information by regulators, investors incur unforeseen costs and become rapidly discouraged. This uncertainty can quickly lead to reduced investment, economic activity and employment.

The Committee is strongly of the view that the regulatory rules and requirements in place at the beginning of an individual mining project's approval process should continue to be in force throughout the lifetime of that regulatory procedure. In fact, grandfathering provisions should be built into any changes in regulatory

requirements affecting mining projects for which a reasonable amount of expenditure has already taken place on the part of industry or government. We therefore recommend:

Recommendation No. 10

That any regulatory changes affecting mining project proposals should, when investment expenditures have already been committed, be accompanied by an explicit grandfathering provision.

G. Provision of Federal Compensation

On several occasions in this report, for example in the sections on harmonizing environmental assessment and fish habitat management, the Committee has advocated a position of having certain regulatory responsibilities rationally delegated away from the federal government. **We are generally of the view that as much of the administration and enforcement of regulation as possible, at least that carried out South of 60° [25], should be undertaken by provincial governments. To ensure that adequate financial resources are available to accommodate any regulatory shifts that are to occur, it would be helpful if the provision of federal compensation would accompany instances where regulation is delegated. Equally importantly, the federal government should not unilaterally increase its presence in areas where jurisdiction is largely and appropriately provincial. To ensure that provincial governments have the financial wherewithal to assume certain federal regulatory responsibilities in the area of environmental protection, the Committee recommends:**

Recommendation No. 11

That adequate financial compensation be provided by the federal government in those instances where environmental regulatory functions affecting the mining sector are transferred to provincial governments. In the future, unilateral intervention by the federal government in areas of predominantly provincial jurisdiction such as mining should be avoided.

CONCLUSION

The Committee remains convinced that removing regulatory uncertainty through completion of a successful reform process will generate an increase in investor confidence

---

25 This section of the report should be examined by the Department of Indian Affairs and Northern Development, as it is that body that possesses the authority for environmental regulation North of 60°.

in the mining sector without jeopardizing environmental protection. A second benefit of regulatory reform lies in accelerating the trend to more efficient government, in the process generating savings in expenditure to apply to deficit reduction. Third, the reform initiative is particularly well-timed, given the demands placed on the federal authorities to devolve certain responsibilities to the provinces in the name of administrative efficiency.

As the report has shown, some progress has been made at streamlining environmental regulatory processes. In its response to the Committee's interim report, the government has pledged to act in a number of crucial areas, and should be commended. While such action is anticipated in the short term, we believe that a few adjustments still need to be made to government's regulatory reform strategy. These, designed to maximize environmental protection while at the same time reducing costs and red tape for the mining industry and governments, have been clearly enunciated in this final report.

The Committee continues to believe that the improvement of the federal regulatory regime will promote sustainable development, provide for greater certainty, and reduce delays and costs related to environmental and land-use decision-making. We are convinced, as was put so aptly to the Committee, that "a clear, predictable and straightforward regulatory framework is no more and no less than a manifestation of good government." **The entire world will be watching to see if this objective is achieved.**

APPENDIX A

List of witnesses
First Session, Thirthy-fifth Parliament

Associations and Individuals	Issue	Date
Department of Natural Resources		
Bill McCann, Director General, Mineral Strategy	42	November 7, 1995
David Pasho, Director, Resource Management		
Bill McCutcheon, Deputy Director, Nonferrous Division		
Mining Association of Canada		
C. George Miller, President	42	November 9, 1995
Canadian Environmental Assessment Agency		
Paul Bernier, Senior Vice-President	42	November 21, 1995
Robert Connelly, Vice-President		
Michel Dorais, President		
Environment Canada		
Ed Norrena, Director General Regulatory Affairs and Program Integration Directorate Environmental Protection Service	42	November 23, 1995
Vic Shantora, Director General Toxics Pollution Prevention Directorate Environmental Protection Service		
Department of Natural Resources		
Hon. Anne McLellan, Minister	42	November 28, 1995
Ron Sully, Assistant Deputy Minister Minerals and Metals		
Bill McCann, Director General Mineral Strategy Branch		
Department of Fisheries and Oceans		
Susan Daly, Director Navigation Protection Program	42	November 30, 1995
Scott Parson, Assistant Deputy Minister Science		
Gerry Swanson, Director General Habitat Management and Environmental Science		

APPENDIX B

List of witnesses
Second Session, Thirthy-fifth Parliament

Associations and Individuals	Issue	Date
Department of Indian Affairs and Northern Development		
Hiram Beaubier, Director General, Natural Resources and Environment Branch	1	March 21, 1996
Mining Association of Canada		
Justyna Lawrie-Jean, Vice-President Environment and Health		
Teck Corporation		
Robert H. Stan, Director, Coal Marketing		
Keep Mining in Canada		
Victor Power, Mayor of Timmins	1	March 26, 1996
Denis Prince, Director of International Exploration Falconbridge		
Eileen Wykes, Program Co-ordinator		
Canadian Environmental Law Association		
Paul Muldoon, Representative	1	April 16, 1996
Canadian Environmental Network		
Cathy Wilkinson, Caucus/Consultation Coordinator		
Canadian Institute for Environmental Law and Policy (Toronto)		
Marc Winfield, Director of Research		
Canadian Institute of Resources Law		
Steven Kennett	1	April 23, 1996
Quebec Environmental Law Centre		
Franklin Gertler		
Prospectors and Developers Association of Canada		
Tony Andrews, Executive Director	2	May 9, 1996
Leonard Surges, Director of Environmental Noranda Mining and Exploration Inc.		
Mike Filion, Vice-President, Environmental Affairs Teck Corporation		
Environment Canada		
Mel Cappe, Deputy Minister	2	May 14, 1996

APPENDIX C

Briefs presented to the Committee

Canadian Institute for Environmental Law and Policy

Canadian Institute of Resources Law (Calgary)

Quebec Environmental Law Centre

Department of Indian Affairs and Northern Development

Keep Mining in Canada

Mining Association of Canada

Prospectors and Developers Association of Canada

REQUEST FOR GOVERNMENT RESPONSE

Pursuant to Standing Order 109, the Committee requests that the Government table a comprehensive response to the Report within 150 days.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings of the Standing Committee on Natural Resources (*Issues Nos. 1, 2 and 4, Meeting No. 32*) is tabled.

Respectfully submitted,

A. Mitchell, M.P.,
Chairman

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, OCTOBER 24, 1996
(Meeting No. 32)

[*Text*]

The Standing Committee on Natural Resources met *in camera* at 11:09 o'clock a.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Dave Chatters, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed and Benoît Serré.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean-Luc Bourdages, Research Officers.

The Committee resumed consideration of a draft report on environmental regulations in the mining sector.

It was agreed, — That the Reform Party may add one page of Supplementary Remarks to the report if it so wishes.

It was agreed, — That the Draft Report, as amended, be concurred in.

It was agreed, That the Chair be authorized to make such grammatical and editorial changes to the report as may be necessary without changing the substance of the report.

It was agreed, - That the Committee request that the Government provide a comprehensive response to this report.

It was agreed, — That the Committee print 1000 copies of the report.

It was agreed, — That the Chair table the report as the Second Report to the House.

At 11:25 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Roger Préfontaine

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 24 OCTOBRE 1996
(Séance nº 32)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à huis clos, à 11 h 09, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents : Réginald Bélair, René Canuel, Dave Chatters, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed et Benoît Serré.

Aussi présents : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : Peter Berg et Jean-Luc Bourdages, attachés de recherche.

Le Comité reprend l'étude d'une ébauche de rapport sur la réglementation environnementale dans le secteur minier.

Il est convenu,—Que le Parti réformiste puisse ajouter une page d'Observations supplémentaires au rapport s'il le désire.

Il est convenu,—Que l'ébauche de rapport soit adoptée telle que modifiée.

Il est convenu,—Que le président soit autorisé à apporter au rapport les changements jugés nécessaires à la formulation et à la typographie, sans en altérer le fond.

Il est convenu,—Que le Comité demande au gouvernement de fournir une réponse complète au rapport.

Il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 1000 exemplaires du rapport.

Il est convenu,—Que le président dépose le rapport en tant que Deuxième rapport à la Chambre.

À 11 h 25, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Roger Préfontaine

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer dans les 150 jours une réponse globale à ce rapport.

Un exemplaire des Procès-verbaux pertinents du Comité permanent des ressources naturelles (*fascicules n^{os} 1, 2 et 4, séance n^{o} 32*) est déposé.

Respectueusement soumis,
Le président

A. Mitchell, député.

ANNEXE C

Mémoires présentés au Comité

Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement

Institut canadien du droit des ressources

Centre québécois du droit de l'environnement

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Keep Mining in Canada

Association minière du Canada

Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs

ANNEXE B

Liste des témoins
Deuxième session, trente-cinquième législature

Organisations ou particuliers	Fascicule	Date
Association minière du Canada		
Justyna Lawrie-Jean, vice-présidente Environnement et santé	1	21 mars 1996
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien		
Hiram Beaubier, directeur général, Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement		
Teck Corporation		
Robert H. Stan, directeur, Marché du charbon		
Keep Mining in Canada		
Victor Power, maire de Timmins	1	26 mars 1996
Denis Prince, directeur de l'Exploration internationale «*Falconbridge*»		
Eileen Wykes, coordonnatrice		
Association canadienne du droit de l'environnement		
Paul Muldoon, représentant	1	16 avril 1996
Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement (Toronto)		
Marc Winfield, recherchiste en chef		
Réseau canadien de l'environnement		
Cathy Wilkinson, coordonnatrice des caucus/consultations		
Centre québécois du droit de l'environnement		
Franklin Gertler	1	23 avril 1996
Institut canadien du droit des ressources		
Steven Kennett		
Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs		
Tony Andrews, directeur exécutif	2	9 mai 1996
Leonard Surges, directeur de l'environnement, «*Noranda Mining and Exploration Inc.*»		
Mike Filion, vice-président, Affaires environnementales «*Teck Corporation*»		
Environnement Canada		
Mel Cappe, sous-ministre	2	14 mai 1996

ANNEXE A
Liste des témoins
Première session, trente-cinquième législature

Organisations ou particuliers	Fascicule	Date
Ministère des Ressources naturelles		
Bill McCann, directeur général Stratégie minérale	42	7 novembre 1995
David Pasho, directeur, Gestion des ressources		
Bill McCutcheon, directeur adjoint Division des minéraux non ferreux		
Association minière du Canada		
C. George Miller, président	42	9 novembre 1995
Agence canadienne d'évaluation environnementale		
Paul Bernier, vice-président principal	42	21 novembre 1995
Robert Connelly, vice-président		
Michel Dorais, président		
Environnement Canada		
Ed Norrena, directeur général Direction générale des affaires réglementaires et de l'intégration des programmes Service de la protection de l'environnement	42	23 novembre 1995
Vic Shantora, directeur général Direction générale de la prévention de la pollution par des toxiques Service de la protection de l'environnement		
Ministère des Ressources naturelles		
L'hon. Anne McLellan, ministre	42	28 novembre 1995
Ron Sully, sous-ministre adjoint Secteur des minéraux et des métaux		
Bill McCann, directeur général Direction de la stratégie minérale		
Ministère des Pêches et Océans		
Susan Daly, directrice Programme protection de la navigation	42	30 novembre 1995
Scott Parson, sous-ministre adjoint Science		
Gerry Swanson, directeur général Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement		

Comme le rapport l'a montré, on a réalisé certains progrès dans la rationalisation des processus de réglementation environnementale. Dans sa réponse au rapport provisoire du Comité, le gouvernement s'est engagé à agir dans un certain nombre de secteurs critiques, et il faut l'en féliciter. Cela dit, les mesures annoncées devraient être prises à court terme, mais le Comité estime néanmoins qu'il faudra encore apporter certains ajustements à la stratégie gouvernementale de réforme de la réglementation. Ces ajustements, conçus pour maximiser la protection environnementale tout en réduisant le plus possible les coûts et la paperasse pour l'industrie minière et pour les gouvernements, ont été clairement décrits dans le présent rapport final.

Le Comité persiste à croire que l'amélioration du régime fédéral de réglementation favorisera le développement durable, améliorera la prévisibilité des processus et réduira les délais et les coûts liés à la prise de décisions en matière d'environnement et d'utilisation des terres. Il est convaincu, comme cela lui a si justement été dit, que la mise en place d'un cadre réglementaire clair, prévisible et sans détour n'est rien de moins et rien de plus qu'une mesure propre à un bon gouvernement. **Le monde entier attend de voir si nous atteindrons cet objectif.**

G. Versement d'une compensation fédérale

À plusieurs reprises dans le présent rapport, par exemple dans les sections traitant de l'harmonisation de l'évaluation environnementale et de la gestion de l'habitat du poisson, le Comité a proposé que le gouvernement fédéral procède à une délégation rationnelle de certaines de ses responsabilités réglementaires. **Nous sommes dans l'ensemble d'avis que ce sont les provinces qui devraient le plus possible s'occuper de l'administration et de l'application de la réglementation, au moins pour les territoires situés au sud du 60e parallèle[25]. Afin de garantir qu'on dispose de ressources financières suffisantes pour exercer ces pouvoirs de réglementation ainsi délégués, il serait utile que cette délégation soit assortie d'une compensation versée par le gouvernement fédéral. Il serait également important que le gouvernement fédéral n'augmente pas unilatéralement sa présence dans les secteurs relevant principalement et pertinemment de la compétence des provinces. Afin de s'assurer que les gouvernements provinciaux possèdent les moyens nécessaires pour assumer certaines responsabilités fédérales dans le domaine de la réglementation de la protection de l'environnement, le Comité recommande :**

Recommandation nº 11

Qu'une compensation financière suffisante soit versée par le gouvernement fédéral lorsque des fonctions liées à la réglementation environnementale ayant une incidence sur le secteur minier sont déléguées aux gouvernements provinciaux. À l'avenir, le gouvernement fédéral devrait éviter d'intervenir unilatéralement dans les domaines relevant principalement de la compétence des provinces comme le secteur minier.

CONCLUSION

Le Comité demeure convaincu qu'on accroîtra l'investissement et l'emploi dans le secteur minier sans menacer pour autant la protection de l'environnement, si l'on élimine les effets imprévisibles de la réglementation. À cela s'ajouterait un autre avantage de la réforme du régime actuel, à savoir l'accélération de la tendance à l'efficience de l'appareil gouvernemental qui, en rendant possible une réduction des dépenses, générerait des économies susceptibles de contribuer à réduire le déficit. Enfin, la réforme de la réglementation viendrait particulièrement à point à un moment où l'on demande aux autorités fédérales de céder certaines responsabilités aux provinces, par souci d'efficacité administrative.

---

25 Cette section du rapport devrait être revue par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien puisque c'est lui qui est responsable de la réglementation de l'environnement au nord du 60e parallèle.

indiqué, le secteur minier a réduit de 41 p. 100 ses émissions de matières toxiques et s'est engagé à réduire l'ensemble des émissions visées par l'ARET de 71 p. 100 d'ici à l'an 2000. Il apparaît pertinent de mentionner que ces nouveaux engagements excèdent les normes fixées dans le régime de réglementation en vigueur.

Il est difficile de s'opposer à la promotion des mesures volontaires, bien que l'ACDE ait fait valoir à juste titre que ces mesures ne devraient pas être conçues pour miner ou pour remplacer la réglementation en place. Pour sa part, le gouvernement fédéral a convenu dans sa réponse au rapport provisoire d'envisager des mesures non réglementaires (dont les mesures volontaires, par exemple) avant d'adopter un nouveau règlement sur l'environnement. Fondamentalement, ces nouvelles initiatives sont considérées par les décideurs fédéraux comme des compléments de la réglementation actuelle, qu'elles ne devraient pas remplacer. Le gouvernement a d'ailleurs précisé dans sa réponse que ces approches-là ne sont pas nécessairement applicables dans toutes les circonstances. **La réponse du gouvernement reflète bien l'intention de la recommandation originale du Comité, qui l'approuve sans réserve.**

F. Clause d'antériorité au titre de la réglementation

Une question importante soulevée au cours des audiences du Comité concernait la modification des exigences réglementaires durant le processus d'approbation des projets. Lorsque des projets miniers sont lancés, les promoteurs doivent remplir un certain nombre d'exigences réglementaires et ils souhaiteraient que ces exigences demeurent les mêmes tout au long du processus. Lorsque celles-ci sont modifiées en cours de route, soit parce qu'on change la réglementation même ou parce que les autorités requièrent de nouveaux renseignements, les investisseurs doivent engager des dépenses imprévues et se découragent rapidement. Cette incertitude peut vite entraîner une réduction des investissements, de l'activité économique et de l'emploi.

Le Comité croit fermement que les règles et exigences réglementaires appliquées au début du processus d'approbation réglementaire d'un projet minier devraient demeurer les mêmes tout au long de ce processus. Il faudrait en fait prévoir une clause d'antériorité pour toute modification des exigences réglementaires applicables à des projets miniers pour lesquels l'industrie ou le gouvernement ont déjà engagé des dépenses raisonnables. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation nº 10

Qu'une clause d'antériorité explicite soit prévue dans toute modification des exigences réglementaires applicables à des projets miniers chaque fois que cela est possible et en particulier lorsque d'importantes sommes ont déjà été engagées.

avis juridique éclairé sur la définition[24]. Toutefois, le fait que le sujet n'a pas été analysé de façon détaillée ne signifie nullement qu'il n'intéressait pas les témoins, mais peut-être simplement que la position du Comité bénéficie de nombreux appuis.

Le Comité est heureux de constater que le gouvernement fédéral a accepté la recommandation dans sa réponse au rapport provisoire; il s'est engagé à moderniser la Loi et à l'harmoniser avec les autres processus de réglementation, après la ronde de consultation des parties intéressées qui s'impose, en 1997. Dans les modifications qu'il envisage, le gouvernement prévoit l'ajout d'une disposition qui lui permettrait de déléguer la responsabilité de certains types d'ouvrages à d'autres entités administratives, dont les provinces intéressées.

Le Comité reconnaît l'à-propos de la décision du gouvernement de se donner jusqu'en 1997 pour mettre la Loi à jour, mais il ne voit pas pourquoi les changements législatifs nécessaires ne pourraient pas être mis en oeuvre dès le printemps de cette année-là. Par conséquent, il recommande :

Recommandation nº 9

Que le gouvernement fédéral s'efforce de mener à bien d'ici au printemps de 1997 la modernisation de la *Loi sur la protection des eaux navigables* qu'il a annoncée, après avoir tenu des consultations des parties intéressées qui devraient être terminées à la fin de l'année civile 1996.

E. Recours aux mesures volontaires

Le Comité a déclaré dans son rapport provisoire qu'on lui avait signifié que le recours à la réglementation ne devrait pas être considéré comme la seule approche valable pour assurer une protection accrue de l'environnement. En effet, au lieu de faire surtout appel à une approche de réglementation directe, le gouvernement devrait accorder une plus grande place à l'éducation, à la communication, au partenariat, aux incitatifs, aux instruments économiques et surtout aux approches volontaires, qui peuvent donner des résultats analogues à ceux de la réglementation, mais à moindre coût et avec un fardeau administratif moins lourd. Il s'agirait en somme, dans l'élaboration de la nouvelle politique environnementale, d'envisager des approches différentes de la réglementation traditionnelle. Cela dit, il est extrêmement important que le recours dans la politique à de nouveaux moyens d'action n'entraîne pas de relâchement des exigences en matière de protection environnementale.

Le succès du programme volontaire d'Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET) est on ne peut plus éloquent à cet égard. Comme nous l'avons

---

24 Association canadienne du droit de l'environnement et Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement (1996), p. 39.

ne constituent un risque ni pour la santé, ni pour l'environnement, et qui sont bien gérés dans leurs utilisations industrielles.

Le Comité considère comme tout à fait approprié cet aspect de la réponse du gouvernement à son rapport provisoire. Cela dit, il invite le gouvernement à poursuivre ses efforts pour aboutir à une définition utilisable de la notion de «déchets» n'englobant pas les métaux recyclables sans danger pour la santé et pour l'environnement. Seul un règlement favorable de cette épineuse question rendra possible l'élimination de la connotation négative que le mot «déchets» donne aux matières recyclables. En outre, une définition claire contribuerait à accroître la compétitivité de l'industrie du recyclage des métaux et aiderait le Canada à atteindre l'objectif que le CCME s'est fixé : réduire de 50 p. 100 d'ici à la fin du siècle le volume total des déchets, comparativement à celui de l'année de base, 1988.

D. Loi sur la protection des eaux navigables

La *Loi sur la protection des eaux navigables* exige l'approbation préalable, par le gouvernement fédéral, de la construction de tout type d'ouvrage dans, sur, sous, au-dessous ou à travers un plan d'eau douce ou salée navigable. À la suite d'un arrêt de la Cour suprême rendu voilà sept ans, invoquer cette Loi déclenche l'application de la LCEE (avant l'entrée en vigueur de cette dernière Loi, c'est la procédure d'évaluation établie qui était déclenchée). Depuis quelque temps, l'application de la Loi n'incombe plus au ministère des Transports, mais au MPO.

Au sens large, les «eaux navigables» s'entendent de tout plan d'eau (y compris les canaux) sur lequel on peut naviguer pour des fins de transport, de loisirs ou de commerce. Cela dit, dans son rapport provisoire, le Comité s'est dit quelque peu surpris d'apprendre qu'il n'y avait pas de définition claire de la notion de «navigabilité» dans la Loi et dans sa réglementation. Le Comité était alors d'avis que les critères utilisés dans la Loi pour déterminer la navigabilité d'un plan d'eau ne devaient pas laisser de place à l'interprétation et, partant, à un manque d'uniformité d'application de la Loi selon la région. Pour y veiller, le Comité avait donc recommandé que la Loi et sa réglementation soient modifiées de façon à accroître la confiance des parties intéressées et à réduire les délais pour les projets miniers. Il avait expressément précisé que la Loi devrait définir clairement la notion de «navigabilité».

Cette question n'a pas vraiment été abordée de façon détaillée par les témoins qui ont comparu devant le Comité au cours de la deuxième ronde des audiences publiques. En fait, les représentants de trois groupes seulement ont fait des observations à cet égard. Le CQDE a dit être favorable à l'idée d'une définition claire, tandis que l'ACDE et l'ICDPE ont soutenu dans leur mémoire conjoint qu'il n'était pas nécessaire de modifier la Loi pour le moment, en déclarant que les entreprises pourraient surmonter la difficulté en obtenant un

dans des sites d'enfouissement. Par conséquent, dans son rapport provisoire, le Comité a conclu qu'il faudrait appeler «déchets» seulement les matériaux à éliminer, alors que les métaux de recyclage vendus comme des biens devraient être considérés comme des produits et ne devraient être traités comme des marchandises dangereuses aux termes du Règlement sur le transport de ces marchandises que s'ils présentent effectivement un danger.

Le Comité savait que cette question avait déjà été abordée au niveau du CCME, mais il a quand même décidé de recommander a) que le gouvernement fédéral modifie sa définition de la notion de «déchets» de manière à en exclure les métaux de recyclage et b) que, de concert avec ses partenaires internationaux, il s'efforce de faire en sorte que les matériaux contenant des métaux de recyclage ou susceptibles d'être utilisés dans d'autres procédés avantageux sur le plan environnemental ne fassent plus l'objet de restrictions de leurs mouvements transfrontières en application de la Convention de Bâle.

Par la suite, les témoignages des représentants d'Environnement Canada et de l'ICDPE ont fait comprendre au Comité que, telle que formulée au départ, sa recommandation n'établissait aucune distinction entre les matières recyclables réputées intrinsèquement dangereuses et les autres (même si le raisonnement qui avait débouché sur la recommandation en faisait une). Les représentants d'Environnement Canada ont souligné qu'il faut agir avec prudence dans le cas des substances potentiellement toxiques (p. ex. le plomb, compte tenu de ses effets éventuels sur la santé humaine). Selon eux, même s'il faut encourager le recyclage, il convient aussi d'établir les normes environnementales qui s'imposent. Ils ont ajouté que cette question devrait être résolue au palier international d'ici à 1997, et qu'ils espéraient que la définition modifiée tienne compte des matières recyclables. Le mémoire présenté par l'ICDPE a lui aussi été utile au Comité, en lui faisant clairement voir que, s'il ne modifiait pas sa recommandation pour distinguer les matières dangereuses des autres, il allait prendre une position incompatible avec l'esprit des modifications de septembre 1995 de la Convention de Bâle, qui avaient pour objet d'interdire l'exportation des déchets dangereux à des fins de recyclage ou de récupération depuis les pays de l'OCDE vers d'autres pays.

Dans sa réponse, le gouvernement fédéral a évoqué lui aussi plusieurs de ces arguments, en disant qu'il faut établir une distinction entre les matières recyclables qui sont dangereuses pour la santé et posent des risques pour l'environnement, lesquelles devraient continuer de faire l'objet d'une surveillance comme si elles étaient des déchets, et les autres matières. Le gouvernement consulte actuellement les provinces, par l'intermédiaire du CCME, pour arriver à une définition appropriée de la notion de déchets, à la fois pour répondre aux besoins des Canadiens et pour alimenter les discussions de l'OCDE. Ce travail devrait avoir été mené à bien d'ici à mars 1997. En définitive, il veut lever les restrictions sur les mouvements transfrontières pour les métaux recyclables qui

puisqu'il contribue à réduire la demande de métaux vierges et à optimiser l'utilisation des ressources minérales du pays. Il contribue aussi aux économies d'énergie, au prolongement de la durée d'exploitation des sites d'enfouissement et à la dérivation des produits dangereux vers de nouvelles applications[22].

Les métaux sont les plus recyclés de tous les matériaux, et c'est probablement ce qui explique qu'ils soient très recherchés et fassent l'objet d'une concurrence féroce tant sur le marché intérieur que sur les marchés internationaux. La plupart des produits métalliques fabriqués au Canada sont composés d'un mélange de métal de première fusion et de métal de recyclage. Par exemple, environ la moitié des 15 millions de tonnes de fer et d'acier produites chaque année au Canada est faite de fer de recyclage et de ferraille d'acier. C'est la même chose dans le cas du plomb, puisqu'environ 40 p. 100 de la production canadienne totale de plomb raffiné est du plomb recyclé. Il s'ensuit que, pour être viable, l'industrie canadienne des minéraux et des métaux a besoin d'abondantes réserves de produits recyclés, ce qui est impossible sans une industrie de récupération des métaux prospère à l'échelle internationale.

Or, la définition actuelle de la notion de «déchets», aussi bien au Canada que dans le monde entier, complique énormément la situation. En 1989, par exemple, le gouvernement fédéral a modifié son Règlement sur le transport des marchandises dangereuses en redéfinissant cette notion pour y inclure les matières recyclables. Les règles du commerce international tentent aussi à imposer un même degré de contrôle des matières destinées à être recyclées qu'aux déchets à éliminer. C'est ainsi que la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Convention de Bâle), qui est entrée en vigueur en mai 1992, englobe les métaux de recyclage dans sa définition de «déchets» et les opérations de récupération et de recyclage dans celle qu'il donne de l'«élimination»[23]. Pour se conformer à la Convention de Bâle, le gouvernement fédéral a adopté en 1992 son Règlement sur l'exportation et l'importation des déchets dangereux, qui renvoie à la définition de «déchets» du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses et fixe un régime de réglementation du mouvement des déchets dangereux qui n'a aucune raison de s'appliquer à la plupart des métaux de recyclage.

Malheureusement, les définitions actuelles, canadienne et internationales, de la notion de «déchets» font qu'il est plus difficile pour les entreprises canadiennes d'avoir accès à des sources à bon marché de métaux de recyclage de différentes qualités, ce qui sape l'efficience de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux. La réglementation réduit nettement l'intérêt de ces matières recyclables, ce qui explique qu'on tend davantage à se débarrasser d'elles, même lorsqu'elles seraient utiles, en les envoyant

---

22 Ressources naturelles Canada, *Document de travail sur le développement durable et l'exploitation minière*, document de discussion, Ottawa, septembre 1995, p. 43 et 44.

23 *Ibid.*, p. 45.

l'esprit de la recommandation, en déclarant qu'il aimerait négocier des ententes multilatérales ou bilatérales afin d'harmoniser l'application du RELMM avec celle des règlements provinciaux, tout comme il l'a fait dans le cas de la réglementation sur les pâtes et papiers.

Le Comité est heureux de cet appui du gouvernement pour son objectif d'harmonisation. Bien entendu, il a prêté une oreille attentive aux réserves soulevées par les groupes environnementaux sur la capacité provinciale d'application de la réglementation. Néanmoins, il vaut la peine de préciser que l'administration des accords d'harmonisation peut être très souple et que les provinces peuvent décider de ne pas assumer toutes les mêmes responsabilités administratives.

Le Comité a aussi trouvé très convaincants les arguments des représentants d'Environnement Canada. Il est certainement plus que temps que le RELMM soit mis à jour et harmonisé avec les règlements provinciaux analogues. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation nº 8

Que, parallèlement aux efforts que le gouvernement fédéral continue à déployer pour conclure avec les provinces et territoires des accords d'harmonisation de l'application du Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux, ce règlement soit mis à jour et harmonisé avec les règlements provinciaux d'ici au printemps de 1997. Les ententes d'harmonisation devraient permettre à chaque province d'assumer le maximum de responsabilités concernant l'administration et l'application de la réglementation sur les effluents.

C. Définition de la notion de «déchets»

Il ne fait aucun doute que le recyclage du métal est une importante activité économique qui génère d'intéressantes retombées environnementales pour les Canadiens. Plus de 1 000 entreprises oeuvrent dans l'industrie canadienne du recyclage des métaux de récupération; elles créent environ 20 000 emplois directs et traitent plus de 11 millions de tonnes de métaux chaque année. Ce marché est évalué à plus de 3 milliards de dollars par année[21]. Sous l'angle du commerce extérieur, la valeur du marché canadien d'importation et d'exportation des métaux de recyclage s'élevait en 1994 à 2,3 milliards de dollars. Bref, le recyclage des métaux présente un grand intérêt économique, mais ce n'est pas tout : il a d'énormes avantages environnementaux,

---

21 Environnement Canada (1996).

effluents, en application de la *Loi sur les pêches*. Le Comité est d'avis qu'une double réglementation est absolument inutile, et c'est pourquoi il a recommandé dans son rapport provisoire que le RELMM soit harmonisé avec les règlements provinciaux analogues.

Les témoins qui ont comparu pour l'industrie minière ont déclaré avoir vraiment confiance aux résultats du projet AQUAMIN, notamment en raison de la participation des provinces à sa démarche. L'AMC a dit espérer que cette participation amène les autorités provinciales à appliquer leur réglementation de façon compatible avec celle du gouvernement fédéral, tout en harmonisant les rapports, les contrôles et les mesures d'application prévus par les règlements. Leonard Surges a réclamé l'adoption par le gouvernement fédéral de toutes les recommandations du projet AQUAMIN, surtout lorsqu'elles prévoient le partage suivant de la responsabilité d'application de la réglementation : le gouvernement fédéral établirait les normes et les règlements nationaux, dont l'application serait dévolue aux provinces grâce à des accords administratifs ou à des ententes d'équivalence. Cela dit, M. Surges a reconnu que les décideurs fédéraux hésitent à s'en remettre à la compétence des provinces et des territoires pour l'application de la réglementation.

Les groupes environnementaux ont fait écho à ce dernier constat. L'ACDE a fait valoir que, puisque la plupart des provinces n'ont pas établi de limites applicables à tous les effluents des mines (elles comptent plutôt sur les limites fédérales) et qu'elles n'ont pas appliqué la Loi vigoureusement dans le passé, la présence fédérale constitue une garantie de sécurité face à leur inaction. L'ICDPE a abondé dans le même sens en soulignant que, pour plusieurs provinces, le RELMM pose les seules normes applicables aux déversements métalliques résultant de l'activité minière. À son avis, le RELMM devrait être mis à jour et renforcé plutôt qu'abrogé *de facto*, comme le Comité le recommandait.

Les représentants d'Environnement Canada ont fait valoir plusieurs arguments intéressants, eux aussi, notamment en faisant remarquer que le RELMM existe depuis 1977 et qu'il est temps de le mettre à jour, d'autant plus que les connaissances scientifiques ont progressé et que l'industrie minière elle-même a changé. Les représentants du Ministère ont aussi souligné que les normes provinciales sont parfois plus rigoureuses que les fédérales et parfois moins, de sorte qu'il faudrait les uniformiser.

Dans sa réponse à cette recommandation sur l'harmonisation du RELMM avec les règlements provinciaux sur les effluents, le gouvernement fédéral a déclaré que, même si l'on a fait état d'un certain nombre de problèmes en ce qui concerne la surveillance de l'observation et de l'application, il ne semble pas y avoir d'irrégularités importantes quant aux limites numériques des quantités d'effluents. Lorsque les provinces imposent des limites plus rigoureuses ou plus générales que le gouvernement fédéral, ce sont elles qui s'appliquent, et non les normes fédérales de base. Cela dit, le gouvernement fait sien

la Loi qui déléguerait aux provinces et aux territoires les pouvoirs décisionnels en question.

Dans sa réponse écrite au rapport provisoire du Comité, le gouvernement s'est simplement reporté au dernier discours du Trône, dans lequel il proposait un processus plus efficace de travail en partenariat avec les provinces dans ce domaine. Plus récemment cependant, le gouvernement fédéral a présenté une nouvelle loi sur les pêches (projet de loi C-62), dont l'article 58 rend justement possible cette délégation.

La question de la gestion de l'habitat des poissons d'eau douce a été considérée en détail lors des rencontres du Comité avec des groupes environnementaux et autres. Nous reconnaissons que les provinces ne disposent pas toutes des mêmes moyens pour administrer et appliquer la réglementation relative à l'habitat du poisson, certaines étant actuellement davantage en mesure que d'autres d'assumer ces responsabilités. Le Comité conclut donc qu'on ne devrait pas procéder à une délégation générale des fonctions réglementaires aux provinces, du moins pas pour le moment. Le gouvernement fédéral devrait plutôt établir conjointement avec les provinces et territoires une série de normes nationales minimales et efficaces afin de guider la réglementation de l'habitat du poisson. Une fois ce processus terminé, les provinces devraient alors pouvoir assumer autant de responsabilités que leur permettent les moyens dont elles disposent dans le domaine de l'administration et à l'application de la réglementation. Le modèle que nous suggérons est essentiellement semblable à celui que nous avons proposé dans la recommandation nº 3 concernant l'évaluation environnementale. Par conséquent, afin de simplifier le processus de réglementation environnementale de l'habitat du poisson dans le secteur minier, le Comité recommande :

Recommandation nº 7

Que le gouvernement fédéral négocie avec les provinces et territoires une série de normes minimales nationales et efficaces pour la gestion de l'habitat du poisson d'eau douce. Une fois que ces normes auront été établies, le gouvernement fédéral devrait permettre aux autres paliers de gouvernement concernés d'assumer autant de responsabilités réglementaires que possible dans ce domaine tout en garantissant la protection réelle de l'habitat du poisson.

4. Harmonisation des réglementations fédérale et provinciale sur les effluents

Il reste une dernière difficulté à surmonter dans ce contexte, à savoir le double emploi virtuellement intégral que représentent les réglementations fédérale et provinciale des

du Ministère : Cette idée [. . .] comporte certains avantages, notamment la possibilité d'intégrer expressément les préoccupations à l'égard de l'habitat du poisson aux processus provinciaux d'aménagement des terres et de planification des eaux, l'intégration des processus décisionnels fédéral et provinciaux, la réduction des chevauchements et des dédoublements, l'application de la formule du guichet unique, la possibilité de prendre davantage de décisions au moment opportun et la capacité de répondre à des besoins locaux par une gestion locale. Par conséquent, le Comité estimait avoir raison de recommander au gouvernement fédéral de faire rapidement le nécessaire, par l'intermédiaire du MPO, pour déléguer formellement la gestion de l'habitat du poisson d'eau douce aux provinces qui gèrent leurs pêches en vertu de la loi fédérale.

Cette recommandation a été entièrement rejetée par les représentants des groupes environnementaux qui ont comparu devant le Comité. L'ACDE a soutenu de façon très convaincante que le bilan de la responsabilité déléguée officieusement aux provinces en matière de gestion de l'habitat du poisson d'eau douce n'était pas très positif, que certaines provinces seulement avaient des exigences de protection de l'habitat du poisson comparables à celles du paragraphe 35(2) de la *Loi sur les pêches* et que, dans la plupart des provinces et territoires, les dispositions fédérales relatives à l'habitat du poisson et l'obligation d'obtenir une autorisation fédérale pour modifier cet habitat constituaient la seule protection prévue par la Loi. Bref, l'ACDE a conclu qu'une délégation formelle allait éliminer toute possibilité que les autorisations demandées en vertu du paragraphe 35(2) de la Loi entraînent une évaluation environnementale par les autorités fédérales, conformément à la réglementation en vigueur. Autrement dit, cette délégation aurait pour effet de transformer et saper le processus d'évaluation.

Le CQDE s'est aussi opposé avec énergie à la recommandation, en disant que le pouvoir et la responsabilité de protéger les pêches dont le gouvernement fédéral est investi par la *Loi constitutionnelle* sont véritablement ses pouvoirs environnementaux les plus explicites et les plus impressionnants. Selon lui, les provinces n'ont actuellement ni la compétence, ni l'argent, ni la volonté politique nécessaires pour faire respecter le paragraphe 35(2) de la *Loi sur les pêches*, qui protège l'habitat du poisson contre toute atteinte. Il a ajouté que, dans bien des cas, les provinces sont les promoteurs des projets ou sont liées très étroitement aux promoteurs.

Enfin, l'ICDPE a fait valoir que l'inaction d'une province donnée dans ce contexte aurait des répercussions à l'extérieur de son territoire (comme la pollution dans une autre province en aval de celle qui ne s'acquitterait pas de ses responsabilités). Dans leur mémoire conjoint, l'ICDPE et l'ACDE ont soutenu qu'il est essentiel de continuer d'assurer une excellente protection de l'habitat du poisson si l'on veut rétablir les pêches maritimes et intérieures du Canada et garantir leur viabilité. Les deux groupes ont donc demandé au ministre des Pêches et des Océans d'envisager d'autres solutions qu'une modification de

Par la suite, le ministère de l'Environnement est censé annoncer avant la fin de l'année si des mesures vont être prises pour mettre à jour et renforcer le RELMM ou pour l'harmoniser davantage avec la réglementation provinciale.

Dans sa réponse à la recommandation demandant qu'il modifie le RELMM pour lui faire tenir compte de la concentration naturelle des métaux, le gouvernement a déclaré que les données disponibles ne révélaient aucun cas apparent de mines de métaux en exploitation où les limites fixées dans le RELMM étaient inférieures aux niveaux naturels ambiants pour les mêmes métaux. Le Programme des métaux dans l'environnement que la Commission géologique du Canada (une composante de RNCan) est en train de mettre sur pied devrait rendre possible la détermination de la quantité de métaux naturellement présents dans l'environnement par rapport à celle qui résulte des activités humaines, ce qui permettrait aux autorités d'établir des limites appropriées, au besoin. Dans ce cas-là aussi, le gouvernement estime que l'article 36 de la Loi a une portée suffisante pour que des ajustements de ce genre soient possibles.

Le Comité, qui juge encourageant l'appui des parties intéressées pour le projet AQUAMIN, est frappé par leur conviction que ses recommandations contribueront à régler les problèmes soulevés. Il est aussi conscient de l'importante contribution du Programme des métaux dans l'environnement, qui générera de l'information de base sur le rôle que les métaux jouent dans l'évolution de la situation environnementale. Par conséquent, il recommande :

Recommandation nº 6

Que, pour contribuer à la mise à jour et à la modernisation de la réglementation sur la qualité de l'eau en application de la *Loi sur les pêches*, le gouvernement fédéral revoie rapidement les recommandations contenues dans le rapport AQUAMIN et adopte celles qu'il juge appropriées. Afin que le RELMM tienne compte des données de ce rapport, le gouvernement devrait s'efforcer de faire en sorte que soit rapidement mis en oeuvre le Programme des métaux dans l'environnement en voie d'élaboration par la Commission géologique du Canada.

3. Harmonisation de la gestion de l'habitat du poisson d'eau douce

Le gouvernement fédéral a pris des arrangements avec plusieurs provinces relativement à la gestion des pêches sans toutefois déléguer formellement ses responsabilités concernant l'habitat du poisson. Néanmoins, le Comité a appris que le MPO songe sérieusement, dans le cadre de l'examen de ses programmes, à déléguer cette responsabilité aux provinces qui gèrent déjà leurs pêches en vertu de la loi fédérale. Dans son rapport provisoire, il s'est d'ailleurs associé au constat suivant des représentants

Sur les points qui précèdent, les représentants de l'industrie minière qui ont comparu devant le Comité ont dit que les recommandations du projet AQUAMIN leur inspiraient vraiment confiance. L'AMC a déclaré qu'AQUAMIN allait donner une orientation scientifique valable sur l'avenir du RELMM, et qu'elle allait demander au gouvernement d'adopter intégralement les recommandations résultant du projet. Leonard Surges s'est montré plus précis, en disant qu'il faudrait modifier le paragraphe 36(3) de la Loi pour insister manifestement sur le risque de l'exposition plutôt que sur le danger, ce qui est plus réaliste. L'utilisation d'un test de mortalité aiguë avec l'effluent non dilué révèle le danger, mais pas le risque pour le poisson d'une exposition à une concentration donnée du contaminant sur une période elle aussi donnée. Quant à la question des niveaux naturels ambiants de métaux dans l'eau, l'AMC a déclaré que la mention de ces niveaux devrait s'appliquer aux objectifs de qualité de l'eau plutôt qu'aux normes, entendre à la réglementation, sur la composition des effluents.

Dans ce cas-là aussi, les représentants des groupes environnementaux qui ont comparu devant le Comité ont dit s'opposer aux deux recommandations, en déclarant qu'elles étaient inutiles. Les auteurs du mémoire conjoint que l'ACDE et l'ICDPE ont fait parvenir au Comité soutiennent en effet que la critique de ceux qui prétendent que le RELMM n'est pas scientifique n'est pas fondée, car elle ne tient pas compte de sa démarche d'élaboration, ni de la manière de l'appliquer. Le RELMM se défend du point de vue technique puisqu'il est basé sur ce que la technologie rend possible et non sur ce qu'il faudrait du point de vue écologique. En réalité, le problème n'est pas la piètre valeur scientifique des données, mais plutôt le fait que le RELMM n'est pas assez strict pour protéger les écosystèmes locaux[19]. Les auteurs n'ont pas manqué de souligner que, en règle générale, les niveaux naturels ambiants de métaux dans l'eau et les sédiments n'ont rien à voir avec l'idée de normes fondées sur la technologie. Bref, les deux groupes rejettent la recommandation de modifier le RELMM de manière à tenir compte des concentrations naturelles des métaux dans l'eau et les sédiments essentiellement parce que, selon eux, le pollueur doit accepter l'état des eaux tel qu'il est, en veillant à ne pas polluer davantage[20].

Le gouvernement fédéral a dit que l'article 36 a une portée suffisante et qu'il est suffisamment souple pour qu'une approche scientifique et des mesures d'application réalistes soient possibles. Le projet AQUAMIN a été lancé en 1993 pour évaluer l'efficacité du RELMM, lequel a été adopté en 1977 en vertu de l'article 36 de la *Loi sur les pêches*, afin de déterminer l'opportunité de le mettre à jour et d'y inclure des dispositions plus rigoureuses. Les recommandations des nombreuses parties intéressées au projet devaient être soumises au ministère de l'Environnement, puis communiquées au public.

---

19 Association canadienne du droit de l'environnement et Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement (1996), p. 35-36.

20 *Ibid.*, p. 37.

Recommandation nº 5

Que toute la politique du gouvernement fédéral fondée sur le principe exigeant qu'il n'y ait «aucune perte nette» d'habitat du poisson fasse l'objet d'une révision complète, avec des consultations poussées des parties intéressées. Tant que cette révision n'aura pas été menée à bien, le gouvernement devrait expliquer de façon claire et pratique à tous les promoteurs de projets miniers quelles sont les conséquences pour leur projet particulier de la politique n'acceptant «aucune perte nette» d'habitat du poisson.

2. Vers une réglementation plus réaliste de la qualité de l'eau

L'industrie minière ne sait pas non plus très bien ce qui constitue une modification néfaste de l'habitat du poisson, et elle cherche à obtenir des éclaircissements sur ce point. Par exemple, elle estime qu'un certain pourcentage de modification de la composition chimique de l'eau devrait être acceptable lorsqu'on aménage une mine. Or, dans le contexte de l'initiative ICEM du gouvernement fédéral, le MPO cherche à apaiser ces craintes en élaborant de nouvelles lignes directrices.

L'article 36 de la *Loi sur les pêches*, qui est appliqué par Environnement Canada en vertu d'une entente administrative, revêt une importance particulière à cet égard. Cet article de la Loi interdit aux sociétés minières d'immerger des substances toxiques dans une nappe d'eau à moins que cela ne leur soit permis en vertu du Règlement sur les effluents liquides de mines de métaux (RELMM), qui découle de la *Loi sur les pêches*, et qui est lui aussi appliqué par Environnement Canada.

L'industrie minière s'inquiète toujours de la portée extrêmement vaste de l'article 36, et surtout du fait qu'il ne tient absolument pas compte de la quantité des substances immergées et de leur effet réel. Au cours de la première ronde d'audiences publiques du Comité, ses représentants ont soutenu que le gouvernement avait tort d'imposer une interdiction absolue de l'immersion de substances toxiques dans les eaux contenant un habitat du poisson. Selon eux, les fonctionnaires du Ministère devraient tenir compte de facteurs importants tels que l'évaluation des risques, la durée d'exposition, la concentration des contaminants ainsi que la composition chimique des eaux en question, avant de rendre une décision fondée sur la réglementation. Le Comité, qui comprenait pourquoi l'industrie minière aurait voulu que l'évaluation de la qualité de l'eau soit fondée sur des critères plus pratiques, a recommandé dans son rapport provisoire que l'article 36 et les autres articles connexes de la Loi soient modifiés de manière à ce qu'on puisse adopter une approche plus scientifique pour le maintien de la qualité de l'eau et prendre des mesures d'application plus réalistes. Il a aussi recommandé au gouvernement de modifier le RELMM pour tenir compte des concentrations naturelles des métaux dans l'eau et les sédiments.

censé prendre des mesures pour mieux communiquer avec l'industrie minière afin de lui faire clairement comprendre comment la politique de gestion de l'habitat du poisson s'applique aux projets de développement minier.

Qui plus est, le MPO a entrepris une révision de sa politique d'indemnisation conçue pour rétablir l'habitat du poisson et compte produire à ce sujet un document de travail qui devrait être distribué aux parties intéressées avant la fin de 1996. **Le Comité est d'avis que cette révision en vaut la peine et qu'elle n'a que trop tardé. Tout en reconnaissant que le principe voulant qu'il n'y ait «aucune perte nette» constitue un objectif valable, il faut vraiment que le gouvernement injecte un peu de réalisme dans la politique d'indemnisation conçue pour le rétablissement de l'habitat du poisson. La capacité de l'industrie minière d'attirer des capitaux d'investissement est nettement réduite lorsqu'elle doit consacrer d'importantes sommes d'argent au rétablissement de l'habitat de populations parfois infimes de poissons d'espèces non menacées dans des régions isolées du pays. Nous invitons instamment le MPO à écouter attentivement les parties intéressées dans le contexte de cette révision afin d'arriver à une politique aussi sensée qu'abordable qui rendrait possible une amélioration globale de l'habitat du poisson.**

Cela dit, au cours des audiences publiques, le Comité s'est fait dire que toute la politique fondée sur le principe d'«aucune perte nette» devrait être réévaluée par le conseil des ministres, alors qu'un examen exhaustif comme celui-là n'a encore jamais eu lieu. L'AMC a pris cette position en disant qu'une politique aussi absolue est incompatible avec les principes de la gestion intégrée des ressources et du développement durable. D'après Leonard Surges, il n'est pas surprenant de constater que cette politique et les dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à l'habitat du poisson ont toujours eu une incidence cruciale chaque fois qu'on a constaté des retards dus à la réglementation (p. ex. dans le cas des projets miniers Kemess et Huckleberry en Colombie-Britannique et du projet Musselwhite en Ontario). M. Surges a soutenu qu'il faut que les gouvernements décident clairement et rapidement si les projets miniers doivent être examinés sous l'angle des dispositions de la Loi en matière d'habitat du poisson, et qu'il est important que ces décisions soient communiquées aux promoteurs des projets visés. Il a maintenu en outre que la politique en question a le grave défaut de ne pas tenir compte des autres utilisations et des autres utilisateurs des ressources. Selon lui, c'était aussi la conclusion de la Commission Pearse, pour qui la *Loi sur les pêches* faisait obstacle à l'élaboration d'une politique fédérale intégrée des eaux, parce qu'elle était axée exclusivement sur le poisson et qu'elle ignorait toutes les autres utilisations possibles des ressources.

Le Comité, convaincu que la politique fondée sur le principe d'«aucune perte nette» d'habitat du poisson du MPO doit faire l'objet d'une révision exhaustive, recommande :

d'importance aux retombées socio-économiques des projets de développement minier lorsque vient le moment de prendre la décision d'accorder l'autorisation ou pas (comparativement à celle que prennent les effets associés à la destruction d'habitats du poisson) inquiète beaucoup l'industrie, par exemple. Bien entendu, il faut admettre que le MPO tient par-dessus tout à protéger l'habitat du poisson, et que les retombées économiques d'un projet sont donc d'importance secondaire à ses yeux.

Depuis la proclamation de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), le simple fait de demander une autorisation en vertu de la *Loi sur les pêches* déclenche un processus d'évaluation environnementale en application de la LCEE. **L'industrie minière s'inquiète naturellement des retards qu'entraîne cette exigence réglementaire de plus, et c'est pourquoi elle cherche à obtenir des éclaircissements sur les conditions dans lesquelles les fonctionnaires du MPO participeront au processus d'évaluation, ainsi que sur les coûts qu'ils devront supporter pour se conformer à la réglementation. Il est crucial que des décisions claires et rapides sur la question de savoir si les dispositions relatives à l'habitat du poisson seront invoquées ou pas dans le contexte d'un projet donné soient prises et communiquées sans délai aux promoteurs. Le Comité a déjà recommandé l'établissement d'un code réglementaire de conduite et de pratique pour surmonter ce problème, et le gouvernement a répondu favorablement à sa démarche. Dans l'intervalle, nous voudrions presser le MPO de communiquer rapidement aux promoteurs de projets des décisions claires à ce sujet.**

1. Principe exigeant qu'il n'y ait «aucune perte nette» d'habitat du poisson

Dans son rapport provisoire, le Comité a déclaré que l'industrie minière souhaitait qu'on élimine les variations régionales d'application du principe directeur du MPO, celui qu'il n'y ait «aucune perte nette» d'habitat du poisson, pour faire en sorte que la réglementation soit parfaitement prévisible. Le Comité comprenait bien les frustrations qu'une application variable de la réglementation risquait d'engendrer, et c'est pourquoi il avait recommandé que le MPO agisse sans tarder (avant le début de l'été 1996) pour corriger le problème.

Dans sa réponse, le gouvernement fédéral a déclaré qu'il faut distinguer les irrégularités d'application du principe voulant qu'il n'y ait aucune perte nette des différences propres aux projets en ce qui concerne le type de ressources halieutiques ou le genre d'impact sur l'habitat. Dans le premier cas, il a dit que la politique de gestion de l'habitat du poisson devait être prévisible et appliquée de façon uniforme, notamment en appliquant le principe directeur d'«aucune perte nette». Dans cette optique, le MPO a d'ailleurs mis au point un certain nombre d'outils censés promouvoir partout au Canada une prise de décisions logiques et une attitude impartiale dans l'application des dispositions relatives à l'habitat du poisson de la *Loi sur les pêches*. En outre, le MPO était

compétitivité des entreprises canadiennes. Sans pouvoir s'appuyer sur un examen complet, il a proposé qu'on substitue au PCS un processus d'examen permanent moins structuré, dont l'administration serait confiée à l'ACEE, en collaboration avec ses partenaires (les autres ministères et organismes). Dans ce contexte, il entendait accorder une attention particulière aux processus entourant les études détaillées et les examens d'experts, afin de remédier à tous les problèmes susceptibles de nuire à la réalisation des projets miniers d'envergure.

Pour l'instant, le Comité n'est pas disposé à accepter le processus d'examen moins structuré préconisé par le gouvernement fédéral. À défaut d'étude approfondie des incidences de la nouvelle LCEE sur la compétitivité, il est effectivement difficile de juger si un PCS officiel est valable. Le Comité recommande donc :

Recommandation nº 4

Que le gouvernement fédéral termine rapidement son étude des incidences de la LCEE sur la compétitivité industrielle. L'on ne devrait abandonner le Programme conjoint de surveillance en faveur d'un mécanisme d'examen moins structuré que si l'évaluation finale du programme indique de façon concluante que l'adoption de la LCEE n'a pas nui sensiblement à la compétitivité du secteur minier canadien.

B. Loi sur les pêches

Après la découverte d'un gîte minéral et la présentation d'un projet minier, le promoteur est légalement tenu d'obtenir l'autorisation du ministre des Pêches et des Océans s'il pense que l'habitat du poisson sera endommagé par la mise en oeuvre de son projet. Le paragraphe 35(2) de la *Loi sur les pêches* investit le Ministre du pouvoir d'exiger qu'on obtienne son autorisation dans ce contexte.

L'autorisation prévue par la Loi est accordée si la mise en oeuvre du projet satisfait aux critères établis dans la politique du ministère des Pêches et des Océans (MPO) sur l'habitat du poisson. La politique fédérale de gestion de cet habitat a pour objectif global d'éviter toute perte nette de la capacité de production des ressources halieutiques du Canada. Les représentants du MPO ont déclaré au Comité qu'on y arrive de trois façons, par la conservation, la remise en valeur et l'amélioration de l'habitat du poisson. Le processus d'autorisation a été conçu pour faire en sorte qu'il y ait une indemnisation pour tout dommage causé par un projet, lorsqu'il est prévu qu'un habitat du poisson en souffrira. L'indemnisation pourrait s'entendre par exemple de la création de nouveaux habitats ailleurs.

La *Loi sur les pêches* en général et le processus d'autorisation en particulier inspirent plusieurs réserves à l'industrie minière. Le fait qu'on n'accorde pas suffisamment

Recommandation nº 3

Que les gouvernements fédéral et provinciaux travaillent de façon assidue et rapide à la réalisation de l'objectif déclaré de l'Initiative minière de Whitehorse qui est de parvenir à un seul système national d'évaluation environnementale fondé sur des normes acceptées à l'échelle nationale. La répartition des travaux réglementaires entre les deux paliers de gouvernement devrait reposer sur la capacité de réglementation de chaque province, et ressortir d'un ensemble d'ententes bilatérales modifiées avec chaque province. En attendant que le système d'évaluation environnementale soit restructuré, il faudrait négocier de nouvelles ententes, en y apportant des améliorations, avec les provinces qui sont disposées à conclure des ententes bilatérales.

6. Évaluation environnementale et compétitivité

Les gouvernements doivent veiller par-dessus tout à ce que leurs processus d'évaluation environnementale ne fassent pas fuir les investissements dans l'industrie minière. Le Comité estime depuis un certain temps que c'est là une condition fondamentale pour que le secteur industriel du Canada demeure compétitif dans l'économie mondiale.

Le Programme conjoint de surveillance (PCS) de l'ACEE et d'Industrie Canada (avec la participation de Ressources naturelles Canada) a précisément été conçu pour déterminer si la LCEE avait une influence néfaste sur la compétitivité des entreprises canadiennes. Il s'agit d'un programme d'un an, qui avait pour objectif de recueillir des commentaires sur tous les problèmes constatés par les promoteurs, de mener une étude sur la compétitivité permettant d'établir le coût réel du processus d'évaluation environnementale pour les promoteurs et enfin de calculer les avantages du processus, tant pour la protection de l'environnement que pour la promotion des technologies vertes. Le PCS a été lancé le 1er avril 1995 et il a pris fin le 31 mars 1996.

Au cours de la première ronde d'audiences publiques, le Comité s'est fait dire par les représentants de l'ACEE qu'une seule année de fonctionnement d'un tel programme n'était peut-être pas suffisante pour qu'on puisse avoir une idée réaliste de la valeur du nouveau processus fédéral d'évaluation environnementale et que, jusque-là, aucun problème associé à l'exploitation minière n'avait été constaté. Le Comité a donc jugé bon de recommander dans son rapport provisoire que le PCS soit prolongé jusqu'à ce qu'on ait pu réunir l'information de base au sujet de l'évaluation environnementale des grands projets miniers. À l'époque, cette approche semblait éminemment logique.

Dans sa réponse, le gouvernement fédéral a déclaré que les résultats préliminaires de l'examen du programme n'avaient pas révélé le moindre indice que la Loi sape la

aussi. Autrement dit, une fois cette étape passée, les demandes de permis et d'autorisation peuvent être traitées par les autorités fédérales.

Les représentants d'Environnement Canada ont déclaré au Comité que le gouvernement est en train de négocier des ententes bilatérales semblables avec la Saskatchewan et l'Ontario et qu'il est toujours disposé à en négocier une avec le Québec. Pour maximiser l'efficience de l'approche bilatérale et pour assurer un meilleur service local, il a d'ailleurs ouvert des guichets uniques d'évaluation environnementale à Vancouver, Edmonton, Winnipeg et Halifax. En outre, il étudie avec le gouvernement de Terre-Neuve la possibilité d'adopter une approche de réglementation efficiente pour le projet de Voisey's Bay. Cette approche axée sur le projet lui-même sera adoptée dans les cas où il n'existe pas d'entente bilatérale.

Le Comité reconnaît que l'approche bilatérale a contribué, ces derniers temps, aux efforts de rationalisation du système réglementaire. Il sera sans doute possible et même nécessaire d'améliorer le contenu des futures ententes. Après avoir soigneusement examiné les témoignages, le Comité est toutefois plus que jamais convaincu de la nécessité de doter notre pays d'un processus national efficace d'évaluation environnementale fondé sur des normes réglementaires acceptées à l'échelle nationale. Si une telle approche était adoptée, l'objectif déclaré de l'IMW, qui est d'avoir un seul processus d'examen environnemental, serait très certainement atteint et la confiance des investisseurs s'en trouverait fortement accrue. Il paraît évident aux membres du Comité que les deux paliers de gouvernement devraient travailler sans relâche pour éliminer le besoin d'une double prise de décisions qui continue d'entraver la structure réglementaire actuelle.

Même s'il importe que le processus d'évaluation et les normes recherchées soient uniformes pour tout le pays et établis conjointement par les divers paliers de gouvernement, le Comité juge que la répartition de la charge effective de travail réglementaire peut et doit différer d'une province à l'autre. Comme les capacités des unes et des autres varient, la façon dont cette activité réglementaire est répartie se doit d'être très souple. Il ne devrait en aucun cas incomber au gouvernement fédéral de décider comment devraient être divisées les tâches liées à l'administration et à l'application de la réglementation. Au contraire, chaque province devrait avoir droit à autant de responsabilités qu'elle peut raisonnablement en assumer en matière d'évaluation environnementale. Dans l'espoir d'aboutir à un régime réglementaire beaucoup plus rationnel que ne permettent les ententes bilatérales actuelles, le Comité recommande :

qu'il n'est pas indispensable d'avoir deux processus d'évaluation distincts. Cela dit, le représentant de l'ICDR estime que les accords fédéral-provinciaux comme ceux-là risquent de réduire l'obligation du gouvernement fédéral de rendre des comptes, tout en rendant les processus de prise de décisions et d'élaboration des politiques moins transparents. À cet égard, il a souligné que l'accord d'harmonisation en cours de négociation (l'Entente-cadre relative à la gestion de l'environnement, l'ECGE) pourrait être préférable à une kyrielle d'ententes bilatérales distinctes, puisqu'elle pourrait assurer dans une certaine mesure la responsabilité redditionnelle et la transparence voulues. Il doute par ailleurs que certaines provinces aient la capacité et les ressources financières nécessaires pour assumer les responsabilités de réglementation qui leur seraient déléguées, de sorte qu'il préconise une certaine flexibilité dans la délégation, afin que les modalités réglementaires puissent varier selon la province. Enfin, il juge que les importantes compressions qu'ont récemment pratiquées certaines provinces, notamment l'Ontario, dans le secteur de la gestion de l'environnement nécessitent des mécanismes susceptibles d'assurer un examen et un suivi satisfaisants des conséquences des ententes bilatérales.

Les groupes environnementaux qui ont témoigné devant le Comité ont exprimé leurs réserves quant au passage à un «guichet unique»; ils tendent à préférer l'approche bilatérale à l'approche multilatérale. L'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement (ICDPE) soutient que la première permettrait au gouvernement fédéral d'adapter aux caractéristiques provinciales pertinentes le rôle qu'il jouerait dans chaque province. Par exemple, il aurait un rôle nettement plus actif à l'Île-du-Prince-Édouard qu'en Colombie-Britannique. L'ICDPE estime que, quel que soit le type d'entente conclue, il faudrait laisser au gouvernement fédéral la possibilité d'effectuer sa propre évaluation si celle de la province laissait à désirer. Pour sa part, l'Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE) a soutenu que le passage à un processus d'évaluation confié à un guichet unique ne devrait pas entraîner un relâchement des normes, mais au contraire imposer les exigences les plus strictes des deux régimes d'évaluation environnementale, celui du fédéral et celui de la province. Enfin, le CQDE a réitéré les inquiétudes de l'ICDR quant à la nécessité de la reddition de comptes et de la transparence.

Le gouvernement fédéral a souscrit à la recommandation initiale du Comité, à savoir qu'il lui faudra accélérer ses efforts pour négocier d'autres ententes bilatérales avec les provinces; en fait, il considère l'accord conclu avec la Colombie-Britannique comme un modèle pour la coopération fédérale-provinciale future en matière d'évaluation environnementale. Un représentant d'Environnement Canada a déclaré que l'accord avec la Colombie-Britannique, qui est paraphé mais pas signé, va plus loin que ceux qui ont été signés avec l'Alberta et le Manitoba, car il repose sur la norme provinciale, ce qui signifie que, si la province est satisfaite, le gouvernement fédéral s'estimera satisfait lui

finales sur le projet, à chaque étape du processus d'évaluation, conformément aux règlements d'application de la *Loi sur l'évaluation environnementale* (*Environmental Assessment Act*) de la Colombie-Britannique[18]. Enfin, il établit le principe de la nomination par les deux paliers de gouvernement des membres des commissions.

Dans certains secteurs, l'accord prévoit un guichet unique pour la réalisation d'une évaluation environnementale. Cela dit, étant donné que les deux parties conservent leurs propres responsabilités décisionnelles, il ne procure pas tous les avantages d'un véritable guichet unique. Dans son rapport provisoire, le Comité a reconnu les lacunes des ententes bilatérales, en reconnaissant néanmoins qu'il est douteux qu'un seul et unique processus d'évaluation environnementale pour l'ensemble du pays soit réaliste. Le Comité a recommandé au gouvernement fédéral d'intensifier les efforts déployés pour négocier des ententes bilatérales sur l'évaluation environnementale avec les autres provinces, en prévoyant dans ces ententes une procédure à guichet unique plus efficace que celle décrite dans le projet d'accord avec la Colombie-Britannique. Il a aussi recommandé que le gouvernement fédéral reconnaisse la prépondérance de la procédure provinciale dans les provinces où il existe déjà une politique équivalente à la politique fédérale en matière d'évaluation environnementale.

La recommandation a suscité toutes sortes de réactions, comme il fallait sans doute s'y attendre. L'AMC a continué à prôner ce que l'IMW avait déjà réclamé, à savoir «un seul processus d'examen dirigé par un seul organisme» qui évaluerait les impacts environnementaux des projets et formulerait une recommandation dont les autorités fédérales et provinciales pourraient se satisfaire. Bref, l'AMC a répété qu'elle voulait un seul processus, plutôt que deux processus harmonisés.

Pour sa part, le MAINC a demandé que la recommandation soit modifiée pour tenir compte du rôle qu'il joue au nord du 60^{e} parallèle. Il essaie d'obtenir l'adoption d'un mécanisme dans lequel il n'y aurait qu'une évaluation par projet, en insistant pour être légalement investi du pouvoir de coordonner la présence fédérale dans le Nord, avec le personnel nécessaire pour faire fonctionner le «guichet unique».

Le représentant de l'Institut canadien du droit des ressources (ICDR) a donné au Comité une excellente idée des avantages et des inconvénients de différents régimes de réglementation. Globalement, il estime que la LCEE et les ententes bilatérales négociées aux termes de cette Loi constituent un modèle utile du rôle fédéral en matière environnementale. Il a souligné que ces ententes posent des jalons légaux clairs pour la délégation et la coordination des activités et des processus conjoints, à condition que certaines normes soient respectées. Elles laissent aussi entendre que le gouvernement fédéral a d'importants intérêts dans le domaine de l'évaluation environnementale, mais

---

18 Projet d'Accord de collaboration entre le Canada et la Colombie-Britannique sur l'évaluation environnementale, article 10, 20 octobre 1995.

conjointement, sur une base régionale, par le gouvernement fédéral et par les provinces. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation nº 2

Que le gouvernement fédéral limite clairement la responsabilité des promoteurs à fournir de l'information portant exclusivement sur la contribution de l'impact environnemental de leurs projets aux effets environnementaux cumulatifs, en application de la disposition pertinente de la LCEE. Le gouvernement fédéral, les provinces et les autorités locales devraient collaborer pour produire les données environnementales de base nécessaires à l'élaboration des grandes questions de politique et à la planification de l'utilisation des terres.

5. Harmonisation des processus fédéral et provinciaux d'évaluation environnementale

On a réalisé des progrès au chapitre de la rationalisation des processus fédéral et provinciaux d'évaluation environnementale. Le gouvernement fédéral a tenu des discussions avec plusieurs provinces à cet égard en vue de conclure des ententes bilatérales de coordination de l'activité de réglementation; l'accord récemment conclu avec la Colombie-Britannique est peut-être le modèle le plus satisfaisant de ce genre d'ententes. Globalement, cet accord quinquennal a été conçu afin d'éliminer les chevauchements administratifs et les cas de double emploi, tout en assurant une évaluation efficace des nouveaux projets de développement. Il prévoit le maintien des responsabilités de prise de décisions en matière d'évaluation environnementale de chaque palier de gouvernement, la délégation de responsabilités administratives bien précises au processus d'évaluation environnementale de la province, notamment en ce qui concerne la réalisation des examens préalables et des études approfondies prévus par la LCEE, ainsi que la participation directe au processus provincial de représentants du gouvernement fédéral qui travailleront dans les comités de projets avec des représentants des Premières Nations, de la province et des administrations locales[17]. En outre, l'accord prévoit que les parties respectent l'échéancier, sauf en ce qui concerne les décisions

---

17 Projet d'Accord de collaboration entre le Canada et la Colombie-Britannique sur l'évaluation environnementale, avis, 20 octobre 1995, 1 page.

(c'est-à-dire sur les effets combinés de divers projets dans une zone donnée) d'un projet est un bon exemple du manque de cohérence et de clarté qui complique l'interprétation de la réglementation fédérale. Les représentants de l'industrie minière ont déclaré que l'interprétation de cette nouvelle disposition variait énormément d'un ministère fédéral à l'autre[16]. De plus, un témoin a soutenu qu'il n'y avait pas de consensus sur la méthode à utiliser pour l'évaluation de ces effets. L'industrie minière souhaitait d'ailleurs ardemment que les promoteurs soient déchargés de la responsabilité des questions générales de politique et de planification régionale de l'utilisation des terres, qui lui semblent relever plutôt de la compétence des gouvernements.

Dans son rapport provisoire intitulé *Rationalisation de la réglementation environnementale régissant l'exploitation minière*, le Comité a recommandé que le gouvernement fédéral clarifie la disposition de la LCEE sur les effets cumulatifs de façon à mieux préciser les exigences réglementaires applicables aux promoteurs des projets. Il a donné raison au secteur minier, en reconnaissant que les questions générales de politique et de planification de l'aménagement du territoire sont plutôt du ressort des gouvernements que des promoteurs, et que ces derniers ne devraient, par conséquent, pas en être responsables.

Cette recommandation a suscité des réactions mitigées. L'AMC a déclaré que c'était une erreur d'exiger des promoteurs qu'ils mesurent les effets environnementaux cumulatifs de leur projet (c'est-à-dire les effets résultant de l'impact environnemental de ce projet-là, ajouté à ceux des autres projets et des autres activités), plutôt que la contribution individuelle du projet lui-même à ces mêmes effets. À cela, le CQDE a rétorqué qu'on doit s'attendre à ce qu'un effort honnête soit fait pour évaluer les effets cumulatifs d'un projet, en utilisant tous les outils analytiques et scientifiques possibles.

Pour sa part, le gouvernement fédéral continue à maintenir qu'il faut tenir compte des effets environnementaux cumulatifs, en faisant toutefois valoir que la LCEE n'oblige pas les promoteurs à assumer la responsabilité des grandes questions de politique et de planification de l'utilisation des terres. Il se fonde sur la publication, en novembre 1994, d'un guide de référence décrivant une méthode d'évaluation des effets cumulatifs pour s'engager à continuer d'aider l'industrie minière à mieux comprendre l'application et les exigences de l'évaluation de ces effets.

Le Comité a été déçu par la réponse du gouvernement. Il persiste à croire qu'on ne devrait forcer aucune entreprise ou aucun promoteur à donner de l'information sur plus que la contribution de l'impact environnemental de son propre projet aux effets environnementaux cumulatifs. La collecte, la mise à jour et la diffusion des renseignements environnementaux de base devraient continuer à être assurées

---

16 Cette disposition sur les effets cumulatifs ne figurait pas dans l'ancien Décret sur les lignes directrices concernant le PEEE.

Recommandation nº 1

Que, lorsqu'il établit des échéanciers dans la réglementation sur les évaluations environnementales, le gouvernement fédéral s'assure de limiter l'ensemble du processus d'évaluation à un an. Pour les permis, autorisations et autres exigences réglementaires qui en découlent, la réglementation devrait fixer un échéancier global de six mois.

3. Vers une coordination accrue de la réglementation fédérale

Il serait possible d'accroître encore la prévisibilité de la réglementation si les ministères et organismes fédéraux oeuvrant dans le domaine de l'évaluation environnementale en général, et collaborant avec l'ACEE en particulier, se conformaient à une série de règles conçues pour harmoniser les diverses façons d'envisager le processus d'évaluation ainsi que les interprétations de la Loi. Comme un témoin (représentant l'Association minière du Canada, l'AMC) à la première ronde d'audiences l'a déclaré : «Chaque ministère participant à l'évaluation est libre d'interpréter à sa guise la LCEE et de définir ses propres exigences et échéances, sans tenir compte des obligations du promoteur ni de l'état de l'économie». Somme toute, les efforts d'harmonisation de la réglementation dans l'administration fédérale elle-même n'ont pas donné grand-chose. C'est par souci d'assurer la clarté, la certitude et la prévisibilité du processus de réglementation environnementale avec lequel l'industrie minière doit composer que le Comité a recommandé dans son rapport provisoire l'élaboration, par l'administration fédérale, d'un code de conduite et de pratique propre à guider et à harmoniser la participation des ministères et organismes au processus d'évaluation.

Le gouvernement fédéral a reconnu que le Comité avait raison de réclamer un code de pratique rigoureux afin d'assurer une coordination et une efficience accrues de la participation des ministères et organismes à l'application de la réglementation fédérale. Il a déclaré que l'ACEE allait accélérer l'élaboration de son Règlement sur la coordination fédérale (préalablement connu sous le titre de Règlement sur l'efficience des processus), pour que les promoteurs puissent envisager avec confiance l'application de la réglementation, ainsi qu'afin de réduire les possibilités d'une deuxième ronde d'évaluations environnementales et de faciliter l'harmonisation du processus d'évaluation avec les provinces. Ce programme doit être mené à bien d'ici à la fin de 1996. **Le Comité estime que la réponse du gouvernement reflète bien l'esprit de sa recommandation, et il a hâte d'étudier le code de réglementation promis.**

4. Évaluation des effets cumulatifs

L'exigence que la LCEE impose aux promoteurs de présenter aux organismes chargés de la réglementation des renseignements sur les effets cumulatifs prévus

desquels les approbations gouvernementales sont données par défaut. Leonard Surges, représentant de *Brunswick Mining and Smelting Corporation Ltd.*, a déclaré qu'on devrait adopter des règlements pour faire en sorte que l'ampleur des évaluations fédérales (y compris celles qui sont menées en application de la disposition sur l'habitat du poisson) ne dépasse pas les limites du nécessaire, et qu'elles soient faites dans les délais. Le CQDE a déclaré qu'il n'avait en principe rien contre les échéanciers, en disant toutefois que la notion d'échéances obligatoires lui semblait un peu inquiétante, parce que le processus d'évaluation devrait rester souple. Son représentant a souligné que des raisons légitimes pourraient exiger qu'on consacre plus de temps que prévu à une évaluation. Enfin, les représentants d'Environnement Canada ont distingué deux genres de problèmes de délais, les uns correspondant à la réalisation de l'évaluation environnementale elle-même, pour laquelle ils se sont dits favorables à des délais fixes, et les autres à l'obtention des permis, autorisations et autres exigences réglementaires, autour desquels une grande partie des réserves de l'industrie semblent tourner.

Dans sa réponse au rapport provisoire du Comité, le gouvernement fédéral a dit souscrire à l'opinion de ce dernier, en reconnaissant que le processus devrait comporter un calendrier susceptible d'aider à soulager les incertitudes des investisseurs. Il a souligné que l'ACEE, par l'intermédiaire de son Comité consultatif de la réglementation est en train d'élaborer des procédures améliorées pour les examens publics tenus dans le cadre de ses commissions d'examen. En outre, il s'est engagé à adopter d'ici à décembre 1996 un règlement ou des lignes directrices comportant des échéanciers (fixés après consultation des parties intéressées) et prévoyant l'acceptation des échéanciers provinciaux dans les cas où il aura signé des accords bilatéraux avec les provinces intéressées. Enfin, il a précisé que, pour aider les promoteurs à rédiger des rapports des études détaillées et des énoncés des incidences environnementales de leurs projets, l'ACEE élabore des lignes directrices destinées expressément au secteur minier qui doivent être publiées avant l'automne 1997.

Tout en étant déçu que le gouvernement n'ait pas accepté d'imposer des échéanciers, le Comité espère que le seul fait d'imposer des contraintes de temps accélérera l'effort réglementaire. Le fait que les décisions ont été rendues bien avant la limite de 60 jours dans les deux évaluations approfondies réalisées jusqu'ici augurent bien de l'avenir. Nous encourageons cependant le gouvernement fédéral d'imposer des échéanciers rigoureux au processus d'évaluation environnementale, de même qu'à la délivrance des permis et aux autres exigences réglementaires qui suivent inévitablement. Chose certaine, les investisseurs miniers du monde entier seront aux aguets et fonderont leurs décisions d'investissement sur le suivi que le gouvernement donnera à ses engagements fondamentaux. Pour accroître la confiance des investisseurs éventuels sur le plan réglementaire, le Comité recommande :

déclaré que l'idée d'une agence responsable n'est pas tout à fait conforme à l'esprit de la LCEE, laquelle voudrait que chaque organisme intéressé (en général un ministère) dispose de son propre pouvoir discrétionnaire et ait des attributions distinctes en matière d'évaluation environnementale. Le CQDE a d'ailleurs souligné à juste titre que sa loi constituante investit déjà l'ACEE des pouvoirs nécessaires pour contraindre les ministères à collaborer entre eux.

Cela dit, tout en reconnaissant que l'ACEE a été investie du mandat législatif de gérer et de coordonner le processus fédéral d'évaluation environnementale, le gouvernement a décidé de répondre favorablement à la demande du Comité de confier à Ressources naturelles Canada la responsabilité de coordonner les mesures de principe prises par les autorités fédérales à l'égard des projets miniers au sud du 60^{e} parallèle. Par contre, au nord de ce parallèle, la tâche d'assurer l'application d'un régime de réglementation efficient et efficace continuera d'être assumée par le MAINC, qui est responsable du développement minier dans le Nord. **Le Comité considère la réponse du gouvernement comme entièrement satisfaisante, puisqu'une coordination accrue entre les ministères et organismes fédéraux va certainement accroître l'efficience du processus d'évaluation environnementale.**

2. Imposition d'échéances obligatoires

Les projets qui doivent subir une évaluation environnementale font l'objet d'un examen préalable, d'une évaluation approfondie ou d'un examen public faisant appel à la médiation ou encore à une commission d'examen. Or, si l'industrie minière semble généralement satisfaite des délais relativement courts et de l'efficience des examens préalables des petits projets miniers sous le régime de la LCEE, ses représentants ont exprimé plusieurs réserves quant à l'incidence du processus d'évaluation environnementale sur les projets de développement d'envergure, qui doivent être soumis, eux, à une évaluation approfondie. On déplore essentiellement l'absence de mécanisme propre à faire en sorte que l'évaluation environnementale soit menée à bien dans un délai raisonnable.

Ce caractère imprévisible des délais d'application de la Loi peut constituer un sérieux obstacle à l'investissement dans le secteur minier et saper la viabilité financière de projets déjà amorcés. Pour accroître la prévisibilité du processus, le Comité a recommandé dans son rapport provisoire que le gouvernement fédéral impose des échéanciers précis dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale, et que la réglementation rende possible l'adoption des échéanciers prévus dans les processus d'évaluation des provinces avec lesquelles le gouvernement fédéral aurait conclu des ententes bilatérales à cet égard.

Cette recommandation a suscité plusieurs réactions importantes. Ainsi, Dennis Prince a souligné qu'il existe dans certains pays des délais réglementaires au-delà

- les travaux sur les accords d'harmonisation propres à clarifier l'application de la LCEE de façon à éliminer tout double emploi dans l'administration du processus devraient être poursuivis; et

- les commissions d'étude devraient se montrer plus souples pour accepter des modifications des propositions de projets. Les limites des modifications acceptables devraient être fixées conformément à une politique et à des directives claires et précises.

1. Désignation de l'autorité responsable

Jusqu'à présent, le nouveau processus fédéral d'évaluation environnementale a surtout été appliqué à des petits projets exigeant simplement un examen préalable par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE). La situation tend toutefois à changer, puisqu'on a commencé à évaluer aussi plusieurs projets miniers d'envergure. Par exemple, le projet d'exploitation de la mine de diamants BHP, dans les Territoires du Nord-Ouest, a déjà franchi l'étape de l'examen public et obtenu l'approbation du conseil des ministres, et l'on s'attend à ce que l'imposant projet de développement minier de la Voisey's Bay, au Labrador, soit bientôt soumis au processus approfondi d'évaluation environnementale.

Le Comité a été heureux d'apprendre, au sujet de ce dernier projet, que les autorités fédérales ont déjà commencé à se réunir et à planifier leurs rôles et leur participation respectifs dans le déroulement du processus. Dans le rapport provisoire, il est d'ailleurs allé encore plus loin, en recommandant qu'une autorité responsable (en l'occurrence RNCan) soit désignée pour prévoir les évaluations environnementales et coordonner la participation de toutes les autorités fédérales au processus d'évaluation. Malheureusement, il n'avait pas pensé à préciser dans sa recommandation que le rôle de coordonnateur des projets miniers au nord du 60^{e} parallèle devrait être confié au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), quoique le président ait corrigé cette omission lors de la rencontre du Comité avec ce ministère. Quoi qu'il en soit, le Comité estimait alors et estime toujours que le gouvernement fédéral doit désigner des organismes responsables pour faire en sorte que le processus d'évaluation soit mené avec la rapidité et l'efficience nécessaires.

Au cours de la deuxième ronde d'audiences que le Comité a tenues, deux intervenants ont fait des témoignages importants à cet égard. Le premier, Dennis Prince, de la société minière Falconbridge, a situé la question dans un contexte international en soulignant que, dans plusieurs autres pays producteurs de minéraux (comme l'Indonésie), un service ou un représentant spécial du gouvernement est chargé d'aider les responsables des projets de développement minier à appliquer la réglementation. Par contre, le représentant du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), a

une évaluation environnementale. Bref, comme la plupart des projets d'exploitation minière entrepris au Canada ne peuvent l'être sans une autorisation comme celle-là, les discussions entourant la réforme de la LCEE sont désormais plus pressantes.

Les entrevues menées récemment par RNCan au sujet du processus d'audience publique dans le cadre de l'évaluation environnementale[14] ont montré que les répondants, tant ceux qui représentaient l'industrie minière que les autres, sont largement favorables au principe de cette évaluation. Toutefois, l'une des critiques les plus répandues au sein de l'industrie minière consiste à dire que le processus d'audience publique est coûteux, inutilement long et trop bureaucratique, en plus d'entraîner des coûts et des délais aussi imprévisibles que ses résultats. En fait, la plupart des représentants de l'industrie minière qui ont témoigné ont déclaré que le caractère imprévisible du processus les préoccupait.

Cela dit, sur des questions précises, l'étude de RNCan montre que les représentants de l'industrie minière et des groupes environnementaux s'entendent largement sur la nécessité qu'on fixe par règlement des délais précis afin de limiter la longueur du processus. Presque tous les représentants du secteur minier jugeaient trop longs les délais nécessaires au processus d'audience publique, du renvoi au Ministre en vue de la tenue des audiences jusqu'à la prise des décisions par les ministres intéressés (normalement d'un an et demi à deux ans et demi). À cet égard, certains environnementalistes estimaient que les retards étaient souvent imputables à des décisions politiques ou aux actes du promoteur[15].

Les observations des répondants ont inspiré aux auteurs de ce rapport les recommandations suivantes :

- les critères d'examen d'un projet par une commission devraient être précisés et rendus publics de manière à réduire le caractère imprévisible du processus;

- un échéancier devrait être prévu par règlement pour tous les éléments du processus d'audience publique, de façon qu'il ne doive en principe pas s'écouler plus d'un an entre la date de présentation du projet et celle de la décision ministérielle, compte non tenu du temps nécessaire à la production de l'énoncé des incidences environnementales;

- dans les cas où des évaluations des effets cumulatifs s'imposent, les gouvernements devraient fournir les données régionales nécessaires;

---

14 R.A. Edwards et J.M. King, *Processus régissant la Commission fédérale d'examen des évaluations environnementales*, Ressources naturelles Canada, octobre 1995, 31 pages.

15 *Ibid.*, p. 6 et 7.

Dans un même ordre d'idées, **la réforme du régime réglementaire applicable au secteur minier devrait aux yeux du Comité être construite autour d'ententes de coopération partout là où c'est possible**. Idéalement, de telles ententes devraient avoir un caractère multilatéral, bien que la réalité politique du Canada fait en sorte qu'il soit bien souvent plus facile de concrétiser des ententes bilatérales. Le Comité espère à cet égard que l'esprit de collaboration et de partenariat ayant animé l'Initiative minière de Whitehorse puisse aller au-delà des consensus, souhaits et engagements manifestés alors et se traduire par les résultats concrets attendus par toutes les parties intéressées.

En dernier lieu, **le Comité a fait sien le principe du suivi continu et de la mise à jour périodique du régime réglementaire en matière d'environnement**. Ce principe prend d'abord appui sur le fait que les connaissances scientifiques et les améliorations technologiques évoluent à un tel rythme qu'il devient nécessaire de continuellement questionner les approches utilisées afin de déterminer si elles s'avèrent toujours les plus pertinentes et appropriées à une situation donnée. De plus, le Comité estime que toute réforme législative et réglementaire doit faire l'objet d'un suivi permanent, seul capable de permettre au législateur de réagir avec célérité et en toute connaissance de cause lorsque de nouvelles mesures doivent être envisagées ou celles existantes modifiées.

En parallèle aux principes qui ont guidé sa réflexion, le Comité a aussi identifié quatre grands objectifs qui doivent encadrer toute la démarche de réforme de la réglementation environnementale s'appliquant au secteur minier. **Ces objectifs sont l'uniformité, la simplicité, la certitude et l'efficacité de chacune des composantes de la réglementation**. En effet, le Comité croit fermement en la nécessité, voire l'urgence, de mettre en place une réglementation environnementale qui soit simplifiée notamment au niveau de son administration; une réglementation dont l'application se fera de façon uniforme et constante à travers tout le pays, en fonction et à la mesure des impacts environnementaux appréhendés; une réglementation qui engendrera confiance et certitude auprès des investisseurs et de l'industrie minière et qui ne créera plus de retards indus dans les processus décisionnels et dans la planification financière des projets; enfin une réglementation dont la mise en oeuvre se fera de façon efficace et efficiente au niveau de tous ces éléments.

PRINCIPALES QUESTIONS À RÉGLEMENTER

A. Évaluation environnementale : nécessité d'une réglementation prévisible

En janvier 1995, par suite de l'entrée en vigueur de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), le rôle que le gouvernement fédéral joue pour autoriser les projets d'exploitation minière a pris nettement plus d'ampleur. En effet, la Loi prévoit que les autorisations exigées en application de la *Loi sur les pêches* nécessitent désormais

appliquées au bon moment. Le NEDEM prévoit aussi des éléments de transfert technologique.

LA RÉFORME DU RÉGIME DE RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Tous les gouvernements au pays ont réalisé la nécessité d'une réforme réglementaire et ont promis d'apporter des changements. Le gouvernement fédéral l'a entre autres reconnu dans le document *Innovation : la clé de l'économie moderne* où l'exploitation minière figurait comme l'un des six secteurs où une réforme réglementaire devait être réalisée rapidement. Les aspects de la réglementation fédérale identifiés dans l'ICEM comme devant être prioritairement améliorés concernaient : l'application de la *Loi sur les pêches*; l'utilisation des terres et les processus décisionnels qui s'y rattachent; la définition de la notion de déchets; la gestion des substances toxiques; les régimes réglementaires au nord du 60^{e} parallèle et l'analyse des répercussions de la réglementation. Plusieurs autres initiatives sont toujours en cours, tant au niveau fédéral lui-même, que de façon conjointe au niveau des paliers fédéral, provincial et territorial. Des résultats concrets ont déjà émergé des processus de discussion entrepris. C'est le cas notamment de projets d'ententes bilatérales négociées entre le gouvernement fédéral et certaines provinces, comme la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Manitoba, dans le domaine de la coordination des mécanismes d'évaluation environnementale.

Malgré les efforts sérieux réalisés par nombre de parties intéressées à l'avenir de l'industrie minière au Canada, **le Comité est néanmoins d'avis que d'autres progrès sont encore nécessaires pour améliorer l'actuel régime de protection de l'environnement applicable au secteur minier**. Quatre principes directeurs ont d'ailleurs guidé le Comité dans son examen et son analyse de l'ensemble de la question.

D'abord, **il n'est pas proposé de recul ou d'affaiblissement des normes environnementales existantes**. Au contraire, le Comité vise plutôt une meilleure réglementation, plus «intelligente» et efficace, permettant à la fois de maintenir les normes environnementales à des niveaux élevés et de faciliter l'exploration et le développement minier au Canada. Il s'agit là d'une condition fondamentale à la mise en oeuvre fructueuse du développement durable, lequel doit assurer l'intégration des considérations environnementales, sociales et économiques dans la prise des décisions.

En second lieu, **le Comité croit que la réforme de la réglementation environnementale doit être orientée en fonction du palier gouvernemental le mieux habilité à administrer les éléments spécifiques de la réglementation sous considération**. Une telle approche procurerait certainement un avantage au plan de l'efficacité et une façon de limiter les chevauchements et dédoublements qui existent présentement au niveau de l'appareil fédéral lui-même et entre les deux grands paliers de gouvernement.

ce contexte, l'industrie minière du Canada s'est d'ailleurs clairement engagée à assumer l'entière responsabilité de ses actions au plan environnemental et à mettre en pratique le principe pollueur-payeur. Le programme d'Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET) est une preuve éloquente de cet engagement et un bon exemple de mesure volontaire non réglementaire. Il a été lancé en 1992 pour accélérer la réduction ou l'élimination de 12 substances toxiques : arsenic, cadmium, chrome, cobalt, cuivre, plomb, mercure, nickel, argent, zinc, cyanure, et hydrogène sulfuré. Treize sociétés d'exploitation minière représentant plus de 80 p. 100 de la production totale de métaux de base participent à ce programme volontaire. Elles ont déjà, globalement, réduit leurs rejets de 43 p. 100 entre l'année de base (1988) et 1993, et se sont engagées, dans le cadre de l'ARET, à réduire de 71 p. 100 au total les rejets annuels de 12 substances toxiques conjuguées, les faisant ainsi passer de 7 927 tonnes durant l'année de base à 2 307 tonnes en l'an 2000[13]. Si à échéance les objectifs de départ sont atteints, le programme ARET aura entre autres montré qu'il est possible, par le biais d'approches volontaires, d'atteindre des objectifs environnementaux élevés plus rapidement et à un coût moindre qu'avec les approches réglementaires conventionnelles.

Le processus AQUAMIN a été adopté en 1993 par Environnement Canada pour évaluer l'efficacité du *Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux* (RELMM), et pour faire des recommandations sur l'élaboration d'un programme national de suivi des effets environnementaux. Les participants proviennent de tous les milieux, soit l'industrie, les provinces, les groupes environnementaux et autochtones, et les ministères fédéraux. Ce processus doit être conclu en 1996 et les conclusions rendues publiques. Le Programme d'évaluation des technologies de mesure d'impact en milieu aquatique (AETE), d'une durée de quatre ans, est complémentaire à AQUAMIN en ce qu'il vise à évaluer la technologie disponible pour l'évaluation des impacts des effluents miniers sur le milieu aquatique. D'ici 1998, il devrait permettre de fournir une base scientifique commune pour les besoins de l'industrie en matière de suivi environnemental.

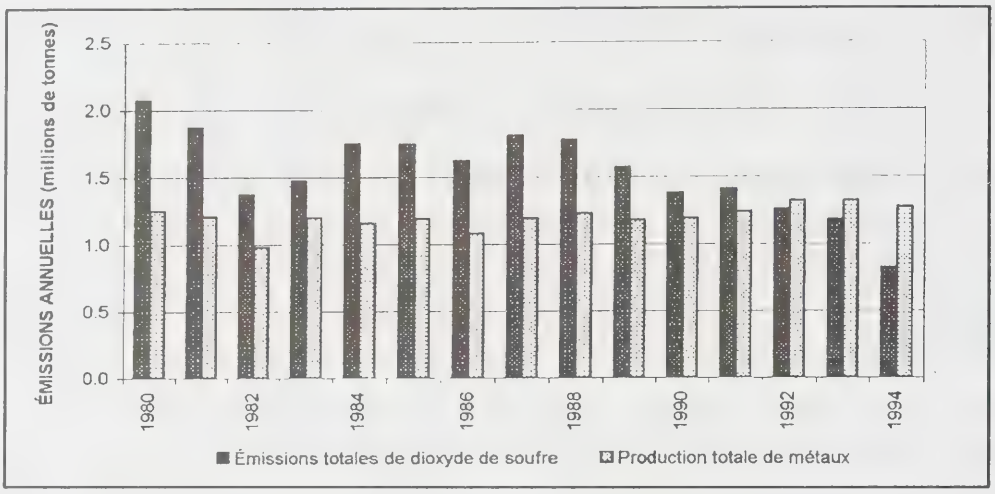
Le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM) est un programme coopératif et volontaire de développement technologique financé et administré par 21 compagnies minières, cinq ministères fédéraux et huit gouvernements provinciaux. Il s'agit essentiellement d'un programme de recherche de 18,5 millions de dollars, débuté en 1989 et devant se terminer en 1997, dont les objectifs sont : a) de procurer les fondements scientifiques, techniques et économiques à la prévision des besoins pour la gestion des résidus et stériles acidogènes; et b) de déterminer les techniques de traitement et de fermeture des aires de dépôts qui seront prédictibles, abordables financièrement, acceptables au plan environnemental et

---

13 Gouvernement du Canada (1996), p. 25.

fonderie de Copper Cliff, près de Sudbury, au coût de 600 millions de dollars, ce qui lui a permis d'implanter une nouvelle technologie très performante et d'accroître ses mesures de rétention du SO_2 de 70 à 90 p. 100[12]. L'implantation de nouvelles technologies est doublement avantageuse puisque, en plus de réduire la pollution atmosphérique, elles contribuent généralement à accroître la productivité et à réduire les coûts d'opération.

Figure 1: Émissions de dioxyde de soufre et production de métaux communs par les fonderies de métaux communs de l'est du Canada, 1980-1994



Source : Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada — 1996*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1996, chapitre 11 : L'exploitation minière, figure 11.31.

Plusieurs initiatives ont été lancées à divers niveaux depuis une dizaine d'années pour atténuer les impacts environnementaux de l'activité minière. D'une part, les principales organisations minières du pays se sont dotées de politiques environnementales formelles et plusieurs compagnies ont commencé, sur une base individuelle, à publier un rapport annuel relatif à l'environnement. Les activités de l'industrie en matière environnementale s'étendent au niveau international, dans le cadre des discussions sur le Système de gestion environnementale (norme ISO 14 000) de l'Organisation internationale de normalisation et au sein du nouveau Conseil international sur les métaux et l'environnement. D'autre part, il s'est aussi forgé un partenariat efficace entre l'industrie, les gouvernements et d'autres intervenants pour élaborer des approches communes à des problèmes spécifiques d'environnement.

L'IMW a probablement été la pierre angulaire d'une nouvelle façon d'aborder l'ensemble des problèmes, enjeux et défis affectant un secteur industriel particulier. Dans

---

12 Environnement Canada (1996).

miniers canadiens[7]. L'Association minière du Canada a estimé les coûts de restauration des sites abandonnés et orphelins à plus de 6 milliards de dollars[8]. Dans le cas des sites abandonnés et orphelins, on s'inquiète particulièrement des problèmes reliés à l'écoulement acide et à la contamination par les métaux.

B. Progrès réalisés dans le secteur minier

En ce qui a trait aux rejets atmosphériques de particules de métaux, l'industrie minière canadienne rapporte des progrès substantiels au cours des dernières années. Ainsi, entre 1988 et 1993, les fonderies canadiennes ont diminué leurs émissions de 67 p. 100 pour l'arsenic, de 30 p. 100 pour le cadmium, 40 p. 100 pour le plomb, 59 p. 100 pour le mercure et 54 p. 100 pour le nickel. Sur une base individuelle, la compagnie Cominco a installé un nouveau raffineur à son usine de Trail en Colombie-Britannique, ce qui devrait lui permettre de réduire ses émissions de plomb de 70 à 80 p. 100. Malgré tous les efforts consentis par l'industrie et les gouvernements, notamment pour l'amélioration des installations et l'application de la réglementation, certains groupes environnementaux ont signalé au Comité que des accidents déplorables étaient survenus au cours des dernières années[9].

Les fonderies constituent la plus importante source d'émission de dioxyde de soufre dans l'atmosphère au Canada. De fait, elles ont contribué en 1994 à 50 p. 100 des émissions totales pour l'est du Canada, les centrales de production d'électricité et les autres sources ayant contribué respectivement 20 et 30 p. 100. Bien que les 10 fonderies canadiennes de métaux communs — soit le nickel, le cuivre, le plomb et le zinc — produisent encore une quantité relativement importante de dioxyde de soufre, les mesures réglementaires en vigueur et particulièrement le Programme de lutte contre les pluies acides ont nettement favorisé une diminution des émissions depuis 1980[10] (voir figure 1). On s'attendait par ailleurs à ce que la contribution totale de l'industrie soit passée de 50 à 37 p. 100 après 1994 suite aux efforts supplémentaires réalisés dans le cadre de la Stratégie canadienne de lutte contre les émissions de dioxyde de soufre[11]. Des investissements de 83,2 millions de dollars de la division Horne de Noranda et des gouvernements canadien et québécois ont permis de réduire les émissions de SO_2 de 550 kilotonnes en 1980 à 156 kilotonnes en 1995. De nouveaux investissements seront nécessaires pour ramener les émissions à un niveau de 40 kt/an, la nouvelle norme québécoise qui sera en vigueur à partir de 2002. De façon similaire, INCO a modernisé sa

---

7 Environnement Canada (1996).

8 Association canadienne du droit de l'environnement et Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement (1996), p. 11.

9 Association canadienne du droit de l'environnement et Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement, *Brief to the House of Commons Standing Committee on Natural Resources Regarding Mining and Canada's Environment,* 16 avril 1996, p. 12-13.

10 *Ibid.*

11 Environnement Canada (1991), chapitre 11, p. 16.

Tableau 2 : Estimations des déchets acidogènes ou susceptibles de l'être et des déchets miniers neutres et basiques au Canada, 1994

Province/territoire	Déchets acidogènes ou susceptibles de l'être[a]			Déchets neutres et basiques[b]		
	Résidus miniers		Roches stériles	Résidus miniers		Roches stériles
	Quantité (millions de tonnes)	Superficie (ha)	Quantité (millions de tonnes)	Quantité (millions de tonnes)	Superficie (ha)	Quantité (millions de tonnes)
Terre-Neuve	29,5	170	0,5	578	3 860	604
Nouveau-Brunswick	76,5	564	25,7	1,5	50	1,0
Nouvelle-Écosse	11,3	90	35,9	7,4	100	9,7
Québec	254,0	2 390	70,0	1 630	6 015	2 635
Ontario	984,0	6 481	80,1	693	5 406	48,3
Manitoba	200,0	1 780	68,8	8,5	620	33,0
Saskatchewan	66,4	273	19,9	325	1 830	34,2
Colombie-Britannique	192,0	571	421,0	1 540	10 000	2 150
Yukon/Territoires du Nord-Ouest	64,0	243	17,0	149	1 000	10,1
Canada	**1 877,7**	**12 562**	**738,9**	**4 932,4**	**28 881**	**5 524,3**

a Y compris les déchets des sites miniers complètement restaurés et les déchets immergés. En l'absence de données estimatives sur la quantité ou la superficie, les valeurs ont été établies de façon hypothétique à 150 000 t de résidus miniers par hectare et à 400 000 t de roches stériles par hectare.

b À l'exclusion des quantités estimatives de déchets des mines de charbon à ciel ouvert de la Saskatchewan et de l'Alberta et des déchets d'extraction des sables bitumineux en Alberta.

Source : Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada — 1996*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1996, chapitre 11, tableau 11.16; G. Feasby et R.K. Jones, *Résultats de l'atelier sur la réhabilitation des sites miniers — Toronto (Ontario), les 10 et 11 mars 1994*, Ottawa, CANMET et Secteur minier de Ressources naturelles Canada, 1994, p. 12.

Ce sont généralement les mines de métaux qui posent le plus de difficultés au chapitre de la remise en état car leur exploitation nécessite de grands puits d'extraction et surtout parce que la teneur généralement élevée en sulfure des stériles et des résidus exige une gestion à long terme. On estime qu'il y a présentement plus de 6 000 sites miniers actifs, abandonnés (là où les opérations ont cessé mais dont on connaît le propriétaire) et orphelins (là où les opérations ont cessé mais dont on ne connaît pas le propriétaire), mais on connaît encore mal le risque associé à ces sites, déficience qu'avait d'ailleurs déplorée le Comité dans son rapport de 1994. On sait cependant que le pays renferme environ 7 milliards de tonnes, réparties sur 41 000 hectares, de résidus provenant de l'exploitation de mines de métaux et de l'activité industrielle. À cela s'ajoutent environ 6 milliards de tonnes de stériles déposées en surface sur les sites

qui représente quelque 650 millions de tonnes de déchets par année[5], dont la moitié proviennent de l'exploitation et de la transformation de minéraux métalliques sulfurés[6] (Tableau 2). De plus, l'industrie des métaux primaires, principalement au niveau de ses opérations de smeltage et de raffinage, constitue l'une des principales sources d'un grand nombre de polluants des sols et de l'atmosphère au Canada, dont le plomb, le mercure, le cadmium, l'arsenic, le cuivre, le nickel, l'antimoine et le dioxyde de soufre, précurseur des pluies acides.

Outre les impacts immédiats de l'activité minière sur l'environnement, s'ajoute la vaste problématique des sites miniers abandonnés. Cette question a déjà été traitée de façon assez détaillée par le Comité permanent des ressources naturelles dans son rapport de 1994 *Sortir l'industrie minière canadienne du trou*, surtout en regard du traitement fiscal à accorder aux sites abandonnés, notamment dans le cas de l'établissement de fonds de remise en état des sites miniers. La remise en état a principalement pour objectif de renaturaliser et stabiliser un terrain en vue de lui rendre ses fonctions initiales et de le mettre disponible pour d'autres utilisations, par exemple comme zone forestière, de pâturage, de loisir ou comme habitat faunique. Elle concerne à la fois les mines actuellement exploitées et les futures mines, puis les sites où on a terminé l'exploitation depuis plusieurs années ou qui ont été abandonnés en cours d'opération, et dont on connaît ou non le propriétaire. Dans ce dernier cas, la restauration incombe alors à l'État et on parle généralement de sites orphelins.

---

5 Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes, *Témoignages*, 16 avril 1996, Séance nº 5, p. 2.

6 Environnement Canada, *L'État de l'environnement au Canada — 1996*, Ottawa, chapitre 11 : Les activités humaines — les minéraux, les métaux et l'exploitation minière.

A. Principaux impacts environnementaux de l'activité minière

Comme on l'a indiqué, le Comité estime qu'une planification et des pratiques respectueuses de l'environnement doivent être intégrées à toutes les étapes du projet minier. Ainsi, si les tranchées et les forages au diamant destinés à prouver l'importance d'un gisement sont faits sans soins, ils peuvent laisser un flanc de colline vulnérable à l'érosion. Une fois la concentration de minerai confirmée, la rentabilité de l'exploitation dépend de l'éloignement par rapport aux infrastructures, en particulier les routes et les lignes de transport d'énergie, et de leur potentiel élevé d'altération de l'environnement si le choix du tracé et les méthodes de construction ne respectent pas les normes nationales les plus sévères.

Quant aux trois étapes suivantes présentées au Tableau 1, les plus graves impacts environnementaux sont nettement reliés à l'exploitation proprement dite des sites miniers. Dès la planification et la construction des infrastructures d'exploitation d'une nouvelle mine, des effets sur l'environnement physique sont observables. Ces effets résultent principalement de la construction de routes et de bâtiments, de la mise en place des puits de mine et du décapage de la végétation, du sol et de la roche pour notamment accéder aux gisements de surface.

L'extraction du minerai et l'affinage des métaux entraînent également des impacts environnementaux. Parmi les principaux effets notés à ces stades, il y a le lessivage et le transport des matières polluantes à partir des aires de stockage des rejets, des zones d'enrochement, des précipités et des résidus, des sites d'extraction et des aires d'enfouissement. Si ces impacts ne sont pas bien gérés, les sols et les cours d'eau avoisinants, des espèces animales ou même la chaîne alimentaire peuvent être contaminés par des métaux lourds et des résidus acides[3]. Il reste toutefois que toutes les mines de métaux du Canada doivent respecter une réglementation sévère relativement aux niveaux de concentration des effluents.

Les environnementalistes qui ont récemment comparu devant le Comité ont insisté sur l'ampleur des activités de l'industrie minière canadienne et de ses impacts sur l'environnement. Ils ont fait remarquer qu'en terme de production de déchets[4], l'industrie génère environ un million de tonnes de stériles par jour et 950 000 tonnes de résidus, ce

---

3 La question des eaux de drainage acides a été traitée de manière exhaustive dans le chapitre 4 du rapport *Sortir l'industrie minière du trou* publié par le Comité en 1994.

4 Dans cette section, l'utilisation du terme «déchets» nécessite que soient différenciés les résidus et stériles acidogènes de ceux qui sont non acidogènes. De loin, ce sont les déchets générant de l'acide qui demandent une gestion et un traitement spécifiques.

Tableau 1 - Principales activités et répercussions environnementales possibles de chaque étape de l'exploitation minière

Étape	Principales activités	Répercussions possibles sur l'environnement
Exploration	• Prospection • Levés géochimiques et géophysiques • Forage et creusage de tranchées • Jalonnement des claims	• Répercussions généralement faibles ou nulles • Perturbation accrue de l'habitat et possibilité de rejets de contaminants quand l'exploration atteint une étape nécessitant le creusage de tranchées, des forages ou l'ouverture de chemins d'accès
Extraction et concentration	• Études de faisabilité et de conception technique • Examen public • Ouverture de la mine et préproduction • Extraction et concassage et (ou) broyage du minerai • Flottation ou concentration chimique du minerai	• Rejet de drainage minier acide contenant des contaminants qui peuvent pénétrer dans les eaux de surface ou les eaux souterraines; principales préoccupations : - métaux lourds provenant du minerai et des résidus (accélération possible de l'augmentation des concentrations due à la génération naturelle d'acide) - composés organiques provenant de réactifs chimiques utilisés dans le procédé de concentration - cyanure provenant notamment des procédés de concentration de l'or - ammoniac • Dégradation des terres causée par les haldes de roches stériles et les aires d'élimination des résidus miniers • Augmentation de l'érosion, envasement des lacs et cours d'eau • Poussière et bruit
Fusion et affinage	• Traitement du concentré à haute température pour obtenir des lingots, des barres, etc., de métal pur ou d'alliage	• Rejets de contaminants dans l'air, notamment de métaux lourds, de composés organiques et de dioxyde de soufre • Dégradation des terres à cause de la présence de scories • Répercussions indirectes dues à la consommation d'énergie (la fusion et l'affinage consomment la plus grande partie de l'énergie associée aux activités minières)
Gestion des déchets après la fermeture	• Remise en état et abandon de la mine	• Déversement continu de contaminants dans les eaux souterraines et de surface (contenant notamment des métaux lourds s'il y a génération naturelle d'acide) • Dégradation des terres et rejets ponctuels de fortes quantités de contaminants et de sédiments en cas de bris de digue

Source : Environnement Canada, *L'état de l'environnement au Canada — 1996*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1996, chapitre11, tableaux 11.14 et 11.15.

Le Comité est entièrement d'accord. Autant l'importance économique de l'industrie minière canadienne que ses effets sur l'environnement global justifient l'existence d'un régime réglementaire fort et efficace. Toutefois, au gré de l'évolution continuelle des connaissances techniques et de l'intérêt croissant pour les questions environnementales, l'ajout constant de nouvelles mesures législatives et réglementaires ont eu pour effet d'alourdir l'ensemble du régime applicable au secteur minier en particulier et au secteur industriel en général. Le système réglementaire est considéré comme un obstacle majeur à la vitalité de l'industrie minière canadienne, notamment en raison des retards et des incertitudes qu'il lui impose et du découragement à l'investissement qu'entraîne inévitablement le fardeau réglementaire. Comme il a été noté dans le rapport final de l'Initiative minière de Whitehorse (IMW), d'ailleurs endossé par des représentants de toute provenance, les «. . .règlements chevauchent ou dédoublent d'autres règlements, entraînant des coûts inutiles et semant la confusion au sein de l'industrie, de même que parmi les autres intervenants intéressés à prendre part aux processus de réglementation[2].

Le Comité permanent des ressources naturelles est d'avis qu'il est temps que les efforts mis par tous les participants à l'IMW portent fruit et se traduisent par une amélioration concrète du régime réglementaire canadien. L'industrie minière est trop importante pour le bien-être des Canadiens pour qu'on laisse son caractère compétitif se détériorer. Le Canada tout entier, et particulièrement ses communautés rurales, ne pourront que bénéficier d'une véritable réforme du régime réglementaire et mieux se porter dans les années à venir.

DÉFIS ET PROGRÈS ENVIRONNEMENTAUX DANS LE SECTEUR MINIER

Certes, l'industrie minière joue un rôle de premier plan dans l'économie canadienne et procure des avantages considérables pour tous les Canadiens. L'apport de ces bénéfices ne se fait cependant pas sans répercussion sur l'environnement. En effet, de par sa nature même, l'exploitation minière engendre des modifications du milieu biophysique dans lequel elle a cours. Ces modifications peuvent toutefois être gérées convenablement, si une planification et des pratiques respectueuses de l'environnement sont intégrés au projet minier dès le départ.

Les impacts de l'activité minière se situent à divers niveaux. Dès la phase exploratoire, puis davantage au moment de l'implantation des infrastructures, l'environnement subit une transformation, particulièrement au niveau du paysage et des écosystèmes existants. L'extraction du minerai et, surtout, les procédés de fusion et d'affinage produisent des résidus solides et liquides dont l'infiltration dans l'environnement naturel peut s'avérer néfaste. Le Tableau 1 présente une description des principaux impacts environnementaux reliés à chacune des quatre grandes phases de l'activité minière.

---

2 Initiative minière de Whitehorse, *À la recherche de la mine d'or,* octobre 1994, p. 20.

INTRODUCTION

L'industrie minière, dont la valeur de la production annuelle atteint 20 milliards de dollars, est un énorme secteur de l'économie canadienne; elle assure des salaires élevés à ceux qui y travaillent et compte pour environ 16 p. 100 des revenus d'exportation du pays. Les mines, usines de broyage et fonderies fournissent directement de l'emploi à plus de 80 000 personnes, tandis que leurs retombées industrielles créent plus de 300 000 emplois additionnels dans les industries qui consomment des métaux et minéraux. Le secteur est aussi l'un des principaux moteurs de l'économie rurale au Canada, où il fait vivre environ 150 communautés et près d'un million de gens.

L'engagement par ce secteur de dépenses suffisantes en travaux de prospection est absolument nécessaire pour maintenir ce niveau d'activité économique et les réserves minières sur lesquelles l'avenir de celui-ci repose. Selon les estimations de Ressources naturelles Canada (RNCan), il faudrait dépenser un milliard de dollars par an en travaux de prospection pendant dix ans pour rétablir les réserves. Comme l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) l'a confié au Comité permanent des ressources naturelles, il s'est bien produit ce genre de revirement par rapport au creux sans précédent de 1992[1]. La reprise est essentiellement attribuable, toutefois, à deux grandes découvertes, de diamants dans la région du Lac de Gras aux Territoires du Nord-Ouest et de nickel à Voisey's Bay au Labrador. Cette flambée des travaux d'exploration n'est aucunement attribuable à une amélioration du climat d'investissement. L'ACPE estime même qu'elle s'est produite malgré la persistance des entraves réglementaires.

Notre part des dépenses mondiales en travaux de prospection a baissé par ailleurs, chutant de 35 p. 100 de l'ensemble des travaux d'exploration de métaux et minéraux non ferreux en 1988 pour se situer à 12 p. 100 en 1995. Une amélioration du climat canadien s'impose pour en faire un endroit d'investissement attrayant dans le domaine minier. Il est peut-être déraisonnable de croire que notre part du marché mondial des travaux d'exploration pourrait revenir aux niveaux de 1988, étant donné la compétition accrue sur les marchés des pays en développement qui sommeillaient jusqu'ici, mais une reprise qui nous ramènerait à 20 p. 100 du marché n'est pas impensable. Il serait urgent de renforcer le processus de recouvrement et d'étendre le champ des travaux de prospection à d'autres minéraux et d'autres régions géographiques. L'ACPE a confiance que le Canada peut, en améliorant son régime réglementaire, redevenir aussi compétitif.

---

1 Selon RNCan, les dépenses d'exploration canadiennes devraient être passées de 385 millions de dollars en 1992 à 945 millions en 1996.

6. **Que, pour contribuer à la mise à jour et à la modernisation de la réglementation sur la qualité de l'eau en application de la *Loi sur les pêches*, le gouvernement fédéral revoie rapidement les recommandations contenues dans le rapport AQUAMIN et adopte celles qu'il juge appropriées. Afin que le RELMM tienne compte des données de ce rapport, le gouvernement devrait s'efforcer de faire en sorte que soit rapidement mis en oeuvre le Programme des métaux dans l'environnement en voie d'élaboration par la Commission géologique du Canada.** (page 28)

7. **Que le gouvernement fédéral négocie avec les provinces et territoires une série de normes minimales nationales et efficaces pour la gestion de l'habitat du poisson d'eau douce. Une fois que ces normes auront été établies, le gouvernement fédéral devrait permettre aux autres paliers de gouvernement concernés d'assumer autant de responsabilités réglementaires que possible dans ce domaine tout en garantissant la protection réelle de l'habitat du poisson.** (page 31)

8. **Que, parallèlement aux efforts que le gouvernement fédéral continue à déployer pour conclure avec les provinces et territoires des accords d'harmonisation de l'application du Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux, ce règlement soit mis à jour et harmonisé avec les règlements provinciaux d'ici au printemps de 1997. Les ententes d'harmonisation devraient permettre à chaque province d'assumer le maximum de responsabilités concernant l'administration et l'application de la réglementation sur les effluents.** (page 32)

9. **Que le gouvernement fédéral s'efforce de mener à bien d'ici au printemps de 1997 la modernisation de la *Loi sur la protection des eaux navigables* qu'il a annoncée, après avoir tenu des consultations des parties intéressées qui devraient être terminées à la fin de l'année civile 1996.** (page 36)

10. **Qu'une clause d'antériorité explicite soit prévue dans toute modification des exigences réglementaires applicables à des projets miniers chaque fois que cela est possible et en particulier lorsque d'importantes sommes ont déjà été engagées.** (page 38)

11. **Qu'une compensation financière suffisante soit versée par le gouvernement fédéral lorsque des fonctions liées à la réglementation environnementale ayant une incidence sur le secteur minier sont déléguées aux gouvernements provinciaux. À l'avenir, le gouvernement fédéral devrait éviter d'intervenir unilatéralement dans les domaines relevant principalement de la compétence des provinces comme le secteur minier.** (page 38)

LISTE DES RECOMMANDATIONS

1. **Que, lorsqu'il établit des échéanciers dans la réglementation sur les évaluations environnementales, le gouvernement fédéral s'assure de limiter l'ensemble du processus d'évaluation à un an. Pour les permis, autorisations et autres exigences réglementaires qui en découlent, la réglementation devrait fixer un échéancier global de six mois.** (page 16)

2. **Que le gouvernement fédéral limite clairement la responsabilité des promoteurs à fournir de l'information portant exclusivement sur la contribution de l'impact environnemental de leurs projets aux effets environnementaux cumulatifs, en application de la disposition pertinente de la LCEE. Le gouvernement fédéral, les provinces et les autorités locales devraient collaborer pour produire les données environnementales de base nécessaires à l'élaboration des grandes questions de politique et à la planification de l'utilisation des terres.** (page 18)

3. **Que les gouvernements fédéral et provinciaux travaillent de façon assidue et rapide à la réalisation de l'objectif déclaré de l'Initiative minière de Whitehorse qui est de parvenir à un seul système national d'évaluation environnementale fondé sur des normes acceptées à l'échelle nationale. La répartition des travaux réglementaires entre les deux paliers de gouvernement devrait reposer sur la capacité de réglementation de chaque province, et ressortir d'un ensemble d'ententes bilatérales modifiées avec chaque province. En attendant que le système d'évaluation environnementale soit restructuré, il faudrait négocier de nouvelles ententes, en y apportant des améliorations, avec les provinces qui sont disposées à conclure des ententes bilatérales.** (page 22)

4. **Que le gouvernement fédéral termine rapidement son étude des incidences de la LCEE sur la compétitivité industrielle. L'on ne devrait abandonner le Programme conjoint de surveillance en faveur d'un mécanisme d'examen moins structuré que si l'évaluation finale du programme indique de façon concluante que l'adoption de la LCEE n'a pas nui sensiblement à la compétitivité du secteur minier canadien.** (page 23)

5. **Que toute la politique du gouvernement fédéral fondée sur le principe exigeant qu'il n'y ait «aucune perte nette» d'habitat du poisson fasse l'objet d'une révision complète, avec des consultations poussées des parties intéressées. Tant que cette révision n'aura pas été menée à bien, le gouvernement devrait expliquer de façon claire et pratique à tous les promoteurs de projets miniers quelles sont les conséquences pour leur projet particulier de la politique n'acceptant «aucune perte nette» d'habitat du poisson.** (page 26)

E. RECOURS AUX MESURES VOLONTAIRES 36

F. CLAUSE D'ANTÉRIORITÉ AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION 37

G. VERSEMENT D'UNE COMPENSATION FÉDÉRALE 38

CONCLUSION 38

ANNEXE A — Liste des témoins
Première session, trente-cinquième législature 41

ANNEXE B — Liste des témoins
Deuxième session, trente-cinquième législature 43

ANNEXE C — Mémoires présentés au Comité 45

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 47

PROCÈS-VERBAL 49

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS vii

SOMMAIRE ix

LISTE DES RECOMMANDATIONS xiii

INTRODUCTION 1

DÉFIS ET PROGRÈS ENVIRONNEMENTAUX DANS LE SECTEUR MINIER 2

A. PRINCIPAUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE 4

B. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LE SECTEUR MINIER 7

LA RÉFORME DU RÉGIME DE RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE 10

PRINCIPALES QUESTIONS À RÉGLEMENTER 11

A. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE: NÉCESSITÉ D'UNE RÉGLEMENTATION PRÉVISIBLE 11

1. Désignation de l'autorité responsable 13
2. Imposition d'échéances obligatoires 14
3. Vers une coordination accrue de la réglementation fédérale 16
4. Évaluation des effets cumulatifs 16
5. Harmonisation des processus fédéral et provinciaux d'évaluation environnementale 18
6. Évaluation environnementale et compétitivité 22

B. LOI SUR LES PÊCHES 23

1. Principe exigeant qu'il n'y ait «aucune perte nette» d'habitat du poisson 24
2. Vers une réglementation plus réaliste de la qualité de l'eau 26
3. Harmonisation de la gestion de l'habitat du poisson d'eau douce 28
4. Harmonisation des réglementations fédérale et provinciale sur les effluents 30

C. DÉFINITION DE LA NOTION DE «DÉCHETS» 32

D. LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES 35

importantes où le gouvernement fédéral devra réaliser d'autres progrès. Ainsi, en ce qui touche à l'évaluation environnementale des nouveaux projets miniers, le rapport préconise que le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires établissent ensemble un seul processus national d'évaluation qui permettrait de rendre la réglementation prévisible pour l'ensemble de l'industrie. La répartition des divers travaux d'évaluation des projets miniers serait ensuite établie pour chaque province. De la même façon, des normes minimales nationales devraient être établies pour la gestion de l'habitat du poisson d'eau douce, le gouvernement fédéral déléguant ensuite de façon rationnelle aux provinces l'administration et l'application des règlements connexes. Lorsque ces responsabilités fédérales en matière de réglementation sont déléguées à d'autres paliers de gouvernement, cette délégation devrait être assortie d'une compensation financière.

Le Comité est également d'accord avec les témoins qui ont affirmé que toute la politique fédérale n'acceptant «aucune perte nette» d'habitat pour le poisson (qui vise à s'assurer que les projets miniers n'entraînent pas une réduction nette de ces habitats) fasse l'objet d'une étude approfondie, une telle évaluation n'ayant jamais été effectuée. Parallèlement à cette étude, il faudrait élaborer une politique réaliste d'indemnisation relativement à l'habitat du poisson. Jusqu'à ce que ce processus d'examen soit terminé, les conséquences de cette politique devraient être expliquées clairement aux promoteurs de chaque projet minier.

Enfin, le rapport préconise que les règles et exigences réglementaires appliquées au début du processus d'approbation d'un projet minier demeurent les mêmes pendant tout cet examen réglementaire. Une clause d'antériorité devrait idéalement être incluse dans toute modification des exigences réglementaires visant des projets pour lesquels des investissements importants ont déjà été consentis.

SOMMAIRE

Il ne fait aucun doute que l'industrie minière constitue une composante extrêmement importante du secteur des ressources naturelles et une branche d'activité qui procure des avantages à tous les Canadiens. Le Comité permanent des ressources naturelles continue cependant à croire que la réglementation environnementale en vigueur représente un obstacle qui nuit beaucoup à la viabilité de l'industrie, tant par l'incertitude qu'elle provoque, que par le découragement des investisseurs qu'elle entraîne. Il incombe donc aux décideurs de s'assurer que l'industrie pourra fonctionner dans un cadre réglementaire qui est appliqué d'une manière efficiente tout en garantissant une excellente protection de l'environnement. Il faut absolument rationaliser la réglementation environnementale applicable au Canada, tant au sein du gouvernement fédéral que dans les paliers de gouvernement supérieurs.

Le présent rapport constitue l'aboutissement des travaux entrepris par le Comité afin de parvenir à cette rationalisation de la réglementation. Dans le rapport provisoire qu'il a publié en décembre 1995 (*Rationalisation de la réglementation environnementale régissant l'exploitation minière : un rapport provisoire*), le Comité présentait au gouvernement fédéral 15 recommandations qui visaient les objectifs suivants :

- application rapide, claire et prévisible de la réglementation au sein du gouvernement fédéral grâce à l'imposition d'échéanciers précis pour l'évaluation environnementale, à l'adoption d'un code de conduite et de pratiques en matière de réglementation, à la désignation de Ressources naturelles Canada comme organisme responsable de la réglementation des grands projets miniers, à l'application cohérente des règlements sur l'habitat du poisson, et à l'inclusion d'une meilleure définition de la «navigabilité» dans la *Loi sur la protection des eaux navigables*;

- réduction des chevauchements et dédoublements entre les règlements fédéraux et provinciaux grâce à une amélioration des procédures d'évaluation environnementale, à la délégation aux provinces de la gestion de l'habitat du poisson d'eau douce, et à l'harmonisation du Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux avec les règlements provinciaux sur les effluents; et

- adoption au palier fédéral d'une approche plus réaliste dans le domaine de la réglementation de la qualité de l'eau et de la définition des déchets minéraux.

Le Comité est généralement satisfait de la façon dont le gouvernement fédéral a répondu à ses suggestions et l'exhorte à prendre rapidement les mesures qui ont fait l'objet d'engagements. Cependant, le présent rapport final décrit plusieurs questions

du Trône qu'il faut garantir une protection maximale de l'environnement tout en maintenant une économie forte. Le Comité voudrait par-dessus tout que les différents partenaires et intervenants puissent travailler ensemble de façon constructive en vue de mettre en oeuvre une réglementation environnementale rationalisée, cohérente, claire et efficiente dans le secteur minier. L'objectif ultime du présent rapport est de faciliter ce processus en proposant des façons concrètes et réalistes de protéger au maximum l'environnement tout en réduisant le plus possible les coûts et les «chinoiseries administratives» pour l'industrie minière et les gouvernements. On ne peut absolument pas se permettre de ne pas rationaliser la réglementation applicable au secteur minier.

Andy Mitchell
Ottawa, novembre 1996

AVANT-PROPOS

En décembre 1994, le Comité permanent des ressources naturelles a déposé à la Chambre des communes son premier rapport sur l'industrie minière canadienne (*Sortir l'industrie minière canadienne du trou*). Ce rapport traitait surtout de questions fiscales, mais le Comité y recommandait également que le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements provinciaux afin d'éliminer les obstacles structurels à l'investissement dans l'industrie minérale d'ici l'an 2000. Le Comité mentionnait aussi qu'il avait l'intention d'examiner certaines questions d'ordre structurel que l'Initiative minière de Whitehorse (IMW) avait mises en relief, particulièrement la nécessité d'une réglementation efficace dans le secteur minier, un facteur essentiel pour parvenir à générer des investissements dans l'exploitation minérale.

Conscient que la réglementation environnementale, entre autres, faisait l'objet de divers examens, mais inquiet du rythme et de la portée des réformes entreprises, le Comité des ressources naturelles a décidé d'examiner lui-même quelle serait la meilleure façon de modifier la réglementation environnementale qui s'applique au secteur minier de manière qu'elle serve les intérêts de tous les Canadiens. La décision du Comité de déposer en décembre 1995 un rapport provisoire (*Rationalisation de la réglementation environnementale régissant l'exploitation minière*) visait à montrer qu'il était urgent de rationaliser la réglementation actuelle. Le Comité souhaitait également contribuer à la réforme alors en cours en approfondissant un certain nombre de sujets clés dans le domaine de la réglementation comme l'évaluation environnementale, les règlements de pêche et la définition de la notion de déchets.

Lorsqu'il a entrepris la deuxième et dernière phase de son étude sur la réglementation, le Comité était conscient de l'ampleur et de la complexité des efforts requis pour réformer et rationaliser la réglementation environnementale applicable au secteur minier canadien de même que du caractère succinct de son premier examen. Après avoir principalement entendu des représentants du gouvernement fédéral et de l'industrie minière, le Comité a consulté d'autres parties s'intéressant à la réforme de la réglementation environnementale régissant le secteur minier, notamment des groupes environnementaux et d'autres représentants de l'industrie minière. Avec son rapport final, le Comité poursuit ses efforts pour influencer et accélérer la réforme de la réglementation environnementale s'appliquant à l'industrie minière qui est en cours.

Une fois de plus, le Comité souhaite réitérer qu'il ne préconise aucunement un affaiblissement des normes environnementales actuelles. Au contraire, il est totalement d'accord avec le gouvernement lorsqu'il précise comme il l'a fait dans le dernier discours

LE COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité permanent des ressources naturelles a mené une étude de la réglementation environnementale dans le secteur minier.

Dans le cadre de cette étude, le Comité a déposé un rapport provisoire en décembre 1995 (*Voir Procès-verbaux, fascicule n^{o} 42, Première session de la trente-cinquième législature, 1994-1995*) et désire maintenant déposer ce rapport final.

COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

PRÉSIDENT

Andy Mitchell

VICE-PRÉSIDENTS

René Canuel
Peter Thalheimer

MEMBRES

Réginald Bélair
Dave Chatters
Monique Guay
Julian Reed
Benoît Serré
Darrel Stinson
Marlene Cowling
Bernard Deshaies
David Iftody
Bob Ringma
Roseanne Skoke
Bob Wood

MEMBRES ASSOCIÉS

Jim Abbott
Leon E. Benoit
Roger Gallaway
Brent St. Denis
Gérard Asselin
John Finlay
John Solomon
Derek Wells

GREFFIER DU COMITÉ

Roger Préfontaine

RECHERCHISTES

De la Bibliothèque du Parlement

Peter Berg

Jean-Luc Bourdages

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 4

Le jeudi 24 octobre 1996

Président : Andy Mitchell

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Thurday, October 24, 1996

Chairperson: Andy Mitchell

Procès–verbaux du Comité permanent des

Ressources naturelles

Minutes of Proceedings of the Standing Committee on

Natural Resources

CONCERNANT :

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude de la réglementation environnementale dans le secteur minier

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of environmental regulations in the mining sector

Y COMPRIS :

Le deuxième rapport à la Chambre

INCLUDING:

The Second Report to the House

Deuxième session de la trente–cinquième législature, 1996

Second Session of the Thirty–fifth Parliament, 1996

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

RATIONALISATION DE LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE DANS LE SECTEUR MINIER : RAPPORT FINAL

COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

Andy Mitchell,
Président

Novembre 1996



Service des publications

CHAMBRE DES COMMUNES

RATIONALISATION DE LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE DANS LE SECTEUR MINIER : RAPPORT FINAL

COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

Andy Mitchell,
Président

Novembre 1996

REPRINT

RÉIMPRESSION

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 5 (Meetings Nos. 33 to 49)

Monday, October 28, 1996
Tuesday, October 29, 1996
Wednesday, October 30, 1996
Thursday, October 31, 1996
Friday, November 1, 1996
Monday, November 4, 1996
Tuesday, November 5, 1996
Wednesday, November 6, 1996
Thursday, November 7, 1996
Tuesday, November 19, 1996
Thursday, November 21, 1996
Tuesday, November 26, 1996
Wednesday, November 27, 1996
Thursday, November 28, 1996
Tuesday, December 3, 1996
Wednesday, December 4, 1996
Thursday, December 5, 1996

Chairman: Andy Mitchell

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 5 (Séances nºs 33 à 49)

Le lundi 28 octobre 1996
Le mardi 29 octobre 1996
Le mercredi 30 octobre 1996
Le jeudi 31 octobre 1996
Le vendredi 1er novembre 1996
Le lundi 4 novembre 1996
Le mardi 5 novembre 1996
Le mercredi 6 novembre 1996
Le jeudi 7 novembre 1996
Le mardi 19 novembre 1996
Le jeudi 21 novembre 1996
Le mardi 26 novembre 1996
Le mercredi 27 novembre 1996
Le jeudi 28 novembre 1996
Le mardi 3 décembre 1996
Le mercredi 4 décembre 1996
Le jeudi 5 décembre 1996

Président: Andy Mitchell

Minutes of Proceedings of the Standing Committee on

Natural Resources

Procès–verbaux du Comité permanent des

Ressources naturelles

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude sur les ressources naturelles et le développement rural

WITNESSES:

(See end of document)

TÉMOINS:

(Voir fin du document)

Second Session of the Thirty–fifth Parliament, 1996

Deuxième session de la trente–cinquième législature, 1996

STANDING COMMITTEE ON NATURAL RESOURCES

Chairman: Andy Mitchell

Vice–Chairmen: René Canuel
Peter Thalheimer

Members

Réginald Bélair
Marlene Cowling
Dave Chatters
Bernard Deshaies
Monique Guay
David Iftody
Julian Reed
Bob Ringma
Benoît Serré
Roseanne Skoke
Darrel Stinson
Bob Wood — (15)

Associate Members

Jim Abbott
Gérard Asselin
Leon E. Benoit
John Finlay
Roger Gallaway
John Solomon
Brent St. Denis
Derek Wells

(Quorum 8)

Roger Préfontaine

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Andy Mitchell

Vice–présidents: René Canuel
Peter Thalheimer

Membres

Réginald Bélair
Marlene Cowling
Dave Chatters
Bernard Deshaies
Monique Guay
David Iftody
Julian Reed
Bob Ringma
Benoît Serré
Roseanne Skoke
Darrel Stinson
Bob Wood — (15)

Membres associés

Jim Abbott
Gérard Asselin
Leon E. Benoit
John Finlay
Roger Gallaway
John Solomon
Brent St. Denis
Derek Wells

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Roger Préfontaine

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, OCTOBER 28, 1996
(Meeting No. 33)

[*Text*]

The Standing Committee on Natural Resources met at 8:31 o'clock a.m. this day, in Yellowknife, Northwest Territories, (Explorer Hotel), Réginald Bélair, presiding.

Members of the Committee present: Dave Chatters, Marlene Cowling, Benoît Serré and Bob Wood.

Acting Member present: Gérard Asselin for René Canuel.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg, Research Officer.

Witnesses: From the Inuvialuit Community Economic Development Corporation: Patrick Schmidt, Manager. *From the Government of N.W.T.:* Gary Singer, Director, Strategic Planning. *From the N.W.T. Chamber of Commerce:* Bob Brooks, Executive Director. *From the N.W.T. Co–operative Business Development Fund:* Greg O'Neill, Operations Manager. *From the N.W.T. Association of Municipalities:* Mayor Denis Bevington, President. *From the N.W.T. Chamber of Mines:* Mike Vaydik, General Manager. *From the N.W.T. Development Corporation:* Doug Anguish, Director of Marketing. *From Gwich'in Renewable Resource Board:* Peter Clarkson, Executive Director. *From the Yellowknife Chamber of Commerce:* Gabrielle Decorby, President; Daniel Adam, Chairman, Business Development Committee; Steven Richards, Past President. *From the N.W.T. Arctic Tourism Association:* Charles Furlong, President; Arlene Carmichael, Director; Eric Yaxley, Director. *From the Denendeh Development Corporation:* Margaret Gorman, General Manager. *From the Canadian Arctic Resources Committee:* Kevin O'Reilly, Research Director.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday May 7, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 12:00 o'clock noon, the sitting was suspended.

At 1:04 o'clock p.m., the sitting resumed.

At 3:24 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, OCTOBER 29, 1996
(Meeting No. 34)

The Standing Committee on Natural Resources met at 9:05 o'clock a.m. this day, in Fort McMurray, Alberta, (Sawridge Hotel), the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, Dave Chatters, Marlene Cowling, Benoît Serré and Bob Wood.

Acting Member present: Gérard Asselin for René Canuel.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg, Research Officer.

PROCÈS–VERBAUX

LE LUNDI 28 OCTOBRE 1996
(Séance nº 33)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 8 h 31, à l'hôtel Explorer, Yellowknife, Territoires du Nord–Ouest, sous la présidence de Réginald Bélair.

Membres du Comité présents: Dave Chatters, Marlene Cowling, Benoît Serré et Bob Wood.

Membre suppléant présent: Gérard Asselin pour René Canuel.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg, attaché de recherche.

Témoins: De la «Inuvialuit Community Economic Development Corporation»: Patrick Schmidt, directeur. *Du gouvernement des Territoires du Nord–Ouest:* Gary Singer, directeur, Planification stratégique. *De la Chambre de commerce des Territoires du Nord–Ouest:* Bob Brooks, directeur général. *Du «N.W.T. Co–operative Business Development Fund»:* Greg O'Neill, directeur des opérations. *De l'Association des municipalités des Territoires du Nord–Ouest:* Maire Denis Bevington, président. *De la «N.W.T. Chamber of Mines»:* Mike Vaydik, directeur général. *De la Société de développement des Territoires du Nord–Ouest:* Doug Anguish, directeur de la commercialisation. *De «Gwich'in Renewable Resource Board»:* Peter Clarkson, directeur général. *De la Chambre des commerce de Yellowknife:* Gabrielle Decorby, présidente; Daniel Adam, président, Comité du développement commercial; Steven Richards, ancien président. *De la «N.W.T. Arctic Tourism Association»:* Charles Furlong, président; Arlene Carmichael, directrice; Eric Yaxley, directeur. *De la «Denendeh Development Corporation»:* Margaret Gorman, directrice générale. *Du Comité canadien des ressources arctiques:* Kevin O'Reilly, directeur de la recherche.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité étudie les ressources naturelles et le développement rural (*Voir le Procès–verbal et témoignages du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 12 h 00, le Comité suspend ses travaux.

À 13 h 04, le Comité reprend ses travaux.

À 15 h 24, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 29 OCTOBRE 1996
(Séance nº 34)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 9 h 05, à l'hôtel Sawridge, Fort McMurray, Alberta, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, Dave Chatters, Marlene Cowling, Benoît Serré et Bob Wood.

Membre suppléant présent: Gérard Asselin pour René Canuel.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg, attaché de recherche.

Witnesses: From Syncrude: Philip Lechambre, Chief Financial Officer, Vice–President, Business and Corporate Affairs. *From Regional Municipality of Wood Buffalo:* Mayor Guy Boutilier; Jim Carberry, Deputy Mayor. *From Suncor:* Terrance J. Bachynski, Director, Project Approvals. *From Mikisew Cree First Nation:* Lawrence Courtoreille. *From Fort McMurray Chamber of Commerce:* Carolyn Baikie, Executive Director; Katy Wood, President; Tim Walsh, Director. *From the University of Alberta:* Edward J. Chambers, Western Centre for Economic Research. *From Agriculture, Food and Rural Development (Alberta):* Keith Price, Head, Rural Initiatives Branch.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 10:40 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 10:46 o'clock a.m., the sitting resumed.

At 12:58 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Témoins: De «Syncrude»: Philip Lechambre, administrateur supérieur des affaires financières. *De la Municipalité régionale de Wood Buffalo:* Maire Guy Boutilier; Jim Carberry, adjoint du maire. *De «Suncor»:* Terrance J. Bachynski, directeur, Approbations des projets. *De la Première nation crie Mikisew:* Lawrence Courtoreille. *De la Chambre de commerce de Fort McMurray:* Carolyn Baikie, directrice générale; Katy Wood, présidente; Tim Walsh, directeur. *De l'Université de l'Alberta:* Edward J. Chambers, «Western Centre for Economic Research». *Du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentaire et du Développement rural (Alberta):* Keith Price, chef, Direction des initiatives rurales.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité étudie les ressources naturelles et le développement rural (*Voir le Procès–verbal et témoignages du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 10 h 40, le Comité suspend ses travaux.

À 10 h 46, le Comité reprend ses travaux.

À 12 h 58, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

WEDNESDAY, OCTOBER 30, 1996
(Meeting No. 35)

The Standing Committee on Natural Resources met at 9:06 o'clock a.m. this day, in Prince Albert, Saskatchewan, (Prince Albert Inn), the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, Dave Chatters, Marlene Cowling, Benoît Serré and Bob Wood.

Acting Member present: Gérard Asselin for René Canuel.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg, Research Officer.

Witnesses: From the Prince Albert Chamber of Commerce: John Mitchell, Chair, Natural Resources Committee. *From the Saskatchewan Labour Force Development Board:* Roman Orynik, Business Reference Group Representative; Conrad Pura, Labour Representative. *From Saskatchewan Wheat Pool:* Neil Ketilson, Coordinator, Responsible Stewardship Program. *From the Prince Albert Development Corporation:* Trevor Ives, General Manager. *From the Saskatchewan Council for Community Development:* Linda Pipke, Executive Director; Mick Ozeroff, Chairperson; Joan Corneil, Executive; Louis Hradecki, Executive. *From Weyerhaeuser Canada Limited:* Steve Smith, Vice President and Manager of Timberlands. *From the Saskatchewan Women's Agricultural Network:* Noreen Johns, Executive Director. *From the Kitsaki Development Corporation:* David McIlmoyl, General Manager.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

LE MERCREDI 30 OCTOBRE 1996
(Séance nº 35)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 9 h 06, à l'auberge Prince Albert Inn, Prince–Albert, Saskatchewan, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, Dave Chatters, Marlene Cowling, Benoît Serré et Bob Wood.

Membre suppléant présent: Gérard Asselin pour René Canuel.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg, attaché de recherche.

Témoins: De la Chambre de commerce de Prince–Albert: John Mitchell, président, Comité des ressources naturelles. *De la «Saskatchewan Labour Force Development Board»:* Roman Orynik, représentant du Groupe de référence des entreprises; Conrad Pura, représentant syndical. *Du «Saskatchewan Wheat Pool»:* Neil Ketilson, coordinateur, chargé du programme de gérance. *De la Société de développement de Prince–Albert:* Trevor Ives, directeur général. *De la «Saskatchewan Council for Community Development»:* Linda Pipke, directrice générale; Mick Ozeroff, président; Joan Corneil, membre du personnel de direction; Louis Hradecki, membre du personnel de direction. *De Weyerhaeuser Canada Limited:* Steve Smith, vice–président et directeur de «Timberlands». *Du «Saskatchewan Women's Agricultural Network»:* Noreen Johns, directrice générale. *De la Société de développement Kitsaki:* David McIlmoyl, directeur général.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité étudie les ressources naturelles et le développement rural (*Voir le Procès–verbal et témoignages du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

At 1:02 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 1:50 o'clock p.m., the sitting resumed.

At 3:14 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, OCTOBER 31, 1996
(Meeting No. 36)

The Standing Committee on Natural Resources met at 8:35 o'clock a.m. this day, in Swan River, Manitoba, (Westwood Inn), the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, Dave Chatters, Marlene Cowling, Benoît Serré and Bob Wood.

Acting Member present: Gérard Asselin for René Canuel.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg, Research Officer.

Witnesses: From Manitoba Women's Institute: Barbara Steinwandt, President. *From Russell Group:* Ron Clement; Rob Bruce–Barron. *From Keewatin Community College:* Jeff Stepaniuk, Instructor, Natural Resources Management Program. *From Forest Capital of Canada:* Bernice Palaniuk, Committee Chair; Nick Walker, President, Spruce Products Ltd. *From Gateway North:* Darryl Balasko, Executive Associate. *From Assiniboine Community College, Brandon:* Donna Campbell, Marketing Coordinator, Rural Development Program. *From LakeView Investments:* Danny Chartrand, Business Manager. *From Keystone Agriculture Producers:* Don Dewar, 2nd Vice–President.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 9:20 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 9:35 o'clock a.m., the sitting resumed

At 10:32 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 10:43 o'clock a.m., the sitting resumed.

At 1:54 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

FRIDAY, NOVEMBER 1, 1996
(Meeting No. 37)

The Standing Committee on Natural Resources met at 9:00 o'clock a.m. this day, in Huntsville, Ontario, (Algonquin Banquet Center), the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Cowling, Benoît Serré and Bob Wood.

Acting Member present: Gérard Asselin for René Canuel.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg, Research Officer.

Witnesses: From Parry Sound Area Business Development Corporation: Bill Spinney, Economic Development Officer; Tim West, Chairman. *From Almaguin 2000 Economic Development Agency:* A.R. Fedeli, Officer. *From Community Business*

À 13 h 02, le Comité suspend ses travaux.

À 13 h 50, le Comité reprend ses travaux.

À 15 h 14, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 31 OCTOBRE 1996
(Séance nº 36)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 8 h 35, à l'auberge Westwood Inn, Swan River, Manitoba, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, Dave Chatters, Marlene Cowling, Benoît Serré et Bob Wood.

Membre suppléant présent: Gérard Asselin pour René Canuel.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg, attaché de recherche.

Témoins: Du «Manitoba Women's Institute»: Barbara Steinwandt, présidente. *Du «Russell Group»:* Ron Clement; Rob Bruce–Barron. *Du Collège communautaire Keewatin:* Jeff Stepaniuk, instructeur, Programme de gestion des ressources naturelles. *De «Forest Capital Canada»:* Bernice Palaniuk, présidente du comité; Nick Walker, président, Spruce Products Ltd. *De «Gateway North»:* Darryl Balasko, directeur associé. *Du Collège communautaire Assiniboine, Brandon:* Donna Campbell, coordinatrice de la commercialisation, Programme de développement rural. *De «LakeView Investments:* Danny Chartrand, gestionnaire des activités commerciales. *De «Keystone Agriculture Producers»:* Don Dewar, deuxième vice–président.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité étudie les ressources naturelles et le développement rural (*Voir le Procès–verbal et témoignages du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 9 h 20, le Comité suspend ses travaux.

À 9 h 35, le Comité reprend ses travaux.

À 10 h 32, le Comité suspend ses travaux.

À 10 h 43, le Comité reprend ses travaux.

À 13 h 54, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE VENDREDI 1er NOVEMBRE 1996
(Séance nº 37)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 9 heures, au *Algonquin Banquet Center*, Huntsville, Ontario, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Marlene Cowling, Benoît Serré et Bob Wood.

Membre suppléant présent: Gérard Asselin pour René Canuel.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg, attaché de recherche.

Témoins: De la Société de développement des entreprises de la région de Parry Sound: Bill Spinney, agent de développement économique; Tim West, président. *De «Almaguin 2000 Economic Development Agency»:* A.R. Fedeli,

Development Corporation: Sylvia Purdon; Hugh Fairfield, Chairman; Don Forsyth, General Manager. *From Muskoka Tourism:* Randy Clark, Marketing Manager. *From District Municipality of Muskoka:* Gord Adams, District Chair. *From Muskoka Heritage Foundation:* Don Gordon, Executive Director. *From Huntsville Pioneer Village:* John Finley, General Manager. *From Federal Economic Development Initiative in Northern Ontario (FedNor):* Louise Paquette. *From Panolam Industries:* Greg Smith, Vice–President, General Manager. *From Tembec Forest Products:* Kenton Martin, Vice–President and General Manager. *From Bell Canada:* Ray Lacroix, Deputy Director, Government Relations. *From Steamship and Historical Society:* Russ Brown, General Manager.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 11:55 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 1:16 o'clock p.m., the sitting resumed.

At 4:20 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

MONDAY, NOVEMBER 4, 1996
(Meeting No. 38)

The Standing Committee on Natural Resources met at 9:30 o'clock a.m. this day, in Amos, Quebec, (Amosphere Hotel), the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed and Bob Ringma.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Jean–Luc Bourdages, Research Officer.

Witnesses: From "l'Union des producteurs agricoles": Rosaire Mongrain, Chair. *From the "Conseil de bande Abitibiwinni":* Harry McDougall, Band Chief. *From the "Solidarité rurale":* François Lemieux, Chair. *From the Prospectors Association of Quebec:* Gratien Gélinas, Director General. *From the "Association forestière de l'Abitibi–Témiscamingue":* Normand Talbot, President. *From the Chamber of commerce of Val–d'Or:* Nicole Brien, Director General; Daniel Deschambault, President. *From the Regional Tourist Association:* Louis Laliberté, Director General. *From the Regional Development Council of Abitibi–Témiscamingue:* André Brunet, Chairman of the Board. *From the Chamber of Commerce of Amos:* Patrice Maltais, Chair. *From the Municipality of Sullivan:* Lucie Blais, Councillor.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 12:00 o'clock noon, the sitting was suspended.

agent. *De «Community Business Development Corporation»:* Sylvia Purdon; Hugh Fairfield, président; Don Forsyth, directeur général. *De Tourisme Muskoka:* Randy Clark, directeur de la commercialisation. *De la Municipalité du district de Muskoka:* Gord Adams, président du district. *De la Fondation Héritage de Muskoka:* Don Gordon, directeur général. *De «Huntsville Pioneer Village»:* John Finley, directeur général. *D'Initiative fédérale du développement du Nord de l'Ontario:* Louise Paquette. *De«Panolam Industries»:* Greg Smith, vice–président, directeur général. *De «Tembec Forest Products»:* Kenton Martin, vice–président et directeur général. *De Bell Canada:* Ray Lacroix, sous–directeur, Relations gouvernementales. *De «Steamship and Historical Society»:* Russ Brown, directeur général.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité étudie les ressources naturelles et le développement rural (*Voir le Procès–verbal et témoignages du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 11 h 55, le Comité suspend ses travaux.

À 13 h 16, le Comité reprend ses travaux.

À 16 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE LUNDI 4 NOVEMBRE 1996
(Séance nº 38)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 9 h 30, à Amos, Québec, à l'hôtel Amosphère, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed et Bob Ringma.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Jean–Luc Bourdages, attaché de recherche.

Témoins: De l'Union des producteurs agricoles: Rosaire Mongrain, président. *Du Conseil de bande Abitibiwinni:* Harry McDougall, chef de bande. *De Solidarité rurale:* François Lemieux, président. *De l'Association des prospecteurs du* Québec: Gratien Gélinas, directeur général. *De l'Association forestière de l'Abitibi–Témiscamingue:* Norman Talbot, président. *De la Chambre de commerce de Val–d'Or:* Nicole Brien, directrice générale; Daniel Deschambault, président. *De l'Association touristique régionale:* Louis Laliberté, directeur général. *Du Conseil de développement régional de l'Abitibi–Témiscaminque:* André Brunet, président du Conseil. *De la Chambre de commerce d'Amos:* Patrice Maltais, président. *De la Municipalité de Sullivan:* Lucie Blais, conseillère.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité étudie les ressources naturelles et le développement rural (*Voir le Procès–verbal et témoignages du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 12 heures, le Comité suspend ses travaux.

At 1:34 o'clock p.m., the sitting resumed.

At 4:45 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

À 13 h 34, le Comité reprend ses travaux.

À 16 h 45, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, NOVEMBER 5, 1996
(Meeting No. 39)

The Standing Committee on Natural Resources met at 9:03 o'clock a.m. this day, in Edmunston, New–Brunswick, (Howard Johnson Hotel), the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed and Bob Ringma.

Other Member present: Pierrette Ringuette–Maltais.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Jean–Luc Bourdages, Research Officer.

Witnesses: From Madawaska Forests Products Marketing Board: Claude Pelletier, Director General. *From Mount Allison University:* John Higham, Director. *From New Brunswick Economic Council:* Joanne Losier, Executive Director; Anne Bertrand, President. *From Northwest Industrial Commission:* Réno Pelletier, Director General. *From the "Comité de la Grappe industrielle":* Gérald Clavette, President. *From Atlantic Provinces Chamber of Commerce:* Steven Eagles, Chair.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 12:45 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE MARDI 5 NOVEMBRE 1996
(Séance nº 39)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 9 h 03, à l'hôtel Howard Johnson, à Edmunston, au Nouveau–Brunswick, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed et Bob Ringma.

Autre député présent: Pierrette Ringuette–Maltais.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Jean–Luc Bourdages, attaché de recherche.

Témoins: De Madawaska Forests Products Marketing Board: Claude Pelletier, directeur général. *De l'Université Mount Allison:* John Higham, directeur. *Du Conseil économique du Nouveau–Brunswick:* Joanne Losier, directrice générale; Anne Bertrand, présidente. *De la Commission industrielle du Nord–Ouest:* Réno Pelletier, directeur gnéral. *Du Comité de la Grappe industrielle:* Gérald Clavette, président. *De la Chambre de commerce des provinces de l'Atlantique:* Steven Eagles, président.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité étudie les ressources naturelles et le développement rural (*Voir le Procès–verbal et témoignages du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 12 h 45, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

WEDNESDAY, NOVEMBER 6, 1996
(Meeting No. 40)

The Standing Committee on Natural Resources met at 9:30 o'clock a.m. this day, in Sydney, Nova Scotia, (Delta Sydney Hotel), the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed and Bob Ringma.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Jean–Luc Bourdages, Research Officer.

Witnesses: From Cape Breton Board of Trade: Robert Sampson, President. *From Strait Highlands Regional Development Authority:* René Aucoin, Economic Development Officer; Francis Gillies, Natural Resources Development. *From United Mine Workers of America:* Steven Drake, President. *From Inverness and Victoria County Federation of Agriculture:* Fraser Hunter, Director. *From Guysborough County Regional Development Authority:* Gordon MacDonald, Executive Director. *From New Dawn Enterprises:* Rankin MacSween, President; Lisa Jacobs, Researcher; Ora McManus, Manager, Special Projects. *From the University College of Cape Breton:* Dr. Mike Gurstein, Professor. *From BCA Holdings:* Dr. Greg MacLeod, Chairman of the Board.

LE MERCREDI 6 NOVEMBRE 1996
(Séance nº 40)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 9 h 30, à l'hôtel Delta Sydney, Sydney, Nouvelle–Écosse, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed et Bob Ringma.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Jean–Luc Bourdages, attaché de recherche.

Témoins: De la Chambre de commerce du Cap–Breton: Robert Sampson, président. *De la «Strait Highlands Regional Development Authority»:* René Aucoin, agent de développement économique; Francis Gillies, Développement des ressources naturelles. *De la «United Mine Workers of America»:* Steven Drake, président. *De la «Inverness and Victoria County Federation of Agriculture»:* Fraser Hunter, directeur. *De la «Guysborough County Regional Development* Authority»: Gordon MacDonald, directeur général. *De «New Dawn Enterprises»:* Rankin MacSween, président; Lisa Jacobs, chercheur; Ora McManus, directeur, Projets spéciaux. *Du «University College of Cape Breton»:* Mike Gurstein, professeur. *De «BCA Holdings»:* Greg MacLeod, président du Conseil.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

It was agreed, — That, the Committee assume the cost of a working lunch.

At 2:10 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 2:15 o'clock p.m., the sitting resumed.

At 4:02 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité étudie les ressources naturelles et le développement rural (*Voir le Procès–verbal et témoignages du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

Il est convenu, — Que le Comité assume les frais d'un déjeuner de travail.

À 14 h 10, le Comité suspend ses travaux.

À 14 h 15, le Comité reprend ses travaux.

À 16 h 02, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, NOVEMBER 7, 1996
(Meeting No. 41)

The Standing Committee on Natural Resources met at 9:02 o'clock a.m. this day, in Goose Bay, Newfoundland, (Labrador Inn), the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed and Bob Ringma.

Other Member present: Laurence O'Brien.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Jean–Luc Bourdages, Research Officer.

Witnesses: From Happy Valley–Goose Bay: Harry Baikie, Mayor. *From the Labrador Inuit Development Association:* Fred Hall, Managing Director. *From Hopedale Community Council:* Ches Piercy, Councillor; Diane Flowers, Councillor. *From the Labrador North Chamber of Commerce:* John Fleet, President. *From the Southeastern Aurora Development Association:* Byron Rumbolt, Youth Director. *From the Citizens Committee for Improved Health Care:* Mike Barnes, Chairperson. *From Combined Councils of Labrador:* Judy O'Dell, Vice–Chairperson, Central Region Labrador; Joe Roberts, Chair; Al Thoms, Vice–Chair. *From the Economic Development Corporation:* John Hickey, Director. *From the Combined Councils of Rigolet:* Charlotte Wolfrey, Town Manager; Richard Rich, Mayor. *From the Town of Cartwright:* Jessie Bird, Deputy Mayor; Allen Dyson, Councillor. *From the Metis Association of Labrador:* Carter Russell, Representative.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 2:47 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE JEUDI 7 NOVEMBRE 1996
(Séance nº 41)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 9 h 02, à l'auberge Labrador Inn, Goose Bay, Terre–Neuve, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed et Bob Ringma.

Autre député présent: Laurence O'Brien.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Jean–Luc Bourdages, attaché de recherche.

Témoins: De «Happy Valley–Goose Bay»: Harry Baikie, maire. *De la «Labrador Inuit Development Association»:* Fred Hall, directeur général. *Du «Hopedale Community Council»:* Ches Piercy, conseiller; Diane Flowers, conseillère. *De la «Labrador North Chamber of Commerce»:* John Fleet, président. *De la «Southeastern Aurora Development Association»:* Byron Rumbolt, directeur. *Du «Citizens Committee for Improved Health Care:* Mike Barnes, président. *Du «Combined Councils of Labrador»:* Judy O'Dell, vice–présidente, Région centrale du Labrador; Joe Roberts, président; Al Thoms, vice–président. *De la Corporation de développement économique:* John Hickey, directeur. *Du «Combined Councils of Rigolet»:* Charlotte Wolfrey, directrice des services; Richard Rich, maire. *De la ville de Cartwright:* Jessie Bird, maire adjoint; Allen Dyson, conseiller. *De l'Association des Métis du Labrador:* Carter Russell, représentant.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité étudie les ressources naturelles et le développement rural (*Voir le Procès–verbal et témoignages du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 14 h 47, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, NOVEMBER 19, 1996
(Meeting No. 42)

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:10 o'clock a.m. this day, in Room 269, West Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

LE MARDI 19 NOVEMBRE 1996
(Séance nº 42)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 10, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Dave Chatters, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed and Roseanne Skoke.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From the Farm Credit Corporation: Max Pierce, Executive Vice–President and Chief Economist; John van Abbema, Vice–President, Eastern Region. *From Inco Limited:* David Allen, Vice–President, Public and Government Affairs.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 12:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Dave Chatters, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed et Roseanne Skoke.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: De la Société du crédit agricole: Max Pierce, vice–président général et économiste en chef; John van Abbema, vice–président, Région de l'Est. *D'Inco Limitée:* David Allen, vice–président, Affaires publiques et gouvernementales.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité étudie les ressources naturelles et le développement rural (*Voir le Procès–verbal et témoignages du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 12 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, NOVEMBER 21, 1996
(Meeting No. 43)

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:04 o'clock a.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed and Darrel Stinson.

Acting Members present: Murray Calder for Bob Wood; Wayne Easter for David Iftody.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From Industry Canada, Entrepreneurship and Small Business Office: Peter Sagar, Director General; Peter Webber, Team Leader; Dean Knudson, Policy Advisor. *From the Canadian Chicken Marketing Agency:* Lloyd Sandercock, Chairman; John Maaskant, 1st Vice–Chairman; André Gravel, 2nd Vice–Chairman; Cynthia Currie, General Manager.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

Peter Sagar made an opening statement and with Peter Webber answered questions.

Lloyd Sandercock, John Maaskant and André Gravel made opening statements and answered questions.

At 1:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE JEUDI 21 NOVEMBRE 1996
(Séance nº 43)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 04, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed et Darrel Stinson.

Membres suppléants présents: Murray Calder pour Bob Wood; Wayne Easter pour David Iftody.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg, attaché de recherche.

Témoins: D'Industrie Canada, Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise: Peter Sagar, directeur général; Peter Webber, chef d'équipe; Dean Knudson, conseiller politique. *De l'Office canadien de commercialisation du poulet:* Lloyd Sandercock, président; John Maaskant, premier vice–président; André Gravel, deuxième vice–président; Cynthia Currie, directrice générale.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité étudie les ressources naturelles et le développement rural (*Voir le Procès–verbal et témoignages du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Peter Sagar fait une déclaration et, avec Peter Webber, répond aux questions.

Lloyd Sandercock, John Maaskant et André Gravel font des déclarations et répondent aux questions.

À 13 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, NOVEMBER 26, 1996
(Meeting No. 44)

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:06 o'clock a.m. this day, in Room 705, La Promenade, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

LE MARDI 26 NOVEMBRE 1996
(Séance nº 44)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 06, dans la pièce 705 La Promenade, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Members of the Committee present: Réginald Bélair, Bernard Deshaies, Julian Reed, Bob Ringma, Benoît Serré and Bob Wood.

Acting Member present: Geoff Reagan for Marlene Cowling.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From the Mattawa and Area Forestry Committee: Michael G. Brophy, Chair; Wilston (Bill) Steer, Educator and environmentalist, Nipissing Board of Education; Carmen Demarco, Consultant. *From the British Columbia Shellfish Growers Association:* Ruth Salmon, Executive Director. *From the B.C. Salmon Farmers Association:* Marcel Gijssin, Representative.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

Michael Brophy, Ruth Salmon and Marcel Gijssin made opening statements and, with the other witnesses, answered questions.

At 12:33 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, Bernard Deshaies, Julian Reed, Bob Ringma, Benoît Serré et Bob Wood.

Membre suppléant présent: Geoff Reagan pour Marlene Cowling.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: Du Comité forestier de Mattawa et environs: Michael G. Brophy, président; Wilston (Bill) Steer, éducateur et environnementaliste, Conseil scolaire de Nipissing; Carmen Demarco, consultante. *De la «British Columbia Shellfish Growers Association»:* Ruth Salmon, directrice exécutive. *De la «B.C. Salmon Farmers Association»:* Marcel Gijssin, représentant.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité réalise une étude sur les ressources naturelles et le développement rural (*Voir le Procès–verbal et témoignages du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Michael Brophy, Ruth Salmon et Marcel Gijssin présentent des exposés et, avec les autres témoins, répondent aux questions.

À 12 h 33, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

WEDNESDAY, NOVEMBER 27, 1996
(Meeting No. 45)

The Standing Committee on Natural Resources met at 3:35 o'clock p.m. this day, in Room 705, La Promenade, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, Dave Chatters, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed, Benoît Serré and Bob Wood.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From the Canadian Co–operative Association: Linden Hillier, Executive Director; Mary Pat MacKinnon, Director, Policy.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

Linden Hillier made an opening statement and with the other witness answered questions.

At 4:24 o'clock p.m., the Committee proceeded to discuss its future business *in camera*.

At 4:29 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE MERCREDI 27 NOVEMBRE 1996
(Séance nº 45)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit à 15 h 35, dans la salle 705, La Promenade, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, Dave Chatters, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed, Benoît Serré et Bob Ringma.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: De l'Association canadienne des coopératives: Linden Hillier, directeur général; Mary Pat MacKinnon, directeur, Politique.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité étudie les ressources naturelles et le développement rural (*Voir le Procès–verbal et témoignages du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Linden Hillier fait une déclaration et, avec l'autre témoin, répond aux questions.

À 16 h 24, le Comité étudie ses travaux futurs à huis clos.

À 16 h 29, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, NOVEMBER 28, 1996
(Meeting No. 46)

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:55 o'clock a.m. this day, in Room 705, La Promenade, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

LE JEUDI 28 NOVEMBRE 1996
(Séance nº 46)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit à 11 h 55, dans la salle 705, La Promenade, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Julian Reed, Bob Ringma and Benoît Serré.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From Industry Canada: For Tourism: Francine Boivin, Vice–President, Industry Competitiveness; For Telecommunications Infrastructure: Richard Simpson, Executive Director, Information Highway Advisory Council; Len St. Aubin, Acting Director, Business and Regulatory Analysis; For Community Access Program: Wayne Tosh, Director, Science Promotion and Academic Affairs.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 1:25 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Julian Reed, Bob Ringma et Benoît Serré.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: D'Industrie Canada: Pour le tourisme: Francine Boivin, vice–présidente, Compétitivité de l'industrie; Pour l'Infrastructure des télécommunications: Richard Simpson, Directeur général, Secrétariat du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information; Len St. Aubin, directeur par intérim, Analyse industrielle et réglementaire; Pour le Programme d'accès communautaire: Wayne Tosh, directeur, Promotion des sciences et Affaires universitaires.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité étudie les ressources naturelles et le développement rural (*Voir le Procès–verbal et témoignages du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 13 h 25, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, DECEMBER 3, 1996
(Meeting No. 47)

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:05 o'clock a.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, David Iftody, Julian Reed, Benoît Serré, Darrel Stinson and Peter Thalheimer.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From the Department of Transport: André Pageot, Director General, Marine Policy; Brian E. Hicks, Senior Policy Advisor, Highway Engineering and Environment, Highway Policy and Programs; J.E. (Jed) Cochrane, Chief, Rail freight, Rail Policy and Program Branch; Brian Fogarty, Chief, Divestiture Secretariat. *From the Department of Indian Affairs and Northern Development:* Paul Cuillerier, Acting Director General, Lands and Environment Branch, Lands and Trust Services; Peter Wyse, Senior Project Manager, Environment and Natural Resources Directorate.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

André Pageot and Paul Cuillerier made opening statements and with the other witnesses, answered questions.

At 12:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE MARDI 3 DÉCEMBRE 1996
(Séance nº 47)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 05, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, David Iftody, Julian Reed, Benoît Serré, Darrel Stinson et Peter Thalheimer.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: Du ministère des Transports: André Pageot, directeur général, Politiques maritimes; Brian E. Hicks, conseiller principal en politiques, Génie routier et environnement, Politiques et programmes routiers; J.E. (Jed) Cochrane, chef, Transport ferroviaire des marchandises, Politiques ferroviaires et programmes; Brian Fogarty, chef, Secrétariat des cessions. *Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:* Paul Cuillerier, directeur général intérimaire, Direction générale des terres et de l'environnement, Services fonciers et fiduciaires; Peter Wyse, gestionnaire principal de projet, Direction générale de l'environnement et des ressources naturelles.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité réalise une étude sur les ressources naturelles et le développement rural (*Voir le Procès–verbal et témoignages du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

André Pageot et Paul Cuillerier présentent des exposés et, avec les autres témoins, répondent aux questions.

À 12 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

WEDNESDAY, DECEMBER 4, 1996
(Meeting No. 48)

The Standing Committee on Natural Resources met at 3:24 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Vice–Chairman, Peter Thalheimer, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, Dave Chatters, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, David Iftody, Benoît Serré and Bob Wood.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From the Canadian Federation of Independent Business: Garth Whyte, Vice–President, National Affairs and Research; Pierre Cléroux, Vice–President, Quebec; Peter O'Brien, Executive Director, Atlantic Canada; Dan Kelly, Director, Provincial Affairs, Manitoba.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 4:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE MERCREDI 4 DÉCEMBRE 1996
(Séance nº 48)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 15 h 24, dans la pièce 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Peter Thalheimer (*vice–président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, Dave Chatters, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, David Iftody, Benoît Serré et Bob Wood.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: De la Fédération canadienne des entreprises indépendantes: Garth Whyte, vice–président, Affaires nationales et Recherches; Pierre Cléroux, vice–président, Québec; Peter O'Brien, directeur exécutif, Provinces de l'Atlantique; Dan Kelly, directeur des Affaires provinciales, Manitoba.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité réalise une étude sur les ressources naturelles et le développement rural (*Voir le Procès–verbal et témoignages du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins présentent des exposés et répondent aux questions.

À 16 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, DECEMBER 5, 1996
(Meeting No. 49)

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:00 o'clock a.m. this day, in Room 237–C, Centre Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed, Bob Ringma, Benoît Serré, Peter Thalheimer and Bob Wood.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From Atlantic Canada Opportunities Agencies: Peter Estey, Vice–President, Programs and Development. *From the Western Economic Diversification Office:* Maryantonett Flumian, Senior Assistant Deputy Minister. *From the Federal Office of Regional Development (Quebec):* François Gauthier, Acting Assistant Deputy Minister, Strategy and Liaison.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*)

The witnesses made opening statements and answered questions.

LE JEUDI 5 DÉCEMBRE 1996
(Séance nº 49)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 heures, dans la pièce 237–C de l'édifice du Centre, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed, Bob Ringma, Benoît Serré, Peter Thalheimer et Bob Wood.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: De l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique: Peter Estey, vice–président, Programmes et développement. *De la Diversification de l'économie de l'Ouest:* Maryantonett Flumian, sous–ministre adjointe principale. *Du Bureau fédéral de développement régional (Québec):* François Gauthier, sous–ministre adjoint intérimaire, Stratégie et Liaison.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité réalise une étude sur les ressources naturelles et le développement rural (*Voir le Procès–verbal et témoignages du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Les témoins présentent des exposés et répondent aux questions.

At 12:10 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 12:50 o'clock p.m., the sitting resumed.

At 1:29 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Roger Préfontaine

Clerk of the Committee

À 12 h 10, la séance est suspendue.

À 12 h 50, la séance reprend.

À 13 h 29, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Roger Préfontaine

WITNESSES

Monday, October 28, 1996 (Meeting No. 33)

Canadian Artic Resources Committee:

Kevin O'Reilly, Research Director.

Denendeh Development Corporation:

Margaret Gorman, General Manager.

Government of N.W.T.:

Gary Singer, Director, Strategic Planning.

Gwich'in Renewable Resource Board:

Peter Clarkson, Executive Director.

Inuvialuit Community Economic Development Corporation:

Patrick Schmidt, Manager.

N.W.T. Arctic Tourism Association:

Arlene Carmichael, Director;

Charles Furlong, President;

Eric Yaxley, Director.

N.W.T. Association of Municipalities:

Mayor Denis Bevington, President.

N.W.T. Chamber of Commerce:

Bob Brooks, Executive Director.

N.W.T. Chamber of Mines:

Mike Vaydik, General Manager.

N.W.T. Co–operative Business Development Fund:

Greg O'Neill, Operations Manager.

N.W.T. Development Corporation:

Doug Anguish, Director of Marketing.

Yellowknife Chamber of Commerce:

Daniel Adam, Chairman, Business Development Committee;

Gabrielle Decorby, President;

Steven Richards, Past President.

Tuesday, October 29, 1996 (Meeting No. 34)

Agriculture, Food and Rural Development (Alberta):

Keith Price, Head, Rural Initiatives Branch.

Fort McMurray Chamber of Commerce:

Carolyn Baikie, Executive Director;

Tim Walsh, Director;

Katy Wood, President.

Mikisew Cree First Nation:

Lawrence Courtoreille.

Regional Municipality of Wood Buffalo:

Mayor Guy Boutilier;

Jim Carberry, Depuy Mayor.

Suncor:

Terrance J. Bachynski, Director, Project Approvals.

Syncrude:

Philip Lechambre, Chief Financial Officer, Vice–President, Business and Corporate Affairs.

University of Alberta:

Edward J. Chambers, Western Centre for Economic Research.

Wednesday, October 30, 1996 (Meeting No. 35)

Kitsaki Development Corporation:

David McIlmoyl, General Manager.

Prince Albert Chamber of Commerce:

John Mitchell, Chair, Natural Resources Committee.

Prince Albert Development Corporation:

Trevor Ives, General Manager.

Saskatchewan Council for Community Development:

Joan Corneil, Executive;

Louis Hradecki, Executive;

Mick Ozeroff, Chairperson;

Linda Pipke, Executive Director.

Saskatchewan Labour Force Development Board:

Roman Orynik, Business Reference Group Representative;

Conrad Pura, Labour Representative.

Saskatchewan Wheat Pool:

Neil Ketilson, Coordinator, Responsible Stewardship Program.

Saskatchewan Women's Agricultural Network:

Noreen Johns, Executive Director.

Weyerhaeuser Canada Limited:

Steve Smith, Vice–President and Manager of Timberlands.

Thursday, October 31, 1996 (Meeting No. 36)

Assiniboine Community College, Brandon:

Donna Campbell, Marketing Coordinator, Rural Development Program.

Forest Capital of Canada:

Bernice Palaniuk, Committee Chair;

Nick Walker, President, Spruce Products Ltd.

Gateway North:

Darryl Balasko, Executive Associate.

Keewatin Community College:

Jeff Stepaniuk, Instructor, Natural Resources Management Program.

Keystone Agriculture Producers:

Don Dewar, 2nd Vice–President.

LakeView Investments:

Danny Chartrand, Business Manager.

Manitoba Women's Institute:

Barbara Steinwandt, President.

Russell Group:

Ron Clement;

Rob Bruce–Barron.

Friday, November 1, 1996 (Meeting No. 37)

Almaguin 2000 Economic Development Agency:

A.R. Fedeli, Officer.

Bell Canada:

Ray Lacroix, Deputy Director, Government Relations.

Community Business Development Corporation:

Hugh Fairfield, Chairman;

Don Forsyth, General Manager;

Sylvia Purdon.

District Municipality of Muskoka:

Gord Adams, District Chair.

Federal Economic Development Initiative in Northern Ontario (FedNor):

Louise Paquette.

Huntsville Pioneer Village:

John Finley, General Manager.

Muskoka Heritage Foundation:

Don Gordon, Executive Director.

Muskoka Tourism

Randy Clark, Marketing Manager.

Panolam Industries:

Greg Smith, Vice–President, General Manager.

Parry Sound Area Business Development Corporation:

Bill Spinney, Economic Development Officer;

Tim West, Chairman.

Steamship and Historical Society:

Russ Brown, General Manager.

Tembec Forest Products:

Kenton Martin, Vice–President and General Manager.

Monday, November 4, 1996 (Meeting No. 38)

''Association forestière de l'Abitibi–Témiscamingue'':

Normand Talbot, Président.

Chamber of Commerce of Amos:

Patrice Maltais, Chair.

Chamber of Commerce of Val d'Or:

Nicole Brien, Director General;

Daniel Deschambault, President.

''Conseil de bande Abitibiwinni'':

Harry McDougall, Band Chief.

Municipality of Sullivan:

Lucie Blais, Councillor.

Prospectors Association of Quebec:

Gratien Gélinas, Director General.

Regional Development Council of Abitibi–Témiscamingue:

André Brunet, Chairman of the Board.

Regional Tourist Association:

Louis Laliberté, Director General.

''Solidarité rurale'':

François Lemieux, Chair.

''Union des producteurs agricoles'':

Rosaire Mongrain, Chair.

Tuesday, November 5, 1996 (Meeting No. 39)

Atlantic Provinces Chamber of Commerce:

Steven Eagles, Chair.

''Comité de la Grappe industrielle'':

Gérald Clavette, President.

Madawaska Forests Products Marketing Board:

Claude Pelletier, Director General.

Mount Allison University:

John Higham, Director.

New Brunswick Economic Council:

Anne Bertrand, President;

Joanne Losier, Executive Director.

Northwest Industrial Commission:

Réno Pelletier, Director General.

Wednesday, November 6, 1996 (Meeting No. 40)

BCA Holdings:

Greg MacLeod, Chairman of the Board.

Cape Breton Board of Trade:

Robert Sampson, President.

Guysborough County Regional Development Authority:

Gordon MacDonald, Executive Director.

Inverness and Victoria County Federation of Agriculture:

Fraser Hunter, Director.

New Dawn Enterprises:

Lisa Jacobs, Researcher;

Rankin MacSween, President;

Ora McManus, Manager, Special Projects.

Strait Highlands Regional Development Authority:

René Aucoin, Economic Development Officer;

Francis Gillies, Natural Resources Development.

United Mine Workers of America:

Steven Drake, President.

University College of Cape Breton:

Mike Gurstein, Professor.

Thursday, November 7, 1996 (Meeting No. 41)

Citizens Committee for Improved Health Care:

Mike Barnes, Chairperson.

Combined Councils of Labrador:

Judy O'Dell, Vice–Chairperson, Central Region Labrador;

Joe Roberts, Chair;

Al Thoms, Vice–Chair.

Combined Councils of Rigolet:

Richard Rich, Mayor;

Charlotte Wolfrey, Town Manager.

Economic Development Corporation:

John Hickey, Director.

Happy Valley–Goose Bay:

Harry Baikie, Mayor.

Hopedale Community Council:

Diane Flowers, Councillor;

Ches Piercy, Councillor.

Labrador Inuit Development Association:

Fred Hall, Managing Director.

Labrador North Chamber of Commerce:

John Fleet, President.

Metis Association of Labrador:

Carter Russel, Representative.

Southeastern Aurora Development Association:

Byron Rumbolt, Youth Director.

Town of Cartwright:

Jessie Bird, Deputy Mayor;

Allen Dyson, Councillor.

Tuesday, November 19, 1996 (Meeting No. 42)

Farm Credit Corporation:

Max Pierce, Executive Vice–President and Chief Economist;

John van Abbema, Vice–President, Eastern Region.

Inco Limited:

David Allen, Vice–President, Public and Government Affairs.

Thursday, November 21, 1996 (Meeting No. 43)

Canadian Chicken Marketing Agency:

Cynthia Currie, General Manager;

André Gravel, 2nd Vice–Chairman;

John Maaskant, 1st Vice–Chairman;

Lloyd Sandercock, Chairman.

Industry Canada, Entrepreneurship and Small Business Office:

Dean Knudson, Policy Advisor;

Peter Sagar, Director General;

Peter Webber, Team Leader.

Tuesday, November 26, 1996 (Meeting No. 44)

B.C. Salmon Farmers Association:

Marcel Gijssin, Representative.

British Columbia Shellfish Growers Association:

Ruth Salmon, Executive Director.

Mattawa and Area Forestry Committee:

Michael G. Brophy, Chair;

Carmen Demarco, Consultant.

Wilston (Bill) Steer, Educator and environmentalist, Nipissing Board of Education.

Wednesday, November 27, 1996 (Meeting No. 45)

Canadian Co–operative Association:

Linden Hillier, Executive Director;

Mary Pat MacKinnon, Director, Policy.

Thursday, November 28, 1996 (Meeting No. 46)

Industry Canada:

Francine Boivin, Vice–President, Industry Competitiveness, Tourism;

Len St. Aubin, Acting Director, Business and Regulatory Analysis;

Richard Simpson, Executive Director, Information Highway Advisory Council, Telecommunications Infrastructure;

Wayne Tosh, Director, Science Promotion and Academic Affairs, Community Access Program.

Tuesday, December 3, 1996 (Meeting No. 47)

Department of Indian Affairs and Northern Development:

Paul Cuillerier, Acting Director General, Lands and Environment Branch, Lands and Trust Services;

Peter Wyse, Senior Project Manager, Environment and Natural Resources Directorate.

Department of Transport:

J.E. (Jed) Cochrane, Chief, Rail freight, Rail Policy and Program Branch;

Brian Fogarty, Chief, Divestiture Secretariat;

Brian E. Hicks, Senior Policy Advisor, Highway Engineering and Environment, Highway Policy and Programs;

André Pageot, Director General, Marine Policy.

Wednesday, December 4, 1996 (Meeting No. 48)

Canadian Federation of Independant Business:

Pierre Cléroux, Vice–President, Quebec;

Dan Kelly, Director, Provincial Affairs, Manitoba;

Peter O'Brien, Executive Director, Atlantic Canada;

Garth Whyte, Vice–President, National Affairs and Research.

Thursday, December 5, 1996 (Meeting No. 49)

Atlantic Canada Opportunities Agencies:

Peter Estey, Vice–President, Programs and Development.

Federal Office of Regional Development (Quebec):

François Gauthier, Acting Deputy Minister, Strategy and Liaison.

Western Economic Diversification Office:

Maryantonett Flumian, Senior Assistant Deputy Minister.

TÉMOINS

Le lundi 28 octobre 1996 (Séance nº 33)

Association des municipalités des T.N.–O.:

Maire Denis Bevington, président.

Chambre de commerce de Yellowknife:

Daniel Adam, président, «Business Development Committee»;

Gabrielle Decorby, présidente;

Steven Richards, président sortant.

Chambre de commerce des T. N.–O.:

Bob Brooks, directeur exécutif.

Comité canadien des ressources arctiques:

Kevin O'Reilly, directeur de la recherche.

Corporation du développement des T.N.–O.:

Doug Anguish, directeur du Marketing.

«Denendeh Development Corporation»:

Margaret Gorman, gérante générale.

Gouvernement des T.N.–O.:

Gary Singer, directeur, Planification stratégique.

«Gwich'in Renewable Resource Board»:

Peter Clarkson, directeur exécutif.

«Inuvialuit Community Economic Development Corporation»:

Patrick Schmidt, gérant.

«N.W.T. Arctic Tourism Association»:

Arlene Carmichael, directrice;

Charles Furlong, président;

Eric Yaxley, directeur.

«N.W.T. Chamber of Mines»:

Mike Vaydik, gérant général.

«N.W.T. Co–operative Business Development Fund:

Greg O'Neill, gérant des opérations.

Le mardi 29 octobre 1996 (Séance nº 34)

Agriculture, Alimentation et Développement rural (Alberta):

Keith Price, chef, Direction des initiatives rurales.

Chambre de commerce de Fort McMurray:

Carolyn Baikie, directeur exécutif;

Tim Walsh, directeur;

Katy Wood, présidente.

«Mikisew Cree First Nation»:

Lawrence Courtoreille.

Municipalité régionale de Wood Buffalo:

Guy Boutilier, maire;

Jim Carberry, adjoint du maire.

Suncor:

Terrance J. Bachynski, directeur, Approbations des projets.

«Syncrude»:

Philip Lechambre, chef, Services des finances, vice–président, Affaires commerciales et corporatives.

Université de l'Alberta:

Edward J. Chambers, «Western Centre for Economic Research».

Le mercredi 30 octobre 1996 (Séance nº 35)

Chambre de commerce de Prince–Albert:

John Mitchell, président, Comité des ressources naturelles.

Corporation de développement de Prince–Albert:

Trevor Ives, gérant général.

Corporation de développement Kitsaki:

David McIlmoyl, gérant général.

«Saskatchewan Council for Community Development»:

Joan Corneil, membre du personnel de direction;

Louis Hradecki, membre du personnel de direction;

Mick Ozeroff, président;

Linda Pipke, directrice exécutive.

«Saskatchewan Labour Force Development Board»:

Roman Orynik, représentant du Groupe de référence des entreprises;

Conrad Pura, représentant syndical.

«Saskatchewan Wheat Pool»:

Neil Ketilson, coordinateur, chargé du programme de gérance.

«Saskatchewan Women's Agricultural Network»:

Noreen Johns, directrice exécutive.

Weyerhaeuser Canada Limitée:

Steve Smith, vice–président et gérant de Timberlands.

Le jeudi 31 octobre 1996 (Séance nº 36)

Collège communautaire Assiniboine, Brandon:

Donna Campbell, coordinatrice de la commercialisation, Programme de développement rural.

Collège communautaire Keewatin:

Jeff Stepaniuk, instructeur, Programme de gestion des ressources naturelles.

«Forest Capital of Canada»:

Bernice Palaniuk, présidente du Comité;

Nick Walker, président, «Spruce Products Ltd».

«Gateway North»:

Darryl Balasko, associé exécutif.

Groupe Russell:

Rob Bruce–Barron;

Ron Clement.

Investissements LakeView:

Danny Chartrand, gérant.

«Keystone Agriculture Producers»:

Don Dewar, deuxième vice–président.

«Manitoba Women's Institute»:

Barbara Steinwandt, présidente.

Le vendredi 1er novembre 1996 (Séance nº 37)

«Almaguin 2000 Economic Development Agency»:

A.R. Fedeli, officier.

Bell Canada:

Ray Lacroix, directeur délégué, Relations gouvernementales.

«Community Business Development Corporation»:

Hugh Fairfield, président;

Don Forsyth, directeur général.

Sylvia Purdon;

Corporation du développement des affaires de la région de Parry Sound:

Bill Spinney, agent de développement économique;

Tim West, président.

Fondation Héritage de Muskoka:

Don Gordon, directeur général.

«Huntsville Pioneer Village»:

John Finley, directeur général.

Initiative fédérale du développement du Nord de l'Ontario:

Louise Paquette.

Municipalité du district de Muskoka:

Gord Adams, président du district.

«Panolam Industries»:

Greg Smith, vice–président, gérant général.

«Steamship and Historical Society»:

Russ Brown, directeur général.

«Tembec Forest Products»:

Kenton Martin, vice–président directeur général.

Tourisme Muskoka:

Randy Clark, directeur de la commercialisation.

Le lundi 4 novembre 1996 (Séance nº 38)

Association des prospecteurs du Québec:

Gratien Gélinas, directeur général.

Association forestière de l'Abitibi–Témiscamingue:

Normand Talbot, président.

Association touristique régionale:

Louis Laliberté, directeur général.

Chambre de commerce d'Amos:

Patrice Maltais, président.

Chambre de commerce de Val–d'Or:

Nicole Brien, directeur général;

Daniel Deschambault, président.

Conseil de bande Abitibiwinni:

Harry McDougall, chef conseil de bande.

Conseil de développement régional de l'Abitibi–Témiscamingue:

André Brunet, président du Conseil.

Municipalité de Sullivan:

Lucie Blais, conseillère.

Solidarité rurale:

François Lemieux, président.

Union des producteurs agricoles:

Rosaire Mongrain, président.

Le mardi 5 novembre 1996 (Séance nº 39)

« Atlantic Provinces Chamber of Commerce»:

Steven Eagles, président.

Comité de la Grappe industrielle:

Gérald Clavette, président.

Commission industrielle du Nord–Ouest:

Réno Pelletier, directeur général.

Conseil économique du Nouveau–Brunswick:

Anne Bertrand, présidente;

Joanne Losier, directrice exécutive.

«Madawaska Forests Products Marketing Board»:

Claude Pelletier, directeur général.

Université de Mount Allison:

John Higham, directeur.

Le mercredi 6 novembre 1996 (Séance nº 40)

«BCA Holdings»:

Greg MacLeod, président du conseil d'administration.

«Cape Breton Board of Trade»:

Robert Sampson, président.

«Guysborough County Regional Development Authority»:

Gordon MacDonald, directeur exécutif.

«Inverness and Victoria County Federation of Agriculture»:

Fraser Hunter, directeur.

«New Dawn Enterprises»:

Lisa Jacobs, chercheur;

Rankin MacSween, président;

Ora McManus, directeur, Projets spéciaux.

«Strait Highlands Regional Development Authority»:

René Aucoin, agent de développement économique;

Francis Gillies, Développement des ressources naturelles.

«United Mine Workers of America»:

Steven Drake, président.

«University College of Cape Breton»:

Mike Gurstein, professeur.

Le jeudi 7 novembre 1996 (Séance nº 41)

Association des Métis du Labrador:

Carter Russel, représentant.

Citizens Committee for Improved Health Care»:

Mike Barnes, président.

«Combined Councils of Labrador»:

Judy O'Dell, vice–présidente, Région centrale du Labrador;

Joe Roberts, président;

Al Thoms, vice–président.

«Combined Councils of Rigolet»:

Richard Rich, maire;

Charlotte Wolfrey, directrice des services.

Corporation économique du dévelopement:

John Hickey, directeur.

«Happy Valley–Goose Bay»:

Harry Baikie, maire.

«Hopedale Community Council»:

Diane Flowers, conseillère;

Ches Piercy, conseiller.

«Labrador Inuit Development Association»:

Fred Hall, directeur général.

«Labrador North Chamber of Commerce»:

John Fleet, président.

«Southeastern Aurora Development Association»:

Byron Rumbolt, directeur.

Ville de Cartwright:

Jessie Bird, maire adjoint;

Allen Dyson, conseiller.

Le mardi 19 novembre 1996 (Séance nº 42)

Inco Limitée:

David Allen, vice–président, Affaires publiques et gouvernementales.

Société de crédit agricole:

Max Pierce, vice–président exécutif et économiste en chef;

John van Abbema, vice–président, Région de l'est.

Le jeudi 21 novembre 1996 (Séance nº 43)

Industrie Canada, Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise:

Dean Knudson, agent de politique;

Peter Sagar, directeur général;

Peter Webber, chef d'équipe.

Office canadien de commercialisation des poulets:

Cynthia Currie, directrice générale;

André Gravel, deuxième vice–président;

John Maaskant, premier vice–président;

Lloyd Sandercock, président.

Le mardi 26 novembre 1996 (Séance nº 44)

«B.C. Salmon Farmers Association»:

Marcel Gijssin, représentant.

«British Columbia Shellfish Growers Association»:

Ruth Salmon, directrice exécutive.

Comité forestier de Mattawa et environs:

Michael G. Brophy, président;

Carmen Demarco, consultante;

Wilston (Bill) Steer, éducateur et environnementaliste, Conseil scolaire de Nipissing.

Le mercredi 27 novembre 1996 (Séance nº 45)

Association canadienne de coopérative:

Linden Hillier, directeur exécutif;

Mary Pat MacKinnon, directrice, Politiques.

Le jeudi 28 novembre 1996 (Séance nº 46)

Industrie Canada:

Francine Boivin, vice–présidente, Compétitivité de l'industrie, tourisme;

Len St. Aubin, directeur par intérim, Analyse industrielle et réglementaire;

Richard Simpson, directeur exécutif, Secrétariat du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, Infrastructure des télécommunications;

Wayne Tosh, directeur, Promotion des sciences et affaires universitaires, Programme d'accès communautaire.

Le mardi 3 décembre 1996 (Séance nº 47)

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

Paul Cuillerier, directeur général intérimaire, Direction générale des terres et de l'environnement, Services fonciers et fiduciaires;

Peter Wyse, gestionnaire principal de projet, Direction générale de l'environnement et des ressources naturelles.

Ministère des Transports:

J.E. (Jed) Cochrane, chef, Transport ferroviaire des marchandises, Politiques ferroviaires et programmes;

Brian Fogarty, chef, Secretariat des cessions;

Brian E. Hicks, conseiller principal en politiques, Génie routier et environnement, Politiques et programmes routiers;

André Pageot, directeur général, Politiques maritimes.

Le mercredi 4 décembre 1996 (Séance nº 48)

Fédération canadienne des entreprises indépendantes:

Pierre Cléroux, vice–président, Québec;

Dan Kelly, directeur des Affaires provinciales, Manitoba;

Peter O'Brien, directeur exécutif, Provinces de l'Atlantique;

Garth Whyte, vice–président, Affaires nationales et Recherches.

Le jeudi 5 décembre 1996 (Séance nº 49)

Agence de promotion économique du Canada–Atlantique:

Peter Estey, vice–président, Programmes et développements.

Bureau fédéral de développement régional (Québec):

François Gauthier, sous–ministre par intérim, Stratégie et liaison.

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien:

Maryantonett Flumian, sous–ministre adjointe principale.

MAIL POSTE

Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid | Port payé

Lettermail | **Poste–lettre**

8801320
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :
Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:
http://www.parl.gc.ca

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from :
Public Works and Government Services Canada – Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS
CANADA

THINK RURAL!

REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON NATURAL RESOURCES

Andy Mitchell
Chairman

LIBRARY

March 1997



Publications Service

THINK RURAL!

REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON NATURAL RESOURCES

Andy Mitchell
Chairman

March 1997

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 6 (Meetings Nos. 50 to 52)

Tuesday, December 10, 1996
Thursday, December 12, 1996
Wednesday, February 12, 1997

Chairman: Andy Mitchell

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 6 (Séances nºs 50 à 52)

Le mardi 10 décembre 1996
Le jeudi 12 décembre 1996
Le mercredi 12 février 1997

Président: Andy Mitchell

Minutes of Proceedings of the Standing Committee on

Natural Resources

Procès-verbaux du Comité permanent des

Ressources naturelles

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development

INCLUDING:

The Third Report to the House

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude sur les ressources naturelles et le développement rural

Y COMPRIS:

Le Troisième rapport à la Chambre

Second Session of the Thirty-fifth Parliament, 1997

Deuxième session de la trente-cinquième législature, 1997

STANDING COMMITTEE ON NATURAL RESOURCES

Chairman: Andy Mitchell

Vice-Chairmen: René Canuel
Peter Thalheimer

Members

Réginald Bélair
Marlene Cowling
Dave Chatters
Bernard Deshaies
Monique Guay
David Iftody
Julian Reed
Bob Ringma
Benoît Serré
Roseanne Skoke
Darrel Stinson
Bob Wood — (15)

Associate Members

Jim Abbott
Gérard Asselin
Leon E. Benoit
John Finlay
Roger Gallaway
John Solomon
Brent St. Denis
Derek Wells

(Quorum 8)

Roger Préfontaine

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Andy Mitchell

Vice-présidentes: René Canuel
Peter Thalheimer

Membres

Réginald Bélair
Marlene Cowling
Dave Chatters
Bernard Deshaies
Monique Guay
David Iftody
Julian Reed
Bob Ringma
Benoît Serré
Roseanne Skoke
Darrel Stinson
Bob Wood — (15)

Membres associés

Jim Abbott
Gérard Asselin
Leon E. Benoit
John Finlay
Roger Gallaway
John Solomon
Brent St. Denis
Derek Wells

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Roger Préfontaine

THE STANDING COMMITTEE ON NATURAL RESOURCES

has the honour to present its

THIRD REPORT

Pursuant to Standing Order 108(2), the Standing Committee on Natural Resources undertook a study on Rural Economic Development.

It has heard evidence from a wide range of witnesses, has travelled across Canada, and reports its findings and recommendations.

FOREWORD

This Report is about rural Canada and rural Canadians. It is our Committee's blueprint for the revitalization of rural economies in Canada. In it we provide a number of recommendations. We let the federal government know what can be done, how to do it, and how to best impact rural development in Canada.

In this Report, the Committee lays out a plan that will help level the playing field for rural Canadians by increasing economic activity, improving job opportunities, and providing better access to a full range of services in the rural areas of our country. But the Report is more than the sum of its recommendations. It is also an affirmation that rural Canada and rural Canadians are important to the future of our nation.

Rural Canadians have a separate economy, and values and traditions that differ somewhat from their urban counterparts. The promotion of a viable rural Canada requires a shared vision, one that takes into account the uniqueness of these areas. The federal government's macroeconomic policies may be as valid in rural Canada as they are in urban Canada, but the application of those policies must take into account the unique challenges faced by rural Canadians, challenges that include distance from markets, low population densities, and an abundance of natural resources. The federal government's challenge is to make rural Canada a full partner in Canadian society.

"Think Rural" is a call for policy-makers, both public and private, to consider rural realities.

Committee Members from all parties worked very hard to develop this Report. I thank them for their commitment. Their good humour, creative ideas, and vision for rural Canada have contributed substantially to this Report.

I would also like to thank the Clerk of our Committee, Roger Préfontaine, who kept us on track, our Researchers, Peter Berg and Jean-Luc Bourdages, who kept the discussion in context and explored the ideas coming forth, and all of the others who worked so hard in support of this project.

Finally I would like to thank all our witnesses and particularly the people of rural Canada who took the time to share their ideas and suggestions with us so that together we would be able to address the challenges facing rural Canada today.

On behalf of my colleagues, I challenge people both within government and the private sector to "Think Rural".

EXECUTIVE SUMMARY

Rural Canada takes up over 90% of the nation's landmass and accounts for a third of its population. With its highly diverse economy and society, it provides employment, forest products, minerals, oil and gas, manufactured goods, agricultural products, foreign exchange recreation and tourism amenities for all Canadians. In fact, if primary economic sectors including agriculture, energy, mining, forestry and fisheries are invaluable to the Canadian economy, they are even more crucial for economic development within rural Canada itself. Over 500 predominantly rural communities are today largely or solely dependent on resource extraction in the mining, forestry and energy industries, while many more depend at least partly on natural resources or are integrally linked to the economic fortunes of the agricultural and fishing sectors.

Rural development can only occur if there is an appreciation of the many economic opportunities to be found in rural areas, and if the tools required to act on those opportunities are readily accessible. The primary purpose of this report is to recommend actions that will enhance the economy of rural Canada and give rural residents the development tools to remain within their communities.

Rural economic development ought to be a collective responsibility involving all three levels of government, rural stakeholders and the business sector. Within this broader picture, the federal government needs to play an active leadership role by facilitating the process of local economic development. It is best to leave rural communities to decide, as an integral partner in decision-making, how this development will actually occur. The Committee strongly believes that "bottom up" community development is a considerably more appropriate strategy than one which is "top down".

To help rural Canada develop further, policies need to be implemented that would ensure access by rural residents to government programs and services of equivalent quality to that enjoyed by urban Canadians. Ensuring quality access to education, training, infrastructure, communications, capital, research and development and other important tools is a vital precondition for rural Canadians to meet their economic development needs. To achieve such a "level playing field", it is not necessary to sharply increase government spending; instead, existing government funding programs can and should be proactively targeted at rural Canada.

The House of Commons Standing Committee on Natural Resources has concluded that the federal government needs to develop a comprehensive and regionally focused rural policy for Canada, one that includes a clear vision for the economic development of rural Canada. The Committee's Report focuses on seven specific development challenges.

It recommends that the federal government, in partnership with other levels of government, the industry and rural communities themselves, facilitate access to basic education through the use of new information technologies. It should also realign its training programs towards industrial needs and natural resource strengths.

With respect to the provision of basic development infrastructure, the government should inject a minimum of 50% of the expenditures under any future infrastructure program in rural and remote regions, and ensure that communication systems there keep pace with available technology.

Concrete actions are also required to enhance natural resource-based activities, increase value added and develop tourism. Such policy responses include the streamlining of the federal regulatory system and the removal of the existing regulatory bias against rural development; movement towards a rapid and fair settlement of native land claims; the establishment of effective policies to encourage firms to generate value-added production; the reduction of both domestic and global trade restrictions; and the development of tourism-associated infrastructure.

In addition, the Committee is of the view that much more should be done to assist small business development and encourage entrepreneurship in rural and remote regions. To this end, the Committee recommends that the federal government direct its existing development instruments such as the Business Development Bank of Canada and the regional development agencies to place greater priority on the economic development of rural regions. Wherever possible, the government should encourage the private sector, including Canadian chartered banks, to invest earnings back into rural communities.

Finally, the federal government should adjust its own organizational structure and delivery of programs, to the benefit of rural Canadians. The Committee strongly recommends that a new Minister of Rural Affairs be assigned responsibility for coordinating the rural development activities of federal departments. Moreover, the new Minister should be supported by a national policy institute on rural issues established in partnership with other levels of government, business and rural stakeholders. In redesigning its structure and programs, it is most important that the federal government aim for a single-window approach for the provision of its services to rural Canadians.

With the completion of this study, the Committee is convinced more than ever that there really is a separate rural economy which interacts in an important way with that of urban Canada. Without access to the natural resources of rural Canada, the manufacturing and service economies of urban Canada would be seriously disadvantaged. This interaction needs to be fully understood by urban Canadians and should be reflected in government policy that treats rural Canada on an equivalent footing with urban Canada.

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION v

FOREWORD vii

EXECUTIVE SUMMARY ix

LIST OF RECOMMENDATIONS xiii

ADOPTING A COMPREHENSIVE RURAL POLICY 1

HOW RURAL IS CANADA? 7

A. GEOGRAPHIC DISTRIBUTION 7

B. DIVERSITY OF ECONOMIC ACTIVITY 8

NATURAL RESOURCES AND RURAL DEVELOPMENT 11

KEY DEVELOPMENT CHALLENGES 15

A. RURAL DEVELOPMENT BEGINS AND ENDS WITH PEOPLE 15

B. INFRASTRUCTURE DOES MATTER 19

1. INCREASED ACCESS TO THE INFORMATION HIGHWAY 20

2. SATISFYING RURAL CANADA'S ENERGY NEEDS 23

3. CORRECTING TRANSPORTATION DEFICIENCIES 24

C. ENHANCING NATURAL RESOURCE ACTIVITY 27

1. SUSTAINING THE RESOURCE BASE 27

2. IMPROVING THE INVESTMENT CLIMATE 30

3. ENHANCING R&D 32

D. VALUE-ADDED IS IMPORTANT 33

E. SUPPORTING TOURISM 36

F. DEVELOPING SMALL BUSINESS AND ENTREPRENEURSHIP 39

1. IMPROVING THE SMALL BUSINESS CLIMATE 40

2. ENSURING THAT SMALL BUSINESS HAS APPROPRIATE ACCESS TO CAPITAL 41

3. INVIGORATING COMMUNITY INVESTMENT 43

4. ENHANCING ENTREPRENEURIAL TRAINING IN RURAL CANADA 45

5. CAPTURING A GREATER SHARE OF BUSINESS SERVICES FOR RURAL CANADA 46

G. DESIGNING APPROPRIATE DEVELOPMENT STRUCTURES 47

1. DEALING WITH RURAL ORGANIZATIONAL REALITIES 47

2. REVERSAL OF ADVERSE FEDERAL ACTION 48

3. IMPROVING GOVERNMENT PROGRAMMING IN RURAL CANADA 49

APPENDIX A (List of witnesses) 53

APPENDIX B (List of briefs) 63

REQUEST FOR GOVERNMENT RESPONSE 69

MINUTES OF PROCEEDINGS 71

LIST OF RECOMMENDATIONS

1. A comprehensive, regionally focused rural policy should be developed and made public by the federal government by the end of the fiscal year 1997-98. A clear vision for the economic development of rural Canada should be adopted and the vital economic, environmental and social contributions of rural Canada effectively communicated to all Canadians.

2. Existing federal funding programs should be proactively targeted at rural Canada, in a manner that guarantees that rural Canadians gain access to the government's programs, services and sources of capital equivalent to that enjoyed by urban residents.

3. The federal government should realign its manpower training programs in rural regions to more effectively meet industrial needs and to capitalize on the natural resource strengths of rural Canada. Such realignment should become part of the negotiations with provinces wishing to assume responsibility for training.

4. Resource industries should be encouraged to form partnerships with regional training institutions, socioeconomically disadvantaged groups and community economic development organizations in the provision of appropriate skills development and training.

5. The federal government should enter into partnerships with provincial and municipal governments, business and regional universities and colleges in the development of high-technology, "stay at home" educational courses tailored specifically to the needs of students in rural and remote regions.

6. To correct the historical deficiency of infrastructure in rural regions, a minimum of 50% of expenditures associated with any future federal infrastructure program should be injected into rural Canada.

7. To meet the objective of providing adequate access by rural residents to the information highway, the federal government should attempt to ensure that the communications systems in rural Canada keep pace with available technology. The cost of upgrading rural telecommunications infrastructure should be borne by all subscribers, both urban and rural.

8. The federal government should provide (a) tax incentives to developers of renewable sources of energy in remote areas and (b) support for the development of rural micro-electric generating facilities through the use of tax incentives, an enhanced R&D focus and/or funding through a new rural infrastructure program.

9. The federal government should enter into new cost-shared agreements with the provinces to implement a national highways upgrade for rural areas.

10. Federal tax assistance of limited duration should be provided to businesses willing to operate short haul rail lines; serve as regional air carriers or as rural airport landlords; manage and maintain rural docks and harbours; or construct road infrastructure.

11. The federal government should review its application of cost recovery to services provided in rural Canada, to ensure that undue financial burdens are not imposed on industries operating in rural and remote communities.

12. The federal government, in partnership with natural resource companies, provincial governments, local communities and other stakeholders, should ensure that resource harvesting is undertaken in a sustainable manner, to the long-term benefit of the communities involved.

13. The Farm Credit Corporation should expand and publicize its new family farm loan product, designed to facilitate the intergenerational transfer of family farms.

14. The federal government should immediately streamline its regulatory system to facilitate increased investment by natural resource industries in rural Canada, and remove the regulatory bias that currently exists against rural development.

15. Greater federal priority should be assigned to the attainment of a just settlement of existing land claims.

16. The federal fiscal regime affecting natural resource industries should be periodically adjusted to improve the domestic investment climate. An urgent priority is the implementation of the fiscal recommendations of the *National Task Force Report on Oil Sands Strategies*.

17. The federal government should, while promoting more effectively existing R&D programs, enter into new partnerships with natural resource industries to develop improved resource harvesting practices. This research activity should be generally undertaken within rural locations, with the research results to be shared with firms active in these industries.

18. The federal government should (a) enter into partnerships with natural resource industries to research potential value-added opportunities; and (b) establish effective policies to encourage natural resource firms to produce value-added specialty products where market conditions warrant.

19. In order to help raise the level of both external and domestic trade in value-added products, the federal government should (a) redouble its efforts to achieve an accelerated reduction in global tariff and non-tariff barriers to trade in such products; and (b) in conjunction with the provinces, accelerate the process of eliminating interprovincial trade barriers. Unilateral action should be considered if sufficient progress in liberalizing internal trade is not achieved by year-end 1997.

20. Supporting value-added activity in rural Canada should be accorded greater priority by federal organizations such as the Farm Credit Corporation, the Business Development Bank of Canada and its regional development agencies, as well as by officials responsible for Industry Canada's Technology Fund.

21. The Canadian Tourism Commission should more actively assist the rural tourist industry by (a) allocating a specific share of its marketing partnership funding to rural tourism operators; (b) providing more information on tourism promotion possibilities to local government and community development agencies; and (c) ensuring that financial institutions have adequate knowledge of new business opportunities in the growing tourism sector.

22. The development of tourism infrastructure should be made an integral part of any new national infrastructure program.

23. Federal regional development agencies should allocate a specific portion of their financial resources to the creation of regional tourism attractions in rural Canada. Regional tourism marketing programs should be developed in partnership with the tourism industry.

24. Following further improvement in the federal government's fiscal position, consideration should be given to (a) reducing payroll taxes for businesses with annual revenue of less than $200,000; and (b) increasing to $300,000 the earnings limit for reduced corporate income tax rates for qualifying businesses.

25. Canadian chartered banks should be encouraged to introduce a system to ensure that deposits and profits obtained from rural communities are invested back into those communities in the form of increased lending.

26. To stimulate small business in rural Canada, the federal government should (a) target a portion of the assets of the Business Development Bank of Canada specifically for lending to rural Canadians; and (b) mandate its regional development agencies to place greater priority on the economic development of the rural regions within their geographical jurisdiction.

27. Industry Canada should make a long-term commitment to providing core funding to Community Futures Development Corporations. Revenues received by the Corporations should be reinvested into the communities and not used to reduce the federal government's contribution.

28. Upon completion of an evaluation of the community investment pool pilot projects, the federal government should enter into partnerships with the chartered banks to provide an expanded program specifically tailored to the needs of rural communities.

29. The federal government should respond to the training needs of rural entrepreneurs by (a) expanding the scope of the Business Development Bank of Canada's small business mentoring services in rural Canada; and (b) encouraging the Canadian chartered banks to introduce such services in their rural operations.

30. The federal government should encourage natural resource industries to maximize local procurement of required goods and services, including business services.

31. The federal government should support volunteer organizations by improving tax incentives for contributions and by providing a small tax credit for individuals volunteering their time.

32. Adequate human and financial assistance should be provided, through the federal Community Futures Program, to optimize development planning at the community and regional levels.

33. The federal government should initiate a gradual transfer, to rural areas, of offices dealing with natural resource harvesting activity.

34. The federal government, in conjunction with other levels of government, business and rural stakeholders, should actively support the creation of a national policy institute on rural issues. The institute's mandate would involve the dissemination of rural data and information on best development practices, and the provision of policy advice to the Rural Minister proposed in Recommendation 37.

35. A single-window approach should be adopted for the provision of federal services to rural residents, with government services made available either electronically or, where numbers warrant, through regional offices.

36. A new Minister of Rural Affairs should be assigned responsibility for coordinating the activities of federal departments active in rural economic development. The new Minister should be supported by a staff of adequate size, incorporating the Rural Secretariat currently situated within Agriculture and Agri-Food Canada.

37. An annual meeting of federal and provincial Ministers responsible for rural development should be held to coordinate policies across levels of government.

ADOPTING A COMPREHENSIVE RURAL POLICY

Rural Canada is about 20% of the employed Canadian workforce, one third of the Canadian population and over 90% of the nation's territory. It is a highly diverse economy and society, from its coastal regions, through its remote areas and its agrarian heartland. Rural Canada provides employment, forest products, minerals, oil and gas, manufactured goods, food security, and foreign exchange. It processes metropolitan pollution, educates a third of Canada's youth, and manages the environment on behalf of all Canadians. Rural Canada provides recreation and countryside amenities for all Canadians.

— Canadian Rural Restructuring Foundation

Rural Canada is also, regrettably, plagued by a number of unfortunate realities. Generally speaking, rural regions are economically disadvantaged compared to those of urban Canada. Per capita incomes have traditionally been lower — in 1990, for example, some $2,600 lower per person than the Canadian average — although this disparity generally varies on the basis of distance from major urban centres. Indeed, certain rural regions are growing as fast or faster than their urban counterparts. Others, however, have a long way to go to catch up.

The lack of adequate basic education and skills continues to be a problem. Rural residents, particularly women, youth and those with especially low skill levels, experience greater long-term unemployment. Unemployment rates, in fact, climb steadily as proximity to urban regions diminishes. Outward migration of youth is occurring largely because of a lack of employment opportunities and specialized education and training in rural areas.

Another key drawback to development is that basic infrastructure and investment capital needs are not being met in rural Canada. Social and medical services are often lacking or substandard. Roads are deteriorating and rail lines are being abandoned while new road and rail lines need to be constructed; air transportation is prohibitively expensive for many rural residents; communications infrastructure is sadly lacking in many regions; access to the information highway, a critical development tool, needs to be vastly improved; and there is considerable concern about the availability of credit. Rural Canadians also feel ignored by federal policy-makers.

Access to education and training, to infrastructure, to capital, to basic government services and to decision-making is much more limited than in urban Canada. It is not surprising that rural residents increasingly desire to be treated as equal citizens with equal access to the development tools that urban Canadians take for granted.

Many of the structural impediments to economic development in rural Canada have led to a lack of confidence among rural Canadians, especially young people who see urban areas as holding the key to their economic future. Rural development can only occur if there is an appreciation of the economic opportunities in rural areas and if the tools needed to act on those opportunities are readily accessible. The primary purpose of this report is to recommend actions that will enhance the economic well-being of rural Canada. We all want to create a rural economy that will enable our youth to remain within vibrant and proud communities.

Many urban residents also hold a negative perception of rural Canada. This perception may be attributed to a lack of understanding that there really is a separate rural economy and that it interacts in an important way with the economy of urban Canada. Promoting rural Canada should be an important domestic objective, for without rural Canada there really would be no urban Canada. It is important that all Canadians come to better understand the contribution of rural regions to the economic and social well-being of the country.

> *Rural communities provide much employment and economic benefit to all Canadians. Canada's international success and image is based primarily on natural resources. However, rural Canadians are now 'a voice in the wilderness', as they often go unheard. Government must recognize the important contribution from this sector. This recognition should be heard and be celebrated by those of influence, the politicians.*
>
> — The Mattawa and Area Forestry Committee

One of the principal messages of this report is that rural economic development ought to be a collective responsibility involving all three levels of government as well as rural stakeholders. Within this broader picture, the federal government needs to play a more active leadership role in the economic development of rural Canada. It should demonstrate to rural Canadians that they and their economic contribution are essential to the well-being of the country.

Rural residents have to feel that their activities and communities matter, they have to become more involved in community development, and they have to invest in their own futures. With many rural organizations on the decline, individuals have to begin to take more initiative on their own, to create opportunity and reinvest in their community. To do this, however, they need to have the right tools.

Occasionally, in the past, rural development has meant providing government grants or other types of fiscal aid. We suggest that this is not the only way to ensure a strong rural economy in Canada. To take full advantage of the potential of the market, we need effective participation by government, government that provides a supporting environment through minimal direct intervention, clear regulations and legislative stability.

— Canadian Chicken Marketing Agency

In addition to the federal government assuming a leadership role, it must specifically concentrate on "levelling the playing field" between rural and urban areas by extending to rural areas access to education, training, infrastructure, information, capital and other development tools equivalent to that enjoyed in urban Canada.

The government should facilitate the process of local economic development, leaving rural communities to decide how this development will actually occur. Rural people are not fond of having programs thrust upon them, and many are suspicious of the old mega-project and heavy-handed government approaches to regional development. These approaches have sometimes served to inhibit rather than promote proper local development. Building partnerships with rural communities, provincial governments, the private sector and local economic development officials is, we believe, the preferred course of action. The excellent efforts of federal, provincial and local government officials, environmentalists and the business community in the Mattawa, Ontario region, to join together to stimulate the local economy is testament to the usefulness of this integrated approach.

Government programs must provide the tools, but they must not interfere with their use, because if they do they will not be readily received and appreciated in rural communities. I believe, however, that if you develop self-reliance in those communities your approach will be much more successful.

— Canadian Federation of Independent Business

Although small and rural communities frequently fall under the supposedly protective arm of governments and major resource companies, a community will be better off if it assumes responsibility for its own affairs and makes its own commitment to a viable future. Self-assertive communities develop the means to survive and prosper over the longer term using their own value judgements.

— Federation of Canadian Municipalities

Most witnesses suggested and the Committee agrees that "bottom up" community development will work better than "top down" development strategies which can be counterproductive. Rural communities are more likely to achieve success if they are an integral partner in development decision-making, if they take responsibility for their own affairs and if they make their own commitment to a viable future.

> *. . . the federal government has an opportunity to significantly improve the economic development of rural Canada. To seize this opportunity the federal government must move beyond the sectoral interests of current national policies on rural issues and enter a new role.*
>
> — Rural and Small Town Programme, Mount Allison University

The federal government's macroeconomic policies designed to lower government costs, reduce the deficit, lower interest and inflation rates and ensure employment are as relevant in rural as they are in urban Canada. What is critical for rural Canada, however, is that the government apply its policies differently in rural regions and in a manner which reflects the existence of a distinct rural economy based on different economic challenges and social structures.

The differentiated application of federal policies in rural Canada is the subject of the report's recommendations and should form the basis of a rural vision and strategy for the federal government. That strategy should be based on the following core principles:

- Urban Canadians need to be made aware of the significant economic contribution of rural Canada;
- Policies need to be implemented that would ensure access by rural Canadians to basic government services of equivalent quality to that of their urban counterparts;
- Quality access by rural Canadians to education, training, infrastructure, communications, capital, research and development and other important tools is crucial for them to meet their economic development needs;
- The specific model for rural development should be the choice of individuals in the local area and should ideally reflect a "bottom up" community-based partnering approach;
- It is not necessary to unduly increase federal government spending; instead, existing government funding programs should be proactively targeted at rural Canada; and
- The presence of the federal government in rural Canada should be enhanced through an ongoing communication of policy and program information to individuals residing there.

We recommend that:

1. A comprehensive, regionally focused rural policy should be developed and made public by the federal government by the end of the fiscal year 1997-98. A clear vision for the economic development of rural Canada should be adopted and the vital economic, environmental and social contributions of rural Canada effectively communicated to all Canadians.

2. Existing federal funding programs should be proactively targeted at rural Canada, in a manner that guarantees that rural Canadians gain access to the government's programs, services and sources of capital equivalent to that enjoyed by urban residents.

HOW RURAL IS CANADA?

There are a number of ways to define what is rural Canada. During our testimony and research the various definitions fell into two broad categories: geographic and economic. Regardless of the type of definition, it can generally be said that Canada has roughly a third of its population living in rural Canada.

A. GEOGRAPHIC DISTRIBUTION

Using OECD definitions to distinguish between rural and other communities and regions, a community is considered to be "rural" if it has fewer than 150 inhabitants per square kilometre. A region, on the other hand, is defined as "rural" if more than 50% of its inhabitants live in rural communities, while it is "intermediate" if 15-50% of its inhabitants live in rural towns. In "agglomerated" regions, which contain Canada's largest cities, less than 15% of the population lives in rural areas. In strictly geographical terms as much as 97-98% of Canada is rural.

Others operate under a rule of thumb that any settlement under 10,000 people is considered to be a small town or rural community. From that perspective, as many as 25% of Canadians live in those types of settlements. The regional breakdown varies dramatically. In New Brunswick, for example, roughly 53% of that province's citizens live in rural and small town areas. A similar percentage exists for Nova Scotia and Newfoundland, while in Prince Edward Island the number is higher. Surprisingly, one of the most urban provinces under the above definition is Alberta.

For a better recognition of the diversity of rural and remote regions, three types of areas are distinguished: those adjacent to metropolitan centres (metro-adjacent subregions), those not adjacent to metropolitan centres (non-adjacent subregions), and northern hinterlands subregions. In 1991, 33% of Canadians lived in rural census divisions, compared to 35% in 1981 (see Table 1). During the 1980s, the total population of rural and remote regions registered a growth rate of slightly under 6%. The decline in rural Canada's share of the entire population can be explained by the fact that population growth in other parts of the country was considerably higher.

Table 1

Percentage Distribution of Canada's Population by Classification and Location — 1991

	OECD DEFINITIONS		REGIONAL CLASSIFICATION AND LOCATION				
	RURAL	URBAN	URBAN		RURAL and REMOTE		
			Agglomerated	Intermediate	Metro-Adjacent	Non-Adjacent	Northern Hinterlands
Nfld.	100	0	0	0	44	46	10
N.S.	63	37	0	37	33	30	0
N.B.	77	23	11	11	41	36	0
P.E.I.	100	0	0	0	0	100	0
Quebec	26	74	48	26	8	15	3
Ontario	20	80	45	35	14	5	2
Manitoba	43	57	57	0	18	18	7
Sask.	55	45	0	45	24	28	3
Alberta	34	66	66	0	22	10	2
B.C.	41	59	59	0	17	21	3
N.W.T.	100	0	0	0	0	0	100
Yukon	100	0	0	0	0	0	100
CANADA	33	67	45	23	16	14	3

As a percentage of total population at the provincial or Canada level.

Source: Agriculture Division, Statistics Canada; based on the 1991 Census of Population (20% sample)

Much of the rural population growth was recorded in metro-adjacent subregions. Indeed, in certain remote regions of Northern Ontario and Quebec, an absolute decline in the population occurred. Anecdotal evidence suggests that these adverse population trends have continued in the 1990s.

B. DIVERSITY OF ECONOMIC ACTIVITY

Rural areas can also be described according to some of their main economic activities and level of economic prosperity. From this, certain experts have broken rural Canada into three separate categories. The "first rural Canada" is, in cultural, political, and economic terms, part of the global economy. It is based on production, focused on international trade, and well integrated into the business community and global economic activity. It comprises the core of the lumber, pulp and paper, mining and energy industries; the trawler fleets; commercial grain and oilseed production; and cattle feedlots. With less than

10% of the rural population and employment, this "world-class rural Canada" represents well over 80% of the market value of the rural output of basic commodities.

The "second rural Canada" is primarily in the business of producing niche products as well as services. It also supports "rural Canada 1" in its global trade, mostly through the provision of professional and environmental services such as oil field servicing and silviculture work. It is involved in producing basic commodities through family-based fishing and farming as well as the rural services provided by federal and provincial governments. It produces most of the non-market outputs, particularly with respect to heritage and countryside-based tourism. Within this category, some people define Canada's "rural nirvanas" to be those rural areas attracting urban dwellers on a regular or permanent basis — British Columbia's Kootenays, Alberta's Canmore, Ontario's Muskoka, Quebec's Eastern Townships, Nova Scotia's Lunenberg Counties, and Newfoundland's outports. "Rural Canada 2" accounts for about 75% of the total rural population and labour force, and 25% of the market value of agricultural output.

The "third rural Canada" essentially corresponds to the impoverished communities and geographic regions of Canada. It is characterized by very low employment and a large dependence on government transfer payments. It includes 15-20% of Canada's rural population and accounts for less than 5% of its economic output. Some would even say that "rural Canada 3" is socially, economically and politically excluded from the rest of rural and urban Canada.

One must be very careful, when analyzing the various rural regions of this vast country, not to assign them similar characteristics, for the diversity of these regions is quite remarkable. It is likely, for instance, that a community from Northwestern Canada will differ substantially from another community situated in a rural setting close to a major city centre. Indeed, rural Canada is becoming increasingly complex, from both an economic and social perspective. There exists a wide spectrum of development situations, from "rural enclaves" at one end to "rural nirvanas" at the other. Notwithstanding this diversity, rural areas share certain common development challenges which this report attempts to address.

NATURAL RESOURCES AND RURAL DEVELOPMENT

Canada's natural resource industries have been the mainstay of our prosperity for most of our history and continue to be so today. They represent the backbone of the domestic economy and are by far our major source of trade surplus. Currently, they are one of our strongest strategic advantages in global competition. In fact, Canada is the third largest mining nation in the world, the world's largest exporter of forest and mineral products, a net energy exporter and a large-scale producer and exporter of agricultural products.

Our future prosperity depends as much upon our continuing ability to discover and harvest our natural resources in rural Canada as it is coming to rely on our knowledge-based manufacturing and service sectors. There are those who argue that Canada's resource industries are sunsetting and are no longer important to the Canadian economy. The Standing Committee on Natural Resources categorically rejects this point of view. Economic activity in rural areas benefits not only those living there, but is also of critical importance for the sustainability of thousands of jobs in urban Canada.

Indeed, Canada's natural resources provide an important source of economic strength, both when looking at the domestic economy as a whole and when considering the impact of the resources on rural development. Natural resources are particularly important as generators of overall wealth, which has led to substantial job creation in urban Canada. On the other hand, the efficiency of harvesting and extraction as well as the advent of new technologies has reduced the direct job impact in rural areas as the demand for labour per unit of investment has declined.

As mentioned, the primary industries in Canada do spin off large numbers of indirect jobs. For instance, direct and indirect employment in forestry and forestry-related industries accounted for one of every fifteen jobs in Canada in 1995. Other examples of spin-off employment would include the almost 100,000 Canadians working in gasoline service stations and the wholesale trade in petroleum products, and the more than 1.8 million individuals employed in a food-related job. Many of these individuals, however, would not be based in rural Canada.

As Table 2 illustrates, forestry, energy and mining together account for roughly 13.5% of our Gross Domestic Product (GDP). In 1995, they contributed 5.6% of our direct employment, 24.1% of the nation's new capital investment and 38.3% of our exports. Also in that year, $64.6 billion were added to the country's merchandise balance of trade, with resource-based exports almost the only part of Canada's extensive foreign trade

contributing to a positive trade balance. The balance of trade for Canada as a whole was, at $38.5 billion, much lower.

For its part, the primary agriculture sector accounts for $14.3 billion, or 2.1% of total GDP, and produced 413,000 direct jobs in rural Canada in November 1995. The overall Canadian agri-food industry also plays a vital role in Canada's economic health, contributing about 15% of the nation's employment opportunities and over $82 billion in goods and services, or roughly 8% of GDP. New capital investment in agriculture and related services reached $3.4 billion, or 2.7% of the Canadian total, in 1995. Primary agriculture also contributed almost $12 billion in export earnings in that year.

Similarly, the fisheries remain an important sector of activity for rural Canada, although they have experienced a significant decline in the 1990s. In 1995, the fishing and trapping industry contributed $681.5 million to GDP, or 0.1% of the domestic total. Capital investment and export revenues in that year stood at $117.5 million and $2.7 billion, respectively.

If primary economic sectors, including agriculture, energy, mining, forestry and fisheries, are invaluable to the Canadian economy, they are even more crucial for economic development within rural Canada itself. This is no surprise to Canadians living there, given that natural resource activity is highly concentrated in rural regions and that resource-based industries are often the only meaningful source of employment there. This reality, as we have already alluded to, is less well known to urban Canadians.

Table 2

Contribution of Primary Industries to the Canadian Economy, 1995

	Energy	Forestry	Minerals	Agriculture	Fisheries	Total Primary Industries
Gross Domestic Product ($ billions)	$51.0 (7.5%)[1]	$20.4 (3.0%)	$20.2 (3.0%)	$14.3 (2.1%)	$0.7[2] (0.1%)	$106.6 (15.7%)
Direct Employment (thousands of people)	190 (1.4%)	369 (2.7%)	199 (1.5%)	413 (3.0%)	67[3] (0.5%)	1,238 (9.1%)
New Capital Investments ($ billions)	$21.8 (17.0%)	$5.4 (4.2%)	$3.7 (2.9%)	$3.4 (2.7%)	$0.1[2] (0.1%)	$34.4 (26.9%)
Exports ($ billions)	$24.3 (9.8%)	$41.3 (16.6%)	$29.6 (11.9%)	$11.9 (4.8%)	$2.7 (1.1%)	$109.8 (44.2%)
Balance of Trade ($ billions)	+$15.5	+$34.7	+$14.4	+$6.8	+$1.7	+$73.1

1 Percentages in parentheses are in reference to the Canadian totals.

2 Includes fishing and trapping.

3 As of 1991.

Source: Agriculture Canada, Fisheries and Oceans Canada; Natural Resources Canada; and Statistics Canada.

In 1991, the largest employer in rural Canada was the services sector, followed by sales, manufacturing, agriculture, transportation and communications, construction, government, forestry, mining and oil. A total of 13% of rural jobs were in the primary industries, with employment highest in rural areas not adjacent to cities (16%). Agriculture accounted for 9% of total employment in rural and remote regions; mining and oil 2%; forestry 1%; and fishing and trapping also 1% (see Table 3).

Table 3

Percentage Distribution of Employment in Canada by Economic Sector — 1991

ECONOMIC SECTOR	REGIONAL CLASSIFICATION AND LOCATION					
	URBAN		RURAL AND REMOTE			
	Agglomerated	Intermediate	Metro-Adjacent	Non-Adjacent	Northern Hinterlands	TOTAL
Agriculture	12	18	36	33	1	70
Forestry	13	11	21	43	12	76
Fishing and Trapping	9	5	23	53	11	86
Mines and Oil	30	14	15	24	17	57
Manufacturing	46	27	14	11	2	27
Construction	44	24	17	13	2	32
Transportation and Communication	51	20	15	11	2	29
Utilities	40	28	14	15	4	32
Wholesale and Retail Trade	47	24	15	12	2	29
Finance, Insurance and Real Estate	59	23	10	7	1	19
Education	46	24	14	13	3	30
Health and Welfare	47	23	15	13	2	30
Service to Business	65	21	9	5	1	15
Consumer Services	49	22	14	12	2	29
Defense Services	39	21	19	19	2	40
Public Administration	50	21	14	11	4	29
Unspecified Industry	48	21	15	13	3	31
TOTAL	47	23	15	13	2	30

As a percentage of total employment in each sector at the Canada level.

Source: Agriculture Division, Statistics Canada; based on the 1991 Census of Population

While the contribution of the primary industries to rural employment may appear to be small on the surface, it bears noting that without the primary sector, the basis of the rural economy, there would be no need for the related services to be there. Rural and remote regions of the country are, in fact, the only ones in Canada where changes in primary employment have a direct and tangible impact on total employment.

> *Small and rural communities tend to be economically vulnerable because of their location and their heavy reliance on a single source of employment. [. . .] Notwithstanding their evident vulnerability, small and rural communities are extremely important for a number of reasons. One, it is in these areas that Canada's natural resources are found. Two, exploitation of natural resources is a primary source of national wealth. Three, small and rural municipalities have essential governmental functions to perform. Four, they have a significant role to play in providing Canadians with an alternative way of life to that of larger urban centres. And five, they have earned a special place in Canada's social and cultural heritage.*
>
> — Federation of Canadian Municipalities

In fact, more than 500 predominantly rural communities are today largely or solely dependent on resource extraction in the mining (150), forestry (340) and energy industries. Many more depend at least partly on natural resources — over 1,200 in the case of forestry alone — or are inexorably tied to the economic fortunes of the agricultural and fishing sectors.

This dependence is even more pronounced in remote regions of the country, where natural resource-based activity often provides the only meaningful opportunity to live and work. Mines, petroleum and forestry continue to be major employers and contributors of economic activity in the northern hinterlands, for example. In 1991, mining and oil alone accounted for 21% of the jobs in the northern Prairies, and between 7 and 14% of those in the northern hinterlands of Atlantic Canada, Quebec and Ontario.

The natural resource sectors are also an important factor in the economic activity of First Nations reserves. Concerted efforts to integrate these communities into all aspects of natural resource management could bring about an even greater contribution to rural development. In 1991, natural resource sectors provided employment for roughly 10% of aboriginal Canadians in the labour force. By industry, labour force participation was distributed as follows: forestry 2,200; hunting, fishing and trapping 1,500; agriculture 1,250 and mining 500. It bears mentioning that the data on hunting, fishing and trapping involvement in the formal economy undervalue the economic contribution of those activities. The harvesting of these land-based resources for strictly domestic use represents an extremely significant economic and cultural activity in many remote communities.

KEY DEVELOPMENT CHALLENGES

From the testimony provided to the Committee we have identified seven specific development challenges which any rural policy must address, on top of the need to promote rural Canada within governments, the country and rural Canada. These include:

- a need for better access to education and more effective training;
- a need for improved infrastructure;
- a need to enhance natural resource harvesting;
- a need to develop more value adding of natural resources;
- a need to proactively support rural tourism;
- a need to develop the small business sector in rural Canada; and
- a need to create appropriate structures to deal with rural development.

A. RURAL DEVELOPMENT BEGINS AND ENDS WITH PEOPLE

> *With the new technologies that business and industry operate under today, the workforce must be literate, educated and functional in the new working technologies if they are going to be able to take advantage of the job opportunities. The private sector is willing to participate to ensure that the training is relevant and up to date. [. . .] It is essential that the government bodies cooperate and facilitate our education system to produce an effective workforce.*
>
> — N.W.T. Chamber of Commerce

> *The many opportunities which exist in the region require skilled labour or experienced management to navigate the logistical difficulties and other impediments to development. All other impediments to development are secondary provided the education and training level are increased.*
>
> — Inuvialuit Regional Corporation

Rural development really does begin and end with people. There is widespread recognition within the resource industries that the future competitiveness of these industries will ultimately depend on the quality and training of their employees. The low level of schooling, along with high unemployment and low labour force participation, are major factors responsible for income levels in rural Canada being lower than the national average.

> *We pay very good money for a workforce. We now do not hire anybody without a technology background, at least at the community college level.*
>
> — Inco Limited

There are three issues here: the need for the education system to produce a technically competent workforce; the need for adequate on-the-job training to ensure that employees constantly stay abreast of the technological advances that are so characteristic of these industries; and the need to provide new skills to individuals whose jobs have disappeared.

Rural development cannot be achieved when a significant number of rural Canadians continue to demonstrate poor literacy and numeracy skills. Human resource strategies have to ensure that governments' investment in education provides the basic math and science skills on which to build eventual technical training for careers in the natural resource industries. There is no doubting the fact that a high-quality education opens up employment opportunities.

Providing First Nations' youth with a first-class education has posed a particularly vexing challenge for governments. It has, in too many cases, been difficult to retain the students in the school system until they have obtained their Grade 12 education, although recent trends in this area have been more favourable. With a young and growing population, however, much more needs to be done to prepare these young people for increased employment, particularly in the natural resource industries.

> *Education and training should be geared to needs. Intensive, modularized study units should be identified and planned by industry and business. The educational system should create curriculum based on industry and business designs and needs. Education must become industry driven.*
>
> — The Mattawa and Area Forestry Committee

Once basic educational skills are attained, it is important that rural workers obtain adequate access to specific job training. It is worthy to note that one of the shortcomings in the training area is that there is a historical lack of appreciation of the value of technical skills and the trades. Whereas such an appreciation is quite commonplace in European countries, we have no such "trades culture" in Canada. People at an early age need to understand the importance of such skills to the technologically intensive natural resource industries, for instance.

During the Committee's regional hearings, we heard of the need to develop training based on the natural resource strengths of these regions. Current government training programs need to be reviewed so that they incorporate industry's needs, we were told. Only by matching training to employment in this way would one avoid trapping individual rural residents in activities which soon could become inactive.

To a large extent, however, responsibility for continuous training lies with the private sector. While the education system can provide numeracy and literacy skills, the dynamic nature of technological change places the responsibility for continuous on-the-job training squarely on the shoulders of the companies themselves. Such specific training can best be achieved through partnerships between private sector firms and the local communities. The Committee was particularly impressed with Syncrude Canada's partnership efforts in the Fort McMurray, Alberta region, viewing this particular model as having merit for other resource development situations. The company's partnership initiatives are outlined below.

The Syncrude Educational Partnership Experience in Fort McMurray, Alberta

Of our payroll, we spend 5% to 7% every year on education and training because of the importance of training and on-the-job development. Our technology itself is changing, which is changing jobs and changing our plant configurations. That's also a very important part of our focus in the company.

Moving on to educational partnerships in this region, we have worked to develop a number of them over the years. The most recent and significant one is called Careers – The Next Generations. It's a program that has been worked through the Alberta Chamber of Resources. What we're trying to do there is create positions and more interest in trades and technologies in this province, especially given that there are a lot of new projects and resource development under way in Canada, particularly in Alberta. We're going to be facing a shortage of tradespeople here in the near future, so we think it's important to encourage education in that area, especially given the concerns of youth and the potential for high unemployment if something more isn't done in the educational field. We have what is sort of a three-phase program. It starts back at grade 7 with job shadowing and with partnerships that we have here with the local high schools. The aim is to get students interested in trades, technologies and sciences. It then moves into the high schools under the registered apprenticeship program that

we've worked out in co-operation with Alberta Education. This gets students from grades 10 to 12 interested in the trades, and it actually gives them work experience on our sites so that they have the equivalent of their first year of trade apprenticeship by the time they've finished high school.

We then follow that up at the Keyano College level with the trade co-operative apprenticeship program, which is again very different and unique. It's recently developed, and what it does is give high school students employment with local companies after graduation without having to indenture them in a trade or guaranteeing them a job at the end of it. They're able to work for the next three years, and then at the end of the day they have their trade certificate coming right out of high school. So those are three important components of encouraging trades development. We also have a number of other partnerships with Keyano College. Keyano College Industry Education Centre was opened in recent years and houses our Syncrude corporate training centre.

— Syncrude Canada Limited

Access to post-secondary education also poses a problem for many rural residents, given that distances to educational institutions are often insurmountable. Rural Canada cannot afford to have the brain drain from rural regions continue. Fortunately, however, the advent of technology has opened up promising new opportunities in this area. The federal government can certainly facilitate access to those new technologies that can now deliver knowledge and skills closer to rural residents themselves. We believe that the government should be working actively with its provincial counterparts in the field of post-secondary education to ensure that regional universities and colleges throughout Canada utilize new technological advances in the development of "stay at home" course programming especially geared for rural students.

The government must create a certain climate. There are a number of factors that contribute to the prosperity of a region. The government's role is to promote opportunities in the area of manpower training, for example. There are many structures that must be established or preserved in the regions to make sure people stay there.

— Northwest Industrial Commission, New Brunswick

The key to overall rural development is to give rural Canadians the tools and opportunities to make a sustainable livelihood for themselves and their children. In turn, the human resource skills required for the sustainability of the rural economy need to be identified and initiatives undertaken to assist appropriate skills development. As we were frequently told, the federal government should, in partnership with both the provinces and primary industries, play an important role in education and training.

We recommend that:

3. **The federal government should realign its manpower training programs in rural regions to more effectively meet industrial needs and to capitalize on the natural resource strengths of rural Canada. Such realignment should become part of the negotiations with provinces wishing to assume responsibility for training.**

4. **Resource industries should be encouraged to form partnerships with regional training institutions, socioeconomically disadvantaged groups and community economic development organizations in the provision of appropriate skills development and training.**

5. **The federal government should enter into partnerships with provincial and municipal governments, business and regional universities and colleges in the development of high-technology, "stay at home" educational courses tailored specifically to the needs of students in rural and remote regions.**

B. INFRASTRUCTURE DOES MATTER

> *Declining infrastructure has to be a major concern in attracting rural economic development. Deteriorating highways, consolidation of our schools and health services, while a provincial responsibility, are feeling the slap of federal cutbacks. Without these services it is difficult to attract and keep employees in rural Saskatchewan. Quality of life is linked to economic development. Government policy must recognize the need to spend more per capita in rural areas, and government policy must assess its impacts right back to the farm gate and in human as well as economic terms.*
>
> — Saskatchewan Women's Agricultural Network

It became obvious very early in our study that physical infrastructure in the form of telecommunications, energy and transportation is indeed an important linchpin for the development of rural Canada. The reality, regrettably, is that there is currently a lack of healthy infrastructure, and access to basic government services is inferior compared to that found in urban areas.

There are many problems with rural infrastructure. Funding cutbacks have restricted maintenance budgets. Educational and medical facilities are sadly lacking, making it difficult to attract individuals into rural Canada. Financial institutions have been closing rural branches in recent years, affecting the supply of private capital available locally.

Not having adequate levels of infrastructure makes it that much more difficult to develop regional economies, although it should be noted that infrastructure is only one of several preconditions to economic growth and development. Others include basic education, job training and the existence of appropriate government policies.

We firmly believe that economic development opportunities in the rural economy should not be constrained by a lack of infrastructure, whatever form it may take. While we recognize that infrastructure alone is not the answer to solving rural Canada's long-term problems, it is a necessary and important precondition to development. It is also one that governments, acting on behalf of society at large, have traditionally and appropriately helped fund. It is only fair that rural Canadians experience the access to infrastructure that urban residents have come to enjoy.

We recommend that:

6. **To correct the historical deficiency of infrastructure in rural regions, a minimum of 50% of expenditures associated with any future federal infrastructure program should be injected into rural Canada.**

1. Increased Access to the Information Highway

> *Access is a critical dimension of the public policy debate on the Information Highway. Basic access to the Highway should be as universal and relevant to Canadians as telephone and television services are today.*
>
> — Information Highway Advisory Council

> *When you walk into some communities in Canada and talk about the advent of the computer age and the modem in your office on your farm or in your small business, you get laughed out of the home, because they're still sitting on a party line and it's impossible to hook up a fax machine, let alone talk about having an exchange that has the ability to put modems and what not in place and connect them into what's happening around the world.*
>
> — Canadian Federation of Agriculture

While equal access to the information highway is desirable, inadequate telephone service in many regions has, in fact, constrained such access. Many rural residents do not today enjoy the same level of service as customers in larger cities because they are served by older telecommunications equipment. Too many rural customers remain on party lines, unable to use fax machines and modems. Before the telecommunications industry will be able to service outlying regions, telephone systems will first have to be upgraded to

single-party digital status. Certain provinces have seen fit to mandate access to such telephone service to all regions within their jurisdictions. Others, however, have left their rural residents woefully unprepared for today's technological advances.

> *In order to fund this accelerated modernization program, Bell has also asked the CRTC to endorse a new local service pricing plan for residential customers in medium and small communities. The new system would allow Bell to recover more of the costs associated with providing basic service to those customers, whose prices today are less than one-third to one-half of Bell's cost to provide service. It would also provide more equity in the way customers are charged for telephone service, that is, customers would enjoy service levels similar to larger centres and would pay similar prices.*
>
> *With all of today's technological advancements, geography should no longer be a barrier to the information highway and all it has to offer. A modern telephone network can make all of this possible for rural Canadians.*
>
> — Bell Canada

We are encouraged by the efforts finally being undertaken by Bell Canada and other telecommunications companies to replace older equipment with state-of-the-art technology, so that Internet access can be assured for most if not all of their rural customers. Moreover, in the not too distant future, new technologies such as satellite and wireless technology should facilitate the provision of services to individuals residing in isolated areas. We are concerned, however, that the cost of carrying out the current equipment upgrade not be borne exclusively by rural clients, but be more equitably spread out over the entire network.

In addition, existing Internet access has been expensive. Obtaining access to the Internet in rural areas typically involves considerable long distance charges, whereas for urban residents the cost is very low. Deregulation leading to reduced services but at higher prices for rural Canadians can be partly blamed for this disparity. We were also told that in rural areas, the new technology tends to break down more frequently than in urban locations. There is an urgent need for rural residents to obtain basic, reliable telecommunications services at an affordable price.

Turning to the business sector, advances in the field of electronics are providing firms, particularly those providing business services, with new opportunities to locate in rural Canada. By linking rural communities to the outside world through the Internet, for example, it is hoped that an increasing number of service sector companies will locate there. Here again, however, we are very concerned about Bell Canada's request to the CRTC to significantly increase its rates for business lines in every region of Quebec and Ontario, while reducing the price of multiple circuit lines in Montreal and Toronto. In many areas the monthly rate for a single business line would rise from $35 to $56, a 60% increase.

Given that most small businesses have more than one business line — one for the fax and the other to access the Internet — Bell's proposal represents a significant increase in the cost of doing business locally.

> *Technology is undergoing tremendous change. We now have an opening onto the world. Wherever you happen to be, if you're hooked up to the information highway, you're connected with the rest of the world. Let me give you an example to illustrate this. Near Rouyn, in a small municipality of 200 inhabitants, in a basement of a house is an information highway server containing advertisements for all the restaurants in Paris. In other words, there is a business in Paris that collects menus from all the restaurants in the city. Restaurants pay a certain amount of money to be included in this server and the server can be accessed in a small municipality of 200 people, 40 kilometres south of Rouyn. The server is in the basement of a house but people travelling on the information highway have no idea of this. [. . .] So if you're connected to the information highway, you're right in the heart of things. This of course is going to change the economy. For over a hundred years we have had an economy based on paper and because of this paper exchange, people have had to be in close proximity.*
>
> — Regional Development Council of Abitibi-Témiscamingue

Companies already located in rural locations require the new technology to be competitive. They can use this access as a powerful business tool, by setting up a Web site for example. Firms in the software business can export electronically, and those in the tourism business can attract visitors much more readily. Businesses can use the Internet to describe their services and products, and access distant markets. The Internet has the potential to enable workers to work collectively from rural locations.

Anything that governments can do to reduce the need for firms to locate close to urban markets would be helpful. Improving telecommunications linkages with Canada's vital resource-based industries, including tourism, would be extremely beneficial. Rural people also need to have access to information about available business and employment opportunities. Gaining access will, moreover, allow rural young people to communicate with people outside the community without actually leaving the region, reducing the sense of isolation that today's youth often have.

> *For rural communities, programs such as the Community Access Program (CAP) – from Industry Canada – allows progressive partnerships to work for economic development using technology to open the global marketplace. Technology can provide support to larger geographic areas, with significant cost savings. These should be encouraged and expanded on.*
>
> — The Mattawa and Area Forestry Committee

Part of the federal government's information highway strategy, Industry Canada's Community Access Program (CAP) has proven to be a successful program in facilitating and accelerating the needed access of Canada's rural communities to the Internet. It is a cost-shared program that (a) finances up to 50% of the costs of establishing, in rural Canada, access sites to the "net" that are open to the public and (b) provides training in using it. The principal objective of the program is to stimulate growth and employment, especially so that young people can stay in the given region.

Through this program, rural communities are being hooked up more quickly than would otherwise be possible, and the cost of access is being lowered. Accelerated progress is attained by establishing a critical mass for the community in question, so that accessing the Internet becomes a viable venture for private service providers. The rural communities themselves are asked to provide rural access points, usually community centres and schools. In certain areas, agreements have been entered into with telephone companies to provide free access to CAP communities for the first few years of the program's operation.

As of January 1997, over 700 rural communities had become eligible for funding under the program. At that time, the overall target for hook-ups was 1,500 communities by 1998, up from the 1,000 when the program was first announced. The Committee is delighted that the 1997 federal budget contains $10 million in additional yearly CAP funding, to be disbursed over a three-year period. This new funding should ensure that virtually all interested communities with a population of between 400 and 50,000 will have access to the information highway by the year 2000.

We recommend that:

7. **To meet the objective of providing adequate access by rural residents to the information highway, the federal government should attempt to ensure that the communications systems in rural Canada keep pace with available technology. The cost of upgrading rural telecommunications infrastructure should be borne by all subscribers, both urban and rural.**

2. Satisfying Rural Canada's Energy Needs

Although most rural Canadians now have access to grid-supported electricity, and many can obtain natural gas, there are still a number of areas of the country where the reality is quite different. There, the energy needs of rural Canadians have not been adequately satisfied. The lack of availability of natural gas in certain regions is a good example.

Another obstacle to economic development is the high cost of power in remote, off-grid locations. Electricity rates in Inuvik, N.W.T. are more than four times that of those in Calgary, for example. The reason: the high transportation costs associated with shipping diesel to northern communities combined with the small population base paying for the necessary infrastructure to generate the power. Regional energy deficiencies thus continue to hamper the full potential of certain natural resources in rural and remote locations. There is no better example of this restriction than the huge Voisey's Bay ore deposit in Labrador, which cannot be processed locally due to the lack of access to a sufficient local source of energy.

It is essential that alternative energy options such as small hydro and other forms of renewable energy be explored and developed for those regions not benefiting from relatively inexpensive sources of energy. Electricity, for example, can now be generated in small increments close to the point of consumption at a cost approximating that associated with large-scale supply carried over long transmission lines. When storage technologies become competitive, small users will be in a position to choose alternatives to the present grid service. The private development of small hydro power generation facilities could play a very important role in rural development as long as the tax treatment of such facilities is improved.

Energy costs and availability are an important factor in determining whether economic development in a given region will be successful. The federal government can assist the process of energy diversification by providing tax incentives to firms interested in producing renewable energy in rural and remote locations. There is also considerable room for improvement in the research and development efforts given to these promising new energy applications.

We recommend that:

8. **The federal government should provide (a) tax incentives to developers of renewable sources of energy in remote areas and (b) support for the development of rural micro-electric generating facilities through the use of tax incentives, an enhanced R&D focus and/or funding through a new rural infrastructure program.**

3. Correcting Transportation Deficiencies

In the past, federal funding of the northern road network in Manitoba played a key role in new road construction to access isolated communities and in upgrading the highway network. Renewed federal participation in developing and enhancing the region's road system can support our economic future.

— Repap Manitoba Inc.

Existing deficiencies in transportation infrastructure, especially roads, were repeatedly brought to our attention. We were informed that the road infrastructure in place is often poor in quality, and that there is a complete lack of highways in remote regions. We were told that rail and air transportation is often inadequate and existing rural air transport is prohibitively expensive. The maintenance of inland waterways infrastructure is deteriorating due to a lack of funds for such services as dredging.

Federal policy initiatives in transportation have historically been detrimental to maintaining rural transportation infrastructure. Owing to the distance and geographic remoteness of rural Canada, both the need and the cost of providing and maintaining transportation infrastructure is greater there. Additionally, the type of bulk commodities produced by primary industries necessitate a diversity of transportation systems.

As a result, the Committee believes that the federal government's policy on reducing its physical ownership and control of the transportation sector must be applied differently in rural Canada. The government should:

- recognize that lower volumes of traffic in rural areas make it less attractive for private investment in transportation infrastructure. The provision of compensation through the use of tax incentives or subsidies should be considered;
- continue to provide critical rail and air infrastructure in remote areas where private concerns will not invest;
- recognize that cost recovery is not feasible in many smaller rural economies; and
- recognize that the limited number of existing transportation modes (e.g. single road) for many communities will require increased investment in maintenance.

With respect to rail, Transport Canada is attempting to lower the amount of overcapacity existing in the current rail network through a rationalization of existing lines. Sales of lines to lower cost, more efficient "short line" railways are being encouraged to preserve service to rural communities, and service on certain lines will be maintained by the federal government where there is a public policy objective to satisfy. The Committee is concerned about the vulnerability of certain remote communities to decisions to shut down unprofitable short lines and would hope that the government would exercise its obligation to ensure the survival of these communities.

Turning to air, the federal government has implemented its National Airports Policy. As a result, most rural communities have had to either assume the direct costs of maintaining their airports or abandon them. The government has also embarked on an ambitious six-year port divestiture program to transfer ownership, administration and control of these facilities to local interests, including those involving First Nations.

The current overcapacity and resulting process of rationalization of the existing rail, air and marine infrastructure lies in stark contrast to the rapid increase in use of the nation's highway and road infrastructure. Highways are unquestionably the dominant mode for passenger and freight transportation in Canada, accounting for 90% of interprovincial trade and 75% of trade between this country and our neighbour to the South.

> *Investment of public moneys on highway construction enhances Canada's international competitiveness, especially in the crucial North American marketplace, by making these markets more accessible. [. . .] Federal support for investments in the National Highway System are clearly justified on transportation policy grounds, in addition to the direct employment and economic growth benefits.*
>
> — Transport Canada

Rural Canadians, both individuals and natural resource-based businesses, want to ensure the viability of Canada's critically important road network, since it is becoming an increasingly essential element in rural development. We share Transport Canada's view, as expressed to the Committee, that the federal government shall become more active in its financial support in order to obtain quality in our road network. However, we note that it has failed to reach agreement with the provinces on a national highways policy.

> *I would agree that an alternative to providing the infrastructure or the plan to provide education would be to provide an incentive through a tax credit system or some kind of a tax reduction scheme that recognizes the higher costs and the difficulties in those areas that are less accessible.*
>
> — Keep Mining in Canada

The Committee was also told about the importance of governments contributing to the construction of roads and other infrastructure required to extract or harvest natural resources. Such infrastructure exerts a significant impact on regional economic development in terms of opening new areas to activities such as forestry, tourism, hunting and fishing. In remote regions, however, it is often the company itself that invests in the roads, power lines and even community medical facilities that are required for development to occur. In those instances where the private sector has assumed government's traditional role as the supplier of necessary infrastructure, the industry is of the view that it would be entirely appropriate to offer tax assistance as a *quid pro quo* for its direct expenditure of infrastructure funds. We share this view.

Finally, a number of groups appearing before the Committee expressed their concerns about the application of infrastructure-related cost recovery in certain areas of federal jurisdiction, ice-breaking and coast guard services being mentioned on several

occasions. One of the main issues covered was the impact of cost recovery on single industry communities. The governments should, in our view, be careful not to let cost recovery jeopardize the financial viability of these single sources of vital economic activity in rural Canada.

We recommend that:

9. **The federal government should enter into new cost-shared agreements with the provinces to implement a national highways upgrade for rural areas.**

10. **Federal tax assistance of limited duration should be provided to businesses willing to operate short haul rail lines; serve as regional air carriers or as rural airport landlords; manage and maintain rural docks and harbours; or construct road infrastructure.**

11. **The federal government should review its application of cost recovery to services provided in rural Canada, to ensure that undue financial burdens are not imposed on industries operating in rural and remote communities.**

C. ENHANCING NATURAL RESOURCE ACTIVITY

Given that natural resources are the engine driving the rural economy, how can we ensure that the resource base is sustained for future generations and that current natural resource activity is enhanced?

1. Sustaining the Resource Base

Canadians are firm believers in sustaining our resource base in the best way that we can, and in a manner that protects the environment. In fact, the resource industries' long-term competitiveness can only be assured if sustainable resource management is followed. Recent developments in the East Coast cod fishery are testament to the lack of adequate government/industry/international policy in this regard. The problems in the fishery must not be repeated in other industries.

[. . .] Labrador will be entering the 21st century with the development of one of the world's richest nickel reserves, at Voisey's Bay, Labrador. It is imperative that Labradorians, which include all of us who live and work here, realize the maximum benefits from that development. No longer will it be acceptable that communities should go without proper infrastructure, nor will it be acceptable that our people go unemployed while immense profits accrue to outsiders. Simply put, that day is gone. We've been there, we've had the T-shirt, and we now want our fair share of whatever benefits derive from our resources.

— Labrador North Chamber of Commerce

Natural resource companies should not be subsidizing communities but they do have a responsibility to share the wealth with local residents in terms of jobs, contracts, and profits; this approach can be both beneficial to the company and the residents.

— Labrador Inuit Development Corporation

Governments undoubtedly have a critical role to play in putting in place appropriate policies for resource development. At the same time, it is our view that the resource-based companies have a social obligation to develop long-term partnerships with the communities, regions and people affected by their industrial activity. Reinvestment of a portion of the financial returns emanating from the resource activity back into long-term resource management, training, or even community infrastructure is indeed a worthy objective. Again, the Syncrude partnership example provides an excellent model for resource developments across rural Canada.

Apart from the need to sustain our resource base with appropriate harvesting techniques, a number of other, more specific resource management issues were brought to our attention. For instance, we were told that forest production levels could double or triple as a result of adequate investment in silviculture. It is now possible through genetics to improve substantially the quality of seedlings and trees, including their growth rate. No longer is it necessary to wait 10 to 15 years to get a new generation of genetically improved trees for our plantations. The provision of selective tax assistance as requested by the woodlot owners could also lead to more sustainable forestry activity.

It was also noted that the oil and gas industry was constrained in developing and marketing its products by a lack of pipeline capacity. In order for the industry to reinvest its earnings in exploration and technological development, it requires additional growth in its export markets. For this growth to occur, additional pipelines to the U.S. must be built.

The growing aquaculture sector is developing rapidly in Canada as world demand for fish and seafood is growing steadily and the wild fishery is on the decline. Shellfish and

finfish aquaculture employ more than 5,200 people, mostly in rural Canada. It is also believed that shellfish farming presents a unique opportunity for First Nations to develop sustainable businesses in rural coastal communities, particularly in British Columbia. Unfortunately, aquaculture is far from being developed to its full potential in Canada owing to a number of constraints to development. The major factor limiting the industry's growth is the burden of government regulation and the uncertainty that it causes. The aquaculture sector also suffers from shortages of infrastructure and capital to support expansion and growth.

> *Third, the federal government should move towards developing research programs or pilot projects similar to those planned or in operation in other coal-producing nations, such as Australia, Germany, the United Kingdom, the United States and Japan. These people are overtaking us. We've developed technologies in this country that were firsts for the coal mining industry.*
>
> — United Mine Workers of America

Fourth, it was brought to the Committee's attention that the three levels of government are not devoting sufficient attention to the global and domestic conditions under which the coal mining industry operates. Coal is an important commodity for both the Eastern and Western regional economies.

> *By the way, we have devised a product called the family farm loan, which provides security to parents in terms of an income stream and with respect to their assets. It enables the son, daughter or relative to acquire the farm with a very low down payment and very little collateral. This product, when we presented it to our alliance partner in the U.S., was so interesting that they immediately adapted it for their farm clients in the U.S.*
>
> — Farm Credit Corporation

A final concern that was expressed was the need for progress to resolve the issue of intergenerational transfer of family farms. The Farm Credit Corporation, the federal government's financial Crown corporation assisting the agricultural sector, has already introduced a special type of family farm loan to deal with this issue. It is our view that this product should be expanded and given considerably greater publicity.

We recommend that:

12. **The federal government, in partnership with natural resource companies, provincial governments, local communities and other stakeholders, should ensure that resource harvesting is undertaken in a sustainable manner, to the long-term benefit of the communities involved.**

13. **The Farm Credit Corporation should expand and publicize its new family farm loan product, designed to facilitate the intergenerational transfer of family farms.**

2. Improving the Investment Climate

> *We believe in environmentally responsible sustainable development. What we cannot condone is the maze of uncoordinated and overlapping regulations and authorities that do not contribute to a better environmental review. They simply waste investors' and taxpayers' money and add to the uncertainty of developing any project into a producing mine. [. . .] We need one process which can include all stakeholders: the proponent, all federal and territorial agencies and all intervenors who have business in the process.*
>
> — N.W.T. Chamber of Mines

> *Regulatory harmonization should remain a top priority for the government. An effective, efficient and stable regulatory system reduces unnecessary overlap that can cause long delays and drive up costs on pipeline projects requiring regulatory approval.*
>
> — Canadian Energy Pipeline Association

> *At present, the major limiting factor to the growth of the industry is the burden of government regulation and the uncertainty created by various levels of government. Aquaculture exists within a complex matrix of overlapping government mandates and jurisdictions.*
>
> — B.C. Shellfish Growers Association

The concerns raised in the above section do not exhaust all of the structural impediments that governments place on the development of the natural resource base. Governments also need to address a number of additional issues to ensure that the natural resources sector remain healthy. These include:

- an appropriate tax structure that encourages investment;
- a regulatory regime that maintains environmental standards but which is responsive to the needs of industry;
- a speedy approval process when permitting is required (e.g. gas pipelines);

- expeditious settlement of land use issues;
- increased investment in R&D;
- removal, through a joint effort with the provinces, of interprovincial trade barriers; and
- improved access to foreign markets through the negotiation of suitable trade agreements, a prime area of federal jurisdiction.

By far the best way to heighten investor confidence is to adjust the regulatory and fiscal regimes in place. Regarding the former, if there has been one common message conveyed by stakeholders within the natural resource industries in recent years, it is that government policies regarding environmental protection are in need of urgent improvement. Environmental policy concerns have continued to dominate both the Committee's recent agenda — in November 1996, we released a report on this subject, *Streamlining Environmental Regulation For Mining: Final Report* — and those of interested stakeholders. These concerns were also on the minds of the majority of the witnesses at the hearings on which this report is based.

A number of specific criticisms of environmental policy-making have emerged:

- the environmental regulatory system currently in place is restrictive to potential investors. There is a tremendous need for regulatory relief and greater regulatory stability, to ease up on the suffocation of new business opportunities;
- the overlapping system of federal/provincial environmental assessment of new investment projects continues to lead to time delays and uncertainty for potential investors;
- environmental regulations have not yet been fully streamlined and harmonized, and in the main, applied in a consistent and certain manner. Regulatory overlap and duplication continues to be an irritant; and
- insufficient attention has been devoted to the resolution of important land access issues, such as land claims and the setting aside of space for parks. Land claims/land access issues are delaying the development of new resource extraction projects.

Another point that came up during our hearings surrounds the competitiveness of our fiscal regime. If Canada is to be globally competitive in terms of its natural resource industries, the fiscal system in place must not be viewed as disadvantageous. Yet existing tax policy has in a number of instances contributed to a deteriorating business climate for the natural resources sector. Nowhere is this clearer than in the mining sector, where federal tax reform in the 1980s brought about a tightening of the tax treatment of capital

gains and a phaseout of the Mining Exploration Depletion Allowance designed to stimulate the use of flow-through share mechanisms for exploration investment purposes. Modifications to certain provincial tax regimes, in particular the continuous increase in non-income-sensitive taxes and the tightening of certain deductions, have also increased the effective tax burden placed on the industry. In contrast, the investment regimes within a number of developing-country mineral producers have been improved, thereby worsening the Canadian industry's competitive standing.

Improving the fiscal environment can lead to a flood of investment intentions, as the preliminary positive response of the oil sands industry to changes in the fiscal regime has demonstrated. Lowering the payroll and corporate tax burden on industry could also improve the current situation in natural resource industries in which there is less and less employment to be found per unit of investment.

We recommend that:

14. **The federal government should immediately streamline its regulatory system to facilitate increased investment by natural resource industries in rural Canada, and remove the regulatory bias that currently exists against rural development.**

15. **Greater federal priority should be assigned to the attainment of a just settlement of existing land claims.**

16. **The federal fiscal regime affecting natural resource industries should be periodically adjusted to improve the domestic investment climate. An urgent priority is the implementation of the fiscal recommendations of the *National Task Force Report on Oil Sands Strategies*.**

3. Enhancing R&D

While the domestic tax regime in place for R&D is quite competitive in international terms, it remains the case that Canada lags other industrialized countries in R&D activity. With a mere 1.6% of its GDP devoted to R&D, this country's performance ranks second lowest among G7 nations and is below the OECD mean of 2.2%. Perhaps more significantly, Canada spends less than one-half as much on R&D in the primary sector — only 0.3% of GDP in the forest products industry — than it does on scientific research, such as R&D on pharmaceutical products.

Enhancing existing levels of R&D activity should be an urgent priority for natural resource sectors, given that these represent sources of economic strength. The responses to resource development and environmental challenges have increasingly

become dependent on technical breakthroughs; therefore the right climate for achieving these breakthroughs must be developed.

For it to be truly effective, R&D on natural resources can hardly be conducted from urban settings. In many of the Committee's public hearings, witnesses stressed the importance of supporting and establishing R&D centres of excellence and innovation in rural Canada. These should be based on the specific strengths of the rural regions. Closer partnerships with rural educational and research institutions, as well as industry, should be encouraged and further developed.

We recommend that:

17. **The federal government should, while promoting more effectively existing R&D programs, enter into new partnerships with natural resource industries to develop improved resource harvesting practices. This research activity should be generally undertaken within rural locations, with the research results to be shared with firms active in these industries.**

D. VALUE-ADDED IS IMPORTANT

> *The key word, once again, is added value. As long as our natural resources are sold outside our region or outside our country without having value-added to them, rural communities will continue to lose their economic base.*
>
> — Strait Highlands Regional Development Authority

From time to time, a school of thought has emerged which argues that Canada would be best served if its economy shifted away from one that depends heavily on its natural resource base towards one that is more high-technology, information oriented. Such an approach often becomes more popular during cyclical downturns when our normally vibrant natural resource industries tend to become less so.

On the other hand, one can find industry representatives who argue that Canada's comparative strength continues to lie in the extraction of raw materials such as minerals and other resource harvesting. Since we are among the most efficient producers of resource commodities in the world, we should thus concentrate on expanding this effort and not consider alternative economic activity. The view that we should specialize in what we do best is supported by the success that Canadian companies have traditionally enjoyed in global commodity markets.

As is often the case, the Committee believes that the truth lies somewhere in the middle. We heard from across the country that ensuring that value is added to our current primary output mix is indeed important. Value-added processing can be a key generator of jobs throughout rural regions. Rural Canadians told us that, whenever possible, natural resources should be processed locally prior to the finished product leaving a given community or region.

A shift to greater value-added can be accomplished without necessarily having natural resource firms adopt a strategy of forward integration into downstream production, although enhancing the rural manufacturing base would have its benefits. Currently, the lion's share of resource-based manufacturing activity, apart from wood manufacturing, is conducted outside of rural regions. Even if diversification away from primary production cannot be achieved, value can be added in a significant manner by altering the primary product mix in a way that confers greater satisfaction to customers and enhances the overall economic benefit. For instance, the forest industry has been forced through increased competition to generate more upscale products such as specialty papers .

> *If rural citizens are to take advantage of the opportunities opened through adding value, a process must be put in place to provide the education and training necessary to fully understand the concept and scope of 'value-added'.*
>
> — Manitoba Women's Institute

For rural Canada, the challenge is to continue to expand its world class, resource-based primary industries and complement these with new economic activities that can function well in rural settings. Several obstacles to such a shift in rural Canada were, however, outlined to the Committee. First, the educational and training skills of rural residents are often not up to the norm required to take full advantage of value-added opportunities. These shortcomings must be corrected if the rural economy is to benefit.

> *At the moment, the industry is trying to move increasingly toward value-added products. It is specifically in these areas that our competitors throughout the world are continuing to erect tariffs and non-tariff barriers. Let me give you the example of a basic product such as pulp or newsprint. There is no tariff on pulp for those who want to manufacture their own paper using Canadian pulp. However, when the same people manufacture, often using our pulp, fine paper or coated paper, boxes or paper board, they impose some rather exorbitant tariffs on these products, because they don't want our products to compete with theirs. It is not unusual to see tariffs of 40, 50 or 60 per cent on some fine paper or specialty paper.*
>
> — Canadian Pulp and Paper Association

Second, the point was raised that it was of crucial importance to continue reducing all international trade barriers, particularly on value-added products. Countries that compete with Canada in natural resource-based production are continuing to impose trade tariffs as well as non-tariff barriers on our exports of value-added products. This protectionist action is definitely hurting Canada's ability to diversify its traditional export mix.

Third, interprovincial trade barriers are hampering progress in adding value to rural output. We find it extremely disappointing that while international agreements can be signed with our global trading partners (e.g. NAFTA), internal trade liberalization cannot become a reality. Efforts to remove the barriers to trade of value-added products must be accelerated.

We heard of several additional roadblocks in this area. One was the fact that individuals and companies wishing to invest in value-added opportunities often lack adequate financial resources in the form of debt and equity capital. For example, we were told that farmers often require assistance in identifying investment opportunities and financial support to ensure that these opportunities are realized.

Another frequently mentioned barrier was a shortage of R&D and innovation in promising value-added endeavours. It was also observed that there was often a lack of adequate transfer of technology to the marketplace. These roadblocks must be removed as soon as possible.

We were told that the federal government does not have programs aimed specifically at generating greater value-added in rural regions. Its contribution has been indirect in that its R&D activities have led to greater product transformation in rural Canada. We are of the view, however, that increased emphasis must be placed on encouraging the transformation of rural Canada's resources into more sophisticated products in response to market needs.

We recommend that:

18. **The federal government should (a) enter into partnerships with natural resource industries to research potential value-added opportunities; and (b) establish effective policies to encourage natural resource firms to produce value-added specialty products where market conditions warrant.**

19. **In order to help raise the level of both external and domestic trade in value-added products, the federal government should (a) redouble its efforts to achieve an accelerated reduction in global tariff and non-tariff barriers to trade in such products; and (b) in conjunction with the provinces, accelerate the process of eliminating interprovincial trade**

barriers. Unilateral action should be considered if sufficient progress in liberalizing internal trade is not achieved by year-end 1997.

20. **Supporting value-added activity in rural Canada should be accorded greater priority by federal organizations such as the Farm Credit Corporation, the Business Development Bank of Canada and its regional development agencies, as well as by officials responsible for Industry Canada's Technology Fund.**

E. SUPPORTING TOURISM

> *The challenge facing the industry as we prepare to enter a new millennium is to not only maintain our current levels of visitation but to increase them by capturing a larger segment of the worldwide travel market. It is here that we look for assistance from our Federal Government to help us market Muskoka, thereby increasing business to the area and helping us to build a better economic base for the entire Muskoka community.*
>
> — Muskoka Tourism

> *This means that for the regional tourism industry, all the things that we call the natural resource sector are of crucial importance. This Mr. Chairman, reveals the importance of natural resources for the regional tourism industry. It does not simply come from trees, but also from transformation and the history of that transformation. What we have to say does not go against the development and exploration of natural resources in the region. Instead, we believe that it completes the development and exploitation of these resources.*
>
> — Regional Tourist Association of Abitibi-Témiscamingue

Canada's natural bounty of lakes, rivers, mountains and other geographical features has astounded domestic and foreign travellers for years, and continues to do so today. Adventure travel and ecotourism, as well as tourism based on Canada's extensive natural resource activities, are currently providing exciting new niche market opportunities over and above traditional summer and winter vacation activities. A good example is the interaction in the Mattawa, Ontario area, between the local forestry and tourism industries to develop ecotourist potential. Individuals are being asked to take silviculture and mill tours, to gain a better understanding of sustainable forest operations. Such partnerships, we believe, offer a vibrant model for the future.

A few statistics demonstrate the importance of the tourism sector to the overall Canadian economy. In 1995, tourism expenditures in Canada totalled $41.8 billion,

representing a 7.1% rise over the previous year's level. Tourism growth, in fact, exceeded the rate of growth of the overall economy in 1995.

Tourism is also a people-intensive industry which continues to show that it can create jobs at a faster rate than the economy as a whole. For instance, direct employment in this industry in 1995 increased by 2% over 1994, to a total of almost one-half million person-years. The rate of growth of employment in the overall economy for this period was significantly lower. The overall total number of Canadians employed in tourism and tourism-related industries is roughly 1.3 million.

Tourism, one of this country's largest industries, provides rural regions with an opportunity to diversify their economic base with relatively low capital investment. Much more needs to be done to attract visitors there.

The tourism economy in rural Canada represents a separate and distinct economy from that most commonly seen in urban Canada. While it has the advantages of natural beauty and resources, a number of impediments inhibit the development of a strong tourism economy. These include:

- the lack of an adequate transportation infrastructure, which makes it difficult for people to travel to many rural areas;
- a potential market size for constructed tourism generators which often does not generate sufficient cash flow to service the debt required to build the required infrastructure;
- the relative small size and diversity of rural tourist operators, which combined makes it difficult for them to act in association with each other or in partnership with organizations like the Canadian Tourism Commission (described below); and
- the cyclical nature of rural tourism and the lack of actual market size, leading many private capital providers not to invest in the rural tourism market.

The federal government, recognizing the utility of stimulating this valuable sector, created the Canadian Tourism Commission (CTC) to generate and promote tourism in Canada. Its main objectives are twofold: to market Canada as a desirable tourist destination to both international and domestic travellers; and to assist tourism operators' decision-making with accurate and timely information. In essence, the CTC is a working partnership between the tourism industry and associations, provincial and territorial governments, and the federal government. It is made up of industry representatives from across Canada and has the authority to plan, direct, manage and implement programs to generate and promote tourism. With the inception of the CTC, the federal tourism budget was increased from 15 to 50 million dollars annually. A welcome additional $15 million increase in the Commission's yearly budget was announced in the 1997 federal budget.

We receive the Canadian Tourism Commission newsletters and we are in contact with our colleagues from the other regions. It costs a lot of money to be at the table with the CTC and not everyone can afford to be a member.

— Regional Tourist Association of Abitibi-Témiscamingue

While the creation of the CTC was generally well received by the witnesses active in tourism, a common complaint was heard. Whether it was in the Northwest Territories, the Muskoka region, the Abitibi-Témiscamingue region or in Atlantic Canada, we were told that small tourism operators — the norm in rural Canada — have largely not been able to access the services or partnering initiatives of the Commission. The prime reason: the limited financial ability of the smaller operators to buy in to the agency's co-operative marketing programs. The CTC's efforts, at least as perceived by rural operators, are directed more to larger operators, found typically in or close to urban locations.

The CTC told the Committee that, while it does have the mandate to develop a national marketing program, it does not reserve separate funding for non-urban locations. We believe this is wrong, and that the Commission has to recognize the urgent need to support tourism in the rural regions of Canada by targeting rural regions more explicitly. According to witnesses that we heard, it also needs to do a better job of distributing information on its operations locally.

Encouraging and/or assisting banks and/or institutions such as the Development Bank to recognize the trends, realities and potential of businesses in this industry would be of great assistance to the Muskoka region.

— Muskoka Tourism

We heard that not all rural areas are blessed with developed or natural tourist attractions. It also became apparent that many tourism operators, like other small business owners, are having difficulties accessing debt and/or equity capital.

The access to capital issue for tourism operators needs to be addressed through the combined efforts of several partners. Chartered banks need to be willing to evaluate proposals less on tangible considerations such as collateral and more on such assets as the reliability of the project proponent, community support and management skills. Moreover, past problems in the tourism sector should not be allowed to prejudice decisions regarding future proposals.

Government lending facilities such as the Business Development Bank of Canada and Community Futures Development Corporations must continue to support the tourism sector. The tendency to use these programs to only support high-tech or export opportunities must be avoided. These organizations need to reevaluate their support of the tourism sector and recognize that, on an equivalent basis, tourism holds the same potential for rural Canada as does investing in high-tech firms in urban Canada. To this end, the announcement in the 1997 federal budget that the federal government would inject $50 million into the equity of the above-mentioned Bank for private tourism infrastructure development purposes comes as good news.

Regional development agencies also need to continue to support rural tourism. Agency initiatives should include: programs assisting in attracting infrastructure development; firm specific debt and equity assistance; and regional marketing and employment training initiatives.

Finally, the lack of equity capital for tourism operators needs to be addressed. The federal government should enter into partnerships with such entities as the labour-sponsored trust funds through a targeting of existing tax incentives to support rural tourist operators.

We recommend that:

21. **The Canadian Tourism Commission should more actively assist the rural tourist industry by (a) allocating a specific share of its marketing partnership funding to rural tourism operators; (b) providing more information on tourism promotion possibilities to local government and community development agencies; and (c) ensuring that financial institutions have adequate knowledge of new business opportunities in the growing tourism sector.**

22. **The development of tourism infrastructure should be made an integral part of any new national infrastructure program.**

23. **Federal regional development agencies should allocate a specific portion of their financial resources to the creation of regional tourism attractions in rural Canada. Regional tourism marketing programs should be developed in partnership with the tourism industry.**

F. DEVELOPING SMALL BUSINESS AND ENTREPRENEURSHIP

By now, it is generally accepted that the motor behind job creation is the small business sector. Small and medium-sized enterprises have typically accounted for over

80% of net job creation in recent years. This truth is as evident in rural Canada as it is in urban locations. In order for human resources to be deployed successfully, we need to ensure that a favourable business climate is in place, we need to eliminate capital shortages for small businesses in rural Canada, and we need to significantly boost entrepreneurship and managerial training there. If this can be done successfully, improved job creation should become a reality.

1. Improving the Small Business Climate

> *The best thing the federal government can do for small established business development is to continue to provide a stable interest rate policy and access to financing and to work towards removing impediments to the flow of interprovincial trade and labour and the facilitation of intergenerational transfers of family businesses. Such policies would, coupled with lowering taxation on small businesses, such as with an annual revenue of less than $200,000, encourage the creation of jobs in smaller centres in our country.*
>
> — Prince Albert Chamber of Commerce

A number of witnesses pointed to the need for an improved small business investment climate in Canada. They argued strongly for an improved regulatory environment and a more efficient delivery of government services. Most witnesses supported the government's fiscal efforts to date and urged a continuation of policies to reduce government deficits and debt leading to opportunities for reduced business taxation. On the latter point, payroll taxes (e.g. Employment Insurance and Canada/Quebec Pension Plan premiums, provincial workers' compensation and health levies applied by certain provinces) were identified as the most onerous "job killers".

In a previous section of the report, we have already recommended that governments do their utmost to streamline and, in certain cases, rationalize their regulatory involvement. The interest in regulatory efficiency has also been a centrepiece of the Committee's past study activities. We are most concerned that immediate action on this front be forthcoming.

Similarly, the issue of inefficient government delivery of programs and services will be examined in the subsequent "structural reform" section. Rural Canadians have a right to a more streamlined and accessible government presence in their particular region.

On the taxation issue, the federal government has made significant progress in improving its fiscal position. The deficit is declining quickly, and public debt as a proportion of GDP is slated to fall soon. Once the government's financial picture improves even further, we believe that attention must then turn to reducing the tax load on small business,

especially that caused by the imposition of payroll taxes. These, it should be pointed out, have been rising steadily over the past decade.

We recommend that:

24. **Following further improvement in the federal government's fiscal position, consideration should be given to (a) reducing payroll taxes for businesses with annual revenue of less than $200,000; and (b) increasing to $300,000 the earnings limit for reduced corporate income tax rates for qualifying businesses.**

2. Ensuring that Small Business has Appropriate Access to Capital

Many witnesses identified a shortage of private debt and equity capital as a significant obstacle to small business development. Access to capital remains a particular problem for rural enterprises.

In rural Canada, capital is sought from a myriad of sources, including banks, credit unions, caisses populaires and government agencies. As of June 30, 1996, the authorized lending of the seven largest chartered banks to customers in the agriculture, logging and forestry, mining and oil well industries stood at more than $52 billion, or some 12% of total lending by these banks. Lending for other business activities would have to be added to this total to obtain a more accurate picture of bank lending in rural Canada. According to the Canadian Bankers' Association, up to one-third of Canada's 8,000 bank branches are situated in rural Canada.

For a full 35% of the domestic population, credit unions and caisses populaires provide complete financial services. They are especially active in rural Canada, and are often the only financial institutions in the community, intent on remaining there to serve their members in that community. Indeed, we were told that for over 900 communities in Canada, they are the only source of financial services. In Saskatchewan and Manitoba, credit unions and caisses populaires are the largest non-government agricultural lenders. In Ontario, they have entered into financial partnerships with Community Futures Development Corporations.

Credit is also provided by means of federal organizations such as the Farm Credit Corporation (FCC) and the Business Development Bank of Canada (BDC). The FCC currently holds a loan portfolio of over $4.4 billion, or approximately 14% of total Canadian farm debt. In 1995-96, the Corporation authorized $1 billion in new traditional farm lending. The Committee is pleased that the federal government saw fit in its 1997 budget to provide the Corporation with an additional $50 million in capital. The FCC is the largest agricultural term lender in the country, and has a clear focus on the financial needs of smaller farming

operations. It generally plays a complementary role to that of the banks, although it is of some concern to Committee members that it tends to compete with the private sector for low-risk loans so that it can cross-subsidize its higher-risk lending activity. A more appropriate strategy, we believe, would be for the Corporation to adjust to higher risk on the price side through increases in loan risk premiums.

For its part, the BDC provides financing to support Canada's growth and export-oriented, knowledge-based firms. Its lending activities are designed to complement those of the private sector. In 1995-96, the Bank authorized a total of over $400 million in lending to rural businesses, representing 43% of its overall lending. Virtually none of this rural lending was destined for the traditional farm client.

Through its four regional development agencies (Atlantic Canada Opportunities Agency; Federal Office of Regional Development — Quebec; Federal Economic Development Initiative in Northern Ontario; and Western Economic Diversification Office), small and medium-sized enterprises are provided access to venture capital and other investment funds. These funds have typically been cost-shared between the regional agency in question, the chartered banks and the federal government's own Crown financial institutions (and with provincial governments in Atlantic Canada). Direct loans to individual firms, on the other hand, have been abandoned in most cases.

> *What we have consistently heard, particularly of micro-entrepreneurs in small communities, is that they feel left out of the existing business assistance programs. While they're designed for what are called small and medium-sized businesses, they operate in a dramatically different context from these individuals in small communities. These people are crying out for minimal types of assistance, minimal capital, some advice on technology, some personal advice on balancing their family and work concerns, how to access simple market questions of where their markets may lie, and how to get advice on appropriate use of technology and sharing the cost of technology.*
>
> — Rural and Small Town Programme, Mount Allison University

According to Industry Canada officials, access to capital is a particular problem for small rural enterprises (micro-enterprises) seeking small (e.g. $2,000 to $12,000) volumes of debt or equity financing. Calls have gone out to financial institutions and/or federal government financial agencies to provide micro-credit, or small amounts of capital. It bears mentioning that micro-businesses that provide self-employment or employ one or two individuals in a small community are vital to the rural economy.

A number of witnesses became concerned about the access to capital issue as a result of forecasts of bank branch closings in rural regions. Such an occurrence, if realized, would be in keeping with the banks' desire to concentrate on what they view as the higher-return lending market in urban Canada.

Still other witnesses, including a number of experts on rural issues, saw the issue as more of an investment problem rather than a financial one. As several pointed out, the Canadian chartered banks are essentially transferring rural savings out of the local economies (either directly or through intermediaries), as insufficient investment is occurring in rural Canada. We heard that banks were not particularly interested in serving what they view as a small and risky loan market in rural Canada. It was also brought to our attention, however, that more loan applications would be approved if project proponents had more equity invested in project proposals, and more adequate business plans were presented to the financial institutions.

We believe that both the federal government and Canada's chartered banks need to play much more of a long-term partnership role in rural Canada. Private financial institutions need to ensure that an appropriate portion of the capital they attract from rural investors and depositors is placed on loans within rural Canada. For their part, the federal government's own financial agencies, with the exception of the Farm Credit Corporation which already does so, need to focus much more aggressively on rural development. The Crown lending agencies should accelerate efforts to form alliances with private institutions.

We recommend that:

25. **Canadian chartered banks should be encouraged to introduce a system to ensure that deposits and profits obtained from rural communities are invested back into those communities in the form of increased lending.**

26. **To stimulate small business in rural Canada, the federal government should (a) target a portion of the assets of the Business Development Bank of Canada specifically for lending to rural Canadians; and (b) mandate its regional development agencies to place greater priority on the economic development of the rural regions within their geographical jurisdiction.**

3. Invigorating Community Investment

The federal government has also been active in its attempts to help communities, economic development professionals and the small and medium-sized firms within these communities to access venture capital and other sources of equity investment. This effort is now carried out primarily through two Industry Canada programs specifically targeted towards community development.

For years, the Community Futures Program has been a primary federal initiative for rural communities. It is a locally-based self-help program designed to help small

communities work toward community development. It is largely directed to rural communities experiencing major long-term unemployment owing to their inability to generate economic activity and diversify the local economy. Generally, it has two specific components. First, the program is designed to support the activities of a local development structure known as a Community Futures Development Corporation (CFDC). In turn, the CFDC provides small, rural businesses with financial and technical assistance, as well as counselling on local development opportunities. Lending support is provided to local businesses meeting certain criteria.

Second, the Corporation undertakes specific activities to enhance community economic development by supporting or developing community business opportunities. The 1995 federal budget transferred responsibility for this program to Industry Canada and its regional development agencies.

There is no question that Industry Canada should continue to be the primary financial supporter of local Community Futures groups. This having been said, it is probably worthwhile for community organizations to attempt to recover some of their costs from the private sector. These, however, should be returned to the community in the form of new investment. Reducing the federal government's level of core support to each CFDC would be a mistake.

The Department of Industry's other initiative in this area, the Canada Community Investment Plan (CCIP), is a much more recent undertaking. It is designed to improve community-based efforts to attract and promote investment. Through this program, communities and/or entrepreneurs are provided with strategic information in order to help them access sources of capital that already exist in the given region. The government has agreed to cost share the implementation of some 20 innovative pilot projects.

The Committee is concerned that none of the original pilots are in communities with a population of under 25,000. There is an urgent need for the program to be expanded to cover smaller, more rural communities. We need to put in place a structure in rural Canada under which we can identify people or groups with money and flow these funds to those businesses and communities requiring equity injections. As such, the program needs to be reevaluated and amended to make it more applicable to small rural communities. For the government to meet this objective, a broader partnership needs to be developed with the nation's financial institutions.

We recommend that:

27. **Industry Canada should make a long-term commitment to providing core funding to Community Futures Development Corporations. Revenues received by the Corporations should be reinvested into the communities and not used to reduce the federal government's contribution.**

28. Upon completion of an evaluation of the community investment pool pilot projects, the federal government should enter into partnerships with the chartered banks to provide an expanded program specifically tailored to the needs of rural communities.

4. Enhancing Entrepreneurial Training in Rural Canada

> *In our opinion, the economic development of this country's rural regions goes through the development of entrepreneurship as well as research and development of new products. That's why we are ready to work very hard with the different government players with a view to finding the solutions best adapted to the development of our region.*
>
> *Our study shows that too many entrepreneurs are refused funding to expand their business or develop a new project because of a deficient or even inexistent business plan. The study therefore recommends that we should find ways to make entrepreneurs aware of the importance of properly planned management.*
>
> — New Brunswick Economic Council

The Committee was told on many occasions that the federal government must increase its support to small businesses through programs favouring the improvement of management practices. We believe that for rural Canadians to invest adequately in their own regions, shortages of entrepreneurial training experienced there need to be severely reduced if not eliminated. As was previously noted, skills associated with business plan development are often sadly lacking. Other deficiencies include a frequent lack of knowledge and skills required for small business to access export markets. The large majority of businesses that remain small do so because they do not know the right way to expand into both domestic and foreign markets. Urgent action on these fronts is required.

The history of small business shows a high failure rate within a relatively short period of time after business start-up. It would be most useful if new rural entrepreneurs could seek the advice of "mentors" in the business community, who have already proven their success in developing new business opportunities. These experienced business owners could guide the new entrant into the business community, and help avoid many of the initial teething difficulties that many small businesses tend to encounter. The Committee is appreciative of the efforts of the Business Development bank in the area of management counselling and mentoring, and urges that these services be expanded to an even greater extent for entrepreneurs in rural Canada.

A few years ago some visionaries saw the need to create some sort of tool to entice people or stir up brains as to how to start a business. Those people got a hand on a project that was first done in Quebec called Posséder mon entreprise, which has since been translated into "Owning my own business". That was a television series in 13 steps, with the ultimate step to produce a business plan. That show, which was also a course given on TV with class activities, had tremendous success. [. . .] We have had the technical and financial support of federal agencies and departments for those projects, [. . .]

— New Brunswick Economic Council

It is also worth mentioning that Industry Canada is in the midst of developing its Investment Skills Development Program as a self-learning course to facilitate the investment process. Available in the spring of 1997 on their Strategies website, this course should provide local communities and entrepreneurs with useful information and tips on how to best access the risk capital required for the growth of their particular operation.

We recommend that:

29. **The federal government should respond to the training needs of rural entrepreneurs by (a) expanding the scope of the Business Development Bank of Canada's small business mentoring services in rural Canada; and (b) encouraging the Canadian chartered banks to introduce such services in their rural operations.**

5. Capturing a Greater Share of Business Services for Rural Canada

On the other hand these natural resource-based firms often make little if any effort to conduct or purchase services within the communities from which they extract the natural resources. In the absence of affirmative action by senior levels of government which would mandate some level of re-investment in these communities it is unlikely that these firms will of their own volition make any significant contribution. Yet the irony is that many of these firms are paying premium prices for land, buildings, taxes and labour at their urban locations.

— Almaguin 2000 Development Agency

In their daily operations, natural resource-based and other companies require a number of important business services. Typically, these services include advertising, legal functions, accounting, bookkeeping, employment agencies, computer support and programming, software development, and scientific and technical work, to name a few. Regardless of which part of the country one is in, business services is the sector of the Canadian economy experiencing the most robust growth.

The problem is that while rural Canada is indeed participating in the growth of the business service market, it is attempting to grow from a small base. Historically, firms providing business services have located in urban centres since their principal clients have been the company head offices also located there. While such services could yet emerge as a growth industry in rural Canada, assisted by the advent of new technologies, it must be kept in mind that advances in information technology often represent a two-edged sword. By this we mean that while certain services could flow from rural and remote regions to urban regions, they could just as easily flow the other way. This is what seems to be happening with services to producers established in rural areas who are turning to big urban firms for legal, accounting, advertising and other services. We are of the view that this pattern needs to be altered.

We recommend that:

30. The federal government should encourage natural resource industries to maximize local procurement of required goods and services, including business services.

G. DESIGNING APPROPRIATE DEVELOPMENT STRUCTURES

It has become increasingly difficult to design appropriate development structures for rural Canada. Largely, this trend has been exacerbated by three recent developments: the rural realities of stagnant populations, depleted volunteer organizations, insufficient youth participation in rural development and deficiencies in community planning; adverse federal action affecting rural Canadians; and inappropriate delivery of government services in general. Each of these will be examined in greater detail.

1. Dealing with Rural Organizational Realities

> *I find that in today's world it is extremely difficult to maintain the level of volunteers and the work that is required. [. . .] One fact I've noticed lately is that more and more governments are giving responsibility and sometimes, but not always, money to not-for-profit organizations to run some programs. From this experience, I think we should be cautious, because the mindset is kind of fast. I'm not sure that all those organizations were well financed and had structures to manage all that.*
>
> — New Brunswick Economic Council

For rural renewal to occur, there has to be a vibrancy to community life and organization. Sadly, this vibrancy often seems to be lacking. Population stagnation is hampering the development of support mechanisms and services. Rural youth are not

participating in rural development to the extent that they should. The number of volunteer organizations active in rural Canada is dwindling, with those that are left experiencing difficulties receiving funding owing to cutbacks in transfer payments. Volunteerism and volunteer organizations are often the backbone of rural communities. These groups have served a useful role in the past, and their contribution needs to be reenergized.

The lack of appropriate community structures, strategic visions and business plans is further hampering development. Injecting equity through the CCIP is a good start but, as was already suggested, the program should be tailored to meet the development needs of smaller towns. People have to become knowledgeable about developing strategic business plans for their communities. Progress in all of these areas is required.

We recommend that:

31. **The federal government should support volunteer organizations by improving tax incentives for contributions and by providing a small tax credit for individuals volunteering their time.**

32. **Adequate human and financial assistance should be provided, through the federal Community Futures Program, to optimize development planning at the community and regional levels.**

2. Reversal of Adverse Federal Action

> *That reflects one of our basic critiques of existing rural policy, which is that we often seek and devise solutions in an urban setting or a more urban setting and then transfer those solutions to rural Canada, and I think that causes difficulties. Second, not enough attention has been paid to the uniqueness of rural and small town Canada, and that has led to a variety of assumptions that have driven decision-making over the last few years. To us, rural is people, and people live in rural communities.*
>
> — Rural and Small Town Programme, Mount Allison University

Recent federal policy action taken at the national level has had adverse repercussions for rural Canada. For example, devolution of responsibilities from the federal level has resulted in a loss of federal presence and influence in rural regions. Moreover, deregulation, government downsizing and restructuring have caused reduced access by rural residents to services which used to be available to all Canadians. We believe that these policies should be revisited and adjusted to meet the needs of rural residents.

To gain a better appreciation of rural issues so as to help moderate the above types of policy decisions, it would be extremely useful if an additional research mechanism were to be established. This should take the form of a national rural policy institute, a relatively inexpensive co-ordinating unit that would be linked to other key research and policy groups, as well as to regional research units within universities and regional colleges. It is our view that this proposed institute should receive financing from both the private and public sectors.

We recommend that:

33. **The federal government should initiate a gradual transfer, to rural areas, of offices dealing with natural resource harvesting activity.**

34. **The federal government, in conjunction with other levels of government, business and rural stakeholders, should actively support the creation of a national policy institute on rural issues. The institute's mandate would involve the dissemination of rural data and information on best development practices, and the provision of policy advice to the Rural Minister proposed in Recommendation 37.**

3. Improving Government Programming in Rural Canada

> *We need more advertising of rural business development centers and programs – a sort of one stop shopping! Regional economic development has become a big business in itself. Hundreds of agencies, planning committees and their coordinators are building layer upon layer. It is grotesque!*
>
> — Jeffray Stepaniuk, Keewatin Community College

> *Rural communities need a one-window contact to secure information of all types, from economic development through job postings. This would reduce local bureaucracy and allow a much faster interaction between government and the people.*
>
> — The Mattawa and Area Forestry Committee

A common complaint during our hearings was that the delivery of government programming and services needs to be radically improved. Rural residents told us repeatedly that they want "one-stop shopping" in rural regions for municipal, provincial and federal programs. They would like to see federal and provincial departments active in rural development cooperate more effectively and eliminate the duplication in government services that currently exists. We agree wholeheartedly. Programming needs to be

streamlined, and access to government by rural Canadians made easier. One-window shopping would be desirable. At the very least, there should be a minimum number of services that anyone in rural Canada could count on when they enter regional offices of the federal government, as well as those of the Community Futures Corporations and the Canada Business Service Centres.

Many of the witnesses told us that they were in favour of a more focused, cross-departmental approach to rural development at the federal level, with the creation of a Minister in charge of rural affairs. At the present time, some 17 federal departments and agencies are involved in various aspects of rural communities and their development, whether in the natural resources field or in the direct provision of services to the population. Currently, rural issues are dealt with by a small Rural Secretariat within the Department of Agriculture and Agri-Food, which has a limited budget and a mandate focused largely on agriculture and agrifood-related issues. Yet agriculture is only one component of a diverse rural society. While an Interdepartmental Committee on Rural and Remote Canada has been established to provide a forum for rural development, it is only an advisory body, lacking any formal policy clout.

> *One Federal Minister should be assigned all responsibility for federal involvement in Rural Economic Development. Currently, there is duplication, overlap and confusion in the public eyes, as well as an excess of bureaucracy. This bureaucracy is difficult for the uninformed citizen, so much so that the small entrepreneur's creative spark may be stifled because of confusion.*
>
> — The Mattawa and Area Forestry Committee

Rural issues must be given a higher priority. We believe that the creation of a senior Cabinet Minister designated as responsible for Rural Affairs would inject political leadership into an area currently being neglected. It would give the regions a useful voice with respect to national policy-making, and thus further their economic development prospects. Having one focal point within the federal government on rural issues would enable the government to collaborate more efficiently and effectively with other levels of government on the necessary strategies for rural development. An added benefit would be that a rural Minister would act as a useful policy screen to detect negative impacts of policy initiatives and fiscal decisions on rural regions.

We recommend that:

35. **A single-window approach should be adopted for the provision of federal services to rural residents, with government services made available either electronically or, where numbers warrant, through regional offices.**

36. **A new Minister of Rural Affairs should be assigned responsibility for coordinating the activities of federal departments active in rural economic development. The new Minister should be supported by a staff of adequate size, incorporating the Rural Secretariat currently situated within Agriculture and Agri-Food Canada.**

37. **An annual meeting of federal and provincial Ministers responsible for rural development should be held to coordinate policies across levels of government.**

APPENDIX A

List of witnesses

Associations and Individuals	Issue	Date
Agriculture and Agri-Food Canada Terry Hayward, Director, Rural Secretariat	2	May 16, 1996
Agriculture, Food and Rural Development (Alberta) Keith Price, Head, Rural Initiatives Branch	5	October 29, 1996
Almaguin 2000 Economic Development Agency A.R. Fedeli, Officer	5	November 1, 1996
Assiniboine Community College, Brandon Donna Campbell, Marketing Coordinator, Rural Development Program	5	October 31, 1996
Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue Normand Talbot, President	5	November 4, 1996
Atlantic Canada Opportunities Agencies Peter Estey, Vice-President, Programs and Development	5	December 5, 1996
Atlantic Provinces Chamber of Commerce Steven Eagles, Chair	5	November 5, 1996
BCA Holdings Greg MacLeod, Chairman of the Board	5	November 6, 1996
B.C. Salmon Farmers Association Marcel Gijssin, Representative	5	November 26, 1996
Bell Canada Ray Lacroix, Deputy Director, Government Relations	5	November 1, 1996
British Columbia Shellfish Growers Association Ruth Salmon, Executive Director	5	November 26, 1996
Business Development Bank of Canada Don Layne, Senior Vice-President, Corporate Affairs John Ryan, Executive Vice-President and Chief Executive Officer	2	June 19, 1996
Canadian Arctic Resources Committee Kevin O'Reilly, Research Director	5	October 28, 1996
Canadian Association of Petroleum Producers Chris Peirce, Vice-President	2	June 4, 1996

Associations and Individuals	Issue	Date
Canadian Bankers Association John Leckie, Senior Vice-President, Business Banking Service, Toronto Dominion Bank David McInnes, Director, Government Relations Craig Rothwell, Vice-President, Agriculture Division C.I.B.C. Paul Toriel, Senior Manager, Small and Medium-Sized Enterprises, Royal Bank of Canada	2	June 19, 1996
Canadian Chicken Marketing Agency Cynthia Currie, General Manager André Gravel, 2nd Vice-Chairman John Maaskant, 1st Vice-Chairman Lloyd Sandercock, Chairman	5	November 21, 1996
Canadian Co-operative Association Linden Hillier, Executive Director Mary Pat MacKinnon, Director, Policy	5	November 27, 1996
Canadian Electricity Association Veikko Kammonen, Vice-President, Customer Services Hans Konow, President and Chief Executive Officer	2	June 4, 1996
Canadian Energy Pipeline Association Brian Curtis, Vice-President, Regulation and Policy	2	June 11, 1996
Canadian Federation of Agriculture Loretta Smith, Board Member Jack Wilkinson, President	2	May 16, 1996
Canadian Federation of Independant Business Pierre Cléroux, Vice-President, Quebec Dan Kelly, Director, Provincial Affairs, Manitoba Peter O'Brien, Executive Director, Atlantic Canada Garth Whyte, Vice-President, National Affairs and Research	5	December 4, 1996
Canadian Federation of Woodlot Owners Peter DeMarsh, President	2	June 5, 1996
Canadian Gas Association John Klenavick, Vice-President, Policy	2	June 4, 1996
Canadian Pulp and Paper Association Lise Lachapelle, President	2	June 5, 1996
Canadian Rural Restructuring Foundation Peter Apedaile, Past President Bill Reimer, President	2	May 28, 1996
Cape Breton Board of Trade Robert Sampson, President	5	November 6, 1996
Chamber of Commerce of Amos Patrice Maltais, Chair	5	November 4, 1996

Associations and Individuals	Issue	Date
Chamber of Commerce of Val d'Or Nicole Brien, Director General Daniel Deschambault, President	5	November 4, 1996
Citizens Committee for Improved Health Care Mike Barnes, Chairperson	5	November 7, 1996
Combined Councils of Labrador Judy O'Dell, Vice-Chairperson, Central Region Labrador Joe Roberts, Chair Al Thoms, Vice-Chair	5	November 7, 1996
Combined Councils of Rigolet Richard Rich, Mayor Charlotte Wolfrey, Town Manager	5	November 7, 1996
Comité de la Grappe industrielle Gérald Clavette, President	5	November 5, 1996
Community Business Development Corporation Hugh Fairfield, Chairman Don Forsyth, General Manager Sylvia Purdon	5	November 1, 1996
Conseil de bande Abitibiwinni Harry McDougall, Band Chief	5	November 4, 1996
Credit Union Central of Canada Mary Pat MacKinnon, Director, Policy Michel Paulin, First Vice-President and Director General "Alliance des caisses populaires de l'Ontario"	2	June 19, 1996
Denendeh Development Corporation Margaret Gorman, General Manager	5	October 28, 1996
Department of Indian Affairs and Northern Development Paul Cuillerier, Acting Director General, Lands and Environment Branch, Lands and Trust Services Peter Wyse, Senior Project Manager, Environment and Natural Resources Directorate.	5	December 3, 1996
Department of Transport J.E. (Jed) Cochrane, Chief, Rail Freight, Rail Policy and Program Branch Brian Fogarty, Chief, Divestiture Secretariat Brian E. Hicks, Senior Policy Advisor, Highway Engineering and Environment, Highway Policy and Programs André Pageot, Director General, Marine Policy	5	December 3, 1996
District Municipality of Muskoka Gord Adams, District Chair	5	November 1, 1996

Associations and Individuals	Issue	Date
Economic Development Corporation John Hickey, Director	5	November 7, 1996
Farm Credit Corporation Max Pierce, Executive Vice-President and Chief Economist John van Abbema, Vice-President, Eastern Region	5	November 19, 1996
Federal Economic Development Initiative in Northern Ontario (FedNor) Louise Paquette	5	November 1, 1996
Federal Office of Regional Development (Quebec) François Gauthier, Acting Assistant Deputy Minister Strategy and Liaison	5	December 5, 1996
Federation of Canadian Municipalities Michael Roche, Director, Programs and Policies	2	May 16, 1996
Forest Capital of Canada Bernice Palaniuk, Committee Chair Nick Walker, President, Spruce Products Ltd	5	October 31, 1996
Fort McMurray Chamber of Commerce Carolyn Baikie, Executive Director Tim Walsh, Director Katy Wood, President	5	October 29, 1996
Gateway North Darryl Balasko, Executive Associate	5	October 31, 1996
Government of N.W.T. Gary Singer, Director, Strategic Planning	5	October 28, 1996
Guysborough County Regional Development Authority Gordon MacDonald, Executive Director	5	November 6, 1996
Gwich'in Renewable Resource Board Peter Clarkson, Executive Director	5	October 28, 1996
Hopedale Community Council Diane Flowers, Councillor Ches Piercy, Councillor	5	November 7, 1996
Human Resources Development Canada Ken Donnelly, Secretary, Interdepartmental Committee on Rural and Remote Canada	1	May 7, 1996
Huntsville Pioneer Village John Finley, General Manager	5	November 1, 1996
Inco Limited David Allen, Vice-President, Public and Government Affairs	5	November 19, 1996

Associations and Individuals	Issue	Date
Industry Canada Doug Hull, Director General, Science Promotion and Academic Affairs Wayne Tosh, Manager, Community Access For Entrepreneurship and Small Business Office Dean Knudson, Policy Advisor Peter Sagar, Director General Peter Webber, Team Leader For Community Access Program Wayne Tosh, Director, Science Promotion and Academic Affairs For Telecommunications Infrastructure Richard Simpson, Executive Director, Information Highway Advisory Council Len St. Aubin, Acting Director, Business and Regulatory Analysis For Tourism Francine Boivin, Vice-President, Industry Competitiveness	2 5 5	June 11, 1996 November 21, 1996 November 28, 1996
Inuvialuit Community Economic Development Corporation Patrick Schmidt, Manager	5	October 28, 1996
Inverness and Victoria County Federation of Agriculture Fraser Hunter, Director	5	November 6, 1996
Keep Mining in Canada Colin Seeley, Placer Dome Canada Limited Eileen Wykes, Project Manager	2	June 5, 1996
Keewatin Community College Jeffray Stepaniuk, Instructor, Natural Resources Management Program	5	October 31, 1996
Keystone Agriculture Producers Don Dewar, 2nd Vice-President	5	October 31, 1996
Kitsaki Development Corporation David McIlmoyl, General Manager	5	October 30, 1996
Labrador Inuit Development Corporation Fred Hall, Managing Director	5	November 7, 1996
Labrador North Chamber of Commerce John Fleet, President	5	November 7, 1996
LakeView Investments Danny Chartrand, Business Manager	5	October 31, 1996
Madawaska Forests Products Marketing Board Claude Pelletier, Director General	5	November 5, 1996
Manitoba Women's Institute Barbara Steinwandt, President	5	October 31, 1996

Associations and Individuals	Issue	Date
Mattawa and Area Forestry Committee Michael G. Brophy, Chair Carmen Demarco, Consultant Wilston (Bill) Steer, Educator and Environmentalist Nipissing Board of Education	5	November 26, 1996
Metis Association of Labrador Carter Russell, Representative	5	November 7, 1996
Mikisew Cree First Nation Lawrence Courtoreille	5	October 29, 1996
Municipality of Sullivan Lucie Blais, Councillor	5	November 4, 1996
Muskoka Heritage Foundation Don Gordon, Executive Director	5	November 1, 1996
Muskoka Tourism Randy Clark, Marketing Manager	5	November 1, 1996
Natural Resources Canada Marc-Denis Everell, Assistant Deputy Minister, Earth Sciences Sector Yvan Hardy, Assistant Deputy Minister, Canadian Forest Service Glen Kendall, Director, Policy Analysis and Coordination Dan Whelan, Director General, Energy Resources Branch	2	May 9, 1996
New Brunswick Economic Council Anne Bertrand, President Joanne Losier, Executive Director	5	November 5, 1996
New Dawn Enterprises Lisa Jacobs, Researcher Rankin MacSween, President Ora McManus, Manager, Special Projects	5	November 6, 1996
Northwest Industrial Commission Réno Pelletier, Director General	5	November 5, 1996
N.W.T. Arctic Tourism Association Arlene Carmichael, Director Charles Furlong, President Eric Yaxley, Director	5	October 28, 1996
N.W.T. Association of Municipalities Denis Bevington, Mayor, President	5	October 28, 1996
N.W.T. Chamber of Commerce Bob Brooks, Executive Director	5	October 28, 1996
N.W.T. Chamber of Mines Mike Vaydik, General Manager	5	October 28, 1996

Associations and Individuals	Issue	Date
N.W.T. Co-operative Business Development Fund Greg O'Neill, Operations Manager	5	October 28, 1996
N.W.T. Development Corporation Doug Anguish, Director of Marketing	5	October 28, 1996
Panolam Industries Greg Smith, Vice-President, General Manager	5	November 1, 1996
Parry Sound Area Business Development Corporation Bill Spinney, Economic Development Officer Tim West, Chairman	5	November 1, 1996
Prince Albert Chamber of Commerce John Mitchell, Chair, Natural Resources Committee	5	October 30, 1996
Prince Albert Development Corporation Trevor Ives, General Manager	5	October 30, 1996
Prospectors Association of Quebec Gratien Gélinas, Director General	5	November 4, 1996
Regional Development Council of Abitibi-Témiscamingue André Brunet, Chairman of the Board	5	November 4, 1996
Regional Municipality of Wood Buffalo Guy Boutilier, Mayor Jim Carberry, Deputy Mayor	5	October 29, 1996
Regional Tourist Association of Abitibi-Témiscamingue Louis Laliberté, Director General	5	November 4, 1996
Rural and Small Town Programme, Mount Allison University John Higham, Director	5	November 5, 1996
Rural Development Institute Richard Rounds, Director	2	June 18, 1996
Rural Education and Development Association John Melicher, Executive Director	2	June 11, 1996
Russell Group Rob Bruce-Barron Ron Clement	5	October 31, 1996
Saskatchewan Council for Community Development Joan Corneil, Executive Louis Hradecki, Executive Mick Ozeroff, Chairperson Linda Pipke, Executive Director	5	October 30, 1996

Associations and Individuals	Issue	Date
Saskatchewan Labour Force Development Board Roman Orynik, Business Reference Group Representative Conrad Pura, Labour Representative	5	October 30, 1996
Saskatchewan Wheat Pool Neil Ketilson, Coordinator, Responsible Stewardship Program	5	October 30, 1996
Saskatchewan Women's Agricultural Network Noreen Johns, Executive Director	5	October 30, 1996
Solidarité rurale François Lemieux, Chair	5	November 4, 1996
Southeastern Aurora Development Association Byron Rumbolt, Youth Director	5	November 7, 1996
Statistics Canada Ray Bollman, Research Economist	1	May 7, 1996
Steamship and Historical Society Russ Brown, General Manager	5	November 1, 1996
Strait Highlands Regional Development Authority René Aucoin, Economic Development Officer Francis Gillies, Natural Resources Development	5	November 6, 1996
Suncor Terrance J. Bachynski, Director, Project Approvals	5	October 29, 1996
Syncrude Canada Limited Philip Lechambre, Chief Financial Officer, Vice-President Business and Corporate Affairs	5	October 29, 1996
Tembec Forest Products Kenton Martin, Vice-President and General Manager	5	November 1, 1996
Town of Cartwright Jessie Bird, Deputy Mayor Allen Dyson, Councillor	5	November 7, 1996
Town of Happy Valley-Goose Bay Harry Baikie, Mayor	5	November 7, 1996
Union des producteurs agricoles d'Abitibi-Témiscamingue Rosaire Mongrain, Chair	5	November 4, 1996
United Mine Workers of America Steven Drake, President	5	November 6, 1996
University College of Cape Breton Mike Gurstein, Professor	5	November 6, 1996

Associations and Individuals	Issue	Date
University of Alberta Edward J. Chambers, Western Centre for Economic Research	5	October 29, 1996
University of Guelph Tony Fuller, Professor, School for Rural Planning and Development	2	June 18, 1996
University of Saskatchewan Jack Stabler, Chair, Department of Agricultural Economics	2	June 18, 1996
Western Economic Diversification Office Maryantonett Flumian, Senior Assistant Deputy Minister	5	December 5, 1996
Weyerhaeuser Canada Limited Steve Smith, Vice-President and Manager of Timberlands	5	October 30, 1996
Yellowknife Chamber of Commerce Daniel Adam, Chairman, Business Development Committee Gabrielle Decorby, President Steven Richards, Past President	5	October 28, 1996

APPENDIX B

List of briefs

Agriculture and Agri-Food Canada

Agriculture, Food and Rural Development (Alberta)

Almaguin 2000 Economic Development Agency

Assiniboine Community College, Brandon

Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue

Association touristique de l'Abitibi-Témiscamingue

Atlantic Canada Opportunities Agencies

BCA Holdings

B.C. Salmon Farmers Association

Bell Canada

Besko, Harry

British Columbia Shellfish Growers Association

Business Development Bank of Canada

Canadian Arctic Resources Committee

Canadian Association of Petroleum Producers

Canadian Bankers Association

Canadian Chicken Marketing Agency

Canadian Co-operative Association

Canadian Electricity Association

Canadian Energy Pipeline Association

Canadian Federation of Agriculture

Canadian Federation of Independant Business

Canadian Federation of Woodlot Owners

Canadian Forestry Association

Canadian Gas Association

Chamber of Commerce of Amos

Citizens Committee for Improved Health Care

Coal Association of Canada

Combined Councils of Labrador

Combined Councils of Rigolet

Comité de la Grappe industrielle

Community Business Development Corporation

Denendeh Development Corporation

Department of Indian Affairs and Northern Development

Department of Transport

District Municipality of Muskoka

Farm Credit Corporation

Federal Economic Development Initiative in Northern Ontario (FedNor)

Federal Office of Regional Development (Quebec)

Federation of Canadian Municipalities

Fort McMurray Chamber of Commerce

Fort McMurray Environmental Coalition

Gateway North

Government of Northwest Territories

Guysborough County Regional Development Authority

Gwich'in Renewable Resource Board

Inco Limited

Industry Canada

Inuvialuit Community Economic Development Corporation

Inverness and Victoria County Federation of Agriculture

Keep Mining in Canada

Keewatin Community College

Kitsaki Development Corporation

Labrador Inuit Development Corporation

Labrador North Chamber of Commerce

Manitoba Women's Institute

Mattawa and Area Forestry Committee

Metis Association of Labrador

Mikisew Cree First Nation

Mount Allison University

Muskoka Heritage Foundation

Muskoka Tourism

Natural Resources Canada

New Brunswick Economic Council

New Brunswick Federation of Woodlots Owners Inc.

New Dawn Enterprises

N.W.T. Arctic Tourism Association

N.W.T. Association of Municipalities

N.W.T. Chamber of Commerce

N.W.T. Chamber of Mines

N.W.T. Co-operative Business Development Fund

N.W.T. Development Corporation

Ontario Chicken Producers' Marketing Board

Ontario Federation of Snowmobile Clubs

Parry Sound Area Business Development Corporation

Prince Albert Chamber of Commerce

Regional Development Council of Abitibi-Témiscamingue

Regional Municipality of Wood Buffalo

Regional Tourist Association of Abitibi-Témiscamingue

Repap Manitoba Inc.

Rural Development Institute

Rural Education and Development Association

Saskatchewan Council for Community Development

Saskatchewan Government

Saskatchewan Labour Force Development Board

Saskatchewan Women's Agricultural Network

Southeastern Aurora Development Association

Statistics Canada

Strait Highlands Regional Development Authority

Swan Valley Forest Capital of Canada Committee

Syncrude Canada Limited

Town of Happy Valley-Goose Bay

Union des producteurs agricoles d'Abitibi-Témiscamingue

United Mine Workers of America

University of Alberta

University of Guelph

University of Saskatchewan

Voisey Bay Nickel Company Ltd.

Western Economic Diversification Office

Weyerhaeuser Canada Limited

Yellowknife Chamber of Commerce

REQUEST FOR GOVERNMENT RESPONSE

Pursuant to Standing Order 109, your Committee requests that the Government table a comprehensive response to the Report within 150 days.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Natural Resources (*Issues Nos. 1, 2 and 5, Second Session of the Thirty-fifth Parliament, 1996-97*) is tabled.

Respectfully submitted,

ANDY MITCHELL,
Chairman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 10, 1996
(Meeting No. 50)

[*Text*]

The Standing Committee on Natural Resources met *in camera* at 9:03 o'clock a.m. this day, in Room 307, West Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, David Iftody, Julian Reed, Bob Ringma, Benoît Serré, Roseanne Skoke and Peter Thalheimer.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean-Luc Bourdages, Research Officers.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee commenced consideration of a draft report on Rural Economic Development.

At 10:06 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, DECEMBER 12, 1996
(Meeting No. 51)

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:04 o'clock a.m. this day, in Room 112-N, Centre Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, Dave Chatters, Marlene Cowling, Julian Reed, Peter Thalheimer and Bob Wood.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Jean-Luc Bourdages, Research Officer.

Witnesses: From the House of Commons: Dianne Brushett, M.P.; John Bryden, M.P.; Paul Crête, M.P.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 12:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, FEBRUARY 12, 1997
(Meeting No. 52)

The Standing Committee on Natural Resources met *in camera* at 3:34 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed, Peter Thalheimer and Bob Wood.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean-Luc Bourdages, Research Officers.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Tuesday, May 7, 1996, Issue No. 1*).

The Committee proceeded to consider a draft report entitled "Think Rural!".

It was agreed,—That the Draft Report, as amended, be concurred in.

It was agreed,—That the Chair be authorized to make such grammatical and editorial changes to the report as may be necessary without changing the substance of the report.

It was agreed,—That the Committee request that the Government provide a comprehensive response to this report.

It was agreed,—That the Committee print 1,000 copies of the report.

It was agreed,—That the Chair table the report as the Third Report to the House.

At 3:52 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Roger Préfontaine

Clerk of the Committee

Les témoins présentent des exposés et répondent aux questions.

À 12 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 12 FÉVRIER 1997
(Séance nº 52)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à huis clos, à 15 h 34, dans la pièce 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, Julian Reed, Peter Thalheimer et Bob Wood.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean-Luc Bourdages, attachés de recherche.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité réalise une étude sur les ressources naturelles et le développement rural (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1)*

Le Comité examine l'ébauche du rapport intitulé «Tenir compte de la réalité rurale».

Il est convenu,—Que l'ébauche de rapport soit adopté dans sa forme modifiée.

Il est convenu,—Que le président soit autorisé à apporter au rapport les changements jugés nécessaires à la rédaction et à la typographie, sans en altérer le fond.

Il est convenu,—Que le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport.

Il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 1 000 exemplaires du rapport.

Il est convenu,—Que le président dépose le rapport en tant que Troisième rapport à la Chambre.

À 15 h 52, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Roger Préfontaine

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 10 DÉCEMBRE 1996
(Séance nº 50)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à huis clos, à 9 h 03, dans la pièce 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, Marlene Cowling, Bernard Deshaies, David Iftody, Julian Reed, Bob Ringma, Benoît Serré, Roseanne Skoke et Peter Thalheimer.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean-Luc Bourdages, attachés de recherche.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité réalise une étude sur les ressources naturelles et le développement rural (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprend l'examen d'une ébauche de rapport sur le développement économique rural.

À 10 h 06, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 12 DÉCEMBRE 1996
(Séance nº 51)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 04, dans la pièce 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, Dave Chatters, Marlene Cowling, Julian Reed, Peter Thalheimer et Bob Wood.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Jean-Luc Bourdages, attaché de recherche.

Témoins: De la Chambre des communes: Dianne Brushett, députée; John Bryden, député; Paul Crête, député.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité réalise une étude sur les ressources naturelles et le développement rural (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 7 mai 1996, fascicule nº 1*).

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer dans les 150 jours une réponse globale à ce rapport.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents du Comité permanent des ressources naturelles *(fascicules n^{os} 1, 2 et 5, Deuxième session de la trente-cinquième législature, 1996-1997)* est déposé.

Respectueusement soumis,
Le président,

ANDY MITCHELL.

Union des producteurs agricoles d'Abitibi-Témiscamingue

United Mine Workers of America

Université de l'Alberta

Université de la Saskatchewan

Université Guelph

Université Mount Allison

Ville de Happy Valley-Goose Bay

Voisey Bay Nickel Company Ltd

Weyerhaeuser Canada Limited

Municipalité du district de Muskoka

Municipalité régionale de Wood Buffalo

New Brunswick Federation of Woodlots Owners Inc.

New Dawn Enterprises

N.W.T. Arctic Tourism Association

N.W.T. Chamber of Mines

Office canadien de commercialisation du poulet

Ontario Federation of Snowmobile Clubs

Première nation crie Mikisew

Repap Manitoba Inc.

Rural Education and Development Association

Saskatchewan Council for Community Development

Saskatchewan Labour Force Development Board

Saskatchewan Women's Agricultural Network

Société de développement des entreprises de la région de Parry Sound

Société de développement des Territoires du Nord-Ouest

Société de développement Kitsaki

Société du crédit agricole

Southeastern Aurora Development Association

Statistique Canada

Strait Highlands Regional Development Authority

Swan Valley Forest Capital of Canada Committee

Syncrude Canada Limited

Tourisme Muskoka

Fédération canadienne des entreprises indépendantes

Fédération canadienne des municipalités

Fédération canadienne des propriétaires de boisés

Fondation Héritage de Muskoka

Fort McMurray Environmental Coalition

Gateway North

Gouvernement de la Saskatchewan

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Guysborough County Regional Development Authority

Inco Limitée

Industrie Canada

Initiative fédérale du développement du Nord de l'Ontario

Institut du développement rural

Inuvialuit Community Economic Development Corporation

Inverness and Victoria County Federation of Agriculture

Labrador Inuit Development Corporation

Labrador North Chamber of Commerce

Les mines, une industrie à appuyer

Manitoba Women's Institute

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentaire et du Développement rural (Alberta)

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Ministère des Ressources naturelles

Ministère des Transports

Mouvement coopératif des Territoires du Nord Ouest

Besko, Harry

British Columbia Shellfish Growers Association

Bureau de commercialisation des producteurs de poulets de l'Ontario

Bureau fédéral de développement régional (Québec)

Chambre de commerce d'Amos

Chambre de commerce de Fort McMurray

Chambre de commerce de Prince-Albert

Chambre de commerce des Territoires du Nord-Ouest

Chambre de commerce de Yellowknife

Citizens Committee for Improved Health Care

Collège communautaire Assiniboine, Brandon

Collège communautaire Keewatin

Combined Councils of Labrador

Combined Councils of Rigolet

Comité canadien des ressources arctiques

Comité de la Grappe industrielle

Comité forestier de Mattawa et environs

Community Business Development Corporation

Conseil de développement régional de l'Abitibi-Témiscamingue

Conseil économique du Nouveau-Brunswick

Conseil gwich'in des ressources naturelles

Denendeh Development Corporation

Diversification de l'économie de l'Ouest

Fédération canadienne de l'agriculture

ANNEXE B

Liste des mémoires

Agence de promotion économique du Canada-Atlantique

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Almaguin 2000 Economic Development Agency

Association canadienne de coopérative

Association canadienne de l'électricité

Association canadienne des pipelines de ressources énergétiques

Association canadienne des producteurs pétroliers

Association canadienne du gaz

Association charbonnière du Canada

Association des banquiers canadiens

Association des Métis du Labrador

Association des municipalités des Territoires du Nord-Ouest

Association forestière canadienne

Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue

Association touristique de l'Abitibi-Témiscamingue

Association touristique régionale d'Abitibi-Témiscamingue

BCA Holdings

B.C. Salmon Farmers Association

Banque de développement du Canada

Bell Canada

Associations et particuliers	Fascicule	Date
Ville de Happy Valley-Goose Bay Harry Baikie, maire	5	7 novembre 1996
Weyerhaeuser Canada Limited Steve Smith, vice-président et directeur de «Timberlands»	5	30 octobre 1996

Associations et particuliers	Fascicule	Date
Solidarité rurale François Lemieux, président	5	4 novembre 1996
Southeastern Aurora Development Association Byron Rumbolt, directeur	5	7 novembre 1996
Statistique Canada Ray Bollman, attaché de recherche, Économie	1	7 mai 1996
Steamship and Historical Society Russ Brown, directeur général	5	1er novembre 1996
Strait Highlands Regional Development Authority René Aucoin, agent de développement économique Francis Gillies, Développement des ressources naturelles	5	6 novembre 1996
Suncor Terrance J. Bachynski, directeur, Approbations des projets	5	29 octobre 1996
Syncrude Canada Limited Philip Lechambre, administrateur supérieur des affaires financières	5	29 octobre 1996
Tembec Forest Products Kenton Martin, vice-président et directeur général	5	1er novembre 1996
Tourisme Muskoka Randy Clark, directeur de la commercialisation	5	1er novembre 1996
Union des producteurs agricoles d'Abitibi-Témiscamingue Rosaire Mongrain, président	5	4 novembre 1996
United Mine Workers of America Steven Drake, président	5	6 novembre 1996
Université de l'Alberta Edward J. Chambers, «Western Centre for Economic Research»	5	29 octobre 1996
Université de la Saskatchewan Jack Stabler, président, Département de l'économie agricole	2	18 juin 1996
Université Guelph Tony Fuller, professeur, École sur le développement et la planification rurale	2	18 juin 1996
University College of Cape Breton Mike Gurstein, professeur	5	6 novembre 1996
Ville de Cartwright Jessie Bird, maire adjoint Allen Dyson, conseiller	5	7 novembre 1996

Associations et particuliers	Fascicule	Date
Panolam Industries Greg Smith, vice-président, directeur général	5	1er novembre 1996
Première nation crie Mikisew Lawrence Courtoreille	5	29 octobre 1996
Rural and Small Town Programme, Mount Allison University John Higham, directeur	5	5 novembre 1996
Rural Education and Development Association John Melicher, directeur exécutif	2	11 juin 1996
Russell Group Rob Bruce-Barron Ron Clement	5	31 octobre 1996
Saskatchewan Council for Community Development Joan Corneil, membre du personnel de direction Louis Hradecki, membre du personnel de direction Mick Ozeroff, président Linda Pipke, directrice générale	5	30 octobre 1996
Saskatchewan Labour Force Development Board Roman Orynik, représentant du Groupe de référence des entreprises Conrad Pura, représentant syndical	5	30 octobre 1996
Saskatchewan Wheat Pool Neil Ketilson, coordinateur, chargé du programme de gérance	5	30 octobre 1996
Saskatchewan Women's Agricultural Network Noreen Johns, directrice générale	5	30 octobre 1996
Société de développement de Prince-Albert Trevor Ives, directeur général	5	30 octobre 1996
Société de développement des entreprises de la région de Parry Sound Bill Spinney, agent de développement économique Tim West, président	5	1er novembre 1996
Société de développement des Territoires du Nord-Ouest Doug Anguish, directeur de la commercialisation	5	28 octobre 1996
Société de développement Kitsaki David McIlmoyl, directeur général	5	30 octobre 1996
Société du crédit agricole Max Pierce, vice-président général et économiste en chef John van Abbema, vice-président, Région de l'Est	5	19 novembre 1996

Associations et particuliers	Fascicule	Date
Ministère des Ressources naturelles Marc-Denis Everell, sous-ministre adjoint, Secteur des sciences de la terre Yvan Hardy, sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts Glen Kendall, directeur, Analyse de politique et coordination Dan Whelan, directeur général, Direction de la gestion des régions pionnières	2	9 mai 1996
Ministère des Transports J.E. (Jed) Cochrane, chef Transport ferroviaire des marchandises, Politiques ferroviaires et programmes Brian Fogarty, chef, Secrétariat des cessions Brian E. Hicks, conseiller principal en politiques, Génie routier et environnement, Politiques et programmes routiers André Pageot, directeur général, Politiques maritimes	5	3 décembre 1996
Municipalité de Sullivan Lucie Blais, conseillère	5	4 novembre 1996
Municipalité du district de Muskoka Gord Adams, président du district	5	1er novembre 1996
Municipalité régionale de Wood Buffalo Guy Boutilier, maire Jim Carberry, adjoint du maire	5	29 octobre 1996
New Dawn Enterprises Lisa Jacobs, chercheur Rankin MacSween, président Ora McManus, directeur, Projets spéciaux	5	6 novembre 1996
N.W.T. Arctic Tourism Association Arlene Carmichael, directrice Charles Furlong, président Eric Yaxley, directeur	5	28 octobre 1996
N.W.T. Chamber of Mines Mike Vaydik, directeur général	5	28 octobre 1996
N.W.T. Co-operative Business Development Fund Greg O'Neill, directeur des opérations	5	28 octobre 1996
Office canadien de commercialisation du poulet Cynthia Currie, directrice générale André Gravel, deuxième vice-président John Maaskant, premier vice-président Lloyd Sandercock, président	5	21 novembre 1996

Associations et particuliers	Fascicule	Date
Initiative fédérale du développement du Nord de l'Ontario Louise Paquette	5	1er novembre 1996
Institut du développement rural Richard Rounds, directeur	2	18 juin 1996
Inuvialuit Community Economic Development Corporation Patrick Schmidt, directeur	5	28 octobre 1996
Inverness and Victoria County Federation of Agriculture Fraser Hunter, directeur	5	6 novembre 1996
Keystone Agriculture Producers Don Dewar, deuxième vice-président	5	31 octobre 1996
Labrador Inuit Development Corporation Fred Hall, directeur général	5	7 novembre 1996
Labrador North Chamber of Commerce John Fleet, président	5	7 novembre 1996
LakeView Investments Danny Chartrand, gestionnaire des activités commerciales	5	31 octobre 1996
Les mines, une industrie à appuyer Colin Seeley, "Placer Dome Canada Limited" Eileen Wykes, gérante de projet	2	5 juin 1996
Madawaska Forests Products Marketing Board Claude Pelletier, directeur général	5	5 novembre 1996
Manitoba Women's Institute Barbara Steinwandt, présidente	5	31 octobre 1996
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentaire et du Développement rural (Alberta) Keith Price, Chef, Direction des initiatives rurales	5	29 octobre 1996
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Paul Cuillerier, directeur général intérimaire, Direction générale des terres et de l'environnement, Services fonciers et fiduciaires Peter Wyse, gestionnaire principal de projet, Direction générale de l'environnement et des ressources naturelles	5	3 décembre 1996

Associations et particuliers	Fascicule	Date
Fédération canadienne des propriétaires de boisés Peter DeMarsh, président	2	5 juin 1996
Fondation Héritage de Muskoka Don Gordon, directeur général	5	1er novembre 1996
Forest Capital Canada Bernice Palaniuk, présidente du Comité Nick Walker, président, «Spruce Products Ltd»	5	31 octobre 1996
Gateway North Darryl Balasko, directeur associé	5	31 octobre 1996
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest Gary Singer, directeur, Planification stratégique	5	28 octobre 1996
Guysborough County Regional Development Authority Gordon MacDonald, directeur général	5	6 novembre 1996
Gwich'in Renewable Resource Board Peter Clarkson, directeur général	5	28 octobre 1996
Hopedale Community Council Diane Flowers, conseillère Ches Piercy, conseiller	5	7 novembre 1996
Huntsville Pioneer Village John Finley, directeur général	5	1er novembre 1996
Inco Limitée David Allen, vice-président, Affaires publiques et gouvernementales	5	19 novembre 1996
Industrie Canada Doug Hull, directeur général, Promotion des sciences et Affaires universitaires Wayne Tosh, Manager, Accès communautaire	2	11 juin 1996
Pour le Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise Dean Knudson, conseiller politique Peter Sagar, directeur général Peter Webber, chef d'équipe	5	21 novembre 1996
Pour l'Infrastructure des télécommunications Richard Simpson, directeur exécutif, Secrétariat du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information Len St. Aubin, directeur par intérim, Analyse industrielle et réglementaire Pour le Programme d'accès communautaire Wayne Tosh, directeur général, Promotion des sciences et Affaires universitaires Pour le Tourisme Francine Boivin, vice-présidente, Compétitivité de l'industrie	5	28 novembre 1996

Associations et particuliers	Fascicule	Date
Community Business Development Corporation Hugh Fairfield, président Don Forsyth, directeur général Sylvia Purdon	5	1er novembre 1996
Conseil de bande Abitibiwinni Harry McDougall, chef de bande	5	4 novembre 1996
Conseil économique du Nouveau-Brunswick Anne Bertrand, présidente Joanne Losier, directrice générale	5	5 novembre 1996
Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscaminque André Brunet, président du Conseil	5	4 novembre 1996
Corporation de développement économique John Hickey, directeur	5	7 novembre 1996
Credit Union Central of Canada Mary Pat MacKinnon, directrice, Politique Michel Paulin, premier vice-président et directeur général Alliance des caisses populaires de l'Ontario	2	19 juin 1996
Denendeh Development Corporation Margaret Gorman, directrice générale	5	28 octobre 1996
Développement des ressources humaines Canada Ken Donnelly, secrétaire, Comité interministériel sur les collectivités rurales et éloignées du Canada	1	7 mai 1996
Diversification de l'économie de l'Ouest Maryantonett Flumian, sous-ministre adjointe principale	5	5 décembre 1996
Fédération canadienne de l'agriculture Loretta Smith, membre du conseil d'administration Jack Wilkinson, président	2	16 mai 1996
Fédération canadienne des entreprises indépendantes Pierre Cléroux, vice-président, Québec Dan Kelly, directeur des Affaires provinciales, Manitoba Peter O'Brien, directeur exécutif, Provinces de l'Atlantique Garth Whyte, vice-président, Affaires nationales et Recherches	5	4 décembre 1996
Fédération canadienne des municipalités Michael Roche, directeur, Politiques et Programmes	2	16 mai 1996

Associations et particuliers	Fascicule	Date
Chambre de commerce des provinces de l'Atlantique Steven Eagles, président	5	5 novembre 1996
Chambre de commerce des Territoires du Nord-Ouest Bob Brooks, directeur général	5	28 octobre 1996
Chambre de commerce de Val d'Or Nicole Brien, directrice générale Daniel Deschambault, président	5	4 novembre 1996
Chambre de commerce de Yellowknife Daniel Adam, président, Comité du développement commercial Gabrielle Decorby, présidente Steven Richards, ancien président	5	28 octobre 1996
Chambre de commerce du Cap-Breton Robert Sampson, président	5	6 novembre 1996
Citizens Committee for Improved Health Care Mike Barnes, président	5	7 novembre 1996
Collège communautaire Assiniboine, Brandon Donna Campbell, coordinatrice de la commercialisation Programme de développement rural	5	31 octobre 1996
Collège communautaire Keewatin Jeffray Stepaniuk, instructeur, Programme de gestion des ressources naturelles	5	31 octobre 1996
Combined Councils of Labrador Judy O'Dell, vice-présidente, Région centrale du Labrador Joe Roberts, président Al Thoms, vice-président	5	7 novembre 1996
Combined Councils of Rigolet Richard Rich, maire Charlotte Wolfrey, directrice des services	5	7 novembre 1996
Comité canadien des ressources arctiques Kevin O'Reilly, directeur de la recherche	5	28 octobre 1996
Comité de la Grappe industrielle Gérald Clavette, président	5	5 novembre 1996
Comité forestier de Mattawa et environs Michael G. Brophy, président Carmen Demarco, consultante Wilston (Bill) Steer, éducateur et environnementaliste Conseil scolaire de Nipissing	5	26 novembre 1996
Commission industrielle du Nord-Ouest Réno Pelletier, directeur général	5	5 novembre 1996

Associations et particuliers	Fascicule	Date
Association des municipalités des Territoires du Nord-Ouest Denis Bevington, maire, président	5	28 octobre 1996
Association des prospecteurs du Québec Gratien Gélinas, directeur général	5	4 novembre 1996
Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue Normand Talbot, président	5	4 novembre 1996
Association touristique régionale d'Abitibi-Témiscamingue Louis Laliberté, directeur général	5	4 novembre 1996
Banque de développement du Canada Don Layne, premier vice-président John Ryan, vice-président à la direction et chef de l'exploitation	2	19 juin 1996
BCA Holdings Greg MacLeod, président du Conseil	5	6 novembre 1996
B.C. Salmon Farmers Association Marcel Gijssin, représentant	5	26 novembre 1996
B.C. Shellfish Growers Association Ruth Salmon, directrice exécutive	5	26 novembre 1996
Bell Canada Ray Lacroix, sous-directeur, Relations gouvernementales	5	1er novembre 1996
Bureau fédéral de développement régional (Québec) François Gauthier, sous-ministre adjoint intérimaire Stratégie et Liaison	5	5 décembre 1996
Canadian Rural Restructuring Foundation Peter Apedaile, ancien président Bill Reimer, président	2	28 mai 1996
Chambre de commerce d'Amos Patrice Maltais, président	5	4 novembre 1996
Chambre de commerce de Fort McMurray Carolyn Baikie, directrice générale Tim Walsh, directeur Katy Wood, présidente	5	29 octobre 1996
Chambre de commerce de Prince-Albert John Mitchell, président, Comité des ressources naturelles	5	30 octobre 1996

ANNEXE A

Liste des témoins

Associations et particuliers	Fascicule	Date
Agence de promotion économique du Canada-Atlantique Peter Estey, vice-président, Programmes et développement	5	5 décembre 1996
Agriculture et Agroalimentaire Canada Terry Hayward, directeur, Secrétariat rural	2	16 mai 1996
Almaguin 2000 Economic Development Agency A.R. Fedeli, agent	5	1er novembre 1996
Association canadienne de coopérative Linden Hillier, directeur exécutif Mary Pat MacKinnon, directrice, Politiques	5	27 novembre 1996
Association canadienne de l'électricité Veikko Kammonen, vice-président, Services à la clientèle Hans Konow, président et directeur général	2	4 juin 1996
Association canadienne de pâtes et papiers Lise Lachapelle, présidente	2	5 juin 1996
Association canadienne des pipelines de ressources énergétiques Brian Curtis, vice-président, Politiques et Réglementation	2	11 juin 1996
Association canadienne des producteurs pétroliers Chris Peirce, vice-président	2	4 juin 1996
Association canadienne du gaz John Klenavick, vice-président, Politique	2	4 juin 1996
Association des banquiers canadiens John Leckie, premier vice-président, Service bancaire commercial, Banque Toronto-Dominion David McInnes, directeur, Relations gouvernementales Craig Rothwell, vice-président, Division de l'Agriculture "C.I.B.C." Paul Toriel, directeur principal, Petites et moyennes entreprises, Banque royale du Canada	2	19 juin 1996
Association des Métis du Labrador Carter Russell, représentant	5	7 novembre 1996

Nous recommandons que :

35. L'approche du guichet unique devrait être retenue pour la prestation de services fédéraux aux résidants des régions rurales et ces services devraient être offerts soit par des moyens électroniques ou soit par des bureaux régionaux, lorsque le nombre le justifie.

36. On devrait confier à un nouveau ministre des Affaires rurales la responsabilité de la coordination des activités des ministères fédéraux qui s'occupent de développement rural. Le ministre devrait être appuyé par un effectif adéquat englobant le Secrétariat rural qui relève actuellement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

37. Afin de coordonner les politiques des divers paliers de gouvernement, on devrait tenir une réunion annuelle des ministres fédéraux et provinciaux chargés du développement rural.

chargés du développement rural coopèrent de façon plus efficace et éliminent les dédoublements de services gouvernementaux qui existent aujourd'hui. Nous sommes de tout coeur d'accord avec eux. On doit rationaliser les programmes et faciliter l'accès des habitants des zones rurales au gouvernement. La formule du «guichet unique» serait souhaitable. Les Canadiens qui entrent dans les bureaux régionaux du gouvernement fédéral, par exemple ceux des sociétés d'aide au développement des collectivités et des centres de services aux entreprises du Canada, devraient à tout le moins pouvoir compter sur un nombre minimum de services.

Bien des témoins nous ont dit qu'ils étaient favorables, au niveau fédéral, à une approche interministérielle mieux ciblée de même qu'à la nomination d'un ministre des Affaires rurales. À l'heure actuelle, quelque 17 organismes et ministères fédéraux sont mêlés à divers aspects des collectivités rurales et de leur développement, que ce soit dans le domaine des ressources naturelles ou de la prestation de services directs à la population. Aujourd'hui, les enjeux ruraux sont traités par un petit Secrétariat rural faisant partie du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Doté d'un budget limité, ce dernier est d'abord et avant tout chargé des questions liées à l'agriculture et à l'agroalimentaire. Pourtant, l'agriculture n'est qu'un aspect d'une société rurale diversifiée. Certes, on a formé un Comité interministériel sur les collectivités rurales et éloignées du Canada afin de créer une tribune pour le développement rural, mais il s'agit d'un organisme uniquement consultatif, sans pouvoir officiel sur les politiques.

> *Un ministre fédéral devrait se voir confier toute la responsabilité de la participation du gouvernement fédéral au développement économique rural. À l'heure actuelle, il y a double emploi, chevauchement et confusion aux yeux du public, et la bureaucratie est trop lourde. Cette bureaucratie et cette confusion peuvent décourager les petites entreprises de se renseigner sur les possibilités de développement qu'elles entrevoient.*
>
> — Comité forestier de Mattawa et environs

On doit accorder une plus grande priorité aux enjeux ruraux. Nous pensons que la création d'un poste de ministre principal, désigné comme responsable des Affaires rurales, imprimerait une direction politique à un secteur aujourd'hui négligé. Ce faisant, on donnerait aux régions une voie utile relativement à la prise de décisions sur la scène nationale, ce qui favoriserait leurs perspectives de développement économique. En se dotant d'un centre de coordination des enjeux ruraux, le gouvernement fédéral serait en mesure de collaborer de façon plus efficiente et efficace avec d'autres paliers de gouvernement relativement à la mise au point des stratégies nécessaires de développement rural. Un ministre des Affaires rurales pourrait aussi servir de filtre stratégique utile capable de détecter les impacts négatifs sur les régions des décisions budgétaires et des initiatives stratégiques, ce qui constituerait un avantage supplémentaire.

entretiendrait des liens avec d'autres importants groupes de recherche et de réflexion de même qu'avec des unités régionales de recherche constituées à l'intérieur des universités et des collèges régionaux. Nous sommes d'avis que l'institut proposé devrait bénéficier d'un financement des secteurs privé et public.

Nous recommandons que :

33. **Le gouvernement fédéral devrait amorcer la réinstallation graduelle, en milieu rural, des bureaux responsables des activités d'exploitation des ressources naturelles.**

34. **Le gouvernement fédéral, en collaboration avec d'autres paliers de gouvernement, et des intervenants du monde des affaires et du milieu rural, devrait soutenir activement la création d'un institut national chargé des questions rurales. Ce dernier aurait comme mandat de diffuser des données et de l'information sur les meilleures pratiques en matière de développement et de formuler des avis stratégiques à l'intention du ministre des Affaires rurales, fonction dont on propose la création à la recommandation 37.**

3. Améliorer les programmes du gouvernement dans le Canada rural

> *Nous avons besoin de plus de publicité et de centres et de programmes ruraux d'aide aux entreprises — d'un centre à guichet unique en quelque sorte. Le développement économique régional est devenu une grosse affaire. Il existe des centaines d'organismes, de comités de planification et de coordonnateurs. C'est ridicule!*
>
> — Jeffray Stepaniuk, Collège communautaire Keewatin

> *Les collectivités rurales ont besoin d'un point de contact unique pour obtenir des informations de tous genres, qu'il s'agisse de développement économique ou d'offres d'emploi. La bureaucratie locale s'en trouverait allégée, et les rapports entre l'État et les gens seraient beaucoup plus directs.*
>
> — Comité forestier de Mattawa et environs

Une plainte fréquemment formulée à l'occasion de nos audiences tient au fait que l'exécution des programmes et la prestation des services gouvernementaux doit être radicalement améliorée. À maintes reprises, les résidants des régions rurales nous ont dit qu'ils tiennent à ce que les programmes municipaux, provinciaux et fédéraux soient regroupés sous un même toit. Ils aimeraient que les ministères fédéraux et provinciaux

fonds par le truchement du PICC est un bon point de départ, mais, comme nous l'avons déjà mentionné, le programme devrait être adapté aux besoins en développement des petites collectivités. Les citoyens doivent se familiariser avec l'élaboration de plans d'affaires stratégiques pour leur collectivité. On doit réaliser des progrès dans tous ces secteurs.

Nous recommandons que :

31. **Le gouvernement fédéral devrait soutenir les organismes bénévoles en bonifiant les incitatifs fiscaux applicables aux contributions et en accordant un crédit d'impôt limité aux bénévoles.**

32. **Un soutien personnel et financier adéquat devrait être assuré, par l'intermédiaire du Programme fédéral de développement des collectivités, pour que la planification du développement au niveau local et régional soit la meilleure possible.**

2. Réformer les mesures fédérales qui nuisent au Canada rural

> *D'où l'une de nos principales critiques à l'égard de la politique rurale actuelle. En effet, nous appliquons souvent des solutions urbaines à des problèmes ruraux, ce qui cause des difficultés. De plus, nous n'accordons pas suffisamment d'attention au caractère distinct des régions rurales et des petites villes du Canada, ce qui nous a amenés à énoncer diverses hypothèses sur lesquelles nous avons fondé nos décisions au cours des dernières années. Pour nous, monde rural signifie population, et les gens vivent dans des collectivités rurales.*
>
> — Rural and Small Town Programme, Mount Allison University

Les mesures stratégiques prises récemment par le gouvernement fédéral au niveau national ont eu des répercussions négatives sur le Canada rural. Par exemple, la délégation de responsabilités du gouvernement fédéral s'est traduite par un effritement de la présence et de l'influence fédérale dans les régions rurales. De plus, la déréglementation, la réduction de l'effectif du gouvernement et la restructuration ont réduit l'accès des ruraux aux services dont jouissaient naguère l'ensemble des Canadiens. Nous croyons que ces politiques devraient être révisées et rajustées pour répondre aux besoins des résidants des régions rurales.

Pour mieux comprendre les enjeux ruraux de manière à contribuer à l'atténuation des effets de telles décisions stratégiques, il serait extrêmement utile qu'un plus grand nombre de mécanismes de recherche soient établis. On pourrait par exemple établir un institut national chargé de la politique rurale, unité de coordination relativement peu coûteuse qui

Nous recommandons que :

30. Le gouvernement fédéral devrait encourager les industries primaires à se procurer le plus possible sur place les biens et les services dont elles ont besoin, y compris les services commerciaux.

G. CONCEVOIR DES STRUCTURES DE DÉVELOPPEMENT APPROPRIÉES

Dans le Canada rural, il est de plus en plus difficile de concevoir des structures de développement appropriées. Dans une large mesure, cette tendance a été exacerbée par trois phénomènes récents : les réalités rurales que constituent la stagnation de la population, le déclin des organismes de bénévoles, la participation insuffisante des jeunes au développement rural et les déficiences de la planification communautaire; les mesures fédérales qui nuisent aux Canadiens vivant en milieu rural; et, enfin, la prestation inadéquate des services gouvernementaux en général. On se penchera plus en détail sur chacun de ces phénomènes.

1. Composer avec les réalités organisationnelles rurales

> *Je constate que dans le monde d'aujourd'hui, il est très difficile de préserver la détermination des bénévoles à faire le travail nécessaire. J'ai remarqué récemment que les gouvernements avaient de plus en plus tendance à confier la responsabilité de la gestion de certains programmes à des organismes à but non lucratif, en leur donnant, mais pas toujours, l'argent nécessaire pour les exécuter. D'après cette expérience, je pense qu'il faut être prudent, car les mentalités ont tendance à s'ancrer rapidement. Je ne suis pas certaine que tous ces organismes soient bien financés et qu'ils aient les structures nécessaires pour gérer ces programmes.*
>
> — Conseil économique du Nouveau-Brunswick

Pour que la revitalisation du Canada rural se réalise, on doit pouvoir miser sur une vie et une organisation communautaires dynamiques. Malheureusement, un tel dynamisme fait souvent défaut. La stagnation de la population nuit à l'établissement de mécanismes et de services de soutien. Les jeunes des campagnes ne participent pas au développement rural comme ils le devraient. Le nombre d'organismes de bénévoles actifs dans le Canada rural est en chute libre. Ceux qui demeurent éprouvent de la difficulté à obtenir des fonds en raison de la réduction des paiements de transfert. Or, le bénévolat et les organismes de bénévoles constituent souvent la pierre angulaire des collectivités rurales. Ces groupes ont, par le passé, joué un rôle utile, et on doit revitaliser leur contribution.

L'absence de structures, de visions stratégiques et de plans d'affaires communautaires adéquats constituent d'autres obstacles au développement. Injecter des

des petites entreprises de la Banque de développement du Canada aux régions rurales et b) en encourageant les banques à charte canadiennes à incorporer de tels services dans leurs activités en milieu rural.

5. Doter le Canada rural d'une part plus grande des services aux entreprises

> *Par ailleurs, ces entreprises axées sur les ressources naturelles font souvent très peu d'efforts, voire aucun, pour offrir des services aux collectivités dont elles tirent les ressources naturelles ou en acheter. En l'absence de mesures affirmatives prises par les paliers supérieurs de gouvernement qui obligeraient une certaine forme de réinvestissement dans ces collectivités, il est peu probable que ces entreprises apporteront quelque contribution de leur propre chef. En fait, ce qui est ironique, c'est qu'un grand nombre de ces entreprises paient des sommes très élevées au chapitre du terrain, des immeubles, des impôts et du travail dans les villes où elles se trouvent.*
>
> — Almaguin 2000 Development Agency

Dans leurs activités quotidiennes, les industries primaires et les autres requièrent un certain nombre de services importants. Habituellement, il s'agit, pour n'en citer que quelques-uns, de services de publicité, de services juridiques, de services de comptabilité et de tenue de livres, de services offerts par les agences de placement, de services de soutien et de programmation informatiques, de services d'élaboration de logiciels ainsi que de travaux scientifiques et techniques. Quelle que soit la région du pays où l'on se trouve, les services aux entreprises sont le secteur où l'économie canadienne connaît la croissance la plus vigoureuse.

Le problème, c'est que le Canada rural, qui participe bel et bien à la croissance du marché des services aux entreprises, tente de croître à partir d'une assise réduite. Historiquement, les entreprises qui assurent des services commerciaux se situent dans des centres urbains : le siège social des entreprises qui constituent leurs principaux clients y est en effet établi. Même si, dans le Canada rural, de tels services pourraient encore s'imposer comme une industrie de croissance, grâce notamment à l'avènement des nouvelles technologies, on doit se rappeler que les percées réalisées dans le domaine de la technologie de l'information constituent souvent une arme à deux tranchants. Ce que nous voulons dire, c'est que les services peuvent tout aussi bien passer des régions urbaines aux régions rurales et éloignées qu'effectuer le trajet inverse. C'est ce qui semble se produire lorsque les services de production établis dans des régions rurales se tournent vers des grandes sociétés citadines pour obtenir, notamment, des services juridiques, des services de comptabilité et de publicité, et d'autres services. Nous sommes d'avis que cette tendance doit être modifiée.

nous croyons que la pénurie de formation à l'esprit d'entreprise qu'on y observe doit être réduite de façon marquée, sinon éliminée. Comme on l'a fait valoir précédemment, les compétences associées à l'élaboration de plans d'affaires font souvent cruellement défaut. D'autres lacunes ont trait à l'insuffisance fréquente des connaissances et des compétences dont les petites entreprises ont besoin pour accéder aux marchés d'exportation. Si la grande majorité des petites entreprises demeure petite, c'est faute de savoir comment s'agrandir dans les marchés intérieurs et étrangers. Sur ces fronts, des mesures doivent être prises de toute urgence.

L'historique des petites entreprises révèle un taux d'échec élevé dans la période relativement brève qui suit le démarrage. Il serait fort utile que les nouveaux entrepreneurs ruraux sollicitent les conseils de «parrains» issus du monde des affaires, qui ont déjà fait la preuve de leur capacité d'exploiter de nouvelles occasions d'affaires. Ces propriétaires d'entreprise chevronnés pourraient orienter le nouvel arrivant dans le monde des affaires et l'aider à éviter nombre de difficultés initiales auxquelles plusieurs petites entreprises tendent à se confronter. Les membres du Comité apprécient les efforts que fait la Banque de développement du Canada dans le domaine du counselling et de l'encadrement des gestionnaires et souhaite qu'un nombre encore plus grand d'entrepreneurs du Canada rural puissent bénéficier d'un tel service.

> *Il y a quelques années, des personnes très clairvoyantes ont constaté la nécessité de créer un outil qui inciterait les gens à se lancer en affaires. Elles ont constitué un projet qui a été mis en oeuvre pour la première fois sous le titre «Posséder mon entreprise», ce titre étant devenu en anglais «Owning my own business». C'était une série télévisée en 13 épisodes, qui débouchait sur la production d'un plan d'entreprise. Cette émission, qui a fait aussi l'objet d'un cours télévisé comportant des activités en salle de classe, a remporté un grand succès. [. . .] Nous avons bénéficié de l'appui technique et financier des ministères et organismes fédéraux pour ces projets.*
>
> — Conseil économique du Nouveau-Brunswick

Il convient également de noter qu'Industrie Canada s'affaire à la mise au point de son programme d'acquisition de compétences en facilitation de l'investissement, cours d'auto-apprentissage visant à faciliter les investissements. Le cours, qui sera offert dès le printemps 1997 sur le site Web de Strategis, devrait fournir aux collectivités et aux entrepreneurs locaux des renseignements et des conseils utiles quant au meilleur moyen d'accéder au capital de risque nécessaire à la croissance de leurs opérations particulières.

Nous recommandons que :

29. Le gouvernement fédéral devrait répondre aux besoins en formation des entrepreneurs ruraux a) en étendant les services d'encadrement

Les membres du Comité sont préoccupés par le fait qu'aucun des projets pilotes initiaux ne vise une collectivité de moins de 25 000 habitants. Il est urgent d'accroître la taille du programme pour qu'il s'applique à des collectivités rurales plus petites. Au Canada rural, nous devons mettre en place une structure qui nous permettra d'identifier les particuliers ou les groupes qui disposent de capitaux et faire en sorte que ces sommes soient mises à la disposition des entreprises et des collectivités qui en ont besoin. À ce titre, le programme doit être réévalué et modifié de manière à mieux s'appliquer aux petites collectivités rurales. Pour y parvenir, le gouvernement fédéral devra conclure un partenariat plus vaste avec les établissements financiers du pays.

Nous recommandons que :

27. **Industrie Canada devrait s'engager à assurer un financement de base durable aux sociétés d'aide au développement des collectivités. Les recettes de ces sociétés devraient être réinvesties dans les collectivités et non utilisées pour réduire le niveau actuel de contribution du gouvernement fédéral.**

28. **Après une évaluation des projets pilotes d'investissement collectif communautaire, le gouvernement fédéral devrait s'associer avec des banques à charte pour offrir un programme élargi répondant précisément aux besoins des collectivités rurales.**

4. Renforcer la formation à l'esprit d'entreprise au Canada rural

Selon nous, le développement économique des régions rurales du pays passe par le développement de l'entreprenariat et par la recherche et le développement de nouveaux produits. C'est pourquoi nous sommes disposés à travailler d'arrache-pied avec les divers intervenants gouvernementaux afin de trouver les solutions les mieux adaptées au développement de notre région.

Notre étude démontre que trop d'entrepreneurs se font refuser du financement pour l'expansion de leur entreprise ou un nouveau projet à cause d'un plan d'affaires déficient ou encore inexistant. L'étude recommande donc que l'on trouve des moyens pour sensibiliser les entrepreneurs à l'importance d'une gestion bien planifiée.

— Conseil économique du Nouveau-Brunswick

À de nombreuses reprises, les membres du Comité ont entendu dire que le gouvernement fédéral devait accroître le soutien qu'il accorde aux petites entreprises par le truchement de programmes favorisant l'amélioration des pratiques de gestion. Pour que les Canadiens vivant en milieu rural investissent suffisamment dans leur propre région,

3. Stimuler l'investissement communautaire

Le gouvernement fédéral a activement tenté d'aider les collectivités, les spécialistes du développement économique et les PME des collectivités en question à avoir accès à du capital de risque ainsi qu'à d'autres sources de participation au capital. Aujourd'hui, cet effort passe d'abord et avant tout par deux programmes d'Industrie Canada visant expressément le développement communautaire.

Depuis des années, le Programme de développement des collectivités est, pour les collectivités rurales, la principale initiative fédérale. Il s'agit d'un programme local d'entraide conçu pour aider les petites collectivités à stimuler le développement communautaire. Il vise pour une large part les collectivités rurales éprouvant de graves problèmes de chômage chronique en raison de leur incapacité de générer de l'activité économique et de diversifier leur économie locale. De façon générale, il comporte deux volets précis. Premièrement, le programme est conçu pour soutenir les activités d'une structure de développement local connue sous le nom de Société d'aide au développement des collectivités (SADC). En contrepartie, la SADC accorde une aide financière et technique aux petites entreprises rurales en plus de leur fournir des conseils quant aux possibilités de développement local. On accorde des prêts à des entreprises locales répondant à certains critères.

Deuxièmement, la Société prend des mesures précises pour stimuler le développement économique communautaire en appuyant ou en créant des occasions d'affaires dans les collectivités. Dans le budget de 1995, le gouvernement fédéral a confié la responsabilité du programme à Industrie Canada et à ses sociétés de développement régional.

Il ne fait aucun doute qu'Industrie Canada devrait demeurer le principal soutien des groupes locaux préoccupés par le développement des collectivités. Cela dit, les organismes communautaires devraient probablement se donner la peine de tenter de recouvrer certains de leurs coûts auprès du secteur privé. Les sommes ainsi récupérées devraient toutefois être réinvesties dans la collectivité, sous forme de nouveaux investissements. Réduire l'importance du soutien accordé par le gouvernement fédéral à chacune des SADC serait une erreur.

Le Plan d'investissement communautaire du Canada (PICC) est l'autre initiative du ministère de l'Industrie dans ce secteur. Le plan a pour but de renforcer les efforts communautaires visant à attirer et à promouvoir les investissements. Dans le cadre du programme, on fournit à des collectivités ou à des entrepreneurs des renseignements stratégiques afin de les aider à accéder aux sources de capitaux qui existent déjà dans une région donnée. Le gouvernement a accepté de partager les frais de la mise en oeuvre de quelque 20 projets pilotes novateurs.

Un certain nombre de témoins se sont dits préoccupés par le problème de l'accès aux capitaux qui pourrait résulter de la fermeture projetée de succursales bancaires en région. Cette tendance, si elle se confirme, serait conforme à la volonté des banques de concentrer leurs activités dans ce qu'elles considèrent comme le marché du crédit le plus rentable, à savoir celui du Canada urbain.

Malgré tout, d'autres témoins, notamment un certain nombre de spécialistes des questions rurales, y voient un problème d'investissement plutôt qu'un problème financier. Comme quelques-uns l'ont fait valoir, les banques à charte canadiennes font essentiellement sortir les économies rurales des économies locales (directement ou par le truchement d'intermédiaires), l'investissement dans le Canada rural étant insuffisant. On nous a dit que les banques n'étaient pas particulièrement intéressées à assurer des services au Canada rural, dans lequel elles voient un marché de crédit petit et risqué. On a toutefois porté à notre attention le fait qu'un plus grand nombre de demandes de prêts seraient approuvées si les promoteurs avaient davantage d'avoirs propres dans les entreprises projetées et que des plans d'affaires adéquats étaient soumis aux établissements financiers.

Nous croyons que le gouvernement fédéral et les banques à charte canadiennes doivent conclure avec le Canada rural un partenariat à beaucoup plus long terme. Les établissements financiers privés doivent veiller à ce qu'un pourcentage approprié des capitaux émanant des investisseurs et des épargnants ruraux soit prêté au Canada rural. Pour leur part, les organismes financiers du gouvernement fédéral doivent se concentrer de façon beaucoup plus dynamique sur le développement rural, à l'exception de la Société du crédit agricole qui le fait déjà. Les organismes de prêt d'État devraient accélérer les efforts qu'ils déploient pour former des alliances avec des établissements privés.

Nous recommandons que :

25. **On devrait encourager les banques à charte canadiennes à établir un mécanisme grâce auquel les dépôts et les profits venant des collectivités rurales y sont réinvestis sous forme de prêts plus importants.**

26. **Pour stimuler la petite entreprise au Canada rural, le gouvernement fédéral devrait a) réserver une partie de l'actif de la Banque de développement du Canada à l'octroi de prêts aux Canadiens vivant en milieu rural et b) demander à ses organismes de développement régional d'accorder une plus grande priorité au développement économique des régions rurales situées sur leur territoire.**

plus appropriée consisterait, croyons-nous, à s'adapter aux risques plus élevés en jouant sur les prix, c'est-à-dire en augmentant les primes applicables aux prêts risqués.

Pour sa part, la BDC accorde des fonds pour soutenir les entreprises canadiennes d'avenir, tournées vers les exportations et fondées sur la connaissance. Dans le domaine des prêts, ses activités ont pour but de compléter celles du secteur privé. En 1995-1996, la banque a autorisé des prêts d'une valeur de plus de 400 millions de dollars à des entreprises rurales, ce qui représente 43 p. 100 de ses prêts totaux. Aucun de ces prêts ou presque n'était destiné à la clientèle agricole traditionnelle.

Par le truchement des quatre sociétés de développement régional de la Banque (Agence de promotion économique du Canada atlantique, Bureau fédéral de développement régional (Québec), Initiative fédérale du développement économique du nord de l'Ontario et Diversification de l'économie de l'Ouest), les PME ont accès à du capital de risque et à d'autres fonds d'investissement. Habituellement, ces fonds proviennent de l'organisme régional en question, des banques à charte et des établissements financiers d'État du gouvernement fédéral (dans la région de l'Atlantique, on doit ajouter les gouvernements provinciaux à la liste). En revanche, on a, dans la plupart des cas, renoncé à l'octroi de prêts directs à des sociétés particulières.

> *Ce que nous disent tout particulièrement les micro-entrepreneurs dans les petites localités, c'est qu'ils sont exclus des programmes d'aide à l'entreprise actuels. Bien que ces programmes soient conçus à l'intention de ce que l'on appelle les petites et moyennes entreprises, le contexte dans lequel celles-ci opèrent est très différent de celui des micro-entreprises dans les petites localités. Ces entrepreneurs réclament une aide minime, des fonds minimes, des conseils techniques, des conseils personnels sur la façon d'équilibrer leurs responsabilités familiale et professionnelles, des moyens d'évaluer facilement leurs marchés et les moyens d'obtenir des conseils sur l'utilisation appropriée de la technologie et le partage des coûts de celle-ci.*
>
> — Rural and Small Town Programme, Mount Allison University

Selon des fonctionnaires d'Industrie Canada, l'accès aux capitaux pose un problème particulier aux petites entreprises rurales (micro-entreprises) en quête de volume peu important de capital de risque ou de capital emprunté (p. ex. de 2 000 à 12 000 $). Pour obtenir du microcrédit, ou de petites sommes, on s'est adressé aux établissements financiers ou aux organismes financiers du gouvernement fédéral. Il convient de mentionner que, dans une petite collectivité, des micro-entreprises exploitées par un travailleur indépendant ou employant une ou deux personnes revêtent une importance capitale pour l'économie rurale.

2. Veiller à ce que les petites entreprises bénéficient d'un accès adéquat aux capitaux

De nombreux témoins ont affirmé que l'insuffisance du capital de risque et du capital emprunté privés constituait un important obstacle à l'expansion des petites entreprises. L'accès aux capitaux pose toujours un problème particulier aux entreprises rurales.

Dans le Canada rural, les capitaux proviennent de diverses sources, notamment les banques, les coopératives de crédit, les caisses populaires et les organismes gouvernementaux. En date du 30 juin 1996, les prêts autorisés accordés par les sept principales banques à charte à des clients dans les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la foresterie, des mines et du pétrole s'élevaient à plus de 52 milliards de dollars, soit quelque 12 p. 100 des prêts consentis par ces banques. Pour obtenir une idée plus claire des prêts consentis par les banques dans le Canada rural, on devrait ajouter à ce total les prêts alloués à d'autres activités commerciales. Selon l'Association des banquiers canadiens, jusqu'au tiers des 8 000 succursales bancaires que compte le Canada se trouvent en milieu rural.

Les coopératives de crédit et les caisses populaires assurent des services financiers complets à au moins 35 p. 100 de la population du pays. Ces dernières, particulièrement actives dans le Canada rural, sont souvent le seul établissement financier que compte la collectivité et le seul qui ait à coeur d'y demeurer pour assurer des services à ses membres. En fait, on nous a dit que, dans plus de 900 collectivités du Canada, les caisses populaires et les coopératives de crédit constituent la seule source de services financiers. En Saskatchewan et au Manitoba, les coopératives de crédit et les caisses populaires constituent les plus importants prêteurs agricoles non gouvernementaux. En Ontario, elles ont conclu des partenariats financiers avec les sociétés d'aide au développement des collectivités.

Des crédits proviennent aussi d'organismes fédéraux comme la Société du crédit agricole (SCA) et la Banque de développement du Canada (BDC). La SCA détient actuellement un portefeuille de prêts de plus de 4,4 milliards de dollars, ce qui représente environ 14 p. 100 de l'endettement agricole total au Canada. En 1995-1996, la Société a autorisé de nouveaux prêts agricoles traditionnels d'une valeur de un milliard de dollars. Le Comité se réjouit que le gouvernement fédéral ait jugé bon, dans le budget de 1997, de fournir à la Société 50 millions de dollars en capitaux supplémentaires. La SCA, qui est le plus important prêteur à terme agricole au pays, est clairement orientée vers les besoins financiers des exploitations agricoles plus petites. Elle joue généralement un rôle complémentaire aux banques, même si le fait qu'elle tende à concurrencer le secteur privé pour les prêts à faible risque de manière à pouvoir interfinancer les prêts plus risqués soulève certaines inquiétudes chez les membres du Comité. Pour la Société, une stratégie

Un certain nombre de témoins ont souligné qu'il fallait, au Canada, améliorer le climat des investissements pour les petites entreprises. Ils se sont fermement prononcés en faveur d'une amélioration du régime réglementaire et d'une prestation plus efficiente des services gouvernementaux. La plupart des témoins ont approuvé les efforts budgétaires déployés par le gouvernement jusqu'ici et plaidé en faveur de la poursuite des politiques visant à réduire la dette et les déficits du gouvernement, ce qui pourra donner lieu à une baisse des impôts sur les sociétés. À ce propos, on a affirmé que les charges sociales (p. ex. les cotisations à l'assurance-emploi de même qu'au RPC et à la RRQ, les cotisations imposées par les commissions provinciales des accidents du travail et les impôts sur la santé prélevés dans certaines provinces) constituent les facteurs qui nuisent le plus à l'emploi.

Dans une section antérieure du rapport, nous avons déjà recommandé que les gouvernements mettent tout en oeuvre pour réduire et, dans certains cas, rationaliser leurs interventions réglementaires. L'efficience de la réglementation a également été au coeur de travaux précédents du Comité. Nous souhaitons vivement que, à ce propos, des mesures soient prises sans délai.

De la même façon, on abordera la question de l'inefficience de l'exécution des programmes et de la prestation des services gouvernementaux dans la partie portant sur la réforme structurelle. Dans leurs régions, les Canadiens ruraux ont droit à un gouvernement plus accessible ayant rationalisé ses activités.

Sur le front fiscal, le gouvernement a réalisé des progrès notables au chapitre de l'amélioration de sa situation budgétaire. Le déficit décroît rapidement, et on s'attend à ce que le ratio dette-publique-PIB diminue bientôt. Dès qu'il aura amélioré davantage sa situation financière, nous pensons que le gouvernement devrait envisager d'alléger le fardeau fiscal des petites entreprises, particulièrement celui qui est imputable aux charges sociales. Au cours des dernières années, nous tenons à le souligner, ces dernières ont augmenté de façon régulière.

Nous recommandons que :

24. **Dès qu'il aura amélioré davantage sa situation financière, le gouvernement fédéral devrait envisager a) de réduire les charges sociales des entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 200 000 $; b) de hausser à 300 000 $ le seuil sous lequel les entreprises admissibles ont droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés.**

Nous recommandons que :

21. **La Commission canadienne du tourisme devrait soutenir plus activement l'industrie touristique en milieu rural a) en réservant aux exploitants d'entreprise touristique une part précise des fonds destinés aux partenariats de commercialisation; b) en donnant plus d'information sur les possibilités de promotion du tourisme à l'administration et aux organismes de développement locaux et c) en veillant à ce que les établissements financiers soient bien au fait des nouvelles occasions d'affaires dans le secteur du tourisme, un secteur en pleine croissance.**

22. **L'expansion de l'infrastructure touristique devrait faire partie intégrante d'un futur programme national d'infrastructure.**

23. **Les organismes fédéraux chargés du développement régional devraient réserver une partie déterminée de leurs ressources financières à la création d'attractions touristiques en milieu rural. Des programmes régionaux de commercialisation du tourisme devraient être élaborés en collaboration avec l'industrie touristique.**

F. CRÉER DE PETITES ENTREPRISES ET STIMULER L'ESPRIT D'ENTREPRISE

Aujourd'hui, il est généralement admis que c'est le secteur de la petite entreprise qui est le moteur de la création d'emplois. Au cours des dernières années, les PME ont généralement été responsables de plus de 80 p. 100 de la création nette d'emplois. Le phénomène s'observe aussi bien au Canada rural qu'en milieu urbain. Pour déployer avec succès les ressources humaines, nous devons créer un climat commercial favorable, éliminer la pénurie de capitaux à laquelle font face les petites entreprises du Canada rural et y stimuler la formation dans les domaines de la gestion et de l'esprit d'entreprise. Si on y parvient, on devrait pouvoir augmenter le nombre d'emplois créés.

1. Créer un climat propice aux petites entreprises

> *La meilleure chose que le gouvernement fédéral puisse faire pour le développement des petites entreprises est de continuer à assurer des taux d'intérêts stables, l'accès au crédit et le démantèlement graduel des barrières au mouvement interprovincial des biens et de la main-d'oeuvre et faciliter le transfert entre générations des entreprises familiales. De telles politiques, jointes à un allégement de la fiscalité pesant sur les petites entreprises, notamment celles ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 200 000 $, encourageraient la création d'emplois dans les petites villes de notre pays.*
>
> — Chambre de commerce de Prince-Albert

Si l'on encourageait les banques et les établissements comme la Banque de développement ou si on les aidait à reconnaître les tendances, les réalités et le potentiel des entreprises de ce secteur d'activité, cela serait très bénéfique pour la région de Muskoka.

— Tourisme Muskoka

On nous a également dit que toutes les régions rurales n'ont pas le bonheur de compter sur des attractions touristiques aménagées ou naturelles. Il nous est également apparu évident que de nombreux exploitants touristiques, comme d'autres propriétaires de petites entreprises, éprouvent de la difficulté à accéder à du capital de risque ou à du capital emprunté.

Pour régler les problèmes d'accès aux capitaux auxquels sont confrontés les exploitants touristiques, quelques partenaires devront concerter leurs efforts. Les banques à charte devront accepter d'évaluer les projets moins en fonction de considérations tangibles telles que les garanties et plus en fonction d'atouts, tels que la fiabilité du promoteur, le soutien communautaire dont il bénéficie et ses aptitudes en gestion. De plus, les problèmes que le secteur touristique a connus par le passé ne devraient pas porter préjudice aux décisions concernant des projets futurs.

Les organismes gouvernementaux qui accordent des prêts, par exemple la Banque de développement du Canada et les Sociétés d'aide au développement des collectivités, doivent continuer de soutenir le secteur touristique. On doit éviter, comme on a aujourd'hui tendance à le faire, d'utiliser ces programmes uniquement pour soutenir les projets d'exportation ou de haute technologie. Les organismes concernés doivent réévaluer le soutien qu'ils accordent au secteur touristique et reconnaître que, toutes choses étant égales, l'investissement dans le tourisme est tout aussi prometteur pour le Canada rural que l'investissement dans les entreprises de haute technologie du Canada urbain. À cet égard, l'injection, par le gouvernement fédéral, de 50 millions de dollars dans les capitaux propres de la Banque de développement aux fins du développement de l'infrastructure touristique privée, annoncée dans le budget fédéral de 1997, est une bonne nouvelle.

Les organismes chargés du développement économique régional doivent également continuer d'appuyer le tourisme rural. Ces derniers devraient notamment créer des programmes pour favoriser l'aménagement d'infrastructures, faciliter l'accès au capital de risque et au capital emprunté et, enfin, mettre de l'avant des initiatives de mise en valeur des régions et de formation des employés.

Enfin, on doit s'attaquer au problème de l'insuffisance du capital de risque auquel ont accès les exploitants touristiques. Pour soutenir les exploitants touristiques ruraux, le gouvernement fédéral devrait s'associer à des initiatives telles que les fonds de travailleurs, en ciblant les incitatifs fiscaux existants.

Le gouvernement fédéral, conscient qu'il est utile de stimuler ce secteur précieux, a créé la Commission canadienne du tourisme (CCT) pour stimuler et promouvoir l'activité touristique au Canada. L'organisme a deux objectifs : commercialiser le Canada à titre de destination touristique attrayante auprès des voyageurs internationaux et nationaux et aider les exploitants touristiques à prendre des décisions en leur fournissant des renseignements opportuns et exacts. Essentiellement, la CCT constitue un partenariat entre l'industrie et les associations touristiques, les gouvernements provinciaux et territoriaux et le gouvernement fédéral. Elle se compose de représentants de l'industrie des quatre coins du Canada et a le pouvoir de planifier, d'orienter, de gérer et de mettre en oeuvre des programmes visant à stimuler et à promouvoir l'activité touristique. Avec la création de la CCT, le budget du gouvernement fédéral dans le secteur du tourisme est passé de 15 à 50 millions de dollars par année. Une augmentation bienvenue du budget de la Commission, soit 15 millions de dollars par année, a été annoncée dans le budget fédéral de 1997.

> *Je reçois les bulletins de la Commission canadienne du tourisme, et on en discute avec d'autres collègues d'autres régions. Pour être à la table de la CCT, il faut beaucoup de dollars, et ce n'est pas à la portée de toutes les bourses.*
>
> — Association touristique régionale d'Abitibi-Témiscamingue

Si la création de la CCT a généralement été bien accueillie par les témoins du secteur touristique, une plainte a été formulée à de nombreuses reprises. Que ce soit dans les Territoires du Nord-Ouest, dans la région de Muskoka, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue ou dans la région de l'Atlantique, on nous a dit que les petits exploitants touristiques — la norme dans le Canada rural — ont été pour l'essentiel incapables d'accéder aux services ou aux initiatives de partenariat de la Commission. Le phénomène s'explique d'abord et avant tout par le fait que les plus petits exploitants, en raison de leurs capacités financières limitées, ne peuvent s'associer aux programmes coopératifs de commercialisation mis de l'avant par l'organisme. Les efforts de la CCT, du moins tels que les perçoivent les exploitants ruraux, sont orientés vers les grands exploitants, qu'on retrouve habituellement dans les villes ou à proximité d'elles.

La CCT a déclaré aux membres du Comité qu'elle avait bel et bien pour mandat d'élaborer un programme national de commercialisation, mais pas de réserver des fonds distincts pour les régions rurales. Nous croyons que c'est un tort et que la Commission doit reconnaître qu'il est urgent de soutenir le tourisme dans les régions rurales du Canada en ciblant ces dernières de façon plus explicite. Selon des témoins, l'organisme doit également mieux faire connaître ses activités à l'échelon local.

regroupées pour exploiter le potentiel écotouristique de la région. On demande à des particuliers de visiter des exploitations sylvicoles et des scieries pour se donner une meilleure compréhension des opérations forestières viables. De tels partenariats, croyons-nous, offrent un modèle dynamique pour l'avenir.

Quelques statistiques montrent bien l'importance que revêt le secteur touristique pour l'ensemble de l'économie canadienne. En 1995, les dépenses touristiques au Canada ont totalisé 41,8 milliards de dollars, soit une hausse de 7,1 p. 100 par rapport à l'année précédente. En 1995, la croissance touristique a, de fait, été supérieure à celle de l'économie dans son ensemble.

Le tourisme, industrie à forte concentration de main-d'oeuvre, continue de faire la preuve de sa capacité de créer des emplois à un rythme plus rapide que l'économie dans son ensemble. Par exemple, le nombre d'emplois directs imputables à l'industrie en 1995 était en hausse de 2 p. 100 par rapport à 1994, pour s'établir à un total de presque un demi-million d'années-personnes. Pendant la même période, le taux de croissance de l'emploi dans l'ensemble de l'économie a été beaucoup plus faible. Le nombre total de Canadiens qui travaillent dans l'industrie touristique et dans les industries connexes s'établit à environ 1,3 million de personnes.

Le tourisme, qui compte parmi les principales industries du pays, donne aux régions rurales la possibilité de diversifier leur économie au moyen d'investissements en immobilisations relativement limités. Pour y attirer les visiteurs, on doit toutefois faire bien davantage.

Dans le Canada rural, l'économie touristique représente une économie distincte de celle qu'on retrouve le plus fréquemment en milieu urbain. S'il bénéficie des avantages associés à la beauté et aux ressources naturelles, le Canada rural fait face à un certain nombre d'obstacles qui inhibent l'établissement d'une forte économie touristique. Parmi ces obstacles, citons :

- l'absence d'une infrastructure des transports suffisante, si bien qu'il est difficile de se rendre dans bon nombre de régions rurales;
- le fait que le marché potentiel des établissements qui doivent être bâtis génère souvent des liquidités insuffisantes pour rembourser la dette qu'il faut contracter pour aménager l'infrastructure nécessaire;
- la taille et la diversité relativement limitées des exploitants touristiques ruraux, facteurs combinés qui leur permettent difficilement d'agir en coopération les uns avec les autres ou en partenariat avec des organismes tels que la Commission canadienne du tourisme (décrite ci-dessous);
- la nature cyclique du tourisme rural et l'absence d'un marché conséquent, ce qui dissuade de nombreux investisseurs privés de s'intéresser au tourisme rural.

des barrières commerciales interprovinciales. Si des progrès marqués au chapitre de la libéralisation du commerce intérieur ne sont pas réalisés d'ici la fin de 1997, le gouvernement devrait envisager d'agir unilatéralement.

20. **Des organismes fédéraux, comme la Société du crédit agricole, la Banque de développement du Canada et ses organismes de développement régional, de même que les fonctionnaires responsables du Fonds de développement de la technologie d'Industrie Canada, devraient accorder une plus grande priorité au soutien des activités à valeur ajoutée dans le Canada rural.**

E. SOUTENIR LE TOURISME

> *Comme secteur, notre défi consiste, à l'approche du tournant du siècle, non seulement à maintenir les taux de fréquentation actuels, mais aussi à les accroître en accaparant une part plus grande du marché mondial du tourisme. À cet égard, nous avons besoin de l'aide du gouvernement fédéral pour faire connaître la région de Muskoka. Nous serions ainsi en mesure d'accroître les activités commerciales dans la région et de raffermir son assise économique.*
>
> — Tourisme Muskoka

> *C'est donc dire que, pour l'industrie touristique régionale, l'ensemble de ce qu'il est convenu d'appeler le secteur des ressources naturelles est d'une importance cruciale. Voilà, monsieur le président, toute l'importance des ressources naturelles pour l'industrie touristique régionale. Elle ne vient pas seulement, par exemple, de l'arbre, mais aussi de sa transformation et de l'histoire de sa transformation. Notre discours ne va donc pas à l'encontre du développement et de l'exploitation des ressources naturelles de la région. Nous croyons plutôt qu'il vient compléter le développement et l'exploitation de ces ressources.*
>
> — Association touristique régionale d'Abitibi-Témiscamingue

Pendant des années, et encore aujourd'hui, les innombrables lacs, rivières, montagnes et autres attraits géographiques du Canada ont stupéfié les voyageurs du pays et de l'étranger. Les voyages d'aventure et l'écotourisme de même que le tourisme qui repose sur les nombreuses activités axées sur les ressources naturelles canadiennes fournissent aujourd'hui de nouveaux créneaux qui s'ajoutent aux activités touristiques traditionnelles d'été et d'hiver. À titre d'exemple, citons l'interaction entre la région de Mattawa, en Ontario, et les industries locales du tourisme et de la foresterie : toutes se sont

commerce de nos exportations de produits à valeur ajoutée. Ce protectionnisme nuit assurément à la capacité du Canada de diversifier ses exportations traditionnelles.

Troisièmement, les obstacles commerciaux interprovinciaux freinent la progression de la valeur ajoutée de la production rurale. Nous sommes extrêmement déçus de constater qu'il semble impossible de parvenir à la libéralisation du commerce intérieur, tandis qu'on est parvenu à signer des accords internationaux avec nos partenaires commerciaux mondiaux (p. ex. l'ALENA). On doit accélérer les efforts déployés pour supprimer les obstacles au commerce des produits à valeur ajoutée.

Dans ce domaine, quelques autres obstacles ont été évoqués. On a ainsi affirmé que les particuliers et les sociétés désireuses de tirer profit des possibilités offertes par la valeur ajoutée ne disposent souvent pas de ressources financières suffisantes, c'est-à-dire de capitaux propres et empruntés. Par exemple, il arrive souvent que les agriculteurs aient besoin d'aide pour définir les possibilités d'investissement et de soutien financier pour en assurer la concrétisation.

Un autre obstacle fréquemment mentionné a trait à la R-D et à l'innovation insuffisantes dans les entreprises à valeur ajoutée qui promettent. On a aussi fait remarquer qu'il arrive souvent que le transfert de technologies vers le marché soit inadéquat. Ces obstacles doivent être supprimés dès que possible.

On nous a dit que le gouvernement fédéral ne dispose pas de programmes visant expressément l'augmentation de la valeur ajoutée dans les régions rurales. Sa contribution a été indirecte dans la mesure où ses activités dans le domaine de la R-D ont entraîné une transformation plus poussée des produits dans le Canada rural. Nous sommes toutefois d'avis que, pour répondre aux besoins du marché, on doit davantage mettre l'accent sur la transformation des ressources du Canada rural en produits plus raffinés.

Nous recommandons que :

18. **Le gouvernement devrait a) établir des partenariats avec les industries primaires pour examiner les possibilités de mener des activités à valeur ajoutée et b) établir des politiques efficaces pour encourager les entreprises d'exploitation des ressources à fabriquer des produits spécialisés à valeur ajoutée là où les conditions du marché s'y prêtent.**

19. **Pour développer le commerce intérieur et extérieur pour ce qui est des produits à valeur ajoutée, le gouvernement fédéral devrait a) redoubler d'efforts pour accélérer l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires internationales au commerce de ces produits et b) en collaboration avec les provinces, accélérer le processus d'abolition**

même si le renforcement de l'assise manufacturière rurale ne serait pas sans avantages. Dans le secteur de l'activité manufacturière axée sur les ressources, ce sont les régions urbaines qui se taillent la part du lion, sauf dans l'industrie du bois. Même si on ne parvient pas à diversifier l'économie des régions dépendantes de la production primaire, on peut augmenter la valeur ajoutée de façon considérable en modifiant la gamme de produits de manière à procurer au consommateur une plus grande satisfaction et à améliorer les avantages économiques généraux. Par exemple, l'industrie forestière a été contrainte par la concurrence accrue de générer des produits plus raffinés, comme les papiers de spécialité.

> *Si les résidants ruraux veulent tirer profit de ces débouchés, il faut faire le nécessaire pour leur offrir l'instruction et la formation qui leur permettront de comprendre parfaitement le concept et la portée de la valeur ajoutée.*
>
> — Manitoba Women's Institute

Dans le Canada rural, le défi consiste à assurer l'expansion continue de ses industries primaires de classe mondiale et à y ajouter de nouvelles activités économiques susceptibles de donner de bons résultats en milieu rural. Devant le Comité, on a toutefois soulevé quelques obstacles qui, au Canada rural, s'opposent à une telle réorientation. Premièrement, il arrive souvent que la formation et l'éducation des ruraux ne soit pas à la hauteur des normes auxquelles il faut répondre pour tirer pleinement profit des possibilités qui s'offrent au chapitre de la valeur ajoutée. Pour que l'économie rurale se prévale des possibilités en question, ces lacunes doivent être corrigées.

> *En ce moment, l'industrie essaie de plus en plus d'aller vers des produits à valeur ajoutée. C'est précisément dans ces secteurs de valeur ajoutée que nos concurrents à travers le monde continuent d'ériger des barrières tarifaires et non tarifaires. Je vous donne l'exemple d'un produit de base comme la pâte ou le papier journal. Il n'y a pas de tarif sur la pâte pour ceux qui veulent fabriquer leur propre papier en utilisant la pâte du Canada. Par contre, quand ces mêmes gens fabriquent, souvent avec notre pâte, des papiers fins ou des papiers enduits, des boîtes, des cartons, puisqu'ils ne veulent pas que nos produits soient en concurrence avec les leurs, ils imposent sur ces produits des tarifs assez exorbitants. Il n'est pas rare de voir sur certains papiers fins ou papiers de spécialité des tarifs de l'ordre de 40, 50 et 60 p. 100.*
>
> — Association canadienne de pâtes et papiers

Deuxièmement, on a affirmé qu'il était extrêmement important qu'on continue de réduire tous les obstacles commerciaux internationaux, particulièrement dans le secteur des produits à valeur ajoutée. Les pays concurrents du Canada dans le secteur des ressources naturelles continuent d'imposer des obstacles tarifaires et non tarifaires, au

Nous recommandons que :

17. **Le gouvernement fédéral devrait, tout en faisant une promotion plus efficace des programmes de R-D existants, établir de nouveaux partenariats avec les industries primaires pour mettre au point de meilleures méthodes d'exploitation des ressources. La recherche devrait généralement se faire dans les régions rurales et ses résultats devraient être communiqués aux entreprises actives de ces industries.**

D. IMPORTANCE DE LA VALEUR AJOUTÉE

> *Le mot clé, encore une fois, c'est la valeur ajoutée. Aussi longtemps que nos ressources naturelles seront vendues à l'extérieur de la région ou à l'extérieur de notre pays sans valeur ajoutée, les communautés rurales vont continuer de perdre leur base économique.*
>
> — Strait Highlands Regional Development Authority

De temps à autre, on assiste à l'émergence d'une école de pensée selon laquelle le Canada serait mieux servi si son économie renonçait à sa dépendance à l'égard des ressources naturelles pour se tourner vers l'information et la haute technologie. Une telle approche devient plus populaire pendant les replis cycliques, au cours desquels nos industries primaires normalement des plus dynamiques tendent à l'être moins.

Par ailleurs, il se trouve des représentants de l'industrie pour soutenir que la puissance comparative du Canada repose toujours sur l'extraction des matières premières, par exemple les minerais, et sur d'autres formes d'exploitation des ressources. Comme nous comptons parmi les producteurs les plus efficients de ressources au monde, nous devrions nous concentrer sur ces efforts et ne pas contempler d'activités économiques de substitution. La réussite traditionnelle des sociétés canadiennes dans le marché mondial des produits de base milite en faveur du point de vue selon lequel nous devrions nous spécialiser dans ce que nous faisons le mieux.

Le Comité croit que, comme c'est souvent le cas, la vérité se situe quelque part entre ces deux points de vue. Aux quatre coins du pays, on nous a affirmé que le fait d'augmenter la valeur ajoutée de nos produits primaires revêt en fait une grande importance. Dans les régions rurales, la transformation à forte valeur ajoutée peut constituer un important facteur de création d'emplois. Les Canadiens qui vivent en milieu rural nous ont dit que, dans toute la mesure du possible, les ressources naturelles devraient être transformées localement, avant que le produit ne quitte une collectivité ou une région donnée.

On peut augmenter la valeur ajoutée sans que les industries primaires se tournent nécessairement vers une stratégie d'intégration plus poussée dans la production en aval,

Nous recommandons que :

14. **Le gouvernement fédéral devrait immédiatement simplifier sa réglementation pour aider les industries primaires à investir davantage dans le Canada rural, et supprimer ainsi les entraves au développement rural que contient actuellement cette réglementation.**

15. **Le gouvernement fédéral devrait accorder une plus grande priorité au règlement équitable des revendications territoriales actuelles.**

16. **Le régime fiscal fédéral applicable aux industries primaires devrait être périodiquement revu pour améliorer les conditions d'investissement au pays. La mise en oeuvre des recommandations à incidence financière contenues dans le rapport du *National Task Force on Oil Sands Strategies* constitue une priorité urgente.**

3. Renforcer la R-D

Bien que le régime fiscal intérieur visant la R-D soit relativement concurrentiel dans le contexte international, il n'en demeure pas moins que le Canada, par rapport aux autres pays industrialisés, accuse du retard à ce chapitre. Parmi les nations du G7, le pays, qui ne consacre que 1,6 p. 100 de son PIB à la R-D, soit moins que la moyenne de l'OCDE, établie à 2,2 p. 100, vient à l'avant-dernier rang. Fait peut-être plus significatif, le Canada consacre à la R-D dans le secteur primaire — seulement 0,3 p. 100 du PIB est alloué à l'industrie forestière — moins de la moitié des sommes qu'il affecte à la recherche scientifique, par exemple la R-D dans le secteur pharmaceutique.

Dans les secteurs des ressources naturelles, qui constituent des sources de force économique, rehausser l'activité liée à la R-D devrait constituer une priorité urgente. Pour relever les défis liés à l'exploitation des ressources et à la protection de l'environnement, on dépend de plus en plus des percées technologiques; par conséquent, on doit créer un climat propice à la réalisation de ces percées.

Pour être véritablement efficace, la R-D dans les secteurs des ressources naturelles peut difficilement s'effectuer en milieu urbain. Dans le cadre de bon nombre des audiences publiques organisées par le Comité, des témoins ont souligné l'importance que revêt le fait de soutenir et d'établir, au Canada rural, des centres d'excellence et d'innovation en R-D. Ces derniers devraient être aménagés en fonction des atouts particuliers des régions rurales. On devrait encourager et accélérer la conclusion de partenariats avec les établissements d'enseignement et de recherche ruraux de même qu'avec l'industrie.

- le régime de réglementation environnemental actuel est trop restrictif pour les investisseurs éventuels — pour éviter de tuer dans l'oeuf les nouvelles occasions d'affaires, on devrait alléger considérablement la réglementation et lui assurer une plus grande stabilité;

- les régimes fédéraux-provinciaux d'évaluation environnementale des nouveaux projets d'investissement se chevauchent et continuent d'entraîner des retards et de l'incertitude pour les investisseurs éventuels;

- la réglementation environnementale n'a toujours pas été rationalisée ni harmonisée et, pour l'essentiel, elle n'est pas appliquée de façon uniforme et certaine; les chevauchements et les dédoublements demeurent un irritant;

- on n'a pas consacré une attention suffisante au règlement de problèmes importants concernant l'accès au territoire, par exemple les revendications territoriales et la délimitation d'espaces réservés à l'aménagement de parcs; les revendications territoriales et l'accès au territoire retardent la mise en branle de nouveaux projets d'extraction de ressources.

Une autre question soulevée dans le cadre de nos audiences a trait à la compétitivité de notre régime fiscal. Pour que les industries primaires du Canada puissent soutenir la concurrence mondiale, le régime fiscal en place ne doit pas être considéré comme défavorable. Pourtant, la politique fiscale existante a, à un certain nombre de reprises, contribué à la détérioration du climat commercial dans le secteur des ressources naturelles. Nulle part ailleurs que dans le secteur minier cette situation n'est-elle plus apparente : la réforme de la fiscalité fédérale, dans les années 1980, s'est traduite par un resserrement du traitement fiscal des gains en capital de même que par une élimination progressive de la déduction pour épuisement au titre de l'exploration minière conçue pour stimuler l'utilisation des mécanismes de financement par actions accréditives aux fins des investissements dans l'exploration. Les modifications apportées à certains régimes fiscaux provinciaux, en particulier l'augmentation des impôts non fonction des revenus et le resserrement de certaines déductions, ont également accru le fardeau fiscal réel imposé à l'industrie. Par comparaison, les régimes d'investissement dont bénéficient les producteurs de minerai d'un certain nombre de pays en voie de développement ont été améliorés, ce qui a nui à la position concurrentielle de l'industrie canadienne.

Améliorer le régime fiscal peut se traduire par un déluge d'investissements prévus, comme le montre la réaction positive de l'industrie des sables bitumineux aux modifications apportées au régime fiscal. En réduisant les charges sociales et l'impôt sur les sociétés, on pourrait également améliorer la situation actuelle des industries primaires, où les emplois par unité d'investissement se font de plus en plus rares.

À l'heure actuelle, le principal facteur qui limite la croissance de notre secteur est la lourdeur de la réglementation gouvernementale et l'incertitude que créent les divers niveaux de gouvernement. L'aquiculture relève d'un ensemble complexe de champs de responsabilités et de compétences qui se chevauchent.

— B.C. Shellfish Growers Association

Les préoccupations soulevées dans la partie précédente ne recensent pas tous les obstacles structurels que les gouvernements imposent à l'exploitation des ressources naturelles. Pour faire en sorte que le secteur des ressources naturelles demeure sain, ces derniers doivent s'attaquer à un certain nombre d'autres problèmes, notamment :

- une structure fiscale appropriée encourageant l'investissement;
- un régime réglementaire qui assure le maintien de normes environnementales, tout en répondant aux besoins de l'industrie;
- un mécanisme d'approbation rapide lorsqu'on a besoin de permis (p. ex. les gazoducs);
- un mécanisme rapide de règlement des problèmes liés à l'utilisation du territoire;
- des investissements accrus dans le secteur de la R-D;
- l'élimination, au moyen d'efforts concertés avec les provinces, des obstacles interprovinciaux au commerce;
- une amélioration de l'accès aux marchés étrangers grâce à la négociation d'accords commerciaux pertinents, secteur qui relève d'abord et avant tout de la compétence fédérale.

La meilleure façon d'accroître la confiance des investisseurs consiste de loin à adapter les régimes réglementaire et fiscal en place. Si, à propos du premier, les intervenants des industries primaires ont, au cours des dernières années, véhiculé un message commun, c'est que les politiques gouvernementales concernant la protection de l'environnement doivent de toute urgence être améliorées. Les préoccupations liées à la politique environnementale ont continué de dominer l'ordre du jour récent du Comité — en novembre 1996, il a fait paraître son rapport final sur la rationalisation de la réglementation environnementale du secteur minier — tout comme celui des intervenants intéressés. Ces préoccupations étaient également présentes à l'esprit de la majorité des témoins entendus dans le cadre des audiences sur lesquelles repose le présent rapport.

La prise de décisions dans le secteur de l'environnement a soulevé un certain nombre de critiques précises :

du crédit agricole, société financière fédérale venant en aide au secteur de l'agriculture, a déjà introduit un type particulier de prêt agricole familial pour s'attaquer à ce problème. Nous sommes d'avis qu'un tel produit devrait être élargi et faire l'objet d'une publicité considérablement plus grande.

Nous recommandons que :

12. **Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les entreprises d'exploitation des ressources naturelles, les gouvernements provinciaux, les collectivités locales et d'autres intervenants, devrait veiller à ce que les ressources soient exploitées de façon viable pour le bénéfice à long terme des collectivités visées.**

13. **La Société du crédit agricole devrait étendre et faire connaître son nouveau prêt agricole familial, conçu pour faciliter la transmission d'une génération à l'autre des exploitations agricoles familiales.**

2. Améliorer le climat des investissements

Nous croyons au développement durable et responsable. Ce que nous ne pouvons accepter, c'est la foule de règlements non coordonnés, qui se chevauchent et qui nuisent à la qualité de l'examen environnemental. Ces règlements donnent lieu à un gaspillage de l'argent des investisseurs et des contribuables et ajoutent aux incertitudes de ceux qui souhaitent mettre à exécution un projet d'exploitation minière. [. . .] Nous avons besoin non pas d'autorités et de zones de responsabilités nouvelles, mais plutôt d'un mode de fonctionnement qui assurera la participation de tous les intervenants : le promoteur du projet, tous les organismes fédéraux et territoriaux ainsi que l'ensemble des intervenants intéressés.

— N.W.T. Chamber of Mines

L'harmonisation de la réglementation devrait demeurer une très grande priorité pour le gouvernement. Un système de réglementation efficace, efficient et stable réduira les chevauchements inutiles qui sont source de longs retards et qui augmentent les coûts des projets de pipeline pour lesquels une approbation est requise.

— Association canadienne des pipelines de ressources énergétiques

On a également fait valoir que le développement et la commercialisation des produits de l'industrie gazière et pétrolière étaient limités par la capacité insuffisante des pipelines. Pour réinvestir ces profits dans l'exploration et l'expansion technologique, l'industrie doit accroître ses marchés d'exportation. Pour ce faire, on devra aménager de nouveaux pipelines vers les États-Unis.

Au Canada, le secteur de l'aquaculture connaît une croissance rapide, la demande de poisson et de fruits de mer augmentant de façon régulière, tandis que l'industrie de la pêche au poisson sauvage est en déclin. La conchyliculture et la pisciculture emploient plus de 5 200 personnes, surtout dans le Canada rural. On pense aussi que la conchyliculture donne aux Premières nations une occasion unique d'établir des entreprises viables dans les collectivités côtières rurales, particulièrement en Colombie-Britannique. Malheureusement, on est loin d'exploiter tout le potentiel de l'aquaculture au Canada, en raison d'un certain nombre de contraintes au développement. Le fardeau réglementaire imposé par le gouvernement et l'incertitude qu'il crée constituent les principaux facteurs qui limitent la croissance de l'aquaculture. Le secteur est également victime de l'insuffisance de l'infrastructure et des immobilisations nécessaires pour soutenir l'expansion et la croissance.

> *Troisièmement, le gouvernement fédéral devrait établir des programmes de recherche ou des projets pilotes similaires à ceux en préparation ou déjà exécutés dans d'autres pays producteurs de charbon, comme l'Australie, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Japon. Ces pays sont en train de nous dépasser. Nous avons mis au point par le passé des technologies pour l'industrie houillère que nous étions les premiers à posséder.*
>
> — United Mine Workers of America

Quatrièmement, on a porté à l'attention des membres du Comité le fait que les trois paliers de gouvernement ne s'intéressent pas suffisamment au contexte mondial et national dans lequel évolue l'industrie de l'extraction de la houille. Or, la houille est un produit important pour les économies régionales de l'Est et de l'Ouest.

> *Soit dit en passant, nous avons mis au point un produit, le prêt agricole familial, qui assure la sécurité des revenus des parents et protège leurs actifs. Il permet au fils, à la fille ou à un autre parent d'acquérir l'exploitation avec une mise de fonds très faible et très peu de garanties. Lorsque nous avons présenté ce produit à notre partenaire américain, il l'a trouvé si intéressant qu'il l'a immédiatement adapté à sa propre clientèle agricole aux États-Unis.*
>
> — Société du crédit agricole

On nous a fait part d'une dernière préoccupation liée à la nécessité de résoudre le problème du transfert entre générations des exploitations agricoles familiales. La Société

[. . .] À la veille du XXI^e siècle, le Labrador se retrouve avec l'une des réserves les plus riches du monde en nickel, à Voisey's Bay. Il est essentiel que les habitants du Labrador, tous ceux qui vivent et travaillent ici, profitent au maximum de l'exploitation de cette réserve. Nous ne pouvons plus accepter que nos localités se passent du nécessaire en infrastructures ni que nos habitants restent sans emplois pendant que les gens de l'extérieur réalisent d'immenses bénéfices. Cette époque est révolue. Nous avons déjà connu ce scénario; maintenant nous voulons notre juste part des profits de nos ressources.

— Labrador North Chamber of Commerce

Les entreprises d'exploitation des ressources naturelles ne devraient pas subventionner les collectivités où elles se trouvent, mais elles ont tout de même l'obligation de faire profiter la population locale de leurs richesses qu'il s'agisse d'emplois, de contrats et de profits; une attitude qui pourra leur profiter autant qu'aux citoyens.

— Labrador Inuit Development Corporation

Les gouvernements ont sans nul doute un rôle critique à jouer dans l'établissement de politiques pertinentes concernant l'exploitation des ressources. En même temps, nous sommes d'avis que les entreprises qui dépendent de l'exploitation des ressources ont l'obligation sociale de conclure des partenariats à long terme avec les collectivités, les régions et les personnes touchées par leur activité industrielle. Le réinvestissement dans l'administration à long terme des ressources, la formation ou même l'infrastructure communautaire d'une partie des profits tirés de l'exploitation des ressources constitue de fait un objectif valable. Une fois de plus, le partenariat conclu par Syncrude constitue un excellent modèle pour les exploitants de ressources du Canada rural.

Outre la nécessité de soutenir la base de ressources au moyen de techniques de récolte appropriées, un certain nombre d'autres questions plus précises liées à la gestion des ressources ont été portées à notre attention. Par exemple, on nous a dit que des investissements suffisants dans l'industrie de la sylviculture pourraient se traduire par des niveaux de production forestière de deux à trois fois supérieurs. Au moyen de la génétique, on peut notamment améliorer de façon considérable la qualité des jeunes plants et des arbres, y compris leur vitesse de croissance. Il n'est plus nécessaire d'attendre de 10 à 15 ans pour obtenir, dans nos plantations, une nouvelle génération d'arbres améliorés grâce à la génétique. L'octroi d'allégements fiscaux sélectifs, conformément à la demande formulée par les propriétaires de terres à bois, pourrait également se traduire par une activité forestière plus viable.

principaux problèmes touchés a trait à l'impact du recouvrement des coûts sur les collectivités monoindustrielles. À notre avis, les gouvernements devraient se garder de laisser le recouvrement des coûts mettre en péril la viabilité financière de ces sources uniques d'activité économique vitale dans le Canada rural.

Nous recommandons que :

9. **Le gouvernement fédéral devrait conclure de nouveaux accords à frais partagés avec les provinces pour la mise en oeuvre d'un programme national de réfection du réseau autoroutier au bénéfice des régions rurales.**

10. **Le gouvernement fédéral devrait consentir un appui fiscal à durée limitée aux entreprises qui souhaitent exploiter des lignes ferroviaires de transport sur courtes distances, agir comme transporteurs aériens régionaux ou comme propriétaires des aéroports en milieu rural, gérer et entretenir des quais et des ports en milieu rural et construire des routes.**

11. **Le gouvernement fédéral devrait revoir sa méthode de recouvrement des coûts des services fournis au Canada rural afin d'éviter d'imposer un fardeau financier indu aux industries installées dans des collectivités rurales ou éloignées.**

C. STIMULER L'ACTIVITÉ DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES NATURELLES

Comme les ressources naturelles sont le moteur de l'économie rurale, comment assurer la viabilité de la base de ressources pour les générations futures tout en stimulant l'activité déployée actuellement dans le secteur des ressources naturelles?

1. Soutenir la base de ressources

Les Canadiens croient fermement à la nécessité de soutenir le mieux possible notre base de ressources, dans le respect de l'environnement. En fait, on ne pourra assurer la compétitivité à long terme des industries primaires que si les ressources sont administrées de façon viable. Dans l'est du Canada, les événements récents entourant la pêche à la morue témoignent éloquemment de l'absence d'une politique gouvernementale-industrielle-internationale adéquate à cet égard. Ces problèmes ne doivent pas se répéter dans d'autres industries.

Il va sans dire que l'engagement des deniers publics dans la construction routière rehausse la compétitivité du Canada sur le plan international, en rendant ces marchés plus accessibles, en particulier dans la zone commerciale si importante qu'est l'Amérique du Nord. [. . .] La politique fédérale en matière de transport justifie clairement l'attitude du gouvernement fédéral en faveur de l'investissement dans le réseau routier national, sans oublier les avantages ainsi créés sous forme d'emplois directs et de croissance économique.

— Transports Canada

Les Canadiens ruraux, les particuliers comme les entreprises primaires, tiennent à assurer la viabilité du réseau routier canadien, qui revêt une importance critique, puisqu'il constitue un élément de plus en plus essentiel au développement rural. Nous sommes d'accord avec le point de vue de Transports Canada exprimé devant le Comité, selon lequel le gouvernement fédéral offrira plus activement son soutien financier pour créer un réseau routier de qualité. Toutefois, nous constatons qu'il n'a pu s'entendre avec les provinces sur une politique nationale des routes.

Je suis d'accord avec vous pour dire qu'au lieu de fournir l'infrastructure ou les services scolaires qu'on aimerait avoir idéalement, on pourrait offrir un crédit d'impôt ou un allégement fiscal quelconque qui tiendrait compte du coût élevé de la vie dans les régions rurales et du fait qu'elles sont moins accessibles.

— Les mines, une industrie à appuyer

On a également fait état devant le Comité de l'importance de la contribution des gouvernements à l'aménagement de routes et d'autres infrastructures nécessaires à l'extraction et à l'exploitation des ressources naturelles. De telles infrastructures ont un impact considérable sur le développement économique régional dans la mesure où elles ouvrent de nouvelles régions à des activités telles que l'exploitation forestière, le tourisme, la chasse et la pêche. Dans les régions éloignées, ce sont souvent les entreprises elles-mêmes qui investissent dans les routes, les lignes de transport d'énergie et même les centres médicaux communautaires nécessaires au développement. Lorsque le secteur privé se charge du rôle traditionnel du gouvernement en fournissant l'infrastructure nécessaire, l'industrie est d'avis qu'il serait tout à fait approprié d'offrir des allégements fiscaux correspondant aux dépenses directes consacrées aux infrastructures. Nous partageons ce point de vue.

Enfin, un certain nombre de groupes comparaissant devant le Comité se sont dits préoccupés par l'application du principe du recouvrement des coûts liés aux infrastructures dans certains secteurs relevant de la compétence fédérale, les services des brise-glace et de la Garde côtière ayant été mentionnés à quelques reprises. L'un des

- reconnaître que les régions rurales, en raison de taux de circulation réduits, sont moins attrayants aux yeux des personnes intéressées à investir dans l'infrastructure des transports et songer à accorder des indemnisations pouvant prendre la forme d'incitatifs fiscaux ou de subventions;

- continuer d'assurer une infrastructure ferroviaire et aérienne essentielle dans les régions éloignées où n'investiront pas des intérêts privés;

- reconnaître que, dans de nombreuses économies rurales plus petites, il n'est pas possible de recouvrer les coûts;

- reconnaître que le nombre limité de modes de transport existant dans de nombreuses collectivités (p. ex. une route unique) exigera qu'on investisse davantage dans l'entretien.

En ce qui concerne le transport ferroviaire, Transports Canada tente de réduire la surcapacité actuelle du réseau ferroviaire en rationalisant les lignes existantes. On encourage la vente de lignes à des chemins de fer «sur courtes distances» plus efficients et dont les coûts sont inférieurs afin de préserver le service dans les collectivités rurales. Lorsque l'ordre public l'exige, le gouvernement fédéral maintiendra le service sur certaines lignes. Le Comité, qui se préoccupe de la vulnérabilité de certaines collectivités éloignées face aux décisions concernant l'abandon de courts tronçons non rentables, espère que le gouvernement s'acquittera de l'obligation qui lui incombe d'assurer la survie des collectivités concernées.

En ce qui concerne le transport aérien, le gouvernement fédéral a mis en oeuvre sa politique nationale des aéroports. Ainsi, la plupart des collectivités rurales ont dû assumer les coûts directs de l'entretien des aéroports ou renoncer à eux. Le gouvernement a également entrepris un ambitieux programme de cession des aéroports, réparti sur six ans, afin de céder la propriété, l'administration et le contrôle de ses installations à des intérêts locaux, notamment les Premières nations.

La surcapacité actuelle et le processus de rationalisation de l'infrastructure ferroviaire, aérienne et maritime qui en résulte contrastent vivement avec l'augmentation rapide de l'utilisation de l'infrastructure routière et de la nation. Les routes constituent sans contredit le principal mode de transport de passagers et de marchandises au Canada : en effet, elles comptent pour 90 p. 100 du commerce interprovincial et pour 75 p. 100 du commerce entre le pays et notre voisin du Sud.

peut faciliter la diversification des sources d'énergie en offrant des incitatifs fiscaux aux entreprises intéressées à produire de l'énergie renouvelable dans les régions rurales et éloignées. Au chapitre des efforts de recherche et de développement consacrés à ces nouvelles applications énergétiques prometteuses, il y a de plus nettement place à amélioration.

Nous recommandons que :

8. **Le gouvernement fédéral devrait a) accorder des incitatifs fiscaux aux exploitants de ressources d'énergie renouvelables dans les régions éloignées et b) soutenir l'aménagement de petites centrales électriques rurales par des incitatifs fiscaux, un appui plus important de la R-D et un apport financier par le truchement d'un nouveau programme d'infrastructure rurale.**

3. Corriger les lacunes dans les transports

> *Par le passé, le financement fédéral du réseau routier du nord au Manitoba a contribué énormément à ouvrir l'accès routier aux localités isolées ainsi qu'à la réfection du réseau autoroutier. Le renouvellement de la participation fédérale au développement et à l'amélioration du système routier de la région peut favoriser notre avenir économique.*
>
> — Repap Manitoba Inc.

À maintes reprises, on a porté à notre attention les déficiences de l'infrastructure des transports, particulièrement les routes. On nous a informés que l'infrastructure routière en place est souvent de piètre qualité et que, dans des régions éloignées, on est confrontés à une absence totale de routes. On nous a dit que le transport ferroviaire et aérien est souvent inadéquat et que, dans les campagnes, les coûts du transport aérien sont prohibitifs. En raison de l'insuffisance des fonds consacrés à des services tels que le dragage, l'entretien des voies navigables intérieures se détériore.

Historiquement, les initiatives stratégiques du gouvernement dans le domaine des transports ont été défavorables au maintien de l'infrastructure rurale des transports. En raison de la distance et de l'éloignement géographique du Canada rural, la nécessité d'établir et d'entretenir une infrastructure des transports est plus grande, tout comme les coûts qui y sont associés. En outre, la diversité des produits en vrac issus des industries primaires exige des réseaux de transport diversifiés.

Ainsi, le Comité estime que la politique du gouvernement fédéral, qui se départit de ses intérêts dans le secteur des transports et renonce au contrôle qu'il exerçait, doit s'appliquer différemment dans le Canada rural. Ainsi, le gouvernement devrait :

Nous recommandons que :

7. **Pour réaliser l'objectif de donner aux résidants des régions rurales un accès adéquat à l'inforoute, le gouvernement fédéral devrait veiller à ce que les systèmes de communication du Canada rural suivent l'évolution de la technologie. Le coût de la mise à niveau de l'infrastructure de télécommunication rurale devrait être assumé par tous les abonnés, urbains et ruraux.**

2. Répondre aux besoins énergétiques du Canada rural

Même si la plupart des résidants des zones rurales du Canada ont aujourd'hui accès à un réseau électrique et, dans de nombreux cas, au gaz naturel, la réalité demeure, dans un certain nombre de régions du pays, toute différente. Dans ces régions, les besoins énergétiques des résidants n'ont pas été satisfaits comme il se doit. Le fait que, dans certains cas, on n'ait pas accès au gaz naturel l'illustre parfaitement.

Le coût élevé de l'énergie dans les régions éloignées non desservies par un réseau constitue un autre obstacle au développement économique. Les tarifs de l'électricité en vigueur à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, sont par exemple quatre fois plus élevés qu'à Calgary. Le phénomène s'explique par les frais de transport élevés associés à l'acheminement du diesel dans les collectivités nordiques de même qu'au petit nombre de personnes appelées à assumer les coûts de l'infrastructure nécessaire à la production d'énergie. Ainsi donc, les carences énergétiques régionales continuent de freiner l'exploitation de tout le potentiel de certaines ressources naturelles dans les régions rurales et éloignées. À cet égard, il n'y a pas d'exemple plus probant que le gigantesque gisement de minerai de Voisey's Bay, au Labrador. Faute d'un accès à une source locale d'énergie suffisante, le minerai ne peut être traité localement.

Dans les régions ne bénéficiant pas de sources relativement peu coûteuses d'énergie, il est essentiel qu'on explore et qu'on mette sur pied des solutions de rechange, par exemple de petites centrales hydroélectriques et le recours à d'autres formes d'énergie renouvelable. Aujourd'hui, on peut par exemple générer de petites quantités d'électricité à proximité du lieu d'utilisation, à un coût correspondant environ à celui de l'énergie acheminée en grande quantité au moyen de longues lignes de transmission. Lorsque les technologies de stockage deviendront compétitives, les petits utilisateurs seront en mesure d'opter pour des solutions de rechange au service offert par les réseaux. L'établissement privé de petites centrales hydroélectriques pourrait jouer un rôle très important dans le développement rural, dans la mesure où on améliore le traitement fiscal réservé à de telles installations.

Pour assurer la réussite du développement économique d'une région, les coûts et la disponibilité de l'énergie constituent des facteurs importants. Le gouvernement fédéral

Dans les communautés rurales, des initiatives comme le Programme d'aide communautaire (PAC) d'Industrie Canada mettent des partenariats progressistes au service du développement économique et la technologie au service de l'ouverture des marchés. La technologie peut aider les grandes régions géographiques et leur faire réaliser des économies substantielles. Il faudrait encourager ces initiatives et même les élargir.

— Comité forestier de Mattawa et environs

Le Programme d'accès communautaire (PAC) d'Industrie Canada, qui fait partie de la Stratégie pour l'autoroute de l'information du gouvernement fédéral, a permis de faciliter et d'accélérer l'accès — des plus nécessaires — des collectivités rurales du Canada à Internet. Il s'agit d'un programme à frais partagés qui a) finance jusqu'à 50 p. 100 des coûts de l'établissement, dans le Canada rural, de sites d'accès public à Internet et b) fournit des programmes de formation nécessaires à l'utilisation de tels sites. L'objectif principal du programme consiste à stimuler la croissance et l'emploi, de manière surtout à ce que les jeunes puissent demeurer dans leur région.

Par le truchement du programme, des collectivités rurales sont raccordées au réseau plus rapidement qu'elles ne l'auraient été autrement, et le coût de l'accès est réduit. Pour accélérer le progrès, on établit une masse critique dans la collectivité en question, de manière à ce que l'accès à Internet devienne une entreprise viable pour les fournisseurs de services privés. On demande aux collectivités rurales elles-mêmes de fournir les points d'accès, habituellement dans des écoles et des centres communautaires. Dans certaines régions, on a conclu des ententes avec des compagnies de téléphone pour doter les collectivités visées par le PAC d'un accès gratuit pendant les premières années d'activité du programme.

En janvier 1997, plus de 700 collectivités rurales avaient eu accès à des fonds de ce programme. À ce moment-là, l'objectif général était de raccorder 1 500 villages d'ici 1998, tandis que, dans un premier temps, on n'avait prévu que 1 000 raccordements. Le Comité est heureux de constater que le budget fédéral de 1997 prévoit, pour le PAC, un financement annuel supplémentaire de 10 millions de dollars qui seront déboursés sur une période de trois ans. Grâce à ces nouveaux fonds, presque toutes les collectivités de 400 à 50 000 habitants pourront, si elles le désirent, être raccordées à l'inforoute d'ici l'an 2000.

lignes d'affaires dans toutes les régions du Québec et de l'Ontario, tout en réduisant le prix des lignes multiples à Montréal et à Toronto. Dans de nombreuses régions, le tarif mensuel pour une ligne d'affaires unique augmenterait de 35 à 56 $, une hausse de 60 p. 100. Comme la plupart des petites entreprises comptent plus d'une ligne d'affaires — une pour le télécopieur et l'autre pour l'accès à Internet —, la proposition de Bell représente une augmentation marquée des coûts associés à l'exploitation locale d'une entreprise.

> *La technologie change énormément. Nous avons maintenant une ouverture sur le monde. Peu importe où on se trouve au monde, si on est raccordé à l'autoroute de l'information, on est au coeur du monde. Je vous donnerai un exemple pour illustrer mon propos. Dans le coin de Rouyn, dans une petite municipalité de 200 habitants, dans le sous-sol d'une de ces maisons, il y a un serveur sur l'autoroute de l'information qui contient toutes les annonces des restaurants de Paris. Il y a donc une entreprise à Paris qui recueille les menus des restaurants de la ville de Paris. Les restaurants payent un certain montant d'argent pour être sur ce serveur, et le serveur se trouve dans une petite municipalité de 200 habitants, à 40 kilomètres au sud de Rouyn. Le serveur est dans le sous-sol de la maison, et les gens qui voyagent sur l'autoroute de l'information ne le savent pas du tout. Avec l'autoroute de l'information, on est maintenant au coeur du monde si on est raccordé. Donc, l'économie va changer. On a eu, depuis une centaine d'années, une économie qui était basée sur le papier; parce qu'on s'échangeait du papier, on avait besoin de mettre les gens les uns à côté des autres.*
>
> — Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue

Pour être concurrentielles, les entreprises établies en milieu rural ont besoin des nouvelles technologies. En créant un site Web, par exemple, elles peuvent, en se prévalant de cet accès, se doter d'un outil commercial puissant. Les entreprises spécialisées dans les logiciels peuvent exporter par voie électronique, et celles du secteur touristique peuvent attirer des visiteurs beaucoup plus facilement. De plus, les entreprises peuvent utiliser Internet pour décrire leurs services et leurs produits de même que pour accéder à des marchés lointains. Internet peut permettre à des travailleurs de participer à une entreprise collective à partir d'emplacements situés en milieu rural.

Toute mesure que les gouvernements peuvent prendre pour réduire l'obligation qu'ont les entreprises de s'établir à proximité des marchés urbains se révélera utile. Ainsi, il serait extrêmement avantageux d'améliorer les télécommunications avec les industries primaires vitales du Canada, notamment l'industrie touristique. Les ruraux doivent également avoir accès à des renseignements concernant les occasions d'affaires et les débouchés. De plus, les jeunes des milieux ruraux pourront, grâce à l'accès dont ils bénéficieront, communiquer avec des personnes de l'extérieur de la collectivité, sans avoir à quitter la région, ce qui atténuera le sentiment d'isolement qu'ils éprouvent souvent aujourd'hui.

Pour financer ce programme de modernisation accélérée, Bell a également demandé au CRTC d'approuver un nouveau plan tarifaire pour les services locaux destinés aux clients résidentiels des collectivités de petite et de moyenne taille. Avec le nouveau système, Bell pourra recouvrer une portion plus importante des coûts du service de base à ces clients qui, aujourd'hui, paient moins d'un tiers ou de la moitié des coûts véritables des services dont ils disposent. Cela permettrait également de facturer les services téléphoniques de façon plus équitable, c'est-à-dire que les clients jouiraient d'un niveau de service comparable à celui des grands centres et paieraient un tarif comparable également.

Grâce à l'ensemble des progrès technologiques, l'emplacement géographique ne devrait plus faire obstacle à l'inforoute et à tous ses avantages. Un réseau téléphonique moderne peut rendre tout cela possible pour les Canadiens des régions rurales.

— Bell Canada

Nous sommes encouragés par les efforts enfin déployés par Bell Canada et d'autres sociétés de télécommunication pour remplacer l'équipement désuet par du matériel à la fine pointe de la technologie, de sorte que la plupart, sinon la totalité, de leurs clients en milieu rural ont aujourd'hui accès à Internet. Dans un avenir pas si lointain, de nouvelles technologies telles que le satellite et le «sans fil», devraient favoriser la prestation de services aux personnes vivant dans des régions isolées. Nous pensons toutefois que les coûts de la mise à niveau du matériel devraient être non pas supportés exclusivement par les clients des régions rurales, mais répartis plus équitablement dans l'ensemble du réseau.

En outre, l'accès à Internet, tel qu'il existe aujourd'hui, peut se révéler onéreux. Dans les régions rurales, l'accès à Internet s'accompagne généralement de frais d'interurbains élevés, tandis que, pour les résidants des villes, les coûts sont très faibles. Cet écart peut être imputé en partie à la déréglementation qui, pour les Canadiens des campagnes, s'est traduite par des services réduits offerts à des prix plus élevés. On nous a également affirmé que, dans les campagnes, les nouvelles technologies tendent à connaître des ratés plus fréquents qu'en milieu urbain. Il est urgent que les ruraux obtiennent, à un prix abordable, des services de télécommunication de base fiables.

Du côté du secteur commercial, maintenant, les percées réalisées dans le domaine de l'électronique donnent aux entreprises, particulièrement celles qui assurent des services commerciaux, de nouvelles possibilités de s'établir dans le Canada rural. En reliant les collectivités rurales au monde extérieur par le truchement d'Internet, par exemple, on espère augmenter le nombre d'entreprises du secteur des services qui choisissent de s'y établir. Une fois de plus, nous sommes ici très préoccupés par le fait que Bell Canada ait demandé au CRTC la permission d'augmenter considérablement les tarifs applicables aux

Nous recommandons que :

6. **Pour combler les lacunes de l'infrastructure, depuis toujours négligée, dans le Canada rural, il faudrait y injecter au moins 50 % des fonds consacrés à un éventuel programme fédéral d'infrastructures.**

1. Amélioration de l'accès à l'autoroute de l'information

> *Dans le débat en cours sur la politique gouvernementale à adopter relativement à l'autoroute de l'information, il faut accorder une considération primordiale à la question de l'accès. L'accès de base à l'autoroute devrait être aussi universel et adéquat pour les Canadiens que l'accès actuel au téléphone et à la télévision.*
>
> — Comité consultatif sur l'autoroute de l'information

> *«Dans certaines communautés rurales du Canada, lorsqu'on parle de l'avènement de l'informatique et de l'installation de modems dans les exploitations agricoles et dans les petites entreprises, on risque d'être tourné en ridicule, puisque les membres de ces collectivités utilisent encore des lignes partagées sur lesquelles il est impossible de brancher un télécopieur; sans parler, tant s'en faut, de l'installation de centres téléphoniques permettant d'utiliser des modems ou que sais-je pour communiquer avec le reste du monde.»*
>
> — Fédération canadienne de l'agriculture

Même si un accès égal à l'autoroute de l'information est souhaitable, des services téléphoniques inadéquats ont, dans de nombreuses régions, limité un tel accès. Aujourd'hui, nombre de résidants des zones rurales ne bénéficient pas de services comparables aux habitants des plus grandes agglomérations, servis qu'ils sont par un matériel de communication désuet. De trop nombreux clients des campagnes n'ont toujours accès qu'à des lignes partagées et demeurent incapables d'utiliser des télécopieurs et des modems. Avant que l'industrie des télécommunications ne soit en mesure d'assurer des services aux régions périphériques, on devra d'abord doter les abonnés de lignes numériques individuelles. Certaines provinces ont jugé bon d'exiger l'accès à de tels services téléphoniques dans l'ensemble des régions relevant d'elles. D'autres, toutefois, ont laissé leurs ruraux tout à fait en marge des percées technologiques d'aujourd'hui.

B. IMPORTANCE DE L'INFRASTRUCTURE

> *Le déclin des infrastructures est un grave problème lorsqu'il s'agit d'attirer des activités de développement économique en région rurale. Nos routes, qui se détériorent, et nos écoles et services de soins de santé, qui sont en train d'être consolidés, bien que relevant de la province, se ressentent néanmoins des coupures fédérales. Sans ces services, il sera difficile d'attirer des employés en région rurale et de les garder. La qualité de vie est liée au développement économique. Les auteurs des politiques gouvernementales doivent reconnaître la nécessité de dépenser plus par tête d'habitant en région rurale et doivent évaluer l'incidence des politiques pour les exploitations agricoles, sur les plans humain et économique.*
>
> — Saskatchewan Women's Agricultural Network

Au tout début de notre étude, il nous est apparu évident que l'infrastructure matérielle, c'est-à-dire les télécommunications, l'énergie et les transports, constituent un important pivot du développement du Canada rural. La réalité, hélas, c'est qu'on est privé d'une infrastructure saine et que l'accès aux services gouvernementaux de base est inférieure, comparativement à celui qu'on retrouve dans les régions urbaines.

L'infrastructure rurale pose de nombreux problèmes. Les compressions des dépenses ont entraîné le resserrement des budgets d'entretien. Les établissements d'enseignement et de santé font cruellement défaut, de sorte qu'il est difficile d'attirer des gens vers le Canada rural. Au cours des dernières années, les établissements financiers ont fermé des succursales rurales, ce qui a eu une incidence sur la disponibilité des capitaux privés à l'échelon local.

En raison de l'insuffisance de l'infrastructure, il devient beaucoup plus difficile de stimuler les économies régionales, même s'il convient de noter que l'infrastructure n'est qu'une des quelques conditions préalables à la croissance et au développement économiques. Parmi les autres conditions du genre, citons l'éducation élémentaire, la formation en cours d'emploi et l'existence de politiques gouvernementales appropriées.

Nous croyons fermement que les possibilités de développement économique, au sein de l'économie rurale, ne devraient pas être limitées par une insuffisance de l'infrastructure, quelle qu'elle soit. Même si nous savons que l'infrastructure ne peut à elle seule répondre aux problèmes à long terme du Canada rural, elle demeure, au chapitre du développement, une condition préalable nécessaire et importante. Il s'agit également d'un aspect que les gouvernements, agissant au nom de la société en général, ont traditionnellement contribué à financer comme il se doit. Il n'est que justice que les Canadiens ruraux bénéficient d'un accès à l'infrastructure comparable à celui dont jouissent les résidants des villes.

Le gouvernement doit créer un climat. Il y a plusieurs choses qui créent la prospérité dans une région. Le rôle du gouvernement est de favoriser les occasions, par exemple au niveau de la formation de la main-d'oeuvre. Il y a beaucoup de structures qui doivent être établies ou préservées en région pour s'assurer que les gens y demeurent.

— Commission industrielle du Nord-Ouest
Nouveau-Brunswick

La clé du développement rural global consiste à doter les Canadiens ruraux des débouchés et des outils nécessaires pour assurer leur propre subsistance et celle de leurs enfants. En contrepartie, on doit définir les compétences professionnelles nécessaires à la viabilité de l'économie rurale et mettre sur pied des initiatives visant à assurer un perfectionnement adéquat. Comme on nous l'a répété à de nombreuses reprises, le gouvernement fédéral devrait, en partenariat avec les provinces et les industries primaires, jouer un rôle important dans l'éducation et la formation.

Nous recommandons que :

3. **Le gouvernement fédéral devrait réorienter ses programmes de formation de la main-d'oeuvre dans les régions rurales de façon à répondre plus efficacement aux besoins des industries et à tirer parti des atouts du Canada rural pour ce qui est des ressources naturelles. Un tel réalignement devrait être à l'ordre du jour des négociations menées avec les provinces qui souhaitent assumer la responsabilité de la formation.**

4. **On devrait encourager les industries primaires à former des partenariats avec les établissements de formation régionaux, les groupes défavorisés sur le plan socio-économique et les organismes spécialisés dans le développement économique local pour la prestation de cours de formation et de perfectionnement professionnel appropriés.**

5. **Le gouvernement fédéral devrait conclure des partenariats avec les gouvernements provinciaux, les entreprises de même que les universités et les collèges régionaux afin de mettre au point des cours de formation à distance faisant appel à la haute technologie qui soient adaptés aux besoins des étudiants des régions rurales et éloignées.**

important de favoriser la formation dans ce secteur, surtout lorsqu'on connaît la situation difficile des jeunes et le risque de montée du chômage si l'on ne fait rien dans le domaine de l'éducation. Nous avons en quelque sorte un programme en trois étapes. On commence en 7e année avec des simulations d'emploi et des partenariats qui nous mettent en contact avec les écoles secondaires locales. Le but est d'intéresser les élèves à la formation spécialisée, à la technologie et aux sciences. On passe ensuite au niveau des écoles secondaires au programme d'apprentissage agréé que nous avons élaboré en collaboration avec le ministère de l'Éducation de l'Alberta. Ce programme s'adresse aux élèves de 10e à 12e années qui s'intéressent aux métiers spécialisés, et ces derniers acquièrent effectivement une expérience professionnelle dans nos locaux, de sorte qu'ils possèdent, à la sortie de l'école secondaire, l'équivalent d'une première année d'apprentissage dans un métier spécialisé.

Nous poursuivons ensuite l'opération au niveau du Collège Keyano avec le programme d'apprentissage coopératif dans les métiers spécialisés, qui est lui encore tout à fait original. C'est un programme qui vient d'être mis au point et qui donne aux élèves de l'école secondaire un emploi dans les entreprises locales après leur sortie de l'école sans qu'ils soient astreints à faire un métier en particulier qui leur assure un emploi au bout du compte. Ces élèves sont en mesure de travailler pendant les trois années qui suivent puis, au bout du compte, ils obtiennent leur certificat de spécialisation dès leur sortie de l'école secondaire. Voici donc les trois volets importants de la promotion des métiers spécialisés. Nous avons aussi un certain nombre d'autres partenariats avec le Collège Keyano. Le Centre de formation industrielle du Collège Keyano a été ouvert ces dernières années et c'est là que se trouve notre centre de formation de l'entreprise Syncrude.

— Syncrude Canada Limited

L'accès à l'éducation postsecondaire pose également un problème à nombre de ruraux : la distance qui les sépare des établissements d'enseignement est souvent un obstacle insurmontable. Le Canada rural ne peut se permettre de laisser l'exode des cerveaux se poursuivre. Heureusement, toutefois, l'avènement de la technologie a ouvert, dans ce secteur, de nouveaux débouchés prometteurs. Le gouvernement fédéral peut certainement faciliter l'accès aux nouvelles technologies qui peuvent aujourd'hui rapprocher les connaissances et les compétences des résidants des campagnes eux-mêmes. De concert avec ses contreparties provinciales, le gouvernement devrait, croyons-nous, déployer des efforts dans le domaine de l'éducation postsecondaire pour faire en sorte que les universités et les collèges régionaux du Canada exploitent les nouvelles technologies pour mettre sur pied des programmes éducatifs à distance destinés tout particulièrement aux étudiants vivant en milieu rural.

Une fois dotés des compétences scolaires de base, les travailleurs ruraux doivent bénéficier d'un accès adéquat à la formation en cours d'emploi. Il convient de noter que l'une des lacunes observées dans le secteur de la formation tient au fait que, par le passé, on n'a pas attaché toute la valeur voulue aux compétences techniques et aux métiers. Si, dans les pays européens, une telle valorisation est relativement répandue, il n'existe toujours pas, au Canada, de «culture des métiers». Très tôt, les jeunes doivent comprendre l'importance que revêtent de telles compétences pour les industries liées aux ressources naturelles, par exemple, qui misent beaucoup sur la technologie.

Dans le cadre des audiences régionales du Comité, on a fait part de la nécessité de façonner les programmes de formation en fonction des ressources naturelles comptant au nombre des points forts des régions. On nous a dit qu'il fallait réviser les programmes de formation gouvernementaux actuels en fonction des besoins de l'industrie. Ce n'est qu'en appariant de la sorte la formation et l'emploi qu'on évitera de cantonner les résidants des régions rurales dans des activités qui pourraient bientôt disparaître.

Dans une large mesure, toutefois, la responsabilité de la formation continue incombe au secteur privé. Si le système d'éducation peut doter les jeunes de compétences en lecture, en écriture et en calcul, la responsabilité de la formation en cours d'emploi, en raison de la nature dynamique de l'évolution technologique, repose carrément sur les épaules des sociétés elles-mêmes. Le meilleur moyen d'assurer une telle formation spécifique consiste à établir des partenariats entre des entreprises du secteur privé et les collectivités locales. Le Comité a été particulièrement impressionné par les efforts de partenariat déployés par Syncrude Canada à Fort McMurray, en Alberta : on y voit un modèle qui pourrait s'appliquer à d'autres entreprises d'exploitation des ressources. On définit ci-dessous les initiatives de partenariat prises par la société.

Le modèle de partenariat éducationnel élaboré par Syncrude à Fort McMurray, Alberta.

En raison de l'importance que nous accordons à la formation professionnelle, nous consacrons chaque année entre 5 à 7 p. 100 de notre masse salariale à l'éducation et à la formation. Notre technique elle-même évolue, elle modifie la nature des emplois et la configuration de nos installations. C'est là aussi une caractéristique très importante de notre entreprise.

Nous avons développé au fil des années un certain nombre de partenariats en matière d'éducation. Le plus récent et le plus significatif d'entre eux s'intitule Carrières—Les prochaines générations. C'est un programme qui a été mis sur pied par l'intermédiaire de la Chambre d'exploitation des ressources de l'Alberta. Nous nous efforçons ici de créer des postes et d'éveiller l'intérêt pour la formation technique et les métiers spécialisés dans notre province, surtout compte tenu du fait qu'il y a de nombreux projets de mise en valeur des ressources qui sont en cours au Canada, notamment en Alberta. Il y aura une pénurie de gens de métier dans un proche avenir et nous jugeons

De fait, le développement rural tient d'abord et avant tout aux gens. Au sein des industries primaires, il est généralement admis que la compétitivité future dépendra, en dernière analyse, de la qualité et de la formation des employés. Des taux de scolarité peu élevés de même que des taux de chômage élevés et un faible taux de participation à la population active comptent parmi les principaux facteurs qui expliquent que, dans le Canada rural, les niveaux de revenu soient inférieurs à la moyenne nationale.

> *Nos travailleurs sont bien payés. Nous n'engageons personne qui n'a pas une formation en technologie, au moins du niveau du collège communautaire.*
>
> — Inco Limitée

Ici, trois problèmes se posent : l'obligation du système d'éducation de produire une main-d'oeuvre compétente sur le plan technique; l'obligation d'assurer une formation en cours d'emploi adéquate de manière à ce que les employés demeurent au fait des percées technologiques qui caractérisent ces industries; et, enfin, l'obligation de doter de nouvelles compétences les personnes dont l'emploi a disparu.

Tant qu'un grand nombre de Canadiens ruraux n'ont pas encore des compétences suffisantes en lecture, écriture et calcul, le développement rural ne peut se faire. Les stratégies liées aux ressources humaines doivent veiller à ce que les investissements des gouvernements dans l'éducation produisent les compétences en sciences et en mathématiques pouvant servir de base à la formation technique d'éventuels travailleurs des industries liées aux ressources humaines. Il ne fait aucun doute qu'une éducation de grande qualité ouvre des possibilités d'emploi.

Pour les gouvernements, doter les jeunes des Premières nations d'une éducation de premier ordre a représenté un défi particulièrement frustrant. Dans de trop nombreux cas, il a été difficile d'empêcher les élèves de décrocher avant d'avoir obtenu leur diplôme de douzième année, même si, à cet égard, les tendances récentes sont plus favorables. Comme on a affaire à une population jeune et en pleine croissance, on doit cependant faire bien plus pour préparer les intéressés à occuper un plus grand nombre d'emplois, particulièrement dans les industries liées aux ressources naturelles.

> *L'éducation et la formation devraient répondre aux vrais besoins. L'industrie et les entreprises devraient décider des questions à étudier et concevoir des modules de formation intensive. Le système d'éducation devrait lui aussi établir un programme fondé sur les méthodes et les besoins de l'industrie et de l'entreprise. L'éducation doit être axée sur l'industrie.*
>
> — Comité forestier de Mattawa et environs

PRINCIPAUX DÉFIS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT

À la lumière des témoignages entendus par le Comité, nous avons cerné sept défis précis liés au développement auxquels toute politique rurale doit s'attaquer, défis qui s'ajoutent à l'obligation de faire la promotion du Canada rural auprès du gouvernement, du pays et du Canada rural lui-même. Voici les défis en question :

- améliorer l'accès à l'éducation et accroître l'efficacité de la formation;
- améliorer l'infrastructure;
- améliorer l'exploitation des ressources naturelles;
- accroître la valeur ajoutée des ressources naturelles;
- soutenir proactivement le tourisme rural;
- stimuler le secteur de la petite entreprise dans le Canada rural;
- créer des structures adaptées au développement rural.

A. LE DÉVELOPPEMENT RURAL TIENT D'ABORD ET AVANT TOUT AUX GENS

> *Pour pouvoir se prévaloir des possibilités d'emploi, la population doit bien connaître les nouvelles technologies utilisées dans l'entreprise et dans l'industrie et pouvoir s'en servir. Le secteur privé est prêt à faire sa part pour offrir une formation pertinente et à jour. [. . .] Il est essentiel que les organismes gouvernementaux coopèrent avec nous au développement de notre système d'enseignement afin de rendre notre main-d'oeuvre plus efficace.*
>
> — Chambre de commerce des Territoires du Nord-Ouest

> *Les nombreuses possibilités qui existent dans la région requièrent une main-d'oeuvre qualifiée ou des gestionnaires expérimentés capables de surmonter les difficultés de logistique et les autres obstacles au développement. Par rapport au problème de l'éducation, les autres obstacles au développement demeurent secondaires. Il faut avant tout relever les niveaux d'instruction et de formation.*
>
> — Inuvialuit Regional Corporation

Les petites villes et les municipalités rurales ont tendance à être vulnérables du point de vue économique, en raison de leur emplacement et de leur forte dépendance à l'égard d'une seule source d'emplois. [. . .] En dépit de leur évidente vulnérabilité, les petites villes et les municipalités rurales sont extrêmement importantes pour un certain nombre de raisons. Tout d'abord, c'est dans ce secteur que se trouvent les ressources naturelles du Canada. Deuxièmement, l'exploitation des ressources naturelles est un des principaux fondements de la richesse nationale. Troisièmement, les petites villes et les municipalités rurales ont d'importantes fonctions à caractère gouvernemental à remplir. Quatrièmement, elles ont un important rôle à jouer pour ce qui est de permettre aux Canadiens de jouir d'un style de vie différent de celui des grandes agglomérations urbaines. Et cinquièmement, elles se sont taillé une place particulière dans le patrimoine social et culturel du Canada.

— Fédération canadienne des municipalités

De fait, plus de 500 collectivités à prédominance rurale dépendent aujourd'hui, uniquement ou dans une large mesure, de l'exploitation des ressources minières (150), forestières (340) et énergétiques. Un nombre beaucoup plus grand d'entre elles dépendent au moins en partie des ressources naturelles — plus de 1 200 pour la seule foresterie — ou sont inexorablement liées à la situation économique des secteurs de l'agriculture et des pêches.

Dans les régions éloignées du pays, où l'activité liée aux ressources naturelles constitue souvent la seule possibilité de travailler et de gagner sa vie, la dépendance est encore plus prononcée. Dans l'arrière-pays nordique, par exemple, les industries minière, pétrolière et forestière demeurent d'importants employeurs, en plus de stimuler considérablement l'activité économique. En 1991, les secteurs des mines et du pétrole comptaient pour 21 p. 100 des emplois dans le nord des Prairies et, dans l'arrière-pays nordique de la région de l'Atlantique, du Québec et de l'Ontario, pour 7 à 14 p. 100.

Dans les réserves des Premières nations, les secteurs liés aux ressources naturelles constituent également un important facteur d'activité économique. En déployant des efforts concertés pour intégrer ces collectivités à tous les aspects de la gestion des ressources naturelles, on pourrait accroître considérablement cette contribution au développement rural. En 1991, environ 10 p. 100 des travailleurs autochtones canadiens oeuvraient dans les secteurs liés aux ressources naturelles. Par industrie, la participation à la population active se répartissait comme suit : 2 200 dans le secteur forestier, 1 500 dans le secteur de la chasse, de la pêche et du piégeage, 1 250 dans le secteur de l'agriculture et 500 dans le secteur minier. Il convient de noter que les données concernant la contribution du secteur de la chasse, de la pêche et du piégeage à l'économie officielle sont sous-évaluées. La récolte de ces ressources issues de la terre représente, dans de nombreuses collectivités éloignées, une activité économique et culturelle extrêmement importante.

Tableau 3

Répartition en pourcentage de l'emploi au Canada par secteur économique — 1991

SECTEUR ÉCONOMIQUE	CLASSIFICATION ET LOCALISATION RÉGIONALES					
	URBAIN		RURALE ET ÉLOIGNÉE			
	Agglomération	Intermédiaire	Adjacente à une région métropolitaine	Non adjacente à une région métropolitaine	Éloignée du Nord	TOTAL
Agriculture	12	18	36	33	1	70
Forêts	13	11	21	43	12	76
Pêche et piégeage	9	5	23	53	11	86
Mines et pétrole	30	14	15	24	17	57
Fabrication	46	27	14	11	2	27
Construction	44	24	17	13	2	32
Transport et communication	51	20	15	11	2	29
Services publics	40	28	14	15	4	32
Ventes en gros et au détail	47	24	15	12	2	29
Services financiers, assurance et immobilier	59	23	10	7	1	19
Éducation	46	24	14	13	3	30
Santé et bien-être	47	23	15	13	2	30
Services aux entreprises	65	21	9	5	1	15
Services aux consommateurs	49	22	14	12	2	29
Services aux militaires	39	21	19	19	2	40
Administration gouvernementale	50	21	14	11	4	29
Industries non spécifiées	48	21	15	13	3	31
TOTAL	47	23	15	13	2	30

En pourcentage de l'emploi total dans chaque secteur au niveau canadien.

Source : Division de l'agriculture, Statistique Canada; Recensement de la population de 1991

Tableau 2

Contribution du secteur primaire à l'économie canadienne (1995)

	Énergie	Foresterie	Mines	Agriculture	Pêches	Total-secteur primaire
Produit intérieur brut (en milliards de $)	$51,0 (7,5 %)[1]	$20,4 (3,0 %)	$20,2 (3,0 %)	$14,3 (2,1 %)	$0,7[2] (0,1 %)	$106,6 (15,7 %)
Emplois directs (en milliers de personnes)	190 (1,4 %)	369 (2,7 %)	199 (1,5 %)	413 (3,0 %)	67[3] (0,5 %)	1,238 (9,1 %)
Nouvelles dépenses en immobilisations (en milliards de $)	$21,8 (17,0 %)	$5,4 (4,2 %)	$3,7 (2,9 %)	$3,4 (2,7 %)	$0,1[2] (0,1 %)	$34,4 (26,9 %)
Exportations (en milliards de $)	$24,3 (9,8 %)	$41,3 (16,6 %)	$29,6 (11,9 %)	$11,9 (4,8 %)	$2,7 (1,1 %)	$109,8 (44,2 %)
Balance commerciale (en milliards de $)	+15,5 $	+34,7 $	+14,4 $	+6,8 $	+1,7 $	+73,1 $

1 Les pourcentages entre parenthèses indiquent la proportion par rapport aux totaux canadiens.

2 Comprend la pêche et le piégeage.

3 En 1991.

Source : Agriculture Canada; Pêches et Océans Canada; Ressources naturelles Canada; et Statistique Canada.

En 1991, le principal employeur a été, dans le Canada rural, le secteur des services, suivi par les ventes, la fabrication, l'agriculture, les transports et les communications, la construction, le gouvernement, la foresterie, les mines et le pétrole. Dans les campagnes, les industries primaires comptaient pour 13 p. 100 des emplois, les nombres les plus élevés étant observés dans les régions rurales non adjacentes à des centres urbains (16 p. 100). Dans les régions rurales éloignées, l'agriculture comptait pour 9 p. 100 du total des emplois, contre 2 p. 100 pour les mines et le pétrole, 1 p. 100 pour la foresterie et 1 p. 100 également pour les pêches et le piégeage (voir le tableau 3).

Si, en apparence, la contribution des industries primaires à l'emploi en milieu rural peut paraître limitée, il convient de noter que, sans le secteur primaire, qui est à la base de l'économie rurale, les services connexes n'auraient plus de raison d'être. Au Canada, les régions rurales et éloignées sont, en fait, les seules où les modifications observées dans le secteur des emplois primaires ont un impact tangible et direct sur la situation globale de l'emploi.

Comme le montre le tableau 2, les industries forestière, énergétique et minière comptent pour environ 13,5 p. 100 du produit intérieur brut (PIB). En 1995, elles représentaient 5,6 p. 100 des emplois directs, 24,1 p. 100 des dépenses en immobilisations nouvelles au pays et 38,3 p. 100 des exportations. La même année, 64,6 milliards de dollars ont été ajoutés à la balance commerciale du pays (marchandises), les exportations à base de ressources constituant presque le seul aspect du commerce extérieur canadien à grande échelle qui a contribué à une balance commerciale positive. La balance commerciale pour l'ensemble du Canada a été de 38,5 milliards de dollars, soit beaucoup moins.

Pour sa part, le secteur agricole primaire compte pour 14,3 milliards de dollars, soit 2,1 p. 100 du PIB total; de plus, en novembre 1995, 413 000 emplois directs avaient été créés dans le Canada rural. Dans l'ensemble, l'industrie agroalimentaire canadienne joue également un rôle vital pour la santé économique du Canada, générant environ 15 p. 100 des débouchés d'emploi au pays et plus de 82 milliards de dollars en biens et services, soit environ 8 p. 100 du PIB. Dans le secteur agricole et les services connexes, les nouvelles dépenses en immobilisations ont, en 1995, atteint la barre des 3,4 milliards de dollars, soit 2,7 p. 100 du total canadien. Cette année-là, les gains à l'exportation attribuables au secteur agricole primaire s'étaient chiffrés à presque 12 milliards de dollars.

De la même façon, les pêches demeurent un important secteur d'activité économique dans le Canada rural, même si, dans les années 1990, elles ont connu un déclin marqué. En 1995, l'industrie de la pêche et du piégeage représentait, à l'égard du PIB, 681,5 millions de dollars, soit 0,1 p. 100 du total national. Cette année-là, les dépenses en immobilisations et les recettes d'exportations se sont élevées respectivement à 117,5 millions et 2,7 milliards de dollars.

Si le secteur primaire, y compris l'agriculture, la production énergétique, les mines, la foresterie et les pêches, est indispensable à l'économie canadienne, il est encore plus crucial pour le développement économique du Canada rural lui-même. Les Canadiens qui y vivent ne s'en étonneront guère, étant donné que l'activité liée aux ressources naturelles est largement concentrée dans les régions rurales et que les industries primaires y constituent souvent la seule source importante d'emplois. Cette réalité, comme nous y avons déjà fait allusion, est beaucoup moins bien connue des Canadiens des villes.

RESSOURCES NATURELLES ET DÉVELOPPEMENT RURAL

Pendant l'essentiel de notre histoire et encore aujourd'hui, les industries canadiennes liées aux ressources humaines ont été la principale source de notre prospérité. Elles constituent la pierre angulaire de l'économie nationale et demeurent de loin la principale source de surplus commercial. À l'heure actuelle, elles représentent, dans le contexte de la concurrence mondiale, l'un de nos principaux atouts stratégiques. En fait, le Canada est la troisième nation minière en importance du monde, le premier exportateur mondial de produits forestiers et miniers, un exportateur net d'énergie et un important producteur et exportateur de produits agricoles.

Notre prospérité future dépend tout autant de notre capacité de continuer de découvrir et d'exploiter nos ressources naturelles dans le Canada rural que de notre dépendance à l'égard des secteurs des services et de la fabrication axés sur les connaissances. Certains affirment que les industries canadiennes liées aux ressources sont en déclin et qu'elles ne revêtent plus une grande importante pour l'économie canadienne. Le Comité permanent des ressources naturelles rejette catégoriquement ce point de vue. Dans les régions rurales, l'activité économique, si elle profite aux résidants, n'en demeure pas moins essentielle au maintien de milliers d'emplois dans le Canada urbain.

En fait, les ressources naturelles canadiennes constituent une importante force économique, compte tenu à la fois de l'économie nationale dans son ensemble et de l'impact des ressources sur le développement rural. Les ressources naturelles sont particulièrement importantes en tant que facteurs contribuant à la prospérité générale, qui a considérablement stimulé la création d'emplois dans le Canada urbain. Par ailleurs, l'efficience de l'exploitation et de l'extraction tout comme l'avènement des nouvelles technologies ont réduit l'impact du secteur sur l'emploi direct dans les régions rurales, la demande de main-d'oeuvre par unité d'investissement ayant diminué.

Comme on l'a indiqué, les industries primaires du Canada sont à l'origine d'un grand nombre d'emplois indirects. Par exemple, les emplois directs et indirects dans les industries forestières et connexes ont représenté, en 1995, un emploi sur 15 au Canada. Parmi les emplois indirects, citons les quelque 100 000 Canadiens qui travaillent dans des stations-service et dans le secteur de la vente en gros de produits pétroliers ainsi que les 1,8 million de personnes et plus qui travaillent dans le secteur de l'alimentation. Toutefois, nombre de ces personnes ne vivent pas dans le Canada rural.

proximité d'un important centre urbain. En fait, le Canada rural est de plus en plus complexe, du point de vue économique et social. En matière de développement, le spectre est large : à une extrémité, on trouve les «enclaves rurales», et à l'autre, les «paradis ruraux». Malgré cette diversité, les régions rurales sont, sur le plan du développement, confrontées à certains défis communs. C'est à ces défis que l'on tente de s'attaquer dans le présent rapport.

B. DIVERSITÉ DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les régions rurales peuvent aussi être décrites selon quelques-unes de leurs principales activités économiques et le niveau de prospérité économique. C'est ainsi que certains spécialistes ont divisé le Canada rural en trois catégories distinctes. Le «premier Canada rural», du point de vue culturel, politique et économique, fait partie de l'économie mondiale. Il repose sur la production et le commerce international, en plus d'être bien intégré au monde des affaires canadien et à l'activité économique mondiale. Il est au coeur de l'industrie du bois d'oeuvre, des pâtes et papiers, des mines et de l'énergie, des flottes de chalutiers, de la production commerciale de céréales et de fèves oléagineuses et des parcs d'engraissement pour le bétail. Comptant pour moins de 10 p. 100 de la population et de l'emploi ruraux, ce «Canada rural de classe mondiale» produit, si l'on tient compte de la valeur marchande, bien plus de 80 p. 100 des denrées de base issues du Canada rural.

Le «deuxième Canada rural» est d'abord et avant tout orienté vers les produits spécialisés de même que vers les services. Il soutient de plus l'activité commerciale mondiale du «premier Canada rural», principalement grâce à la prestation de services professionnels et environnementaux, notamment aux champs pétrolifères et à la sylviculture. Il participe également à la production de denrées de base par le truchement de la pêche et de l'agriculture familiales de même qu'aux services assurés par les gouvernements fédéral et provinciaux dans les villages. Il est responsable de l'essentiel de la production non commerciale, particulièrement au chapitre du tourisme patrimonial et campagnard. Dans cette catégorie, certains voient les «paradis ruraux» du Canada dans les régions rurales qui attirent des citadins à titre régulier ou permanent — la région des Kootenays en Colombie-Britannique, la région de Canmore en Alberta, la région de Muskoka en Ontario, les Cantons de l'Est au Québec, les comtés de Lunenberg en Nouvelle-Écosse et les petits ports isolés de Terre-Neuve. Le «deuxième Canada rural» compte pour environ 75 p. 100 de la population et de la main-d'oeuvre rurales totales de même que pour 25 p. 100 de la production agricole, mesurée selon la valeur marchande.

Le «troisième Canada rural» correspond essentiellement aux collectivités et aux régions géographiques pauvres du Canada. Caractérisé par des taux de chômage très élevés, il dépend dans une large mesure des paiements de transfert gouvernementaux. Il compte pour 15 à 20 p. 100 de la population rurale du Canada et n'est responsable que de 5 p. 100 des extrants économiques. Certains affirment même que le «troisième Canada rural» est, sur les plans social, économique et politique, exclu du reste du Canada rural et urbain.

Dans l'analyse des diverses régions rurales de notre vaste pays, on doit bien se garder d'assigner à toutes des caractéristiques analogues, car la diversité de ces régions est très remarquable. Par exemple, il est probable qu'une collectivité du Nord-Ouest du Canada diffère considérablement d'une autre collectivité située en milieu rural, mais à

Tableau 1

Répartition en pourcentage de la population canadienne par classe et localisation — 1991

	DÉFINITIONS DE L'OCDE		CLASSIFICATION ET LOCALISATION RÉGIONALES				
	RURAL	URBAIN	URBAIN		RURALE ET ÉLOIGNÉE		
			Agglomération	Intermédiaire	Adjacente à une région métropolitaine	Non adjacente à une région métropolitaine	Éloignée du Nord
Terre-Neuve	100	0	0	0	44	46	10
N.-É.	63	37	0	37	33	30	0
N.-B.	77	23	11	11	41	36	0
Î-P.-É.	100	0	0	0	0	100	0
Québec	26	74	48	26	8	15	3
Ontario	20	80	45	35	14	5	2
Manitoba	43	57	57	0	18	18	7
Sask.	55	45	0	45	24	28	3
Alberta	34	66	66	0	22	10	2
C.-B.	41	59	59	0	17	21	3
T.N.-O.	100	0	0	0	0	0	100
Yukon	100	0	0	0	0	0	100
CANADA	33	67	45	23	16	14	3

En pourcentage de la population totale à l'échelle provinciale ou canadienne.

Source : Division de l'agriculture, Statistique Canada; Recensement de la population de 1991 (échantillon de 20 %)

Une bonne part de la croissance démographique dans le Canada rural a été observée dans les sous-régions adjacentes à un centre urbain. Dans certaines régions éloignées du nord de l'Ontario et du Québec, on a en fait assisté à un déclin absolu de la population. Des données non scientifiques laissent entendre que ces tendances démographiques défavorables se sont maintenues dans les années 1990.

DÉFINIR LA RÉALITÉ RURALE AU CANADA

Il existe diverses façons de définir le Canada rural. À la lumière des témoignages entendus et de nos recherches, nous en sommes venus à la conclusion que les diverses définitions appartiennent à deux grandes catégories : géographiques et économiques. Quelle que soit la définition adoptée, on peut dire que le tiers environ de la population du Canada vit en milieu rural.

A. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Si, pour établir une distinction entre les collectivités et les régions rurales et les autres, on utilise les définitions de l'OCDE, une collectivité est considérée comme «rurale» lorsqu'elle compte moins de 150 habitants par kilomètre carré. En revanche, une région est considérée comme «rurale» lorsque plus de 50 p. 100 de ses habitants vivent dans des collectivités rurales; lorsque de 15 à 50 p. 100 de ces habitants vivent dans des villages, on la considère comme «intermédiaire». Dans les régions «agglomérées», où on retrouve les principales villes du Canada, moins de 15 p. 100 de la population vit dans des régions rurales. Sur le plan strictement géographique, jusqu'à 97 ou 98 p. 100 du Canada est rural.

D'autres adoptent la règle élémentaire suivante : toute agglomération où vivent moins de 10 000 personnes est considérée comme une petite ville ou une collectivité rurale. Ainsi, jusqu'à 25 p. 100 des Canadiens vivent dans ce type d'agglomération. La ventilation selon les régions varie de façon spectaculaire. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, environ 53 p. 100 des citoyens vivent dans des petites villes ou des collectivités rurales. On retrouve un pourcentage similaire en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, tandis que, à l'Île-du-Prince-Édouard, le pourcentage est beaucoup plus élevé. Fait surprenant, l'Alberta est, selon la définition ci-dessus, l'une des provinces les plus urbaines.

Pour mieux cerner la diversité des régions rurales et éloignées, on tient compte de trois types de régions : les régions adjacentes à un centre urbain (les sous-régions adjacentes à un centre urbain), les régions non adjacentes à un centre urbain (les sous-régions non adjacentes) et les sous-régions de l'arrière-pays nordique. En 1991, 33 p. 100 des Canadiens vivaient dans une division de recensement rurale, contre 35 p. 100 en 1981 (Voir le tableau 1). Dans les années 1980, la population totale des régions rurales et éloignées a connu un taux de croissance légèrement inférieur à 6 p. 100. Le déclin de la population du Canada rural par rapport à la population totale s'explique par le fait que la croissance démographique dans d'autres régions du pays a été considérablement plus élevée.

- on doit sensibiliser les Canadiens des villes à l'importance de la contribution économique du Canada rural;

- on doit adopter des politiques pour faire en sorte que les Canadiens des régions rurales aient accès à des services gouvernementaux de base d'une qualité comparable à celle dont bénéficient les citadins;

- pour répondre à leurs besoins en matière de développement économique, les Canadiens des campagnes doivent bénéficier d'un accès facile à l'éducation, à la formation, à l'infrastructure, aux communications, aux capitaux, à la recherche et au développement et à d'autres importants outils;

- on doit laisser aux résidants de la région locale le soin de définir un modèle de développement rural précis, qui doit idéalement reposer sur un partenariat communautaire «ascendant»;

- on ne doit pas augmenter indûment les dépenses publiques fédérales; on doit plutôt, de façon proactive, cibler les programmes de financement gouvernementaux existants vers le Canada rural;

- pour renforcer la présence du gouvernement fédéral dans le Canada rural, on doit fournir aux résidants des renseignements concernant les politiques et les programmes.

Nous recommandons que :

1. **D'ici la fin de l'exercice 1997-1998, le gouvernement fédéral devrait concevoir et rendre publique une politique rurale d'ensemble, mais axée sur les régions. Il devrait adopter une vision claire du développement économique du Canada rural et informer efficacement la population canadienne de la contribution vitale du Canada rural sur les plans économique, environnemental et social.**

2. **Il faudrait cibler activement les programmes de financement fédéraux actuels au bénéfice du Canada rural afin de garantir à ses résidants le même accès aux programmes, aux services et aux sources de capital dont jouissent les citadins.**

Bien que les petites villes et les municipalités rurales se retrouvent fréquemment sous l'aile soi-disant protectrice des gouvernements et des grandes sociétés actives dans le secteur des ressources naturelles, une collectivité a tout intérêt à prendre en main ses propres affaires et à s'engager elle-même à s'assurer un avenir viable. Les collectivités qui s'affirment se dotent des moyens de survivre et, à long terme, parviennent à la prospérité grâce aux jugements de valeur qu'elles ont elles-mêmes portés.

— Fédération canadienne des municipalités

La plupart des témoins ont laissé entendre que le développement communautaire «ascendant» donnera de meilleurs résultats que les stratégies de développement «descendantes» , qui peuvent se révéler improductives, et le Comité partage leur avis. Si elles sont pleinement associées à la prise de décisions en matière de développement, qu'elles sont responsables de leurs propres affaires et qu'elles s'engagent elles-mêmes envers un avenir viable, les petites collectivités rurales sont plus susceptibles de connaître du succès.

[. . .] l'occasion se présente au gouvernement fédéral d'améliorer sensiblement le développement économique des régions rurales du Canada. Pour ce faire, le gouvernement ne doit plus se contenter d'intervenir au strict niveau des intérêts sectoriels comme il le fait par ses politiques nationales actuelles sur les questions rurales, mais il doit jouer un rôle nouveau.

— Rural and Small Town Programme, Mount Allison University

Les politiques macroéconomiques du gouvernement fédéral conçues pour comprimer les dépenses publiques, réduire la taille du déficit, les taux d'intérêts et les taux d'inflation, de même que pour créer des emplois, sont tout aussi pertinentes en milieu rural qu'en milieu urbain. Pour le Canada rural, il est toutefois crucial que le gouvernement applique ses politiques de façon différente dans les régions concernées, en tenant compte de l'existence d'une économie rurale distincte qui repose sur des structures sociales différentes et est confrontée à des défis économiques également différents.

L'application distincte des politiques fédérales dans le Canada rural fait l'objet des recommandations du présent rapport et devrait être à la base de la vision et de la stratégie rurale du gouvernement fédéral. La stratégie devrait s'inspirer des principes fondamentaux suivants :

investir dans leur propre avenir. Comme de nombreux organismes ruraux sont en déclin, les particuliers doivent commencer à prendre plus d'initiatives personnelles, à créer des débouchés et à réinvestir dans leur collectivité. Pour ce faire, ils doivent toutefois posséder les outils nécessaires.

> *Par le passé, développement rural a rimé à l'occasion avec subventions gouvernementales et avec d'autres formes d'aides fiscales. Ce n'est pas, à notre avis, la seule façon d'assurer la vitalité de l'économie rurale du Canada. Pour tirer profit de tout le potentiel du marché, nous avons besoin d'une collaboration efficace du gouvernement. En effet, le gouvernement peut créer un contexte propice par des interventions directes minimales, des règlements limpides et une stabilité législative.*
>
> — Office canadien de commercialisation du poulet

En plus d'être le chef de file, le gouvernement fédéral doit s'appliquer tout particulièrement à mettre les régions rurales et urbaines sur un pied d'égalité en permettant aux régions rurales d'accéder à l'éducation, à la formation, à l'infrastructure, à l'information, aux capitaux et à d'autres outils de développement au même titre que le Canada urbain.

Le gouvernement devrait favoriser le développement économique local en laissant aux collectivités rurales le soin de définir les modalités de ce développement. Dans les villages, on n'apprécie guère de se voir imposer des programmes, et nombre de résidants redoutent les anciennes approches du développement régional que préconise le gouvernement, lourdes et axées sur les mégaprojets. Il est arrivé, a-t-on fait valoir, que ces approches aient inhibé plutôt que favorisé un développement local adéquat. La conclusion de partenariats avec les campagnes, les gouvernements provinciaux, le secteur privé et des responsables locaux du développement économique est, croyons-nous, la marche à suivre qu'il faut privilégier. Les remarquables efforts déployés par des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux, des environnementalistes et des gens d'affaires qui, dans la région de Mattawa, en Ontario, se sont unis pour stimuler l'économie locale, témoignent de l'utilité d'une telle approche.

> *Les programmes du gouvernement doivent fournir les outils, mais ne pas s'immiscer dans leur utilisation car s'ils le font, ils ne seront pas appréciés à leur juste valeur dans les communautés rurales. La clé du succès, dans celles-ci, c'est d'apprendre aux gens à se débrouiller tous seuls.*
>
> — Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

L'accès à l'éducation et à la formation, à l'infrastructure, aux capitaux, aux services gouvernementaux de base et à la prise de décisions est beaucoup plus limité que dans le Canada urbain. Il n'est guère surprenant de constater que les résidants des régions rurales souhaitent de plus en plus être traités comme des citoyens à part entière et bénéficier d'un accès égal aux outils de développement que les Canadiens urbains tiennent pour acquis.

Dans le Canada rural, nombre des obstacles structurels au développement économique se sont traduits par le manque de confiance qu'on observe chez les Canadiens ruraux, particulièrement les jeunes, qui voient dans les régions urbaines la clé de leur avenir économique. Le Canada rural ne pourra se développer que si on a conscience des possibilités économiques qu'il recèle et que si les outils nécessaires pour concrétiser ces possibilités sont facilement accessibles. Le présent rapport a pour but premier de recommander des mesures qui favoriseront le bien-être économique du Canada rural. Nous tenons tous à créer une économie rurale qui permettra aux jeunes de demeurer dans des collectivités fières et dynamiques.

De plus, de nombreux citadins nourrissent à l'endroit du Canada rural des préjugés généralement défavorables. On peut imputer cette perception au fait que les habitants des villes comprennent mal qu'il existe bel et bien une économie rurale distincte qui entretient des liens importants avec l'économie du Canada urbain. Faire la promotion du Canada rural devrait être un objectif national important, car, sans le Canada rural, il n'y aurait pas de Canada urbain. Il importe que les Canadiens parviennent à mieux comprendre la contribution des régions rurales à l'économie et au bien-être social du pays.

> *Les localités rurales procurent beaucoup d'emplois et d'avantages économiques à l'ensemble des Canadiens. Le succès que le Canada connaît à l'étranger et l'image qu'il projette reposent principalement sur ses ressources naturelles. Mais les Canadiens des régions rurales ne sont souvent qu'une «voix dans le désert» : personne ne les écoute. Le gouvernement doit reconnaître l'importante contribution de ce secteur. Les personnes influentes, c'est-à-dire les femmes et les hommes politiques, doivent prendre cette reconnaissance au sérieux et s'en réjouir.*
>
> — Comité forestier de Mattawa et environs

L'un des principaux messages du présent rapport est que la responsabilité du développement économique rural doit être assumée collectivement par les trois paliers de gouvernement et par des intervenants ruraux. Dans ce contexte plus large, le gouvernement fédéral doit faire preuve d'un leadership plus actif dans le développement économique du développement rural. Il doit indiquer aux Canadiens ruraux qu'ils sont essentiels au bien-être du Canada, tout comme l'est l'activité économique qu'ils génèrent.

Les ruraux doivent avoir le sentiment que leur activité et leurs collectivités sont importantes, ils doivent être associés au développement communautaire, et ils doivent

ADOPTER UNE POLITIQUE RURALE EXHAUSTIVE

Le Canada rural regroupe environ 20 p. 100 de la population active occupée du Canada et le tiers de la population totale et couvre plus de 90 p. 100 du territoire canadien. Englobant des régions côtières, des régions éloignées et une zone centrale agricole, il a une économie et une société très diversifiées. Le Canada rural produit de l'emploi, des produits forestiers, des minéraux, du pétrole et du gaz, des biens manufacturés, des devises étrangères en plus d'assurer la sécurité alimentaire. On y traite la pollution des villes, on y éduque le tiers de la jeunesse canadienne et on y gère l'environnement au bénéfice de tous les Canadiens. On y retrouve des installations de loisir et de découverte de la nature dont tous les Canadiens peuvent profiter.

— Canadian Rural Restructuring Foundation

Le Canada rural est aussi, hélas, aux prises avec un certain nombre de réalités malheureuses. De façon générale, les régions rurales sont économiquement défavorisées lorsqu'on les compare aux régions urbaines du Canada. Depuis toujours, le revenu par habitant y est moins élevé — en 1990, par exemple, il était de 2 600 $ inférieur à la moyenne canadienne —, bien que cette disparité varie généralement selon la distance des principaux centres urbains. En fait, certaines régions rurales croissent à un rythme tout aussi rapide ou même plus rapide que leurs contreparties urbaines. D'autres, toutefois, ont une longue pente à remonter.

Les lacunes, au chapitre des compétences et de l'éducation de base, continuent de poser problème. Les résidants des régions rurales, particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes dont les compétences sont particulièrement limitées, demeurent en chômage pendant de plus longues périodes. Les taux de chômage, en fait, augmentent régulièrement à mesure que l'on s'éloigne des régions urbaines. En raison surtout de l'insuffisance des possibilités d'emploi et de l'absence de programmes de formation et d'éducation spécialisée, on assiste à un exode des jeunes des zones rurales.

Le fait que les besoins en infrastructures de base et en capitaux de placement ne soient pas satisfaits dans le Canada rural constitue un autre important obstacle au développement. Souvent, les services sociaux et médicaux sont absents ou inférieurs aux normes. Le réseau routier se détériore, et les lignes ferroviaires sont abandonnées, tandis que de nouvelles routes et voies ferroviaires doivent être aménagées; pour de nombreux résidants des régions rurales, le transport aérien est prohibitif; dans de nombreuses régions, l'infrastructure des communications fait cruellement défaut; l'accès à l'autoroute de l'information, outil essentiel au développement, doit être considérablement amélioré; enfin, la disponibilité du crédit suscite de graves préoccupations. Les Canadiens qui vivent en région rurale ont le sentiment d'être les parents pauvres des décideurs fédéraux.

36. **On devrait confier à un nouveau ministre des Affaires rurales la responsabilité de la coordination des activités des ministères fédéraux qui s'occupent de développement rural. Le ministre devrait être appuyé par un effectif adéquat englobant le Secrétariat rural qui relève actuellement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.**

37. **Afin de coordonner les politiques des divers paliers de gouvernement, on devrait tenir une réunion annuelle des ministres fédéraux et provinciaux chargés du développement rural.**

28. Après une évaluation des projets pilotes d'investissement collectif communautaire, le gouvernement fédéral devrait s'associer avec des banques à charte pour offrir un programme élargi répondant précisément aux besoins des collectivités rurales.

29. Le gouvernement fédéral devrait répondre aux besoins en formation des entrepreneurs ruraux a) en étendant les services d'encadrement des petites entreprises de la Banque de développement du Canada aux régions rurales et b) en encourageant les banques à charte canadiennes à incorporer de tels services dans leurs activités en milieu rural.

30. Le gouvernement fédéral devrait encourager les industries primaires à se procurer le plus possible sur place les biens et les services dont elles ont besoin, y compris les services commerciaux.

31. Le gouvernement fédéral devrait soutenir les organismes bénévoles en bonifiant les incitatifs fiscaux applicables aux contributions et en accordant un crédit d'impôt limité aux bénévoles.

32. Un soutien personnel et financier adéquat devrait être assuré, par l'intermédiaire du Programme fédéral de développement des collectivités, pour que la planification du développement au niveau local et régional soit la meilleure possible.

33. Le gouvernement fédéral devrait amorcer la réinstallation graduelle, en milieu rural, des bureaux responsables des activités d'exploitation des ressources naturelles.

34. Le gouvernement fédéral, en collaboration avec d'autres paliers de gouvernement, et des intervenants du monde des affaires et du milieu rural, devrait soutenir activement la création d'un institut national chargé des questions rurales. Ce dernier aurait comme mandat de diffuser des données et de l'information sur les meilleures pratiques en matière de développement et de formuler des avis stratégiques à l'intention du ministre des Affaires rurales, fonction dont on propose la création à la recommandation 37.

35. L'approche du guichet unique devrait être retenue pour la prestation de services fédéraux aux résidants des régions rurales et ces services devraient être offerts soit par des moyens électroniques ou soit par des bureaux régionaux, lorsque le nombre le justifie.

21. La Commission canadienne du tourisme devrait soutenir plus activement l'industrie touristique en milieu rural a) en réservant aux exploitants d'entreprise touristique une part précise des fonds destinés aux partenariats de commercialisation; b) en donnant plus d'information sur les possibilités de promotion du tourisme à l'administration et aux organismes de développement locaux et c) en veillant à ce que les établissements financiers soient bien au fait des nouvelles occasions d'affaires dans le secteur du tourisme, un secteur en pleine croissance.

22. L'expansion de l'infrastructure touristique devrait faire partie intégrante d'un futur programme national d'infrastructure.

23. Les organismes fédéraux chargés du développement régional devraient réserver une partie déterminée de leurs ressources financières à la création d'attractions touristiques en milieu rural. Des programmes régionaux de commercialisation du tourisme devraient être élaborés en collaboration avec l'industrie touristique.

24. Dès qu'il aura amélioré davantage sa situation financière, le gouvernement fédéral devrait envisager a) de réduire les charges sociales des entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 200 000 $; b) de hausser à 300 000 $ le seuil sous lequel les entreprises admissibles ont droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés.

25. On devrait encourager les banques à charte canadiennes à établir un mécanisme grâce auquel les dépôts et les profits venant des collectivités rurales y sont réinvestis sous forme de prêts plus importants.

26. Pour stimuler la petite entreprise au Canada rural, le gouvernement fédéral devrait a) réserver une partie de l'actif de la Banque de développement du Canada à l'octroi de prêts aux Canadiens vivant en milieu rural et b) demander à ses organismes de développement régional d'accorder une plus grande priorité au développement économique des régions rurales situées sur leur territoire.

27. Industrie Canada devrait s'engager à assurer un financement de base durable aux sociétés d'aide au développement des collectivités. Les recettes de ces sociétés devraient être réinvesties dans les collectivités et non utilisées pour réduire le niveau actuel de contribution du gouvernement fédéral.

14. Le gouvernement fédéral devrait immédiatement simplifier sa réglementation pour aider les industries primaires à investir davantage dans le Canada rural, et supprimer ainsi les entraves au développement rural que contient actuellement cette réglementation.

15. Le gouvernement fédéral devrait accorder une plus grande priorité au règlement équitable des revendications territoriales actuelles.

16. Le régime fiscal fédéral applicable aux industries primaires devrait être périodiquement revu pour améliorer les conditions d'investissement au pays. La mise en oeuvre des recommandations à incidence financière contenues dans le rapport du *National Task Force on Oil Sands Strategies* constitue une priorité urgente.

17. Le gouvernement fédéral devrait, tout en faisant une promotion plus efficace des programmes de R-D existants, établir de nouveaux partenariats avec les industries primaires pour mettre au point de meilleures méthodes d'exploitation des ressources. La recherche devrait généralement se faire dans les régions rurales et ses résultats devraient être communiqués aux entreprises actives de ces industries.

18. Le gouvernement devrait a) établir des partenariats avec les industries primaires pour examiner les possibilités de mener des activités à valeur ajoutée et b) établir des politiques efficaces pour encourager les entreprises d'exploitation des ressources à fabriquer des produits spécialisés à valeur ajoutée là où les conditions du marché s'y prêtent.

19. Pour développer le commerce intérieur et extérieur pour ce qui est des produits à valeur ajoutée, le gouvernement fédéral devrait a) redoubler d'efforts pour accélérer l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires internationales au commerce de ces produits et b) en collaboration avec les provinces, accélérer le processus d'abolition des barrières commerciales interprovinciales. Si des progrès marqués au chapitre de la libéralisation du commerce intérieur ne sont pas réalisés d'ici la fin de 1997, le gouvernement devrait envisager d'agir unilatéralement.

20. Des organismes fédéraux, comme la Société du crédit agricole, la Banque de développement du Canada et ses organismes de développement régional, de même que les fonctionnaires responsables du Fonds de développement de la technologie d'Industrie Canada, devraient accorder une plus grande priorité au soutien des activités à valeur ajoutée dans le Canada rural.

7. Pour réaliser l'objectif de donner aux résidants des régions rurales un accès adéquat à l'inforoute, le gouvernement fédéral devrait veiller à ce que les systèmes de communication du Canada rural suivent l'évolution de la technologie. Le coût de la mise à niveau de l'infrastructure de télécommunication rurale devrait être assumé par tous les abonnés, urbains et ruraux.

8. Le gouvernement fédéral devrait a) accorder des incitatifs fiscaux aux exploitants de ressources d'énergie renouvelables dans les régions éloignées et b) soutenir l'aménagement de petites centrales électriques rurales par des incitatifs fiscaux, un appui plus important de la R-D et un apport financier par le truchement d'un nouveau programme d'infrastructure rurale.

9. Le gouvernement fédéral devrait conclure de nouveaux accords à frais partagés avec les provinces pour la mise en oeuvre d'un programme national de réfection du réseau autoroutier au bénéfice des régions rurales.

10. Le gouvernement fédéral devrait consentir un appui fiscal à durée limitée aux entreprises qui souhaitent exploiter des lignes ferroviaires de transport sur courtes distances, agir comme transporteurs aériens régionaux ou comme propriétaires des aéroports en milieu rural, gérer et entretenir des quais et des ports en milieu rural et construire des routes.

11. Le gouvernement fédéral devrait revoir sa méthode de recouvrement des coûts des services fournis au Canada rural afin d'éviter d'imposer un fardeau financier indu aux industries installées dans des collectivités rurales ou éloignées.

12. Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les entreprises d'exploitation des ressources naturelles, les gouvernements provinciaux, les collectivités locales et d'autres intervenants, devrait veiller à ce que les ressources soient exploitées de façon viable pour le bénéfice à long terme des collectivités visées.

13. La Société du crédit agricole devrait étendre et faire connaître son nouveau prêt agricole familial, conçu pour faciliter la transmission d'une génération à l'autre des exploitations agricoles familiales.

LISTE DE RECOMMANDATIONS

1. D'ici la fin de l'exercice 1997-1998, le gouvernement fédéral devrait concevoir et rendre publique une politique rurale d'ensemble, mais axée sur les régions. Il devrait adopter une vision claire du développement économique du Canada rural et informer efficacement la population canadienne de la contribution vitale du Canada rural sur les plans économique, environnemental et social.

2. Il faudrait cibler activement les programmes de financement fédéraux actuels au bénéfice du Canada rural afin de garantir à ses résidants le même accès aux programmes, aux services et aux sources de capital dont jouissent les citadins.

3. Le gouvernement fédéral devrait réorienter ses programmes de formation de la main-d'oeuvre dans les régions rurales de façon à répondre plus efficacement aux besoins des industries et à tirer parti des atouts du Canada rural pour ce qui est des ressources naturelles. Un tel réalignement devrait être à l'ordre du jour des négociations menées avec les provinces qui souhaitent assumer la responsabilité de la formation.

4. On devrait encourager les industries primaires à former des partenariats avec les établissements de formation régionaux, les groupes défavorisés sur le plan socio-économique et les organismes spécialisés dans le développement économique local pour la prestation de cours de formation et de perfectionnement professionnel appropriés.

5. Le gouvernement fédéral devrait conclure des partenariats avec les gouvernements provinciaux, les entreprises de même que les universités et les collèges régionaux afin de mettre au point des cours de formation à distance faisant appel à la haute technologie qui soient adaptés aux besoins des étudiants des régions rurales et éloignées.

6. Pour combler les lacunes de l'infrastructure, depuis toujours négligée, dans le Canada rural, il faudrait y injecter au moins 50 % des fonds consacrés à un éventuel programme fédéral d'infrastructures.

1. CRÉER UN CLIMAT PROPICE AUX PETITES ENTREPRISES 45

2. VEILLER À CE QUE LES PETITES ENTREPRISES BÉNÉFICIENT D'UN ACCÈS ADÉQUAT AUX CAPITAUX 47

3. STIMULER L'INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE 50

4. RENFORCER LA FORMATION À L'ESPRIT D'ENTREPRISE AU CANADA RURAL 51

5. DOTER LE CANADA RURAL D'UNE PART PLUS GRANDE DES SERVICES AUX ENTREPRISES 53

G. CONCEVOIR DES STRUCTURES DE DÉVELOPPEMENT APPROPRIÉES 54

1. COMPOSER AVEC LES RÉALITÉS ORGANISATIONNELLES RURALES 54

2. RÉFORMER LES MESURES FÉDÉRALES QUI NUISENT AU CANADA RURAL 55

3. AMÉLIORER LES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT DANS LE CANADA RURAL 56

ANNEXE A (Liste des témoins) 59

ANNEXE B (Liste des mémoires) 69

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 75

PROCÈS-VERBAUX 77

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION v

AVANT-PROPOS vii

SOMMAIRE EXÉCUTIF ix

LISTE DES RECOMMANDATIONS xv

ADOPTER UNE POLITIQUE RURALE EXHAUSTIVE 1

DÉFINIR LA RÉALITÉ RURALE AU CANADA 7

A. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE 7

B. DIVERSITÉ DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE 9

RESSOURCES NATURELLES ET DÉVELOPPEMENT RURAL 11

PRINCIPAUX DÉFIS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT 17

A. LE DÉVELOPPEMENT RURAL TIENT D'ABORD ET AVANT TOUT AUX GENS 17

B. IMPORTANCE DE L'INFRASTRUCTURE 22

1. AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION 23

2. RÉPONDRE AUX BESOINS ÉNERGÉTIQUES DU CANADA RURAL 27

3. CORRIGER LES LACUNES DANS LES TRANSPORTS 28

C. STIMULER L'ACTIVITÉ DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES NATURELLES 31

1. SOUTENIR LA BASE DE RESSOURCES 31

2. AMÉLIORER LE CLIMAT DES INVESTISSEMENTS 34

3. RENFORCER LA R-D 37

D. IMPORTANCE DE LA VALEUR AJOUTÉE 38

E. SOUTENIR LE TOURISME 41

F. CRÉER DE PETITES ENTREPRISES ET STIMULER L'ESPRIT D'ENTREPRISE 45

paliers de gouvernement, le monde des affaires et les intervenants du milieu rural. En remaniant ses structures et ses programmes, il est très important que le gouvernement privilégie l'approche du guichet unique pour la prestation de ses services aux Canadiens des zones rurales.

À l'issue de ses travaux, le Comité est plus que jamais convaincu qu'il existe vraiment au Canada une économie rurale distincte qui a une interaction profonde avec celle du Canada urbain. Privés de l'accès aux ressources naturelles du Canada rural, les secteurs des services et de la fabrication seraient grandement défavorisés. Les Canadiens des zones urbaines doivent prendre la pleine mesure de cette interaction, qui devrait également se refléter dans une politique officielle qui traite le Canada rural et le Canada urbain sur un pied d'égalité.

Le Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes est arrivé à la conclusion que le gouvernement fédéral doit élaborer une politique rurale globale, mais axée sur les régions qui repose sur une vision claire du développement économique du Canada rural. Dans son rapport, le Comité examine principalement sept enjeux précis du développement.

Il recommande que le gouvernement fédéral, en collaboration avec d'autres ordres de gouvernement, l'industrie et les collectivités rurales elles-mêmes, facilite l'accès à l'éducation de base en utilisant les nouvelles technologies de l'information. Le gouvernement fédéral devrait également réorienter ses programmes de formation de façon à répondre aux besoins de l'industrie et à miser sur le potentiel que représentent les ressources naturelles.

En ce qui concerne l'établissement d'une infrastructure de base pour le développement, le gouvernement devrait injecter au moins 50 p. 100 du budget d'un futur programme d'infrastructure dans les régions rurales et éloignées et s'assurer que les systèmes de communication suivent l'évolution de la technologie.

Des mesures concrètes s'imposent également pour intensifier les activités touchant les ressources naturelles, pour accroître les activités à valeur ajoutée et pour développer le tourisme. Ces interventions stratégiques comprennent la rationalisation de la réglementation fédérale et l'élimination des entraves qu'il met au développement rural, un pas vers un règlement rapide et équitable des revendications territoriales autochtones, l'adoption de politiques efficaces pour encourager les entreprises à faire une production à valeur ajoutée, la réduction des obstacles aux échanges commerciaux internationaux et intérieurs et le développement d'une infrastructure touristique.

Le Comité estime en outre qu'il faudrait faire beaucoup plus pour soutenir le développement de la petite entreprise et encourager l'entrepreneuriat dans les régions rurales et éloignées. Le Comité recommande à cette fin que le gouvernement fédéral demande à ses organismes de développement, comme la Banque de développement du Canada et ses agences de développement régional d'accorder une plus grande priorité au développement économique des régions rurales. Dans la mesure du possible, le gouvernement devrait inciter le secteur privé, y compris les banques à charte canadiennes, à réinvestir leurs profits dans les collectivités rurales.

Enfin, le gouvernement fédéral devrait modifier sa structure organisationnelle et ses mécanismes d'exécution des programmes dans l'intérêt des résidants des régions rurales du pays. Le Comité recommande fortement la création d'un poste de ministre des Affaires rurales qui aura la responsabilité de coordonner les activités des ministères fédéraux en matière de développement rural. Ce nouveau ministre serait en outre appuyé par un institut stratégique national des questions rurales établi en collaboration avec d'autres

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le Canada rural occupe plus de 90 p. 100 du territoire du pays et regroupe le tiers de sa population. Caractérisé par une économie et un tissu social très diversifiés, le Canada rural fournit de l'emploi, des produits forestiers, des minéraux, du pétrole et du gaz, des biens manufacturés, des produits agricoles, des devises étrangères et des installations récréatives et touristiques dont tous les Canadiens peuvent bénéficier. De fait, si le secteur économique primaire, y compris l'agriculture, l'énergie, l'exploitation minière et forestière et les pêches, constitue une valeur inestimable pour l'économie canadienne, il est encore plus crucial pour le développement économique du Canada rural. Plus de 500 collectivités à prédominance rurale dépendent totalement ou en grande partie de l'exploitation des ressources minières, forestières et énergétiques et nombre d'autres sont tributaires au moins en partie des ressources naturelles ou de l'avenir économique des secteurs de la pêche et de l'agriculture.

Pour que le développement rural soit possible, il faut être en mesure de reconnaître les nombreuses possibilités économiques qu'offrent les zones rurales et mettre facilement à leur disposition les outils dont elles ont besoin pour exploiter ces possibilités. Le but premier du rapport est de recommander des actions propres à développer l'économie du Canada rural et à doter les résidants de ces régions des outils de développement qui leur permettront de demeurer dans leurs collectivités.

Le développement économique du Canada rural doit être une responsabilité collective assumée par les trois paliers de gouvernement, les intervenants locaux et le monde des affaires. Dans ce contexte général, le gouvernement fédéral doit se poser en chef de file actif en facilitant le développement économique local. Il est par ailleurs préférable de laisser les collectivités rurales décider, en tant que partenaires à part entière dans la prise de décisions, de la manière dont ce développement doit se faire. Le Comité croit fermement qu'en matière de développement local, une approche «ascendante» est beaucoup plus indiquée qu'une approche «descendante».

Pour aider le Canada rural à poursuivre son développement, il faut établir des politiques qui garantiront à ses résidants l'accès à des programmes et à des services gouvernementaux d'une qualité équivalente à ceux offerts aux citadins. L'accès à l'éducation, à la formation, à l'infrastructure, aux communications, aux capitaux, à la recherche et développement et à d'autres outils importants est une condition sine qua non du développement économique adéquat des régions rurales. Pour établir ces règles du jeu équitables, il n'est pas nécessaire d'augmenter subitement les dépenses gouvernementales; l'on pourrait et l'on devrait plutôt faire bénéficier activement le Canada rural des programmes de financement publics existants.

puissions tous ensemble relever les défis devant lesquels se trouve actuellement le Canada rural.

Au nom de tous mes collègues, j'invite le gouvernement et le secteur privé à *Tenir compte de la réalité rurale.*

AVANT-PROPOS

Le présent rapport parle du Canada rural et des Canadiens et Canadiennes qui y vivent. Il constitue le plan directeur du Comité en vue de la revitalisation des économies rurales au pays. Nous y faisons certaines recommandations et nous indiquons au gouvernement fédéral ce qui peut être fait, comment le faire et comment soutenir le mieux possible le développement rural au Canada.

Dans son rapport, le Comité expose un plan d'action qui contribuera à mettre les ruraux et les citadins sur un pied d'égalité en stimulant l'activité économique, en améliorant les perspectives d'emploi et en donnant un meilleur accès à toute la gamme des services dans toutes les régions rurales du pays. Le rapport est bien plus que la somme de ses recommandations. Il dit aussi toute l'importance qu'ont le Canada rural et ceux qui l'habitent pour l'avenir de la nation.

Les zones rurales ont une économie, des valeurs et des traditions qui diffèrent quelque peu de celles des régions urbaines. Pour favoriser la viabilité du Canada rural, il faut avoir une vision commune qui tient compte de l'unicité de cet ensemble. Les politiques macro-économiques du gouvernement fédéral sont peut-être aussi valables pour le Canada rural que pour le Canada urbain, mais elles doivent, dans leur application, prendre en compte les particularités des zones rurales, notamment l'éloignement des marchés, la faible densité de population et l'abondance des ressources naturelles. Le défi du gouvernement fédéral est de faire du Canada rural un partenaire à part entière de la société canadienne.

Tenir compte de la réalité rurale est un appel aux décideurs des secteurs public et privé pour les inciter justement à prendre en considération les réalités rurales.

Les membres du Comité, représentant tous les partis, ont travaillé très fort à l'élaboration de ce rapport. Je les remercie de leur détermination. Par leur bonne humeur, leurs idées originales et leur vision du Canada rural, ils ont apporté beaucoup pour la rédaction du rapport.

Je tiens aussi à remercier le greffier du Comité, Roger Préfontaine, qui nous a aidés à tenir le cap, les attachés de recherche, Peter Berg et Jean-Luc Bourdages, qui ont veillé à ce que nous ne perdions pas le contexte de vue dans nos discussions et qui ont analysé les idées avancées, de même que tous les autres qui nous ont si bien soutenus dans nos travaux.

Enfin, j'aimerais remercier tous les témoins, en particulier ceux des régions rurales, qui ont pris le temps de nous faire part de leurs idées et de leurs suggestions afin que nous

LE COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité permanent des ressources naturelles a mené une étude sur le développement économique rural.

Il a entendu de nombreux témoignages, a voyagé à travers le Canada, et fait part de ses conclusions et de ses recommandations.

COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Andy Mitchell

Vice-présidents: René Canuel
Peter Thalheimer

Membres

Réginald Bélair
Marlene Cowling
Dave Chatters
Bernard Deshaies
Monique Guay
David Iftody
Julian Reed
Bob Ringma
Benoît Serré
Roseanne Skoke
Darrel Stinson
Bob Wood — (15)

Membres associés

Jim Abbott
Gérard Asselin
Leon E. Benoit
John Finlay
Roger Gallaway
John Solomon
Brent St. Denis
Derek Wells

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Roger Préfontaine

STANDING COMMITTEE ON NATURAL RESOURCES

Chairman: Andy Mitchell

Vice-Chairmen: René Canuel
Peter Thalheimer

Members

Réginald Bélair
Marlene Cowling
Dave Chatters
Bernard Deshaies
Monique Guay
David Iftody
Julian Reed
Bob Ringma
Benoît Serré
Roseanne Skoke
Darrel Stinson
Bob Wood — (15)

Associate Members

Jim Abbott
Gérard Asselin
Leon E. Benoit
John Finlay
Roger Gallaway
John Solomon
Brent St. Denis
Derek Wells

(Quorum 8)

Roger Préfontaine

Clerk of the Committee

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 6 (Séances nºs 50 à 52)

Le mardi 10 décembre 1996
Le jeudi 12 décembre 1996
Le mercredi 12 février 1997

Président: Andy Mitchell

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 6 (Meetings Nos. 50 to 52)

Tuesday, December 10, 1996
Thursday, December 12, 1996
Wednesday, February 12, 1997

Chairman: Andy Mitchell

Procès-verbaux du Comité permanent des

Ressources naturelles

Minutes of Proceedings of the Standing Committee on

Natural Resources

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude sur les ressources naturelles et le développement rural

Y COMPRIS:

Le Troisième rapport à la Chambre

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a study on natural resources and rural development

INCLUDING:

The Third Report to the House

Deuxième session de la trente-cinquième législature, 1997

Second Session of the Thirty-fifth Parliament, 1997

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

TENIR COMPTE DE LA RÉALITÉ RURALE

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

Andy Mitchell
Président

Mars 1997



Service des publications



CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

TENIR COMPTE DE LA RÉALITÉ RURALE

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

Andy Mitchell
Président

Mars 1997

CA1
XC40
-N13

Government

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 7 (Meetings Nos. 53 to 55)

Wednesday, April 16, 1997
Thursday, April 17, 1997
Tuesday, April 22, 1997

Chairman: Andy Mitchell

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 7 (Séances nºs 53 à 55)

Le mercredi 16 avril 1997
Le jeudi 17 avril 1997
Le mardi 22 avril 1997

Président: Andy Mitchell

Minutes of Proceedings of the Standing Committee on

Natural Resources

Procès–verbaux du Comité permanent des

Ressources naturelles

RESPECTING:

Main Estimates 1997–98: Votes 1, 5, 10, L15, 20, 25, 30 and 35 under NATURAL RESOURCES

In accordance with its Order of reference of February 14, 1997, consideration of Bill C–249, An Act to amend the Nuclear Liability Act

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1997–1998: Crédits 1, 5, 10, L15, 20, 25, 30 et 35 sous la rubrique RESSOURCES NATURELLES

Conformément à son Ordre de renvoi du 14 février 1997, examen du projet de loi C–249, Loi modifiant la Loi sur la responsabilité nucléaire

APPEARING:

The Honourable Anne McLellan,
Minister of Natural Resources

WITNESSES:

(See end of document)

COMPARAÎT:

L'honorable Anne McLellan,
Ministre des Ressources naturelles

TÉMOINS:

(Voir fin du document)

APR 10 1997

Second Session of the Thirty–fifth Parliament, 1997

Deuxième session de la trente–cinquième législature, 1997

STANDING COMMITTEE ON NATURAL RESOURCES

Chairman: Andy Mitchell

Vice–Chairmen: René Canuel
Peter Thalheimer

Members

Réginald Bélair
Marlene Cowling
Dave Chatters
Bernard Deshaies
Monique Guay
David Iftody
Julian Reed
Bob Ringma
Benoît Serré
Roseanne Skoke
Darrel Stinson
Bob Wood — (15)

Associate Members

Jim Abbott
Gérard Asselin
Leon E. Benoit
John Finlay
Roger Gallaway
John Solomon
Brent St. Denis
Derek Wells

(Quorum 8)

Roger Préfontaine

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Andy Mitchell

Vice–présidents: René Canuel
Peter Thalheimer

Membres

Réginald Bélair
Marlene Cowling
Dave Chatters
Bernard Deshaies
Monique Guay
David Iftody
Julian Reed
Bob Ringma
Benoît Serré
Roseanne Skoke
Darrel Stinson
Bob Wood — (15)

Membres associés

Jim Abbott
Gérard Asselin
Leon E. Benoit
John Finlay
Roger Gallaway
John Solomon
Brent St. Denis
Derek Wells

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Roger Préfontaine

2nd Session / 35th Parliament

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Journals of the House of Commons of Thursday, February 20, 1997

Pursuant to Standing Order 81(6), Mr. Massé (President of the Treasury Board), seconded by Mrs. Robillard (Minister of Citizenship and Immigration), moved, – That the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1998, laid upon the Table on February 20, 1997, be referred to the several Standing Committees of the House, as follows:

(1) to the Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development

– Indian Affairs and Northern Development, Votes 1, 5, 10, 15, L20, L25, L30, 35, 40, 45 and 50

(2) to the Standing Committee on Agriculture and Agri–Food

– Agriculture and Agri–Food, Votes 1, 5, 10 and 15

(3) to the Standing Committee on Canadian Heritage

– Canadian Heritage, Votes 1, 5, 10, 15, L20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100, 105, 110, 115, 120, 125, 130, 140 and 145

(4) to the Standing Committee on Citizenship and Immigration

– Citizenship and Immigration, Votes 1, 5, 10 and 15

(5) to the Standing Committee on Environment and Sustainable Development

– Environment, Votes 1, 5, 10 and 15
– Privy Council, Vote 30

(6) to the Standing Committee on Finance

– Finance, Votes 1, 5, L10, 15, 20, L25, 35 and 40
– National Revenue, Votes 1, 5, and 10

2ième Session / 35e Législature

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Journaux de la Chambre des communes du jeudi 20 février 1997

Conformément à l'article 81(6) du Règlement, M. Massé (président du Conseil du Trésor), appuyé par Mme Robillard (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration), propose, – Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1998, déposé le 20 février 1997, soit renvoyé aux différents comités permanents de la Chambre, comme suit:

1) au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord

– Affaires indiennes et du Nord canadien, crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25, L30, 35, 40, 45 et 50

2) au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

– Agriculture et Agroalimentaire, crédits 1, 5, 10 et 15

3) au Comité permanent du patrimoine canadien

– Patrimoine canadien, crédits 1, 5, 10, 15, L20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100, 105, 110, 115, 120, 125, 130, 140 et 145

4) au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

– Citoyenneté et Immigration, crédits 1, 5, 10 et 15

5) au Comité permanent de l'environnement et du développement durable

– Environnement, crédits 1, 5, 10 et 15
– Conseil privé, crédit 30

6) au Comité permanent des finances

– Finances, crédits 1, 5, L10, 15, 20, L25, 35 et 40
– Revenu national, crédits 1, 5 et 10

(7) to the Standing Committee on Fisheries and Oceans

– Fisheries and Oceans, Votes 1, 5 and 10

(8) to the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade

– Foreign Affairs, Votes 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, L35, 40, 45, 50 and 55

(9) to the Standing Committee on Government Operations

– Canadian Heritage, Vote 135
– Governor General, Vote 1
– Parliament, Vote 1
– Gouverneur général, crédit 1
– Public Works and Government Services, Votes 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 and 35
– Treasury Board, Votes 1, 5, 10, 15 and 20

(10) to the Standing Committee on Health

– Health, Votes 1, 5, 10, 15, 20, 25 and 30

(11) to the Standing Committee on Human Resources Development

– Human Resources Development, Votes 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 and 35

(12) to the Standing Committee on Human Rights and the Status of Persons with Disabilities

– Justice, Vote 10

(13) to the Standing Committee on Industry

– Industry, Votes 1, 5, L10, L15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100, 105, 110, 115 and 120

(14) to the Standing Committee on Justice and Legal Affairs

– Justice, Votes 1, 5, 15, 20, 25, 30, 35, 40 and 45
– Privy Council, Vote 40
– Solicitor General, Votes 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 and 50

(15) to the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs

– National Defence, Votes 1, 5 and 10
– Veterans Affairs, Votes 1, 5 and 10

7) au Comité permanent des pêches et des océans

– Pêches et Océans, crédits 1, 5 et 10

8) au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

– Affaires étrangères, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, L35, 40, 45, 50 et 55

9) au Comité permanent des opérations gouvernementales

– Conseil du Trésor, crédits 1, 5, 10, 15 et 20
– Conseil privé, crédits 1, 5, 10 et 35
– Privy Council, Votes 1, 5, 10 and 35
– Parlement, crédit 1
– Patrimoine canadien, crédit 135
– Travaux publics et Services gouvernementaux, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35

10) au Comité permanent de la santé

– Santé, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

11) au Comité permanent du développement des ressources humaines

– Développement des ressources humaines, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35

12) au Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées

– Justice, crédit 10

13) au Comité permanent de l'industrie

– Industrie, crédits 1, 5, L10, L15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100, 105, 110, 115 et 120

14) au Comité permanent de la justice et des questions juridiques

– Conseil privé, crédit 40
– Justice, crédits 1, 5, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45
– Solliciteur général, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 et 50

15) au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants

– Anciens combattants, crédits 1, 5 et 10
– Défense nationale, crédits 1, 5 et 10

(16) to the Standing Committee on Natural Resources

– Natural Resources, Votes 1, 5, 10, L15, 20, 25, 30 and 35

(17) to the Standing Committee on Procedure and House Affairs

– Parliament, Vote 5
– Privy Council, Vote 20

(18) to the Standing Committee on Public Accounts

– Finance, Vote 30

(19) to the Standing Committee on Transport

– Privy Council, Vote 15
– Transport, Votes 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 and 40

(20) to the Standing Joint Committee on Library of Parliament

– Parliament, Vote 10

21) to the Standing Joint Committee on Official Languages

– Privy Council, Vote 25

16) au Comité permanent des ressources naturelles

– Ressources naturelles, crédits 1, 5, 10, L15, 20, 25, 30 et 35

17) au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

– Conseil privé, crédit 20
– Parlement, crédit 5

18) au Comité permanent des comptes publics

– Finances, crédit 30

19) au Comité permanent des transports

– Conseil privé, crédit 15
– Transports, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40

20) au Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement

– Parlement, crédit 10

(21) au Comité mixte permanent des langues officielles

– Conseil privé, crédit 25

ATTEST

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU
Clerk of the House of Commons

2nd Session / 35th Parliament

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Journals of the House of Commons of Friday, February 14, 1997:

The Order was read for the second reading and reference to the Standing Committee on Environnement and Sustainable Development of Bill C–249, An Act to amend the Nuclear Liability Act.

Mr. Allmand (Notre–Dame–de–Grâce), seconded by Mr. Bryden (Hamilton — Wentworth), moved, — That the bill be now read a second time and referred to the Standing Committee on Natural Resources.

Debate arose thereon.

The question was put on the motion and it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to the Standing Committee on Natural Resources.

2ième Session / 35e Législature

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Journaux de la Chambre des communes du vendredi 14 février 1997:

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de l'environnement et du développement durable du projet de loi C–249, Loi modifiant la Loi sur la responsabilité nucléaire.

M. Allmand (Notre–Dame–de–Grâce), appuyé par M. Bryden (Hamilton — Wentworth), propose, — Que le projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des ressources naturelles.

Il s'élève un débat.

La motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des ressources naturelles.

ATTEST

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, APRIL 16, 1997
(Meeting No. 53)

[*Text*]

The Standing Committee on Natural Resources met at 3:35 o'clock p.m. this day, in Room 237–C, Centre Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Julian Reed and Bob Ringma.

Acting Members present: Derek Wells for Bob Wood; Raymond Bonin for Benoît Serré.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Appearing: The Honourable Anne McLellan, Minister of Natural Resources.

The Order of Reference dated Thursday, February 20, 1997, relating to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1998, being read as follows:

Ordered, — That Votes 1, 5, 10, L15, 20, 25, 30 and 35 under NATURAL RESOURCES be referred to the Standing Committee on Natural Resources.

The Chair called Vote 1.

The Minister made a statement and answered questions.

Votes 1, 5, 10, L15, 25, 30 and 35 were allowed to stand.

Bob Ringma moved, — That Vote 20 for the Atomic Energy Control Board under NATURAL RESOURCES in the amount of $38,136,000 be reduced by $1,319,000 to $36,817,000.

After debate, it was agreed, — That the motion be deferred to the Committee's next meeting.

At 5:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, APRIL 17, 1997
(Meeting No. 54)

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:06 o'clock a.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Julian Reed, Bob Ringma and Benoît Serré.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdages, Research Officers.

Witnesses: From Natural Resources Canada: Bob Morrison, Special Advisor, Uranium and Nuclear Energy Division, Energy Resources Branch. *From Atomic Energy Control Board:* J.G. McManus, Special Advisor to the Director General of the Secretariat.

The Order of Reference dated Friday, February 14, 1997, being read as follows:

PROCÈS–VERBAUX

LE MERCREDI 16 AVRIL 1997
(Séance nº 53)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 15 h 35, dans la pièce 237–C de l'édifice du Centre, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Julian Reed et Bob Ringma.

Membres suppléants présents: Derek Wells pour Bob Wood; Raymond Bonin pour Benoît Serré.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Comparaît: L'honorable Anne McLellan, ministre des Ressources naturelles.

Lecture est faite de l'ordre de renvoi du jeudi 20 février 1997 relatif au Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1998:

Il est ordonné, — Que les crédits 1, 5, 10, L15, 20, 25, 30 et 35, inscrits sous la rubrique RESSOURCES NATURELLES, soient renvoyés au Comité permanent des ressources naturelles.

Le président met en délibération le crédit 1.

Le ministre fait une déclaration et répond aux questions.

L'étude des crédits 1, 5, 10, L15, 25, 30 et 35 est réservée.

Bob Ringma propose, — Que le crédit 20 pour la Commission de contrôle de l'énergie atomique, inscrit sous la rubrique RESSOURCES NATURELLES, au montant de 38 136 000$ soit réduit de 1 319 000$ et passe à 36 817 000$.

Après débat, il est convenu, — Que l'étude de la motion soit reportée à la prochaine réunion du Comité.

À 17 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 17 AVRIL 1997
(Séance nº 54)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 06, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Marlene Cowling, Julian Reed, Bob Ringma et Benoît Serré.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: De Ressources naturelles Canada: Bob Morrison, conseiller spécial, Division de l'uranium et de l'énergie nucléaire, Direction générale des ressources énergétiques. *De la Commission de contrôle de l'énergie atomique:* J.G. McManus, conseiller spécial auprès du directeur général du Secrétariat.

Lecture est donnée de l'ordre de renvoi du vendredi 14 février 1997:

Ordered, — That Bill C–249, An Ant to amend the Nuclear Liability Act, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Natural Resources.

The witnesses made opening statements and answered questions.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 20, 1997, relating to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1998 (*See Minutes of Proceedings, Wednesday, April 16, 1997*).

The Committee resumed debate on Bob Ringma's motion, — That Vote 20 for the Atomic Energy Control Board under Natural Resources in the amount of $38,136,000 be reduced by $1,319,000 to $36,817,000.

After debate, the question being put on the motion, it was, by a show of hands, negatived: Yeas: 1; Nays: 4.

At 12:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

IL EST ORDONNÉ, — Que le projet de loi C–249, Loi modifiant la Loi sur la responsabilité nucléaire, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des ressources naturelles.

Les témoins présentent des exposés et répondent aux questions.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 20 février 1997, le Comité examine le Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1998 (*Voir le Procès–verbal du mercredi 16 avril 1997*).

Le Comité reprend ses délibérations sur la motion de Bob Ringma, — Que le crédit 20 de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, inscrit sous la rubrique Ressources naturelles au montant de 38 136 000$, soit réduit de 1 319 000$ et passe à 36 817 000$.

Après débat, la motion, mise aux voix, est rejetée par un vote à main levée: Pour: 1; Contre: 4.

À 12 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, APRIL 22, 1997
(Meeting No. 55)

The Standing Committee on Natural Resources met at 11:05 o'clock a.m. this day, in Room 705, La Promenade, the Chairman, Andy Mitchell, presiding.

Members of the Committee present: Réginald Bélair, René Canuel, Julian Reed and Benoît Serré.

Acting Member present: Harold Culbert for Marlene Cowling.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Peter Berg and Jean–Luc Bourdage, Research Officers.

Witnesses: From The Canadian Nuclear Association: Murray J. Stewart, President; Colin G. Hunt, Director of Policy. *From the Nuclear Insurance Association of Canada:* Elaine Collier, Manager; Steve Hammond, Chairman, Governing Committee. *From the Campaign for Nuclear Phase–Out:* Kristen Ostling, National Coordinator.

The Committee resumed consideration of Bill C–249, An Act to amend the Nuclear Liability Act (*See Minutes of Proceedings, dated Thursday, April 17, 1997, Issue No. 7*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 12:21 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE MARDI 22 AVRIL 1997
(Séance nº 55)

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 05, dans la pièce 705 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence d'Andy Mitchell (*président*).

Membres du Comité présents: Réginald Bélair, René Canuel, Julian Reed et Benoît Serré.

Membre suppléant présent: Harold Culbert pour Marlene Cowling.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Peter Berg et Jean–Luc Bourdages, attachés de recherche.

Témoins: De l'Association nucléaire canadienne: Murray J. Stewart, président; Colin G. Hunt, directeur des politiques. *Du Pool canadien d'assurance des risques atomiques:* Elaine Collier, directrice; Steve Hammond, président, comité de direction. *De la Campagne contre l'expansion du nucléaire:* Kristen Ostling, coordonnatrice nationale.

Le Comité reprend l'étude du projet de loi C–249, Loi modifiant la Loi sur la responsabilité nucléaire (*Voir le Procès–verbal du jeudi 17 avril 1997, fascicule nº 7*).

Les témoins présentent des exposés et répondent aux questions.

À 12 h 21, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Roger Préfontaine

Clerk of the Committee

Le greffier du Comité

Roger Préfontaine

WITNESSES

Thursday, April 17, 1997 (Meeting No. 54)

Atomic Energy Control Board:

J.G. McManus, Special Advisor to the Director General of the Secretariat.

Natural Resources Canada:

Bob Morrison, Special Advisor, Uranium and Nuclear Energy Division, Energy Resources Branch.

Tuesday, April 22, 1997 (Meeting No. 55)

Campaign for Nuclear Phase–Out:

Kristen Ostling.

Canadian Nuclear Association:

Colin G. Hunt, Director of Policy;

Murray J. Stewart, President.

Nuclear Insurance Association of Canada:

Elaine Collier, Manager;

Steve Hammond, Chairman, Governing Committee.

TÉMOINS

Le jeudi 17 avril 1997 (Séance nº 54)

Commission de contrôle de l'énergie atomique:

J.G. McManus, conseiller spécial auprès du directeur général du Secrétariat.

Ressources naturelles Canada:

Bob Morrison, conseiller spécial, Division de l'uranium et de l'énergie nucléaire, Direction des ressources énergétiques.

Le mardi 22 avril 1997 (Séance nº 55)

Association des assureurs nucléaire du Canada:

Elaine Collier, directrice;

Steve Hammond, président, Comité de direction.

Association nucléaire canadienne:

Colin G. Hunt, directeur des politiques;

Murray J. Stewart, président.

Campagne contre l'expansion du nucléaire:

Kristen Ostling.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :
Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:
http://www.parl.gc.ca

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from :
Public Works and Government Services Canada – Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

8863